PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VI

1744-1758



PARIS

ÉDOUARD CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

5, QUAI MALAQUAIS

Tél. Gobelins : 28. 20

1920

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

VI

1744-1758

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VI

1744-1758



PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
5, QUAI MALAQUAIS
Tél. Gobelins : 28. 20
1920



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS

Le cinquième volume des *Procès-verbaux* de l'Académie royale d'architecture a paru au mois de juin 1918, encore en pleine guerre, au milieu de difficultés qu'il était à peine utile de signaler. Celui-ci en a rencontré d'autres ; on sait bien lesquelles. Notre dévoué imprimeur s'est efforcé de les surmonter comme les précédentes ; il y a réussi autant qu'il était possible. Mme Horn avait copié la plus grande partie du septième registre avec un soin qui a facilité ma tâche ; je lui en adresse tous mes remerciements.

J'ai expliqué dans l'Avant-propos et l'Introduction du tome V pourquoi et sous quelles conditions j'avais pratiqué des coupes dans les procès-verbaux relatifs au toisé. Je m'en explique une dernière fois (je l'espère du moins, sans trop le croire) dans l'Introduction qui suit. Au contraire, j'ai augmenté les Appendices en y reportant des commentaires trop étendus pour figurer en bas de page et même certaines définitions qui ont remplacé utilement des notes explicatives. Enfin, j'ai multiplié les renvois aux volumes antérieurs, afin que le lecteur puisse se rendre compte peu à peu des directions principales que l'Académie a données à ses travaux.

Nos lecteurs ne s'étonneront pas, je pense, que nous ayons supprimé les illustrations, cette année

encore. J'ajoute que le caractère de la plupart des discussions les rendait peu nécessaires.

Au nom de la Société de l'Histoire de l'Art français, je renouvelle les remerciements bien dus à l'Institut, qui n'a pas cessé de nous aider en nous attribuant une part dans la fondation Debrousse ; je les adresse aussi au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui nous continue libéralement une souscription plus précieuse que jamais.

Deux volumes suffiront pour atteindre l'année 1793, où la Convention décréta la suppression des Académies royales. Il ne m'appartient certainement pas de rien prévoir à leur sujet.

Février 1920.

INTRODUCTION

L'ACADÉMIE DE 1744 A 1758.

Voici encore quinze années de l'Académie d'architecture où se continue le cours régulier de ses destinées; quinze années plus actives, plus variées que les précédentes et où le lecteur trouvera des hommes nouveaux et rencontrera certaines discussions pratiques d'un véritable intérêt. Il semble parfois qu'on y sente un contact plus direct entre les préoccupations de la Compagnie et les réalités contemporaines.

I.

L'organisme académique.

L'Académie reste placée sous l'autorité du directeur général des Bâtiments et sous la direction du premier architecte.

Les lettres patentes de juin 1756[1], en rendant égal le nombre des membres de la première classe et de la seconde, fixé à quinze pour chacune, ne changèrent rien à la division en classes, aux modes de présentation et de nomination. Nous n'avons qu'à renvoyer sur ce point aux introductions des précédents volumes, en constatant une fois de plus l'augmentation croissante du personnel académique.

1. Nous les avons reproduites aux Appendices.

En 1747, Mansart de Lévy rédigea sur l'organisation de l'Académie un mémoire[1] qui fut repris par Boffrand, Garnier d'Isle, etc. On ne sait quelle en était au juste la donnée ni quel en fut le résultat. Enfin, au moment même où va se fermer ce volume, se présentait une question importante, prévue du reste par les statuts de 1717 (art. XVIII), mais jamais abordée : celle des correspondants français ou étrangers. Nous verrons plus tard comment elle fut résolue.

Nous laissons de côté des détails secondaires qui n'ajoutent rien d'essentiel à l'histoire de l'Académie. Tout au plus signalerions-nous un épisode, le seul de ce genre qui s'y rencontre : la démission forcée de Vigny, après récidive de manque d'égards et même de loyauté envers ses confrères[2] (1758).

Orry, directeur général des Bâtiments, s'était retiré à la fin de 1745, après neuf années d'une administration sans éclat et sans activité. Il fut remplacé par Le Normant de Tournehem, oncle de Mme de Pompadour, qui resta en fonctions jusqu'à sa mort, en novembre 1751. Il tourna plutôt ses préoccupations du côté de l'Académie de peinture, mais il entretenait de bons rapports avec notre Académie et paraît avoir voulu surtout laisser aux choses leur marche régulière et tranquille.

Dès l'année 1746, il avait assuré la survivance de sa charge au jeune frère de Mme de Pompadour, alors M. de Vandières (né en 1727, † 1781). On sait que celle-ci comprit la nécessité d'assurer au futur directeur la compétence qui lui manquait et qu'elle

1. Ci-après, p. 87, 88.
2. Ci-après, p. 312-316.

lui fit faire le voyage d'Italie, en lui adjoignant comme guides et conseillers l'architecte Soufflot, le graveur Nicolas Cochin, l'abbé Leblanc. De Vandières resta absent de 1749 à 1751; il revint à Paris au mois de septembre. Le 29 novembre, quelques jours après la mort de son oncle[1], il recevait comme directeur une délégation de l'Académie. Il se démit de sa charge en 1773. Marquis de Marigny en 1754 (c'est sous ce nom qu'on le connaît), commandeur des ordres du Roi en 1756, lieutenant général de l'Orléanais en 1764, conseiller d'État en 1773, gouverneur du château de Blois, dans le voisinage duquel il possédait la terre de Ménars, dont il prit le titre à la fin de sa vie, il courut une carrière très brillante, qui se poursuivit même après la mort de sa sœur en 1764.

Le directeur de l'Académie fut, à partir de 1742, le célèbre Ange-Jacques Gabriel, succédant à son père[2]. Premier architecte du Roi, absorbé sans doute par ces fonctions, il vint assez rarement aux séances de l'Académie, à la différence de ses prédécesseurs. Il paraît cependant avoir suivi assez attentivement ses travaux, à en juger par la correspondance qu'il entretint avec elle et avec le directeur général. Quant à savoir s'il exerça une action pédagogique, les documents académiques ne nous en apprennent rien.

Nous n'avons pour l'instant rien à ajouter sur Camus (1699-1768), secrétaire et professeur de sciences à l'Académie[3], si ce n'est peut-être que son rôle paraît moins important au cours des années qui nous

1. P. 170.
2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 320, 321.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. VI, VII.

occupent. Il intervint moins souvent dans les discussions, paraît s'être restreint à ses fonctions administratives. Nous reparlerons de lui au moment de sa mort.

Deux professeurs se succédèrent pour le cours d'architecture.

Jossenay (Denis), † 1748, était entré à l'Académie dès 1717. Il y devint professeur à la mort de Courtonne en 1739[1]. Nous ne savons rien de son enseignement, ni s'il eut beaucoup d'élèves. Il en est deux qui lui firent quelque honneur : Julien-David Leroy et Marie-Joseph Peyre; ce dernier passa après 1748 sous la direction de Loriot. Jossenay avait été, en 1724-1726, un des collaborateurs de Robert de Cotte au palais épiscopal de Verdun; en 1728-1729, il était occupé à Troyes. Sa nomination à l'Académie en 1717 fait penser qu'il avait pu naître vers 1680 au plus tard.

Loriot (Louis-Adam), † 1767, qui lui succéda[2], paraît avoir été, comme Tanevot, l'académicien type. Reçu dans la deuxième classe en 1735, il monta dans la première en 1758. Les procès-verbaux nous permettent tout au plus de connaître les noms de quelques-uns de ses élèves (Jardin, Chalgrin), mais rien sur la valeur de ses leçons. Sa qualité de professeur le désignait sans doute pour prendre une part active aux discussions théoriques. Il les résuma souvent, traduisit en dessins les décisions de la Compagnie sur les ordres, etc. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de zèle, succédant en cela à Tanevot.

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 111, n. (première signature), et t. V, p. 246, 247.

2. P. 97. A l'occasion de sa nomination, il fut décidé que les

Dans l'Introduction du volume précédent, nous avons essayé de dégager les caractères généraux de l'enseignement académique. Si peu que nous en ayons dit, nous n'avons qu'à y renvoyer, car les programmes des cours, les décisions de doctrine prises par la Compagnie montrent que la pédagogie resta la même. Seul le choix des sujets pour les grands prix suscita quelquefois des difficultés, qui ne laissent pas d'être instructives. La Compagnie, évidemment, se trouvait en face de deux tendances : programmes restreints, portails d'églises, façades de palais, arcs de triomphe, etc., ou plus amples, un palais et ses dépendances, un hôtel avec jardin, une ménagerie, avec plans, coupes, élévations. Le problème se posa précisément en 1756, à propos de ce dernier sujet. Les professeurs, se trouvant partagés, firent appel à Marigny, qui le jugea trop compliqué[1]. L'Académie s'inclina, proposa un salon, mais revint ensuite à des thèmes plus élargis, dans la voie où l'on s'est de plus en plus engagé.

Nous parlons de l'enseignement, mais qu'était-ce qu'un élève de l'Académie? Pendant longtemps, il n'y eut pas sur ce point de règlements formels ou nous ne les connaissons pas. On peut se figurer un régime très libre de maîtres à quelques disciples. Lorsque le nombre des étudiants s'accrut au cours du XVIIIe siècle, l'Académie jugea nécessaire de les tenir plus en main.

Elle établit, en 1746, une liste des élèves, alors au nombre de quarante-sept[2]. Elle n'admit aux concours

académiciens choisis pour professeurs ne perdraient pas leur rang dans la classe qu'ils occupaient. Cf. p. 314, 330.

1. P. 261-263, 296, 297.

2. P. 62, 64.

que ceux qui auraient suivi régulièrement les leçons d'un professeur académicien et, à titre de vérification sans doute, elle prit l'habitude d'inscrire à côté des noms des candidats ceux de leurs professeurs.

Elle se préoccupa aussi d'empêcher les fraudes dans les concours; il s'en commettait ou du moins le bruit en courait. Un curieux épisode de l'entrée en loge de Louis, en 1749, en fournit la preuve, s'il en fallait une[1]. En 1754, la Compagnie interdit, sous peine de déchéance, de recevoir des étrangers dans les loges, de se faire aider même pour les opérations matérielles des derniers travaux, etc. En 1756, elle renouvela encore ces diverses prescriptions éliminatoires.

II.

Les Académiciens.

J'ai plusieurs raisons pour être bref dans la liste des Académiciens qui va suivre. La meilleure peut-être tient à ce que nous savons peu de chose sur la plupart d'entre eux et que nous ne savons rien sur quelques-uns. Les procès-verbaux nous permettent au moins d'ajouter certains détails au silence des dictionnaires : date exacte d'entrée à l'Académie, date exacte de la mort, activité académique et caractère de cette activité. Tel membre, à peu près ignoré comme constructeur, s'est trouvé tenir dans la Compagnie un rôle important comme théoricien et a pu contribuer à fixer ou à renouveler la doctrine. Chez d'autres, on constate une compétence technique qui

1. P. 16, 102, 103, 220, 221, 265.

les mêle assez étroitement à l'étude des problèmes purement industriels. Si peu donc que nous puissions dire, nous aurons ajouté quelque chose à la biographie de nos architectes, si négligés par les historiens.

Aubry (Claude-Guillot), 1703-1771, académicien de seconde classe en 1737[1], de première en 1758, a bâti de nombreux hôtels : de Villeroy, de Conti (rue Saint-Dominique), etc. Très occupé, il ne donna guère à l'Académie que son exactitude. Il eut, — prétend-on, — pour élève, Sedaine, à qui l'on n'aurait certainement pas dit : « Soyez plutôt maçon... »

Nous avons déjà parlé de Jean Beausire père[2], mort en 1743. Il laissa deux fils architectes. L'aîné, Jean-Baptiste, demeura attaché à l'administration municipale, s'occupa surtout de travaux d'expertise, de voirie, ou bien organisa quelques-unes de ces cérémonies solennelles[3], si nombreuses et si somptueuses au XVIIIe siècle. Académicien de seconde classe en 1732, de première en 1755.

Son frère cadet, Jérôme[4], devint académicien de

1. Son brevet ne fut enregistré qu'en 1741, ce qui a trompé sur la date de sa nomination.

2. *Procès-verbaux*, t. IV, p. XXVI-XXVII.

3. Notamment celle de 1744.

4. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 291.

BEAUSIRE Jean, † 1743.

Jean-Baptiste.	Une fille, ép. Boudet.	Jérôme.
Une fille, ép. Destouches, contrôleur des bâtiments de la ville.	Boudet, élève.	

deuxième classe en 1741, en survivance, pour ainsi dire, de son père qui, à cette date, sollicita et obtint l'honorariat. Il mourut en 1761. Il paraît qu'il aurait fourni des renseignements à l'abbé Lambert pour son ouvrage sur *Les progrès de l'architecture*.

Billaudel, † 1762, entra à l'Académie en 1725 ou au début de 1726; il passa dans la première classe en 1755. On ne le voit guère que dans des fonctions administratives : intendant des Bâtiments du Roi, contrôleur des bâtiments de Choisy, de Saint-Germain, de Compiègne. Il mourut en 1762[1].

Blondel (Jean-François), 1681-1756, ne doit pas être confondu avec Jacques-François, son neveu et non son fils, comme on l'a dit quelquefois[2]. Né à Rouen, il devint académicien de seconde classe en 1728, puis de première en 1749, signalé alors comme le doyen de sa classe. Il avait été le maître de Jacques-François.

Blondel (Jacques-François), 1705-1774, avait eu déjà bien des rapports avec l'Académie, lorsqu'il entra dans la seconde classe en 1755[3]. Rapports assez tendus tout d'abord, lorsqu'il organisa, en 1742, son École d'architecture, création où la Compagnie voyait une atteinte à son privilège d'enseignement et, en tout cas, une concurrence. Elle céda cependant au prix de quelques concessions de forme et elle ne tint pas rigueur à cet indépendant qui lui faisait des avances. Elle accueillit ses communications et fort bien les beaux livres qu'il lui offrait. Le personnage était actif, entreprenant, plein d'idées et de

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 318, n. 2. Ci-après, p. 247.
2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 32. Ci-après, p. 117, 119.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. VIII, 314, 342. Ci-après, p. 21, 22, 248, 249.

savoir-faire. Lorsqu'il eut été admis, il présenta peu après, comme don de joyeux avènement, la première partie du grand ouvrage qui l'a illustré. Les projets, les propositions se succédèrent; il devenait avec Soufflot un des personnages importants de l'Académie. Nous le retrouverons au prochain volume.

Nous avons parlé de Boffrand (Germain)[1]. Constatons seulement, une fois de plus, sa remarquable et prodigieusement active longévité, puisque, né en 1667, il ne mourut qu'en mars 1754, assistant presque jusqu'à sa fin aux séances; bien mieux, prenant part à tous les travaux de la Compagnie, ne se lassant pas d'y présenter des mémoires sur les sujets les plus variés, assez robuste pour préparer trois grands projets lorsque l'on mit au concours la création d'une place pour la statue équestre du Roi.

Brébion (Maximilien), 1716-1796?, académicien de deuxième classe en 1755[2], collabora au Panthéon avec Soufflot et, après lui, eut l'honneur d'être appelé à continuer son œuvre, en 1780.

Cartaud (Jean-Silvain), 1675-1758, n'entra que fort tard à l'Académie, en juillet 1742, mais il franchit presque immédiatement le premier degré, puisque, le 12 septembre de la même année, il entrait dans la première[3]. Il avait sans doute, à soixante-sept ans, un long arriéré d'études à employer, car, le 23 juillet 1742, à peine nommé depuis vingt jours, il présentait un mémoire sur la superposition des colonnes, commençant par où l'Académie ne devait jamais

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. xxxii-xxxvi, et ci-après, p. 217.
2. P. 247.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. 325-332. Quoiqu'il n'eût été présenté qu'en seconde ligne par l'Académie, après Contant.

finir. Le 30, c'est la proportion des arches et des piles d'un pont; le 27 août, le plan et l'élévation d'un ordre dorique, etc. L'Académie sans doute ne trouva pas qu'il abusât de la parole, puisqu'en septembre elle le chargea du rapport sur l'ouvrage de Boffrand : *Fonte de la statue de Louis XIV*.

Il a construit à Paris les deux portails aujourd'hui adaptés à l'église des Blancs-Manteaux, les hôtels des deux Crozat, le portail et l'autel des Petits-Pères, toutes œuvres sans grande originalité.

Chevotet (Jean-Michel), 1698-1772, obtint le prix de Rome en 1722, mais n'alla pas à l'Académie de France[1]. Il entra à l'Académie d'architecture en 1732, ne passa dans la première classe qu'en 1754. C'était pourtant un artiste de talent, à en juger par le pavillon de Hanovre à Paris, par les châteaux de Champlâtreux, de Petit-Bourg, etc. Mais il avait pris peu de part aux travaux de l'Académie.

Contant, surnommé parfois d'Ivry (du lieu de sa naissance Ivry-sur-Seine), 1698-1777, entra à l'Académie en 1728, passa dans la première classe en 1751[2].

Il produisit beaucoup, et des œuvres importantes : le couvent et la chapelle de Panthémont, le bel escalier du Palais-Royal (en sa qualité d'architecte du duc d'Orléans); il commença, en 1764, l'église de la Madeleine, que la Révolution laissa inachevée[3]. Il avait entrepris un recueil de ses œuvres sous le titre de *Œuvres d'architecture de P. Contant d'Ivry, architecte du Roi*. La première partie seule parut en 1769. Elle contient surtout des projets de portails

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 100, et ci-après, p. 251.
2. Il signait simplement Contant. *Procès-verbaux*, t. V, p. 32.
3. Et qui fut entièrement refaite sous l'Empire; on le sait.

d'églises, de châteaux, de fontaines, d'arcs de triomphe, mais non pas les œuvres exécutées[1].

De Cotte (Jules-Robert), 1683-1767, fils de Robert et gendre de Mansart, devint académicien de seconde classe en 1714, de première en 1718[2], conseiller honoraire de l'Académie de peinture en 1719, directeur (du moins l'affirme-t-il dans un rapport de 1745) des Gobelins en 1709. A la mort de son père en 1735, il hérita de sa charge d'intendant et ordonnateur des Bâtiments royaux et de la direction des monnaies et médailles. Il le continua dans les travaux du Château-d'Eau, du Palais-Royal, dans la décoration du château royal à Madrid et du palais épiscopal de Verdun. Il éleva le portail de Saint-Roch sur ses dessins.

De Cotte (Louis), † 1749, qui paraît être resté toute sa vie contrôleur des Bâtiments royaux de Fontainebleau, entra dans la deuxième classe en 1725, passa plus tard dans la première[3]. Il ne venait qu'assez irrégulièrement à l'Académie. Il dut sans doute ses fonctions d'architecte ordinaire du Roi et son anoblissement à sa qualité de fils de Robert de Cotte, très influent jusqu'à la fin de sa vie.

Deluzy de Pélissac (Augustin), † 1773, académicien de deuxième classe en 1734, de première en 1756[4], contrôleur des bâtiments de Vincennes, a peu marqué à l'Académie, où cependant il était assidu, et aussi peu marqué en dehors de l'Académie.

Franque (François) entra dans la seconde classe

1. Cabinet des Estampes, Ha 33, in-fol.
2. Voir au t. IV, p. XXXVII, le tableau généalogique de la famille de Cotte.
3. T. IV, p. 301; ci-après, p. 119.
4. *Procès-verbaux*, t. V, p. 135, et ci-après, p. 252.

de l'Académie en 1755[1]; il a construit le château de Magnanville, près de Mantes. Nous le retrouverons dans le prochain volume.

Garnier d'Isle (Jean-Charles), 1697-1755, fut académicien de deuxième classe en 1728, de première en 1742[2]. Contrôleur des Bâtiments royaux, architecte ordinaire du Roi en 1755, on ne lui attribue guère que le château de Bellevue, où il aurait collaboré avec Lassurance. Mais il eut à l'Académie un rôle très actif, y fit de nombreuses communications. Nous en reproduisons une sur la profession d'architecte, sans nous dissimuler qu'elle ne contient guère que ce que Vitruve et ses successeurs en ont dit.

Godot (ou Godeau), † 1762, académicien de deuxième classe en 1739, de première après 1758[3], se consacra presque exclusivement aux questions de technique et de pratique, si l'on en juge par un *Traité du toisé* qu'il lut à l'Académie, en février-mai 1745, et qui fut repris en 1752 et plus tard encore, puisque la Compagnie se donnait sans compter à ces problèmes peu attrayants. Était-ce en qualité de technicien qu'il proposait en 1752 la démolition du jubé de la cathédrale de Noyon? A vrai dire, presque tous les architectes et les ecclésiastiques durent adhérer à sa proposition, les premiers parce que fort peu d'entre eux comprenaient le gothique, les seconds parce qu'ils voulaient officier sous les yeux des fidèles.

Hazon (Barthélemy-Michel) n'eut que le deuxième

1. Ci-après, p. 247.
2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 28, 313, et ci-après, p. 243. Voir aux Appendices.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. 248, et ci-après, p. 25 et note 1.

grand prix en 1745, alla cependant à l'Académie de France (1746). A son retour, il devint contrôleur des bâtiments de Choisy, puis de l'École militaire. Il entra à l'Académie, en 1750, comme officier des Bâtiments royaux, « quoique n'étant pas encore dans la classe des architectes », dit le procès-verbal[1]. Cette situation fut régularisée en 1755.

Lassurance (Jean-Cailleteau), † 1755, fut comme son père († 1724)[2] un grand constructeur d'hôtels et de châteaux. Tous deux peuvent être considérés comme des maîtres dans l'architecture privée du xviiie siècle. Jean entra dans la seconde classe en 1723[3], dans la première en 1734. Mais, trop occupé sans doute par ses travaux, il parut assez peu à l'Académie. Contrôleur de Marly, puis de Fontainebleau, architecte ordinaire du Roi, il a bâti (avec Garnier d'Isle) le château de Bellevue pour Mme de Pompadour, son hôtel à Versailles, travaillé à l'hôtel d'Évreux (Élysée) et au château de Crécy (près de Dreux).

Lebon (Pierre-Étienne), † 1754[4], grand prix en 1725, entra dans la seconde classe en 1741. Dans les procès-verbaux, on ne trouve guère de lui que sa signature.

Lecarpentier (Antoine-Mathurin), 1709-1773, fut nommé dans la seconde classe en 1755. En 1758, il présenta à ses confrères les plans et élévations de

1. Ci-après, p. 135, 247.

2. Cf. l'Introduction du t. IV sur Lassurance père.

LASSURANCE.

Jean, † 1755. — Pierre, contrôleur de Saint-Germain.

3. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 261; t. V, p. 134. Ci-après, p. 247.

4. *Procès-verbaux*, t. V, p. 307, et ci-après, p. 247.

l'hôtel de ville de Rouen qui, d'ailleurs, ne fut pas construit[1]. C'est, à l'état de projet, son œuvre capitale dans la première période de sa vie académique.

Lécuyer (Charles), † 1776, entra dans la deuxième classe en 1735, dans la première en 1755[2]. Contrôleur des parcs de Versailles, architecte ordinaire du Roi en 1756.

Ledreux, † 1751, académicien de deuxième classe en 1742[3], resta obscur à l'Académie et ailleurs.

Lefranc d'Étréchy, † 1762, académicien de deuxième classe en 1755[4], resta obscur comme le précédent.

Legrand, † 1751, appartenait à l'Académie depuis 1728, à la première classe depuis 1746[5]. On n'a pas beaucoup plus à dire sur son compte.

Nous avons parlé de J.-B. Leroux († 1746)[6].

De Lespée (Jean-François), † 1762, fut architecte-expert des Bâtiments royaux. Académicien de deuxième classe en 1728[7], il demanda l'honorariat en 1747 et parvint ainsi à faire entrer son fils à sa place. Je ne vois pas qu'il ait fait grand'chose à l'Académie. Je ne vois guère que son fils ait fait plus.

Mansart de Lévy (Jacques-Hardouin), 1703-1788, comte de Sagonne, titre qu'il hérita de son père, mais non sans avoir à soutenir sur ce point un procès au Parlement de Paris, entra à l'Académie en 1735[8], passa dans la première classe en 1758.

Il a construit l'église cathédrale de Versailles (1742-

1. P. 329.
2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 173, et ci-après, p. 247.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. 313, et ci-après, p. 155.
4. P. 247.
5. *Procès-verbaux*, t. V, p. 32, et ci-après, p. 56.
6. *Procès-verbaux*, t. IV, p. XXVIII
7. *Procès-verbaux*, t. V, p. 32, et ci-après, p. 84-85.
8. *Procès-verbaux*, t. V, p. 180, et ci-après, p. 320, 321.

1754) et peut-être le palais du commerce à Tours. Ce petit-fils du grand Mansart eut une fin de carrière très agitée. En 1756, il demandait l'autorisation d'aller en Portugal, où le célèbre tremblement de terre de 1755 offrait l'occasion de nombreux travaux. Il ne put s'y rendre et sa profession ne l'avait pas enrichi, puisqu'il était obligé, en 1766, de se réfugier au Temple, chez le prince de Conti, pour échapper à ses créanciers. Il eut avec son confrère de Vigny un différend, qui tranche sur le calme habituel des séances, et où l'avantage lui resta.

Mollet (Louis-François), † 1758 ou extrême fin de 1757, académicien de seconde classe en 1734, architecte du roi en 1735, de première classe en 1756[1], appartenait à la famille des Mollet dont le premier auteur connu vivait au XVIe siècle.

Moranzel (Louis-François Thouroux de), 1709-1785, était neveu de de Cotte (Louis), qu'il remplaça au contrôle des bâtiments de Fontainebleau en 1749. Un des architectes de Mme de Pompadour, il entra dans la seconde classe de l'Académie en 1756[2].

Perronet (Jean-Rodolphe), 1708-1794, est une bien autre personnalité. Ingénieur et architecte, il entra dans la seconde classe de l'Académie en 1758[3]; il avait déjà une belle carrière. Nous le retrouverons et l'étudierons plus amplement au prochain volume.

Potain (Nicolas-Marie), † 1791, ne nous appartient aussi que par la date de sa nomination d'académicien, 1756[4].

Simonet (Jean), † 1742, admis à l'Académie en

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 155, 172, et ci-après, p. 281.
2. P. 290, 301.
3. P. 314, 327.
4. P. 290.

1735, a reconstruit l'église des Prémontrés de la Croix-Rouge[1].

Soufflot (Germain), 1709-1780, académicien de deuxième classe en 1749, de première en 1755[2], avait déjà en 1749 une grande notoriété, à laquelle ne nuisit pas la faveur de Marigny. Il entra à l'Académie sans concurrent, « personne d'un mérite connu ne s'étant présenté à l'exception de M. Soufflot », dit le procès-verbal du 17 novembre. Il y avait peut-être à cette abstention une raison facile à deviner.

La réputation de Soufflot s'enferme tellement dans la construction du Panthéon que nous le réservons, lui aussi, pour le prochain volume, où nous retrouverons, à la date de 1764, son œuvre capitale.

Tanevot (Michel), † 1762, faisait déjà partie de l'Académie en 1717. En 1740, il fut présenté pour la première classe en seconde ligne, après Aubert, mais avec des témoignages si honorables que l'Académie sollicita un peu plus tard sa nomination sans scrutin et sans candidature. Il fut nommé de première classe le 20 novembre 1741. Il méritait ces suffrages par les services considérables rendus à la Compagnie à l'occasion de ses travaux. Nous avons parlé au volume précédent de ses dessins sur les ordres. Il apporta le concours de son expérience dans presque toutes les discussions engagées. Type accompli de ces académiciens plus théoriciens que constructeurs, il mourut très âgé. On lui a quelquefois attribué un fils, académicien (disait-on) en 1741[3]. C'est une erreur.

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 174.
2. P. 72, 118, 129, 247.
3. *Procès-verbaux*, t. V, p. 282, 305, 306 et les notes. — L'erreur sur un fils vient sans doute des termes mal interprétés des procès-verbaux des 5 décembre 1740, 13 et 20 novembre 1741.

Vigny (Pierre de Vigné de), † 1773, admis en deuxième classe en 1723, avait certainement du talent, de la vigueur d'esprit, de l'initiative[1]. En 1722, il se rendait à Constantinople pour examiner l'état de l'ambassade et il donnait un plan pour sa reconstruction. Il joua pendant longtemps un rôle important dans les discussions et les travaux académiques, où l'on sollicitait même son concours[2]. Mais c'était un caractère déplorable, ombrageux, suspect. Il devait sans doute juger sévèrement quelques-uns de ses confrères et ne le pas cacher. « Il a l'habitude d'insulter », pourra dire son confrère Mansart de Lévy. Il eut deux fâcheuses mésaventures : une première fois avec Beausire cadet (1742), où il fut obligé de faire des excuses; une seconde fois avec Mansart de Lévy (1758). On l'accusait, et il ne put le nier, d'avoir effacé en cachette le nom de celui-ci sur une liste où il figurait. Ce fut la démission, qualifiée de volontaire pour le ménager, mais acceptée sans délai par le surintendant; puis alors l'obscurité, l'aventure. Il se rendit à Constantinople, où il trouva des travaux pour l'ambassade. Cet académicien dévoyé avait cependant rencontré pendant longtemps d'heureuses fortunes : constructions dans les nouveaux quartiers de Nantes et projets pour l'embellissement de la ville, projet de restauration pour la cathédrale de Reims, intendance des bâtiments du duc d'Orléans, etc.

On trouvera dans le prochain volume les notes sur les élus de 1757 et 1758, Hupeau, Pluyette, Rousset.

1. P. 312-316. Articles sur lui dans les *Réunions des Sociétés des beaux-arts*, 1894 et 1898.

2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 311. Lettre de Gabriel.

Nous voulons seulement signaler le cas de Julien-David Leroy qui, revenant de l'École de Rome en 1758, présenta à l'Académie son ouvrage sur *Les ruines des plus beaux monuments de la Grèce* et fut élu, la même année, académicien de la seconde classe, sur la proposition et l'initiative de la Compagnie[1], cas bien rare, trop rare peut-être, dans les annales académiques.

III.

Travaux de l'Académie.

Le 27 juin 1748[2], le directeur général des Bâtiments annonça à l'Académie convoquée extraordinairement que, sur la proposition de la municipalité parisienne, agréée par Sa Majesté, une statue équestre serait élevée au Roi, en souvenir de la signature des préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle. L'emplacement n'en était pas déterminé et le directeur invitait tous les membres de la Compagnie à présenter des projets, « en laissant à chacun la liberté du choix du lieu, de l'étendue et de la dépense ». Ils répondirent tous à cet appel, quelques-uns surabondamment. Nous renvoyons pour les détails de cette grande entreprise à l'ouvrage bien connu de Patte[3]. Quatre années se passèrent. Tout le monde se crut architecte. Paris était bouleversé... en plans, lorsque le Roi fit savoir, le 18 janvier 1753, qu'il choisissait pour sa statue le terrain compris entre le pont tour-

1. P. 336, 337.
2. *Procès-verbaux*, séances des 25, 27 juin, 1er juillet.
3. *Monuments élevés à la gloire de Louis XV*, 1675, in-fol., figures.

nant des Tuileries et les Champs-Élysées. Encore une fois, il conviait les Académiciens à proposer des plans pour l'aménagement architectural de la place. Appel dont on aurait pu se dispenser, puisque Gabriel fut désigné pour l'exécution définitive du projet.

Les lecteurs qui auront parcouru, même rapidement, les tomes IV et V de nos *Procès-verbaux*, ne s'attendront certainement pas à voir reparaître dans le tome VI le toisé, auquel l'Académie avait consacré tant d'années d'études. Elle se reprit cependant à l'étudier, dès ses premières réunions, en 1744, et elle y revint inlassablement jusqu'à la fin de 1758. Si nous savons que c'est le point d'arrêt pour ce volume, nous devons craindre que ce ne soit pas le point final des discussions de ce genre. Boffrand, Loriot, Camus donnaient le meilleur de leur temps à ces problèmes que leurs prédécesseurs et eux-mêmes avaient abordés tant de fois. Godot, en 1745, lut sur le toisé un long mémoire de plus de quatre-vingts pages, que nous avons supprimé sans hésitation et sans scrupule, de même que nous avons négligé ailleurs les détails de chiffres qui auraient rempli des pages destinées certainement à être tournées d'une main rapide. Nous renvoyons sur ce point aux justifications que nous avons déjà données[1].

Comment s'expliquer cette persistance à traiter des sujets si étrangers à l'art et si peu attrayants pour des artistes? Boffrand, interprète de la Compagnie, a insisté fortement sur les abus du toisé traditionnel et purement expérimental[2]. L'Académie prenait donc

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. VII et note.
2. P. 19-20.

les intérêts du public contre les entrepreneurs, en constituant un système scientifique ne laissant place ni aux erreurs, ni aux fraudes. Cela constaté, on peut néanmoins se demander s'il ne lui aurait pas suffi d'établir les règles essentielles de méthode et de se borner à surveiller, s'il le fallait, les ouvrages composés sur la matière.

Si nous considérons que l'Académie ne trouvait pas un emploi très utile de son temps en revenant sans cesse sur ces problèmes, on lira, au contraire, avec un vif intérêt les procès-verbaux des séances qu'elle consacra à l'examen d'inventions techniques ou de procédés industriels : machines pour éviter les accidents dans la montée des lourds fardeaux ou des pierres des carrières[1]; nouveau mastic[2] (spalme); verre blanc perfectionné[3]; procédé pour souder le plomb[4]; moyen nouveau d'appliquer l'or sur le bois; système perfectionné de jalousies-persiennes[5], etc.

L'Académie y apporta une attention très consciencieuse; quelques-uns des rapports qu'elle demanda à ses membres ont une réelle importance par leur étendue et leur précision. On en trouvera quelques mots aux Appendices.

Nous en dirons autant des informations qu'elle cherchait sur la qualité des pierres employées pour les constructions, soit qu'elle relût le fameux procès-verbal de la visite ordonnée en 1678 par Colbert, soit qu'elle étudiât directement des carrières récemment ouvertes ou peu connues[6].

1. P. 258.
2. P. 155-159.
3. P. 182.
4. P. 267-272.
5. P. 307-308.
6. En 1752, p. 173, 175, et en 1756, p. 282.

A coup sûr, l'Académie restait mieux dans son rôle en étudiant encore une fois les ordres architecturaux. Pourtant, là aussi, est-ce que tout n'avait pas été énoncé sur le dorique, l'ionique, le corinthien? Comment les constructeurs si libres, si aisés du XVIIIe siècle, les décorateurs si ingénieux, si heureusement inspirés dans la recherche des formes nouvelles où se jouait leur fantaisie, se laissaient-ils dominer impérieusement par la tradition classico-antique, consacrant de longues séances à analyser dans les moindres détails les infiniment petits d'un chapiteau, d'une base, des cannelures, à arriver à des divisions et des subdivisions où manquent presque les éléments mesurables[1]? Pourquoi ces discussions interminables sur les ordres superposés ou sur les colonnes, les entablements, les chapiteaux classiques, puisqu'ils ne les employaient pas ou ne les employaient qu'en les interprétant et les accommodant à l'expression de leur goût?

A cela, nous avons déjà répondu à peu près en établissant une distinction sur laquelle il faut revenir et que ne négligeaient pas les théoriciens du XVIIIe siècle. En effet, à cette époque plus qu'à d'autres, il y a deux architectures : celle des façades et celle des intérieurs, celle des monuments publics et celle des constructions privées. Façades des édifices qu'on pourrait appeler de grand style ou monuments publics, la doctrine classique y est toujours appliquée aussi scrupuleusement qu'au siècle précédent, avec emploi raisonné des ordres. Le Garde-Meuble, tous les projets présentés au concours de 1748, les portails d'églises se conforment à cette

1. Cf. *Procès-verbaux,* t. V, p. X-XII.

esthétique. Or, les membres de l'Académie, à deux ou trois exceptions près, étaient appelés par leur titre même à ces constructions qui avaient un caractère monarchique ou public. Ils ne s'occupaient pas ou s'occupaient peu des autres; elles étaient en dehors des théories. Ils restaient donc fidèles à eux-mêmes en s'efforçant d'établir la doctrine dans toute sa pureté.

On jugerait peut-être que ces préoccupations classiques coïncident assez bien avec la réaction qui, vers 1750, commença à se produire contre le style Louis XV. Cette idée contient sans doute une part de vérité, une part seulement, car au temps du rococo le plus triomphant, entre 1730 et 1740, l'Académie apportait les mêmes scrupules dans l'étude des ordres antiques et s'attachait à en constituer et appliquer les règles.

Les divers règlements sur l'organisation de l'Académie et ses traditions mêmes lui imposaient l'obligation d'examiner et de juger les différents ouvrages écrits sur l'architecture (art. XIX-XXI). Le plus souvent, ils étaient présentés par les auteurs eux-mêmes.

Boffrand lui offrit son volume sur la *Fonte de la statue de Louis XIV* et l'obséda, on peut le dire, de communications tirées de son grand ouvrage : *Le livre d'architecture*, non seulement avant sa publication en 1745, mais longtemps après qu'il eut paru. Combien de fois « M. Boffrand » ne l'entretint-il pas de l'esthétique architecturale, interprétée à travers l'*Art poétique* d'Horace[1] ! Il le faisait encore en 1753,

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 330, 348, 351, 352, et ci-après, p. 29 (28 juin 1745), 86, 192, 193, 202, 206 (matériaux).

à la veille presque de sa mort. La Compagnie, je pense, voulut bien par égard pour son âge paraître continuer à s'y plaire et lui renouveler chaque fois les mêmes compliments.

Autant Jean-François Blondel avait passé inaperçu et effacé, autant son neveu Jacques-François occupa l'Académie, d'abord à propos de sa célèbre École d'architecture[1], puis par des communications répétées sur la *Nécessité de l'étude de l'architecture*, sur l'utilité de fonder des prix spéciaux pour les élèves, ou bien en lui offrant ses beaux et luxueux ouvrages : *Les fêtes publiques pour les deux mariages du Dauphin, 1745 et 1747*, *L'architecture française*, que, d'ailleurs, elle accueillait avec un plaisir qui se comprend.

On mit un jour sous ses yeux des gravures de Piranesi[2]. C'était en 1754. Elle eut le bon goût de trouver qu'il y avait là du génie. C'est à son honneur.

Elle apprécia comme il fallait les modèles d'architecture de La Guépière et, avec une bienveillance un peu distante, — si ce terme n'est pas trop moderne, — les recueils de Neufforges, qu'elle encouragea, comme on le fait de maître à élève[3].

Elle fut moins accueillante à un certain Montgarnie d'Aix, qui lui communiquait le projet d'un *Traité d'architecture*, renvoyé sans phrase à son auteur ; à un Mandrin d'Avignon (le Midi donnait), qui lui proposait « un chapiteau composite pour un ordre d'architecture », mais avait eu la prudence de ne pas

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 314-315, en 1742.
2. P. 224-225.
3. P. 303, 304, 326, 335.

envoyer le dessin[1]; à M. de Silvy, qui ramenait l'architecture à trois proportions : l'une que « plus les corps s'allongent, plus ils se constituent en faiblesse », et réciproquement; la seconde que « plus les corps se serrent, plus l'espace entre eux se constitue en force », et réciproquement. En déclarant que ces principes étaient « non seulement véritables, mais connus de tout le monde », l'Académie laissait entendre ce qu'elle en pensait[2].

« M. Simonin, ancien navigateur et professeur d'hydrographie à Bayonne[3] », lui proposa tout simplement « de rejeter le système de Copernic ». Elle jugea ses raisons insuffisantes et le renvoya prudemment à l'Académie des sciences qui, paraît-il, avait déjà eu affaire au personnage.

Le 19 juin 1747, l'Académie entendit la lecture d'un mémoire sur des « voûtes avec des briques posées à plat et doublées avec de nouvelles briques posées à plat[4] ». Elle ne laissa pas d'en être étonnée, décida cependant de l'enregistrer malgré sa longueur. Puis, voici que l'invention, « venue peut-être d'Espagne », fit peu à peu son chemin à Paris ou autour de Paris. Deux académiciens, Tanevot et Contant d'Ivry, l'employèrent, Boffrand en parla; plus d'une séance lui fut consacrée, la Compagnie venant à résipiscence. On verra aux appendices en quoi consistait au juste cette invention, que quelques éminents architectes savent mettre encore en usage.

Il est assez curieux, quand on parcourt les procès-

1. P. 13, 14.
2. P. 144-145, 295.
3. P. 65.
4. P. 74-82. La question reparut plus d'une fois en se modifiant et s'élargissant. Voir aux Appendices.

verbaux, de constater que les architectes s'intéressaient à certaines questions qui ne paraissaient pas ressortir à leur juridiction. Ils eurent connaissance du procédé de rentoilage de Picaut[1]; ils se préoccupèrent des problèmes relatifs à la peinture sur verre, précédant en cela leurs confrères peintres[2].

Comme par le passé, les villes s'adressèrent parfois à l'Académie, à propos de constructions projetées : Chalon-sur-Saône pour une caserne[3], Besançon pour la reconstruction de l'église de Sainte-Marie-Madeleine[4]. Elle déclara assez durement que les projets des deux architectes provinciaux, Nicole et Longin, n'observaient pas « les bons principes d'architecture pour les proportions ni pour la solidité ».

Elle eut aussi à s'occuper d'une question qui intéressait la ville de Saint-Germain à propos d'une donation de terrain faite par Louis XIII en 1621 et 1641[5].

Jusque de l'étranger, il lui venait des appels. En 1753, du doyen et des chanoines de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liége[6]. Le projet de reconstruction fut étudié très attentivement; Soufflot, chargé du rapport, dressa même un plan explicatif. On remarquera que l'architecte de Liége remplaçait dans certaines parties de l'église les piliers par des colonnes, parti qui fut adopté par Soufflot au Panthéon.

1. P. 70-71.
2. P. 279.
3. P. 6, 7, 13 avril 1744.
4. P. 68-70, 20 février 1747.
5. P. 22-24.
6. P. 195-198, 205.

En janvier 1756, M. Crozat, baron de Thiers, fit tenir à l'Académie le projet composé par un architecte français, Jardin, établi à Copenhague depuis 1754, pour la cathédrale royale, « le dôme », comme on disait. Nous renvoyons une fois de plus aux Appendices, où l'on trouvera sur ces deux monuments les développements nécessaires.

On le voit, l'Académie resta jusqu'au bout fidèle à sa mission première et, lorsque l'on peut commencer à envisager dans son ensemble l'œuvre que ses diverses générations accomplirent, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'elles prirent très au sérieux leur rôle, qu'elles apportèrent un esprit assez large pour l'époque dans l'étude des problèmes d'art, qu'elles ne s'enfermèrent pas exclusivement dans l'esthétique abstraite. Le jour où la table générale des procès-verbaux sera publiée, on constatera qu'ils offrent des éléments précieux et en partie tout nouveaux pour l'histoire de Paris et de la France, non seulement architecturale, mais aussi économique, industrielle et même sociale.

A vrai dire, nous n'en sommes pas encore à une conclusion sur l'histoire de l'Académie, puisqu'elle n'est pas terminée.

Ne pourrait-on pas cependant donner à penser qu'avec la mort de Boffrand, en 1754, un cycle se ferme dans cette histoire? Coïncidence singulière tout au moins, ce représentant achevé non seulement de l'art, mais de l'esprit du XVIII[e] siècle, disparaît au moment où commence la réaction contre le style de son temps et où se préparent bien des nouveautés.

Dans l'intérieur même de l'Académie, voici que Soufflot succède presque immédiatement (1755) à Bof-

frand : les sécheresses austères du Panthéon aux grâces mondaines de l'hôtel Soubise; que Perronet (1758) et, un peu plus tard, Régemorte (1762) y introduisent la science de l'ingénieur; que Julien-David Leroy (1758) y intronise la Grèce antique. En face d'eux, il reste, il est vrai, Jacques-Ange Gabriel qui, à cette date même, renouvelle sur la place Louis XV les somptuosités de la colonnade, et Jacques-François Blondel, dont le classicisme s'arrête à Louis XIV. Mais, dans la Compagnie, leurs contemporains qui partagent encore leurs idées manquent certainement de prestige, si beaucoup ne manquent pas de talent.

Ainsi Gabriel reste le directeur de la Compagnie, non plus le directeur suprême de l'architecture. Entre lui et Soufflot, soutenu par Marigny, il n'y a peut-être pas lutte proprement dite (ce sera à voir), il y a certainement partage d'autorité et d'attributions jusqu'à leur mort presque simultanée (1780 et 1782). En eux, se résument ainsi les divergences d'idées ou les aspirations obscures, qui produisent d'abord le style tempéré de Louis XVI pour aboutir à la rigidité du style architectural révolutionnaire.



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1744.

Du lundi 13e Janvier 1744[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé et la Compagnie a prié M. *de Vigni* de voir ce qu'il y a de fait sur cette matière; M. *de Vigny* s'en est chargé avec plaisir et a promis d'en faire son rapport à l'Académie. Le toisé dont il est question est celui des superficies et des solides, dont on a souvent parlé dans les assemblées précédentes, et ne regarde point celui de la coutume qui est en usage[2].

1. Ont signé en janvier : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Contant, de Cotte, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Hardouin-Mansart, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Voir l'Introduction du volume précédent, p. VII. Nous rappelons pour la dernière fois que l'Académie ayant consacré d'interminables séances à cette matière toute spéciale du toisé, nous nous abstenons de tout commentaire et nous réservons même de supprimer certains détails inutiles ou déjà donnés.

On a aussi parlé des ordres d'architecture dont M. *Tanevot* s'est chargé, et on en verra les feuilles au net dans quelque tems.

Du lundi 20e Janvier 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a lu à l'Académie un mémoire contenant le toisé des moulures des légers ouvrages et le commencement du toisé des murs de face. Comme ce mémoire n'est point encore fini, on ne l'enregistre point dans cette conférence.

Du lundi 27e Janvier 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a lu un mémoire au sujet du toisé des façades de pierre, où l'on met des plattes formes de bois pour servir de linteaux, et, par une comparaison du coust de cette construction avec le coust d'une façade où les bayes des croisées ont des claveaux, il a fait voir que la première construction, quoy que mauvaise et sujette à plusieurs inconvéniens, estoit plus chère que la seconde.

Du lundi 3e Février 1744[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a continué la lecture de son mémoire sur le toisé au sujet du toisé des jambes étrières et des piliers isolés de pierre de taille sous les remises et autres lieux où l'on met de tels piliers. M. *Godot* continuera ce mémoire dans les conférences suivantes.

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Hardouin-Mansart, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 10e Février 1744.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les ordres d'architecture, suivant les principes dont on est convenu dans les assemblées précédentes. Comme M. *Tanevot* s'est chargé de faire le rapport qui concerne cette matière et que ce travail demande beaucoup de tems, il apportera ce qu'il a fait sur ce sujet dans la conférence suivante.

Ensuitte, la Compagnie a délibéré au sujet des prix de cette année, et l'on est convenu d'en donner le sujet aux élèves le lundi seize mars de cette année. Et, afin que les élèves puissent travailler avec plus d'égalité, on s'assemblera le matin du lundi 16 mars, afin de leur donner le sujet du prix avant qu'ils en puissent être avertis, et les exquisses étant rapportés le 23 du même mois à l'Académie, on délibérera pour choisir celles qui mériteront de concourir aux prix et d'être mises au net pour le jugement qu'on en fera après la Saint Louis.

Du lundi 24e Février 1744.

L'Académie étant assemblée après les vacances ordinaires de la semaine du mercredy des cendres, M. *Godot* a rapporté à l'Académie le développement de la quantité de pierre qu'il faut pour chaque claveau d'une platte bande de trois pieds de hauteur de claveaux, et il a trouvé que pour une baye de cinq pieds de large, fermée par des claveaux de 3 pieds de hauteur de coupe, il falloit 26 pieds 6 pouces de pierre; et il a remarqué que, si l'on déduisoit la baye entière, l'entrepreneur n'auroit que 15 pieds de pierre et perdroit onze pieds six pouces de pierre, c'est à dire que les 26 pieds six pouces de pierre que l'entrepreneur est obligé d'employer pour faire une platte bande de cinq pieds de large sur 3 pieds de hauteur ne feront en ouvrage que 15 pieds superficiels.

Tout le détail de M. *Godot* sera enregistré dans la conférence suivante avec l'avis de la Compagnie.

On a examiné ensuitte la méthode que M. *Loriot* a envoyé à l'Académie pour tracer un anse de panier de trois arcs de soixante degrés. Cette méthode, qui est donnée à M. *Loriot* par M. Le Sachez[1], a été approuvée par l'Académie, qui l'a trouvée géométriquement juste, mais on a aussi remarqué que dans les mémoires de l'Académie des sciences de 1726, il y a une méthode semblable, laquelle est aussi géométriquement juste et démontrée[2].

Du lundi 2e Mars 1744[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a relu le mémoire dont il est question dans la conférence précédente et examine dans ce mémoire la différence qu'il y a entre la face des testes des clavaux d'une plate bande toisée en euvre et la face qu'auroient les mêmes claveaux si ils étoient quarrés et qu'il ny eut point de déchet de pierre et, par son examen, il trouve que dans une platte bande sur une baye de cinq pieds de large dont les clavaux ont trois pieds de hauteur de coupe, il y a 26 pieds six pouces de pierre, quoy qu'on n'en trouve que 15 pieds dans l'ouvrage en euvre.

M. *Godot* a fait une table par laquelle il estime la quantité de pierre qui entre dans les clavaux de différente hauteur de coupe pour des plattes bandes de différentes épaisseurs et de 5 pieds de largeur de baye.

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 352.

2. Il s'agit d'un mémoire sur *La force des cintres*, signé Picot et inséré dans l'*Histoire* et les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1726, p. 65 et 216.

3. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

Du lundi 9e Mars 1744.

L'Académie étant assemblée, la Compagnie s'est entretenue au sujet des murs mitoyens[1], et l'on a demandé si lorsqu'un mur mitoyen entre deux maisons est droit et bon et qu'un des voisins voulant faire un bastiment plus considérable a besoin que le mur mitoyen ait plus d'épaisseur, on a demandé, dis je, si celui qui veut faire un nouveau mur doit refaire les cheminées de son voisin et refaire à ses dépens tout ce qu'il a détruit chez ce voisin. Cette question ayant été discutée, la Compagnie a été d'avis que si le mur est bon et aplomb, ainsi que le total de la maison du voisin qui n'a pas besoin de nouveau mur, celui qui veut refaire un mur plus considérable doit refaire à ses dépens tout ce qu'il a détruit chez le voisin.

Du lundi 16e Mars 1744.

L'Académie étant assemblée extraordinairement aujourd'hui au matin, on a délibéré sur le sujet qu'on proposeroit cette année aux élèves pour concourir aux prix, et les avis ayant été pris, on est convenu à la pluralité des voix que l'on proposeroit :

Une grande bibliothèque; au rez de chaussée des salles d'académie, quelques plans pour l'imprimerie et des relieurs; au premier étage, des grandes salles pour les livres, un logement pour le bibliothéquaire et quelques logemens pour les officiers. Le tout sur un terrain de cinquante toises en quarré, sur une échelle de neuf lignes par toise.

Les desseins au net seront apportés à l'Académie, le lundi avant la Saint Louis, pour être jugés avant les vacances.

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 103-106, et t. V, p. 163-167.

Du 23e Mars 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenay* a fait voir à la Compagnie les esquisses des élèves qui ont travaillé pour concourir aux prix de cette année.

Sçavoir : 1o l'esquisse du sr Brébion, élève de M. *Mollet;* 2o l'esquisse du sr Cordier, élève de M. *Jossenay;* 3o l'esquisse du sr Le Camus, élève de M. *Gabriel;* 4o l'esquisse du sr Devaux, élève de M. *Beausire le jeune;* 5o l'esquisse du sr Baudouin, élève de M. *Jossenay*.

Toutes ces esquisses, qui sont signées de M. *Jossenai*, ont été aussi signées par le secrétaire pour constater leur vu à l'Académie.

Comme les élèves seront obligés, pour mettre leurs desseins au net, de travailler dans des cabinets construits au dessus de l'Académie, on leur a fait tirer les cabinets au sort. La loge no 1 est échue au sr Devaux; celle no 2 au sr Camus; celle no 3 au sr Baudouin; celle no 4 au sr Cordier; celle no 5 au sieur Brébion.

Ensuite, M. *Godot* a continué la lecture de son mémoire sur le toisé des platte bandes droites et bombées et les arcades en plein cintre.

Au sujet des esquisses des élèves et de leurs desseins au net, l'Académie a décidé que les élèves n'emporteroient chez eux ni les esquisses, ni leurs desseins au net, et que le papier sur lequel les élèves dessineroient seroient signé du secrétaire.

Du 13e Avril 1744[1].

L'Académie étant assemblée, M. Amiens a présenté une lettre et deux différens plans de casernes, de la part de M. le maire et les échevins de la ville de *Chaalons sur*

1. Ont signé en avril : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

Saône[1]; par la lettre, on voit que Messieurs de la ville de Chaalons prient la Compagnie de donner son avis sur ces deux plans, de choisir celui qui conviendra le mieux et d'y faire quelles corrections elle jugera à propos.

L'Académie, ayant examiné les plans, a été d'avis qu'avant de faire aucun choix et d'indiquer les corrections qu'il seroit à propos d'y faire, il falloit écrire à Messieurs de la ville de *Chaalons* pour leur demander quelques éclaircissements sur les différents besoins auxquels les casernes doivent suffire et sur le nombre d'hommes et la quantité de chevaux qu'il y falloit loger.

Du 20e Avril 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a continué la lecture de son mémoire au sujet du toisé; l'article dont il a parlé concerne les murs construits en pierre de taille et moilon, qu'on appelle moyenne construction, et les murs composés de purs moilons et enduits de plâtre, que l'on nomme murs de petite construction.

Du lundi 27e Avril 1744.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu au sujet des ordres d'architecture et sur leurs proportions, tant par rapport à leurs diamètres que par rapport les unes aux autres, lorsqu'on les met les unes au dessus des autres[2]. On a aussi discuté les proportions des mêmes colonnes lorsqu'elles sont accouplées et que l'on veut conserver les régularités que les anciens ont mis dans les différentes

1. Le conseil de la ville avait demandé, par délibération du 23 avril 1743, la construction d'un corps de casernes au Pâquier de Gloriette (vers le nord-nord-ouest de Chalon). Le projet, on le voit, fut poussé assez loin. Il ne fut pas exécuté.

2. Question très souvent étudiée par l'Académie. Voir par exemple le volume précédent, p. 313, 315, 326, 348-352. Boffrand en parle dans son *Livre d'architecture*.

parties de leurs entablemens. M. *Cartaut* a promis d'apporter dans l'assemblée suivante un projet de ces différentes proportions, et M. *de Boffrand*, qui a beaucoup travaillé sur cette matière, a promis aussi d'apporter un mémoire au sujet de la diminution des ordres par rapport à leur hauteur.

M. *Tannevot*, qui a donné lieu à cet entretien en présentant un dessein de trois ordres de colonnes couplées posées les unes sur les autres, a promis de donner les raisons qui l'ont engagé à donner à ces ordres les proportions telles qu'il les a proposées.

Du lundi 4e Mai 1744[1].

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a lu un mémoire au sujet des proportions qu'on peut observer dans les différens ordres d'architecture qu'on élève les uns sur les autres. Il examine les différentes proportions qu'on a donné à ces ordres et, en les comparant avec les règles d'optique, il essaye de déterminer des proportions qui puissent répondre à la règle qui a été proposée au sujet de la diminution des hauteurs des ordres et aux règles d'optique. Comme ce mémoire n'est pas au net, M. *de Boffrand* a juger à propos d'y retoucher et il a promis de le rapporter au net pour le joindre au regître.

Ensuite, M. *Cartaud* a lu un mémoire dans lequel il examine et fait connoître comment et par quels progrès les proportions pratiquées par les Grecs dans les trois ordres d'architecture sont parvenus jusqu'à nous.

M. *Cartaud* expose dans ce mémoire que Vitruve composa ses dix livres d'architecture pour établir les règles des Grecs sur les proportions des ordres et les opposer

1. Ont signé en mai : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

à la licence des architectes de son tems, qui défiguroient ces règles; ensuite, il examine pourquoy ces dix livres sont parvenus jusqu'à nous dans l'état où ils sont et pourquoy les proportions qui y sont proposées sont différentes de celles que l'on trouve dans les ordres anciens.

Enfin, M. *Cartaud* ayant exposé que Vignole et Palladio, pour sçavoir à quoi s'en tenir au sujet de ces proportions, se déterminèrent à les chercher dans les mesures actuelles de ces ordres dans les restes des anciens édifices qui existoient de leur tems. Enfin, M. *Cartaud* conclud que ces proportions anciennes ont été suivis et approuvées par tant d'habiles gens qu'il croit qu'on ne doit point mettre sur le compte de la Compagnie un ouvrage qui ne sera pas conforme aux règles anciennes.

Enfin, l'Académie a été d'avis qu'on rendît les plans des casernes de la ville de *Châlons* à M. d'Amiens qui les avoit présentés de la part des maire et échevins de cette ville.

Du lundi 11e Mai 1744.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu au sujet des ordres et des proportions des différentes parties dont ils sont composés. M. *de Boffrand* a lu un mémoire à ce sujet par lequel on voit que quelques architectes, qui ne manquent point d'habileté, sont d'avis que les différentes parties d'un même ordre doivent avoir différentes proportions suivant les hauteurs différentes qu'on peut donner à cet ordre. L'Académie a remarqué à cette occasion que cet avis n'est pas nouveau et que ce sentiment a été disputé entre M. Perraut et M. Blondel qui ont apporté de bonne raisons chacun pour son sentiment[1].

1. Voir Perrault, *Ordonnance des cinq espèces de colonnes*, chap. VII, et Fr. Blondel, *Cours d'architecture*, livre III, chap. II.

Du lundi 18e May 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *J. Beausire* a fait voir à l'Académie un dessein dans lequel sont les mesures des trois ordres d'architecture de la *Cour du Louvre*[1]. M. *Le Bon* a fait voir aussi un dessein des mêmes ordres pour en faire voir les mesures et les proportions. Ces deux desseins ayant été faits d'après les mêmes ordres s'accordent entre eux assez parfaitement pour que les petites différences qu'on y trouve puissent être attribués aux inégalités qui se rencontrent dans l'exécution des colonnes d'un même ordre.

M. *Cartaud* et M. *Le Bon* ont fait voir un dessein des trois ordres les uns sur les autres, dans lequel les colonnes sont grouppées[2]. Dans le premier ordre, qui est le dorique, les bases et les chapiteaux des colonnes grouppées ne se mangent point et toutes les métopes sont quarrées, et les dimensions des trois ordres sont telles que le diamètre du bas de chaque colonne est égal au diamètre du haut de la colonne inférieure. Toutes les colonnes diminuent d'un sixième et les hauteurs des colonnes sont entre elles comme 16, 15, 14. L'entablement de l'ordre dorique est égal au quart de la hauteur de la colonne; celui de l'ionique est égal aux deux neuvièmes de la hauteur de la colonne et celui de l'ordre corinthien est égal au cinquième de la hauteur de la colonne.

Les mesures des trois ordres qui sont les uns sur les autres dans la *Cour du Louvre* sont dans les proportions suivantes :

Les hauteurs des colonnes sont, dans l'ordre corinthien du rez de chaussée, de 19 pieds 6 pouces 9 lignes, y compris la base et le chapiteau. Le diamètre inférieur est de 2 pieds et le supérieur de 21 pouces. Les hauteurs des colonnes du second ordre qui est composite sont de 18 pieds

1. Ces dessins ne se retrouvent pas. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 257, 309, 310, et les tables des volumes précédents.
2. Cf. ci-dessus, p. 7.

7 pouces 9 lignes, compris base et chapiteau. Le diamètre inférieur est de 21 pouces 6 lignes et le supérieur est de 18 pouces 9 lignes. Dans le 3e ordre, qui est corinthien, les hauteurs des colonnes, y compris la base et le chapiteau, sont de 17 pieds 2 pouces, le diamètre inférieur 20 pouces, et le supérieur 17 pouces 1/2.

On voit que la colonne du 1er ordre n'a que 19 modules au lieu de 20 qu'elle devroit avoir. La colonne du 2e ordre a 20 modules 3/4 et celle du 3e ordre a 20 modules 1/2. Si l'on rapporte les différences des hauteurs de ces trois ordres au module du 1er ordre, on trouvera que la hauteur de la colonne du 2e ordre est plus basse que celle du premier de 3/4 d'un module du premier ordre, et que la hauteur de la colonne du 3e ordre est plus basse que celle du 2e de 1 1/2 module du 2e ordre.

Ensuite, l'Académie ayant été consultée au sujet des proportions des colonnes du *Louvre*, les avis ont été assez partagés. Cependant, la pluralité a été pour dire que les colonnes du 3e ordre sont trop basses par rapport à celles des ordres inférieurs.

Du lundi 1er Juin 1744[1].

L'Académie étant assemblée s'est entretenue sçavoir si les colonnes renflez produisent plus de grâce que ceux qui ne le sont pas, d'unanime voix a décidé qu'il ne falloit pas les renfler, qu'il convenoit les élever à plomb jusqu'au tiers et les deux autres tiers en diminution[2].

Du lundy 8e Juin 1744.

L'Académie estant assemblée s'est entretenue sur les

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 66, 67, et les renvois de la n. 3, t. V, p. 231.

ordres d'architecture; on est convenu de faire le dépouillement des registres pour en conférer à huitaine.

Et, enfin, M. *Tanevot* a promis d'aporter lundy prochain ce qu'il a fait sur l'ordre dorique[1]. M. *Gabriel* s'est chargé du second et troisième registre, M. *Garnier d'Isle* du quatrième et le sr *Beausire* le jeune du cinquième.

Du lundy 15e Juin 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Boffrand* a apporté le premier registre avec un extrait des assemblées de l'Académie qu'il a laissé ledit jour, touchant ce qui a été traité sur les ordres d'architecture qui y ont été traités.

M. *Garnier d'Isle* a apporté différents extraits des matières contenu au quatrième registre et qu'il continura de rédiger. M. *Beausire* le jeune a raporté le cinquième registre avec un état du contenu dans ledit livre, qu'il mettera au net pour la première assemblée.

Du lundi 22e Juin 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *J. de Beausire* a rapporté le cinquième volume des conférences de l'Académie, dont il s'estoit chargé pour en faire l'extrait. M. *J. de Beausire*, pour rendre util l'extrait qu'il a fait de ce cinquième volume, a fait une table alphabétique des différentes matières contenues dans ce volume, et cette table, qui indique toutes les pages où chaque matière a été agitée, a été collée au premier feuillet de ce volume[2].

M. *d'Isle*, qui s'estoit chargé du quatrième registre pour en faire l'extrait, l'a rapporté aujourd'hui; l'extrait qu'il a fait de ce volume l'a engagé à faire une table par ordre de

1. Tanevot avait déjà apporté à l'Académie de nombreux dessins sur les ordres. Voir l'Introduction du volume précédent.

2. Cette table ne se retrouve pas au registre. Il en existait d'autres qui, presque toutes, ont également disparu.

matières de tout ce qui a été traité dans ce recueil de l'Académie.

M. *d'Isle* s'est encore chargé du premier volume pour en faire l'extrait et pour en faire une table par ordre de matières semblable à celle qu'il a faite du 4e volume.

Comme la lecture des tables qui ont été présentées par M. *d'Isle* et par M. *de Beausire* le jeune ont employé une grande partie de la conférence, il n'a pas été possible de traiter aucune autre matière.

Du lundi 30e Juin 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a rendu compte de l'extrait qu'il a fait d'une partie du premier registre. Il a fait la lecture d'une partie des délibérations qu'il a extraites au sujet des ordres. L'Académie l'a exhorté à continuer son extrait qui doit être très util, puisqu'il doit mettre l'Académie en état de trouver facilement toutes les matières dont on a parlé dans ce premier volume.

Du lundi 6e Juillet 1744[1].

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué de rendre compte des matières contenues dans le premier registre, et comme cet extrait est très long et n'est pas même achevé, on est convenu de n'en parler que dans la conférence suivante.

Du lundi 13e Juillet 1744.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre que M. de Montgarnie a écrite à la Compagnie pour

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, Tanevot, Camus.

lui demander son avis sur le projet qu'il a fait d'un traité d'architecture complet; on a lu aussi trois chapitres que le s^r de Montgarnie a envoyés comme un essai de la manière dont son livre sera traité[1]. Le 1er chapitre a pour objet les qualités et les connoissances requises dans un architecte; le 2e la distribution des avenues, avantcours et cours des palais; le 3e regarde la recherche des eaux et la manière de les conduire. M. de Montgarnie a encore envoyé le croquis d'un dessein, mais sans explication, par laquelle l'auteur prétend élever des eaux en abondance par le moyen des pompes.

Ces quatre écrits n'étant que des projets et les trois chapitres dont nous avons parlé n'étant tout au plus que des extraits ou légers essais d'un ouvrage qui doit être considérable, quand M. de Montgarnie l'aura conduit à sa fin, l'Académie n'a pas cru ces écrits suffisans pour la mettre en état de juger si l'ouvrage de M. de Montgarnie sera util au public. Les papiers dont il est question dans cette délibération ont été renvoyés à M. de Mongarnie.

M. *Godot* a continué la lecture de l'ouvrage qu'il a fait sur le toisé[2]; l'article dont il a parlé a pour objet le toisé des murs de clôture et le toisé des lucarnes, etc.

M. *de Beausire* le jeune a remis le 2e registre et M. *d'Isle* s'en est chargé. M. *de Beausire* a fait une table alphabétique des matières contenues dans ce second registre et a collé cette table à la teste du registre.

Du lundi 20e Juillet 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a rendu compte de l'extrait qu'il a fait de toutes les matières contenues dans le premier volume des registres et particulièrement

1. Je ne vois nulle part signalés ni ce nom, ni un traité d'architecture de ce nom. Il est probable que l'accueil assez froid de l'Académie décida l'auteur à renoncer à son projet.

2. Cf. ci-après, p. 15, 19 et suiv.

de ce qui regarde les ordres en général et en particulier, et l'Académie l'a prié de vouloir bien continuer son travail.

Du lundi 27e Juillet 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a remis le premier regître, dont il s'estoit chargé dans la conférence du 22e juin de cette année.

M. *de Beausire* a emporté le cinquième registre pour copier, au commencement de ce volume, la table des matières qui y sont contenues. M. de Beausire s'est encore chargé du premier regître pour y joindre une table semblable.

Ensuite, on a fait lecture d'un mémoire de M. *Le Vaux* sur le bon goust. Ce mémoire est de 1672[1]. On a lu aussi un mémoire au sujet de la façon de bastir dans les endroits marécageux, et, à cette occasion, on a parlé de plusieurs bastiments qui sont bastis sur la glaise comme les piliers du *chœur de Notre Dame*[2], d'autres qui sont bâtis sur des fonds de terre et qui subsistent depuis très longtems.

Du lundi 3e Aoust 1744[3].

L'Académie étant assemblée, on a lu les cayers du toisé depuis l'avant propos jusqu'à l'article du toisé de la superficie de la sphère et de ses parties inclusivement. Comme on avoit négligé de mettre dans ce traité le toisé des plans rectilignes, la Compagnie a été d'avis qu'on y ajoute le

1. Le mémoire (que nous n'avons pas retrouvé) ne peut être que de François Le Vau. Louis était mort en octobre 1670.

2. Cf. la même observation faite dans la séance du 19 avril 1702 et la n. 1, *Procès-verbaux*, t. III, p. 150.

3. Ont signé en août : Gabriel, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, Tanevot, Camus.

toisé de ces figures. Dans la conférence suivante, on continuera la lecture du même traité[1].

Du mardy 11e Aoust 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a raporté le second registre dont il a donné communication à la Compagnie sur une partie des remarques qu'il en a fait et a remporté le troizième registre pour continuer son travail.

M. de Beausire a raporté le cinquième registre.

Du lundi 17e Aoust 1744.

L'Académie, pour se conformer à la délibération du 16 mars de la présente année, touchant les prix des élèves qui ont aportez leurs desseins, a décidé qu'il falloit écrire à tous MM. les architectes de se trouver à la décision et distribution des prix, desseins, etc., pour le lundi 31e aoust de la ditte.

Du lundi 31e. Aoust 1744.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves qui ont travaillé pour concourir au prix de l'Académie. Ensuite, on a délibéré si on donneroit ou ne donneroit point de prix cette année. Et sur les différens rapports qui ont été faits à l'assemblée que les élèves ont introduit des étrangers dans leurs loges, et sur les accusations réciproques des élèves les uns contre les autres, qui font voir que leur conduite a été irrégulière dans leur travail, on a décidé par le scrutin à la pluralité des voix qu'on ne distribuerait de prix cette année[2].

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 288-326.

2. Il n'est fait nulle part mention de cet incident. Il est assez remarquable que l'Académie de peinture et sculpture, elle aussi, ait refusé de donner aucun prix cette même année. Peut-être les locaux où concouraient les élèves étaient-ils voisins. Cf. ci-dessus, p. 6.

M. *d'Isle* a rapporté le 3e registre et s'est chargé du cinquième et du carton des mémoires.

Du lundi 7e Septembre 1744[1].

L'Académie étant assemblée, on a délibéré pour faire chanter un *Te Deum* en action de grâce pour la convalescence du Roy[2], et l'on est convenu unanimement que tous les Académiciens seroient avertis par une lettre circulaire d'envoyer chacun trente livres au secrétaire pour faire les frais de l'église et de la musique. L'Académie ayant toujours éprouvé les bontés du Roy, qui l'a toujours honoré de sa protection, ne peut pas mieux lui marquer sa reconnoissance qu'en se portant avec ardeur pour n'être pas la dernière à remercier Dieu de l'heureuse convalescence de Sa Majesté par un *Te Deum*, qu'elle est convenue de faite chanter le plus tost qu'il sera possible dans *l'Église des Révérends Pères de l'Oratoire, rue Saint Honoré*.

On est aussi convenu que Mrs *de Boffrand*, *Cartaud*, *Tanevos* et *Camus* feroient part à Monsieur le Contrôleur général[3] de cette délibération, afin d'avoir son agrément et prendre son jour.

1. Ont signé en septembre : Boffrand, Cartaud, Garnier d'Isle, Lebon, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. Au mois de mai 1744, Louis XV avait quitté Versailles pour paraître aux armées (guerre dite de la Succession d'Autriche). Le 4 août, il tomba malade à Metz et en danger de mort. Il y eut dans toute la France un élan d'émotion. La guérison du roi, survenue au bout de deux semaines, fut célébrée partout par des fêtes, des messes, etc. L'Académie de peinture et sculpture fit, comme l'Académie d'architecture, chanter un *Te Deum*. Les élèves de l'Académie de France à Rome organisèrent une fête dont on a conservé une estampe. — *L'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré* est aujourd'hui le temple protestant.

3. Orry, contrôleur général des Finances et surintendant des Bâtiments. Voir *Procès-verbaux*, t. V, p. 222, n. 2.

Le secrétaire écrira ensuite à tous les Académiciens par une lettre circulaire, afin de les avertir du jour que le *Te Deum* sera chanté.

Du lundi 16e Novembre 1744[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, après les lectures ordinaires qu'elle est en usage de faire, Messieurs les Professeurs ont présenté à l'Académie les affiches pour les leçons qu'ils doivent donner aux élèves pendant le cours de cette année.

M. *Camus*, professeur, s'est engagé à continuer ses leçons sur les élémens généraux des mathématiques, et Monsieur *Jossenay*, professeur, s'est chargé de donner pendant le cours de la même année des leçons sur les ordres d'architecture, le bon goust et la construction. M. *Jossenay* donnera ses leçons tous les lundis depuis 1 h. 1/2 jusqu'à 3 heures, et M. *Camus* doit donner les siennes tous les mercredy depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Monsieur *d'Isle* a rapporté le 5e registre, dont il a fait des extraits, et a emporté le 6e qu'on vient de finir pour en extraire les matières qui peuvent être rapportées à la Compagnie.

Du lundi 23e Novembre 1744.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture des lettres patentes, statuts et règlemens de l'Académie d'architecture, pour se conformer à l'usage où l'on est de les lire au commencement de chaque année après les vacances.

Comme ces lettres n'ont jamais été enregîtrées dans le regître des assemblées de l'Académie, la Compagnie a

1. Ont signé en novembre : de Cotte, Boffrand, Cartaud, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, de Lespée, Mollet, Tanevot, Camus.

décidé qu'on les enregîtreroit dans la conférence suivante, afin qu'on puisse les avoir sous les yeux et consulter quand on aura besoin d'y avoir recours[1].

M. *de Boffrand* s'est chargé des cayers du toisé pour dire son avis sur les différents articles qui y manquent et qu'il convient d'y ajouter.

Du mardi 1er Décembre 1744[2].

(En tête, reproduction des lettres patentes de 1717; puis, à la fin) :

On a parlé en général de plusieurs sujets d'architecture et du toisé, et Monsieur *de Boffrand* a dit qu'il avoit fait une préface pour le toisé, dont il a les cayers entre les mains. Dans la conférence suivante, M. *de Boffrand* fera la lecture de cette préface.

Du lundi 7e Décembre 1744.

L'Académie étant assemblée, Monsieur *de Boffrand* a lu un mémoire qui peut servir de préface à un traité du toisé. Voici le mémoire qui a pour tiltre *Toisé des bastimens.*

La méthode de toiser tous les ouvrages des bastimens n'a point eu jusqu'à présent de règles certaines, elle n'est establie que sur ce qu'on appelle uz et coustumes, usage introduit par les ouvriers sans l'approbation ny l'autorité des magistrats, en sorte qu'elle est sujette à différens avis des experts et qu'elle devient souvent arbitraire, ce qui cause beaucoup de procès entre les propriétaires des maisons et les ouvriers[3].

1. Nous les avons reproduites dans l'appendice I du volume précédent.

2. Ont signé en décembre : Boffrand, Cartaud, Chevotet, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Mollet, Camus.

3. L'Académie a souvent protesté contre les abus commis

La Coutume de Paris, dans le chapitre des Servitudes (article 219), dit seulement, sur le toisé, que les enduits et crépis de maçonnerie faits aux vieux murs se toisent à raison de six toises pour une[1]. Cette méthode n'est point conforme à l'usage présent et elle n'explique point la manière de toiser les autres ouvrages de maçonnerie ni les différents ouvrages qui entrent dans la construction des bâtimens. Il y a même des ouvrages dont les constructions et pratiques pour les faire sont différentes que dans le tems qu'on a commencé à les faire et qui, étant de moindre dépense, doivent être toisés et réduits différemment que dans le tems qu'on les a pratiquées.

L'Académie royale d'architecture, depuis son établissement, a toujours observé les abus introduits dans la manière de toiser suivant les uz et coutumes et, attentive à l'intérêt des particuliers et des ouvriers, a cru devoir faire part au public de ses observations insérées dans ses regîtres, et comme il n'y a qu'une mesure d'un pied et d'une toise, il étoit nécessaire qu'il n'y eût qu'une manière de toiser.

La précision du toisé dépend de la géométrie pour avoir la superficie de toutes sortes de surfaces et le cube des corps solides. M. *Le Camus* en a remis le traité à l'Académie.

M. *de Boffrand* a remis le traité du toisé qui lui a donné lieu de faire le discours précédent.

Du lundi 14e Décembre 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a continué la lecture des cayers qu'il a fait sur le toisé. L'article qu'il a lu a pour objet le toisé des tours quarrées, rondes et

dans le toisé. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 5, 24, 155. Voir ci-dessous.

1. Voir *Procès-verbaux*, t. IV, p. 325-327.

ovales, le toisé des murs d'appui en bahus de pierre, unis et saillants sur l'épaisseur du dit mur.

Du mardi 22e Décembre 1744.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a communiqué à la Compagnie un programme que le sieur Jaques François Blondel veut faire afficher[1]; ce programme ayant été renvoyé à M. *Cartaud* par M. le Lieutenant général de police pour avoir son avis et M. Cartaud ayant consulté l'Académie pour savoir s'il n'y avoit pas d'inconvénient d'approuver ce programme, l'Académie a été d'avis qu'elle ne devait prendre aucun intérest au programme de M. Blondel, pourvu qu'il ne prît point le titre d'architecte approuvé par l'Académie.

1. Voir ci-après, p. suiv.

1745.

Du lundi 11e Janvier 1745[1].

M. *Camus* a été chargé par l'Académie d'écrire à M. *Gabriel* pour lui demander le jour que la Compagnie pourra aller souhaiter la bonne année à M. le Contrôleur général.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a consulté de nouveau l'Académie au sujet du programme de M. Blondel, et l'Académie, ayant trouvé que M. Blondel ne prenant pas le tiltre d'architecte approuvé par l'Académie, a été d'avis que M. Cartaud pouvoit approuver ce programme pour être imprimé et affiché[2].

Du lundi 18e Janvier 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a présenté à la Compagnie un plan et des mémoires concernant des dons de places à *Saint Germain en Laye* par le Roy pour avoir l'avis de l'Académie au sujet d'interprétation de mitoyennetés, et comme tous les avis n'ont pas pu être rassemblés dans cette séance et que le fond de l'af-

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. On peut consulter sur la question le *Cours d'architecture* de J.-Fr. Blondel, t. III, 1772. Blondel rapporte qu'il commença ses leçons en mai 1743 après en avoir obtenu l'autorisation de l'Académie d'architecture (cf. le volume précédent, p. 314 et 342). Voir aussi Courajod, *L'école royale des élèves protégés*, p. LXVII-LXXIX. Il résume la question et reproduit des programmes de Blondel.

faire a été extrêmement discuté, on a jugé à propos de remettre à l'assemblée prochaine l'avis dont on est convenu dans l'assemblée.

Cet avis, qui a été mis par écrit sur une feuille volante et qui a été signé par les Académiciens, est resté entre les mains de M. *Gabriel*, qui le rapportera dans la conférence prochaine pour être enregîtré et décidé plus généralement.

Du lundi 25e Janvier 1745.

L'Académie étant assemblée, on a discuté de nouveau la question que M. *Gabriel* a proposé à l'Académie au sujet d'un don que le Roy a fait, en 1621, d'une place vague et du tout inutile, joignant la cour de la prison de *Saint Germain en Laye*, et d'un autre don que le Roy a fait, en 1641, de la cour de la prison à Louis Gassouin, dans la longueur de 7 toises et demie sur 19 pieds 1/2 de largeur. Or, il n'y a que 18 pieds dans euvre entre le mur de la prison et le mur de la cour qui sépare le premier don du second; on demande si par ces deux dons le Roy a donné la moitié du mur qui le fermoit ou qui le ferme ou si, dans le second don, le Roy a donné à Louis Gassouin le mur en entier qui séparoit la cour du premier terrain donné et s'il s'est réservé la propriété du mur entier de la prison. La question n'ayant pas été entièrement décidée, on a jugé à propos de différer l'avis de l'Académie à la séance prochaine.

Du lundi 1er Février 1745[1].

L'Académie étant assemblée, on a discuté de nouveau la question proposée par M. *Gabriel* au sujet des deux

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, de Lespée, H. Mansart, Tanevot, Camus.

dons de terrains que le Roy a fait à *Saint Germain en Laye*, l'un en 1621, l'autre en 1641, et les avis ayant été pris, la pluralité des voix a été pour l'avis qui suit[1] :

Le Roy ayant donné, en 1621, à la communauté des habitants de *Saint Germain* un terrain vague et inutil joignant la cour de la prison, et le fond du mur de la cour de la prison ne pouvant être regardé comme un terrain vague et inutil, on a été d'avis que le Roy n'avoit pas donné la moitié du mur de la cour de la prison à la ville de Saint Germain.

Par un second brevet, le Roy a donné, en 1641, à Louis Gassouin, la cour de la prison, en spécifiant que ce terrain avoit 7 toises 2 pieds 3 pouces de long sur 19 pieds et demi de large, et comme il y a précisément 19 pieds 1/2 depuis le nud du mur de la prison hors euvre jusqu'au nud du mur qui sépare le nouveau terrain donné de l'ancien don, en y comprenant l'épaisseur entière de ce mur, on a été d'avis que le Roy avoit donné à Louis Gassouin le mur entier qui sépare la cour de la prison du terrain appartenant à la ville.

L'avis de l'Académie a donc été que le mur qui sépare le terrain de la ville de celui de Louis Gassouin n'est pas mytoyen et appartient en entier à Louis Gassouin.

Du lundi 8e Février 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a continué la lecture du mémoire qu'il a fait sur le toisé des bâtimens.

L'article qu'il a lu concerne le toisé des pilastres, bases et chapiteaux qui sont en saillie sur les murs de face. La lecture du mémoire n'étant pas encore finie et le mémoire restant entre les mains de M. Godot, il n'est pas possible

1. Voir aux Appendices. Nous espérons y donner un plan, que nous ne pouvons faire exécuter en ce moment; nous y ajouterons les renseignements qui viennent de nous être adressés obligeamment par M. Bonneau, conservateur de la bibliothèque de Saint-Germain.

de l'enregîtrer pour le présent. M. Godot rapportera dans quelque temps le mémoire pour être enregistré.

Dans l'article suivant que M. *Godot* lira dans la conférence prochaine, il traitera du toisé des colonnes.

Du lundi 15e Février 1745.

On a lu le commencement du mémoire que M. *Godot* a fait sur les légers ouvrages; l'Académie a jugé que ce mémoire devoit être enregistré[1], et comme il n'est pas possible d'enregîtrer ce qui a été lu dans une séance, on l'enregistrera pour la séance prochaine.

Du lundi 10e May 1745[2].

L'Académie étant assemblée extraordinairement le matin pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, on est unanimement convenu de proposer un far placé sur un rocher avec trois ordres d'architecture et un fanal au haut, le tout ayant environ 30 toises de hauteur.

Les élèves feront les plans, profils et élévations de tous les étages.

1. J'ai supprimé les procès-verbaux des séances du 22 février au 3 mai inclus (7 séances). En effet, ils ne contiennent absolument rien (pas même des préambules) que la transcription pure et simple du mémoire de Godot. Or, il occupe soixante pages du registre. J'ai supprimé dans les mêmes conditions les premières pages du procès-verbal du 14 juin (suite du mémoire).

Ont signé en mars : Gabriel, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Tanevot, Camus.

Ont signé en avril : J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Tanevot, Camus.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, de Lespée, Tanevot, Camus.

Cette tour doit contenir un logement médiocre pour le gouverneur, le concierge, et un corps de garde pour une compagnie et les officiers.

Le tout sera construit en pierre de taille et voûté et l'échelle sera d'un pouce par toise.

Du lundi 17e May 1745.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins des élèves qui ont fait des esquisses pour concourir aux prix de cette année et, de 12 esquisses qui ont été faites pour concourir, la Compagnie n'en a choisi que dix. Les élèves qui les ont composées sont MM. :

1. Pigage, élève de M. *Camus*.
2. Cordier, — M. *Jossenay*.
3. Parvi, — M. *Jossenay*.
4. Avanda, — M. *Chevotet*.
5. Brébion, — M. *Mollet*.
6. Turgis, — M. *Tanevot*.
7. Hazon, — M. *de Boffrand*.
8. Devaux, — M. *de Beausire le jeune*.
9. Lelu, — M. *Garnier d'Isle*.
10. Petitot, — M. *Jossenay*.

L'Académie ayant considéré de plus près la composition des esquisses et jugé que l'échelle d'un pouce par toise étoit trop petite pour faire voir la proportion des ordres et des parties, elle a jugé à propos que les desseins seront mis au net sur une échelle de un pouce et demi par toise.

Comme il n'y a que cinq loges pour faire les desseins, l'Académie a été d'avis que les élèves travailleroient deux à deux dans chaque loge, les uns après les autres.

Du lundi 24e May 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu une préface sur l'architecture en général, dans laquelle il a fait usage

de ce qui est écrit sur cette matière dans les regîtres de l'Académie; il a lu aussi un mémoire sur les qualités et les connoissances nécessaires à un architecte[1].

Du lundi 31e May 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a fait la récapitulation des extraits qu'il a fait des différentes matières contenues dans les regîtres de l'Académie sur les ordres d'architecture, et il apportera dans la prochaine assemblée un mémoire qui contiendra tout ce qui a été dit dans les premiers regîtres sur l'ordre toscan.

Du lundi 14e Juin 1745[2].

(Vient en tête la suite du mémoire de M. *Godot*.)

M. *d'Isle* a commencé la lecture des extraits qu'il a fait des regîtres de l'Académie : on s'est particulièrement arresté sur l'article du renflement des colonnes[3], et à cette occasion on a lu un mémoire que M. *Desgodets* a donné sur cette matière au mois d'octobre 1699. Ce mémoire tend à faire voir que les colonnes ne doivent pas avoir de vrai renflement sur le diamètre du bas de la colonne. Ce mémoire est appuyé sur les mesures prises sur les plus belles colonnes qui restent à *Rome* de l'antiquité, car toutes ces colonnes ont un plus grand diamètre à leur bas qu'au tiers de la hauteur de la colonne.

On continuera la lecture de ces extraits dans les confé-

1. Voir plus loin, p. 38.

2. Ont signé en juin : Gabriel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Hardouin-Mansart, Tanevot, Camus.

3. Cf. ci-dessus, p. 11, n. 2. — *Desgodetz* lut en effet, le 12 octobre 1699, un mémoire sur « le renflement des colonnes et la règle pour tracer ce renflement ». Nous n'avons pas retrouvé le mémoire.

rences suivantes, pour constater les proportions de l'ordre toscan et de ses parties, dont l'Académie entreprend de fixer les mesures.

Du lundi 21e Juin 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des regîtres, l'article qu'il a lu regardant le renflement des colonnes. M. *Gabriel* a rapporté les mesures des diamètres de plusieurs colonnes, dans lesquelles le diamètre au tiers de la hauteur est plus grand que le diamètre du bas du fût[1].

A la *chapelle de Versailles*, le diamètre du bas est

de	2 p.	9 p.	3 l.
Le diamètre au tiers de la hauteur est de	2 p.	10 p.	6 l.
A l'ordre dorique du portail des écuries et manège du *château de Maisons*, le diamètre du bas est de	2 p.	6	
Le diamètre du tiers	2 p.	6	4
Aux colonnes doriques du même *château*, diamètre du bas	2 p.	0	0
Diamètre du tiers	2 p.	0	4 l.
A l'ordre toscan de l'*orangerie de Versailles*, diamètre du bas	4 p.	3	10
Diamètre du tiers	4 p.	5	4.
A l'ordre dorique du *château de Clagny*, diamètre du bas.	2 p.	3	6
Diamètre du tiers	2 p.	4	
A l'ordre ionique du *Péristyle de Trianon*, le diamètre du bas est de. . . .	2 p.		
Diamètre du tiers	2 p.	0	7 l. 1/2.

1. Tous ces monuments sont bien connus. Le péristyle de *Trianon*, c'est la galerie (aujourd'hui ouverte) qui relie les deux parties du château.

Du lundi 28e Juin 1745.

M. *de Boffrand* a fait présent à l'Académie du livre d'architecture qu'il a composé et qui a pour titre[1] :

Livre d'architecture contenant les principes généraux de cet art et les plans, élévations et profils de quelques uns des bâtimens faits en France et dans les pays étrangers, par le sr Boffrand, architecte du Roy et de son Académie d'architecture, premier architecte et inspecteur général des ponts et chaussées du royaume; ouvrage françois et latin enrichi de planches en taille douce.

L'Académie, qui avoit approuvé une grande partie de cet ouvrage avant qu'il fût rendu public, a été charmée de le voir complet et l'a reçu avec plaisir.

L'Académie a achevé la lecture des délibérations qui ont traité, depuis son établissement, du renflement des colonnes; le résultat de ces délibérations prouve[2] :

1o Que l'Académie a reconnu par les profils qu'elle a fait lever en *Italie*, en différents temps, par de célèbres architectes, que l'antique n'a donné aucun renflement à ses colonnes et qu'elles sont diminuées dès le bas.

2o Qu'elle a toujours été d'avis que le renflement que semble conseiller Vitruve, par le terme de *adjectio*[3], doit être interprété comme une addition sur une ligne droite tirée du diamètre d'en bas à celui d'en haut, ménagée de façon que la courbe ne sorte point du diamètre du bas de la colonne.

3o Qu'elle désaprouve ceux qui, ayant interprété cette

1. Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises cet ouvrage de Boffrand. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, Introduction, p. XXXII-XXXIV, et t. V, p. 348, 352.

2. Voir ci-dessus, avec les références. Mais l'Académie n'a jamais parlé de ces relevés, pas plus que des relevés d'édifices modernes indiqués ci-après.

3. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 87-90, t. II, p. 229, t. III, p. 79, t. IV, p. 66 et la note. Le passage de Vitruve sur l'*adjectio* se trouve au chapitre II du livre III.

addition de Vitruve comme devant excéder le diamètre d'en bas et sortir de l'aplomb de ce diamètre du bas de la colonne, n'ont pas usé de cette licence avec le même ménagement et la même modération que les auteurs du *Péristile du Louvre*, de la *Chapelle de Versailles*, de l'*Orangerie*, de *Clagni*, des *Invalides*, du *Château de Maisons*, du *Palais de Trianon*, tous ouvrages renommés, dont l'Académie a fait lever les profils et les proportions.

4° Qu'elle a encore été d'avis que les colonnes ne doivent pas être renflées, qu'il faut les tenir droites jusqu'à leur tiers et les conduire depuis le tiers jusqu'en haut par une ligne courbe.

L'Académie, ayant mûrement examiné et pesé toutes les délibérations cy dessus, persiste dans son avis du 1er juin 1744, qui juge qu'il convient de ne pas donner de renflement aux colonnes, les élever à plomb jusques au tiers et élever les deux autres tiers avec diminution, cette manière étant plus conforme aux plus beaux monumens de l'antiquité, qui n'a point admis de renflement au delà du grand diamètre du bas de la colonne.

Du lundi 5e Juillet 1745[1].

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup discuté la proportion de la diminution des colonnes; M. *d'Isle* a lu deux mémoires composés à ce sujet par MM. *Bullet* et *Desgodetz*[2], on a lu aussi le texte de Vitruve qui est d'avis que les colonnes plus longues doivent être moins diminuées que celles qui sont moins longues. Enfin, M. *d'Isle* a commencé la lecture des extraits des délibérations anciennes sur le même sujet, ce que l'on continuera dans la séance prochaine.

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, de Cotte, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Tanevot, Camus.

2. Voir sur cette question toujours reprise, les t. I, p. 87-89, II, p. 335, 336, III, p. 78 (mém. de Desgodetz).

Du lundi 12e Juillet 1745.

L'Académie étant assemblée, la Compagnie, sans blâmer la règle que donne Vitruve pour la diminution du haut des colonnes par rapport à leur différente hauteur, qui peut avoir lieu en certaines occasions, quoique cette règle ne soit fondée sur aucun principe d'optique, comme M. *Camus* l'a fait voir par un mémoire qui sera enregîtré, juge que ceux qui voudront s'en servir le doivent faire avec beaucoup de jugement et de ménagement.

Après avoir examiné toutes les principales colonnes antiques, on a reconnu que les anciens n'ont eu aucuns avis aux différentes hauteurs desdites colonnes pour en régler la diminution, s'étant renfermé généralement dans les colonnes depuis quinze pieds jusqu'à cinquante pieds de hauteur, dans la diminution depuis le sixième jusqu'au huitième.

Le mémoire de M. *Bullet*, du 15 novembre 1706, prouve, contre le sentiment de Vitruve, que des colonnes vues de distances proportionnelles à leurs longueurs doivent être faites exactement dans les mêmes proportions pour paroître semblables.

Sur ces observations, l'Académie est d'avis, au sujet de la diminution des colonnes, de n'avoir aucun égard à leur hauteur, laissant cependant à la prudence de l'architecte de faire quelque attention aux éloignemens très disproportionnés d'où les colonnes peuvent être vues.

Du lundi 19e Juillet 1745.

M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des mémoires de l'Académie au sujet de la diminution des colonnes et, à ce sujet, il a proposé trois questions :

La première question regarde la diminution du diamètre supérieur par rapport à leur hauteur, ce qui a été décidé dans la conférence précédente.

La seconde question a pour objet la diminution du diamètre supérieur par rapport au diamètre inférieur, suivant le caractère de chaque ordre. La Conférence a approuvé à ce sujet la conférence du 5 octobre 1699, où il a été décidé de diminuer les colonnes par progression, suivant la nature des différents ordres, sçavoir :

Les colonnes de l'ordre toscan doivent être diminuées de 2/11 de leur diamètre inférieur;

Celles de l'ordre dorique de 2/12 ou de 1/6;

Celles de l'ordre ionique de 2/13;

Celles de l'ordre corinthien et de l'ordre composite de 2/14 ou 1/7.

Mais comme cette règle ne peut être pratiquée exactement que dans les colonnes qui sont à portée de la vue, où l'œil ne perd rien de leur proportion, il faut, dans les colonnes, ou plus proches ou plus éloignées, ou qui sont placées dans des étages supérieurs, que l'architecte employe tout son art et son jugement à faire en sorte de ne changer ces proportions[1] que de manière qu'elles ne paroissent point altérées en les regardant du lieu dont on peut les voir plus commodément.

La 3e question concerne le sentiment de Vitruve sur les colonnes qui sont au devant ou sur les côtés des portiques des temples, mises à plomb du côté du mur, avec toute leur diminution en dehors, et sur l'augmentation qui se peut donner aux colonnes angulaires, parce qu'elles paroissent plus menues que les autres à cause du grand jour auquel elles sont exposées[2]. L'Académie, après avoir fait lecture des délibérations au sujet de la première partie de cette question, a persisté dans son avis du 22 décembre 1700, où elle a décidé que, quoiqu'il faille toujours que l'axe des colonnes soit à plomb, on ne doit pas blâmer absolument la pratique dont s'est servi l'architecte

1. L'Académie a déjà dit cela. Voir sur la question, en général, les pages 7-11 du présent volume et t. III, p. 258.
2. T. III, p. 118, et sur les colonnes angulaires, *ibid.*, p. 82.

du *Temple de Vesta à Tivoli*, qui, suivant Vitruve, pour donner plus de solidité à ses colonnes, les a faites d'aplomb du côté du mur et met toute la diminution par dehors, ce qui est supportable aux temples ronds, comme celui de *Tivoli*, et seroit vicieux pour les temples quarrés.

Quand à l'augmentation des colonnes angulaires isolées et non groupées, la Compagnie adopte le sentiment de Vitruve qui propose d'en augmenter le diamètre d'un cinquantième[1], fondé sur ce que les objets peints sur le ciel paroissent plus petits que ceux qui se peignent sur un corps solide.

Du lundi 26e Juillet 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a fait des anciens mémoires au sujet de l'ordre dorique, et a rapporté premièrement tout ce qui a été dit des pieds destaux en général, et l'on a lu à ce sujet un mémoire de M. *De La Hire*[2], dans lequel il a cherché à expliquer les termes *Scamilli impares* que Vitruve emploie.

Dans la conférence prochaine, on réglera quelques proportions sur la matière dont il est question.

Du lundi 2e Aoust 1745[3].

L'Académie étant assemblée, on a continué à parler des pieds destaux qui étoient le sujet des extraits que M. *d'Isle* a lu dans la conférence précédente et l'on n'a pu prendre aucune résolution à ce sujet.

1. T. IV, p. 66, avec référence dans la note.
2. *Procès-verbaux*, p. 47, 48; Vitruve, l. III, chapitre dernier.
3. Ont signé en août : Gabriel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, Camus.

Du lundi 9e Aoust 1745.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des mémoires de l'Académie au sujet des pieds d'estaux, et la Compagnie a été d'avis de s'en tenir à la délibération du 5 [12, 19] novembre 1696, qui approuve qu'on ne doit point faire de pieds d'estaux plus hauts que le tiers de la hauteur de la colonne, ni plus bas que le quart, laissant la liberté du choix de la hauteur des pieds d'estaux entre ces deux proportions, suivant les différentes rencontres et sujettions.

M. *d'Isle* a lu encore quelques extraits des mémoires au sujet des bases des colonnes, et l'on est convenu que les bases, dans tous les ordres, devoient avoir un module de hauteur.

A l'égard de la saillie des plinthes des bases, on a été d'avis de les faire entre le 1/5 et le 1/6 du diamètre de la colonne, conformément à l'arrêté de la conférence du 26 février 1691.

Du mardi 17e Aoust 1745.

L'Académie étant assemblée, sur le rapport des extraits des registres de l'Académie faits par M. *d'Isle*, au sujet des entablements en général, elle a jugé, en conséquence des conférences des mois de novembre et décembre 1696 et [21] mars 1701, de donner aux entablements toscans et doriques le quart de la hauteur de la colonne, aux entablements ioniques les deux neuvièmes et aux entablements corinthiens le cinquième.

On a cependant été d'avis que l'on pouvoit donner de hauteur aux entablements ioniques et corinthiens jusqu'au quart de la hauteur de la colonne dans les façades de grande étendue et qui n'ont point de ressaut, comme on le voit pratiqué dans les édifices antiques.

Du lundi 23e Aoust 1745.

L'Académie étant assemblée, sur le rapport qu'a fait M. *d'Isle* des anciennes conférences au sujet des proportions générales des colonnes, on a été d'avis, en se conformant aux ouvrages antiques et à ce qui a été pratiqué par les plus célèbres architectes, de s'en tenir aux proportions suivantes qui sont les plus généralement reçues et de donner :

7 diamètres de hauteur ou 14 modules aux colonnes toscanes.

8 diamètres de hauteur ou 16 modules aux colonnes doriques.

9 diamètres de hauteur ou 18 modules aux colonnes ioniques.

10 diamètres de hauteur ou 20 modules aux colonnes corinthiennes.

On s'est d'autant plus volontiers déterminé à suivre ces proportions que, dans quelques uns des plus beaux monuments de l'antique, les colonnes sont plutôt moins hautes, quoique d'une faible différence, que suivant ces proportions.

Cet avis de l'Académie est conforme à ce qui a déjà été décidé dans la conférence de janvier 1693.

Du lundi 30e Aoust 1745.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les dessins des élèves qui ont concouru pour les prix, et l'on a décidé que ceux qui ne se sont point conformés aux intentions de l'Académie ne seront point admis à concourir.

M. Brébion n'a point fait de coupe et il manque à son ouvrage les plans du second, troisième ordre et celui de l'attique; de plus, son échelle est de deux pouces pour toise, quoique l'Académie ait assujéti les élèves à ne faire l'échelle que de 1 pouce 1/2 pour toise.

M. Cordier n'a point fait de coupe, il n'a point fait les plans des 3 étages supérieurs, son élévation n'est point lavée et son dessin rendu n'est pas conforme à son esquisse.

M. Parvi n'a point fini son élévation, il n'a point fait de coupe, il manque à son ouvrage deux plans et un fanal.

M. Avanda n'a point achevé ni son élévation ni sa coupe.

M. Turgis n'a point de coupe.

L'Académie a jugé en conséquence que les sieurs Brébion, Cordier, Parvi, Avanda et Turgis ne concourroient point pour les prix de cette année.

Dans la conférence prochaine, on procédera par le scrutin au jugement des dessins qui méritent les prix.

Le lundi 6e Septembre 1745[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des pièces qui ont concourues pour les prix.

Mais, avant de procéder au jugement, la Compagnie a délibéré pour savoir si la pièce marquée B seroit admise à concourir, et la pluralité des voix a été pour ne point faire concourir cette pièce, qui est du sieur Pigage, parce qu'il n'a pas rapporté le plan en esquisse signé des professeurs.

Ensuite, on a procédé par le scrutin pour juger la pièce qui mérite le premier prix, et la pluralité a été pour le dessin marqué A, qui est du sr Petitot.

Ce premier prix est une médaille d'or qui représente le portrait du Roy, entour duquel on lit : LUDOVICUS XV, REX CHRISTIANISSIMUS, et dont le revers représente la médiation de la France pour la paix entre l'Allemagne et la Russie avec la Porte, autour duquel on lit : VIRTUTIS

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

ET JUSTITIAE FAMA, et, à l'exergue : GERMAN. ET RUSS. PAX CUM OTTOMANIS CONCILIATA, 1739[1].

On a procédé ensuite, par le scrutin, au jugement du dessein qui mérite le second prix, et la pluralité a été pour le dessin marqué D, qui est du sieur Hazon. Ce second prix est une grande médaille d'argent qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la ville de Rennes, avec cette légende : RHEDONÆ INCENSÆ ANNO 1720, RESTAURATÆ ANNO 1731, et, à l'exergue : M DCC XXXII.

On procède ensuite, par le scrutin, au jugement du dessin qui mérite le premier accessit, et la pluralité a été pour la pièce marquée C, qui est du sieur Devaux; cet accessit est une petite médaille d'argent qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS . XV . REX . CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la même inscription qu'à la médaille d'or.

Enfin, comme il n'y avoit que quatre desseins admis à concourir, on a délivré le second accessit, que l'Académie a jugé à propos d'ajouter aux prix ordinaires, à la pièce marquée E, qui est du sieur Lelu; ce second accessit est une petite médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, les portraits de Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine, autour desquels on lit : LUDOVICI DELPHINI ET MARIAE THERES. HISPAN. REGIS FIL. CONNUBIUM, et, à l'exergue : 1745[2].

Les trois premières médailles qu'on a délivrées sont celles qui avoient été destinées pour les prix de 1744, qui n'ont point été donnés l'année dernière, et on y a ajouté

1. Cette médaille a déjà été donnée, ainsi que les deux suivantes. Voir *Procès-verbaux*, t. V, p. 303, 304.

2. Louis, fils aîné de Louis XV, né en 1729, mort en 1765, épousa en 1745 Marie-Thérèse d'Espagne, qui mourut en juillet 1746; elle était fille de Philippe V. Louis se remaria en février 1747 avec Marie-Joséphine de Saxe. — Pour la médaille, cf. *Catalogue des médailles...*, n° 107, p. 237.

la petite médaille qui devoit être l'accessit de cette année, les médailles d'or de 1745 mises en réserve et la grande médaille d'argent de 1745 mise aussi en réserve.

En sorte que il reste, pour l'année prochaine, la médaile d'or et la grande médaille d'argent qui étoient destinées pour les deux prix de cette année, que l'Académie réserve pour joindre aux prix de l'année prochaine, si le concours est plus grand.

Du lundi 15e Novembre 1745[1].

On a lu les lettres patentes de statuts donnés par le Roy en 1717 pour l'établissement de l'Académie.

Ensuite M. *d'Isle* a lu un mémoire sur l'origine de l'architecture[2]; ce mémoire sera enregistré dans la conférence prochaine avec la suite du mémoire de M. *Godot* sur le toisé des bastimens.

Du lundi 22e Novembre 1745[3].

On s'est entretenu sur l'arrangement des matières qui doivent entrer dans les mémoires de l'histoire de l'Académie[4], et l'on est convenu que l'on continueroit à enregistrer la suite du mémoire de M. *Godot*.

On est aussi convenu que l'on commenceroit les conférences à trois heures précises.

1. Au début du procès-verbal figure sans aucun préambule la suite du mémoire de Godot (p. 57-84 du registre) et à la fin les mentions ci-dessus.

2. Voir plus loin, p. 59.

3. Ont signé en novembre : Boffrand, Cartaud, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

En tête du procès-verbal de cette séance, sans préambule, le mémoire de Garnier d'Isle sur *L'origine des ordres* (p. 78-87 du registre). Nous le reproduirons en appendice, car ce travail en réalité ne fait pas corps avec les délibérations de l'Académie.

Puis vient la suite du mémoire de Godot (p. 38-93 du registre) et, à la fin, les mentions ci-dessus.

4. Cette histoire n'a pas été faite.

Du lundi 29e Novembre 1745[1].

On s'est entretenu sur les cayers enregistrés de M. *Godot* sur le toisé et l'on a jugé d'attendre que M. Godot soit présent pour en discuter quelques endroits.

Du lundy 6e Décembre 1745[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a consulté la Compagnie au sujet d'un chapelet pour élever les eaux. La machine du chapelet[3] est composée d'un rouet attaché à un arbre debout, engrainé dans une lanterne au quart du rouet et placé à quelque distance de l'extrémité de l'arbre de couche auquel elle est attachée, et le hérisson sur lequel s'applique la chaîne est à une extrémité de l'arbre de couche et a 22 pouces de diamètre; le rouet a 12 pouces de diamètre et la lanterne a 3 pouces.

L'Académie est d'avis que la lanterne de l'arbre de couche seroit mieux placée à l'extrémité de l'arbre de couche et qu'à l'égard du rapport de la lanterne au rouet, on devoit la régler sur la quantité d'eau que pouvoit fournir le puits.

Dans la conférence prochaine on enregistrera les noms des élèves de l'Académie.

Du lundi 13e Décembre 1745.

L'Académie étant assemblée, on a nommé M. *de Boffrand*, M. *Garnier d'Isle*, M. *Carteau* et M. *Camus* pour aller faire compliment à M. Orri[4] sur sa retraite.

1. En tête, les mémoires de Godot et d'Isle (p. 95-101 du registre). Mêmes observations.

2. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

3. Je n'ai pas trouvé la reproduction de cette machine. Littré donne la définition des différents termes employés ici.

4. Orry se retira le 10 décembre. Nous avons déjà dit qu'il

La Compagnie a ordonné que les noms des élèves de l'Académie seroient enregistrés[1].

Voici leurs noms et leurs demeures :

Les sieurs Charles Louis Clérisseau, rue Tirechappe. Élève de M. *de Boffrand*.

François Dominique Baraux, rue de l'Arbre Sec. Élève de M. *Leroux*.

François Hippolyte Lélu, rue du Fauxbourg Saint Jacques. Élève de M. *d'Isle*.

Jean Pierre Lambert Duvivier, aux Galeries du Louvre. Charles Axel Guillaumot, rue Tirechappe. Claude Dumez, rue Barie, à l'hôtel Thériaque. Noël Achard de Beaumont, rue des Tournelles. Jean Baptiste Rebours, rue des Lombards. Pierre Patte, rue de Fouare. Charles Pierre Normand de Vautibault, rue Pagevin. Jean Josse Le Lorrain de Sivri, sur le Pont au Change.	Élèves de M. *Camus*, professeur et secrétaire.
Louis Jules de l'Épine, rue l'Évesque, butte Saint Roch. Pierre Imbart, sur le Pont au Change. Jean Fleurimont Gillet, rue des Rosiers au Marais.	Élèves de M. *Jossenay*.

s'était peu occupé des affaires de l'Académie. *Procès-verbaux*, t. V, p. 222.

1. C'est la première fois que l'Académie dresse cette liste de ses élèves. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'elle présente à tous les points de vue, même, dirions-nous, au point de vue topographique et de l'habitat parisien. Les articles 40 et 41 des statuts de 1717 avaient déterminé les conditions dans lesquelles les jeunes gens seraient admis à suivre les leçons et à participer aux concours.

Élèves étudiant sous M. *Jossenay*, professeur :

Jacques Amand, rue Saint Denis, vis a vis Saint Leu.
Jean Lemoine, rue de Surenne.
Joseph Blaquerre, rue de la Comédie Françoise.
Jean Baptiste Nelle, rue de Meslé.
Henri Pelletier, cloître Saint Jacques de l'Hôpital.
Charles Bélicard, rue de l'Université, fauxbourg Saint Germain.
Jean Baptiste Antoine Rebours, rue Saint Thomas du Louvre.
Charles Parvi, rue Saint Christophe.
Guillaume Vialet, place du Palais Royal.
Jacques Charles Lalande, place de Grève.

M. *d'Isle* a entretenu la Compagnie sur les entrecolonnemens et continuera à traiter la même matière dans la prochaine conférence.

Du lundi 20e Décembre 1745.

M. *Gabriel* ayant donné avis à l'Académie que le Roy a nommé M. Le Normand de Tourneau (*sic*) directeur général de ses Bâtimens[1], et ayant mandé par sa lettre qu'il convenoit nommer des députés pour le complimenter, l'Académie a nommé MM. *de Boffrand*, *Leroux*, *Legrand* et *Blondel* pour aller complimenter M. de Tourneau, lorsque M. *Gabriel* aura indiqué le jour auquel MM. les Députés pourront le trouver.

1. Le Normant de Tournehem resta en fonctions jusqu'en 1751. A cette date, la direction des Bâtiments royaux fut confiée à de Vandières, frère de Mme de Pompadour (plus tard marquis de Marigny).

1746.

Du lundi 10e Janvier 1746[1].

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a fait son rapport à la Compagnie des extraits qu'il a faits des registres de l'Académie au sujet des entrecolonnemens; mais, avant de rien statuer sur cet article, on est convenu que l'on feroit des esquisses pour connoître la meilleure proportion qu'il peut y avoir entre les diamètres des colonnes et les entrecolonnemens.

Du lundi 17e Janvier 1746.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les entre colonnes des différents ordres et l'on a lu à ce sujet une dissertation de M. *Blondel*, qui a examiné cette matière dans toutes les hypothèses d'ordres semblables et différens placés les uns sur les autres[2].

Du lundi 24e Janvier 1746.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du livre de M. *Blondel* au sujet des entrecolonnes; l'on a examiné un dessein dans lequel on a représenté les diffé-

1. Ont signé en janvier : Aubry, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Mollet, Tanevot, Camus.

2. Voir Blondel, *Cours d'architecture*, 3e partie, l. I, ch. II à IX.

rents entrecollonnemens pour les comparer aux limites que M. Blondel a assigné aux entrecolonnes. Cet examen fait, on a approuvé la conclusion de M. Blondel pour les entrecollonnemens des colonnes isolées[1] qui forment des galleries. Voici les limites que M. Blondel propose pour les entrecollonnes :

L'entrecollonne toscan sera entre 4 modules 1/2 et 9 modules.

L'entrecollonne dorique entre 3 modules et 10 modules 1/2.

L'ionique, de 3 modules 1/2 jusqu'à 7.

Le corinthien et composé entre 3 modules et 6 modules.

Et, à ce sujet, la Compagnie persiste dans l'avis adopté par l'Assemblée dans la conférence du 26 octobre 1699, 3e registre, page 326, où l'on a été d'avis que : comme dans l'ordre dorique, par la distribution des métopes et des triglyphes, Palladio donne 2 diamètres 3/4 aux intervalles des colonnes isolées et éloignées des murs, ce qui fait une belle proportion, il faut dans l'ordre ionique faire les intervalles de 3 diamètres et, dans l'ordre corinthien, de 2 diamètres 1/2, ce qui produit une proportion du tiers de la hauteur dans l'ordre ionique, dont la colonne a 9 diamètres, et une proportion du quart dans l'ordre corinthien, qui a ordinairement 10 diamètres de hauteur de collonne.

Et, pour les collonnes qui sont plus proches des murs, on pourra en faire les intervalles plus grands, ce qui dépend de la prudence de l'architecte.

M. *d'Isle* a aussi fait voir un dessin de la *Dogana Vecchia à Rome*, partie de la *basilique d'Antonin*[2], avec des colonnes isolées, espacées de 3 modules entre les nuds.

1. Blondel, *Cours d'architecture*, et Palladio, l. I, ch. XIII. L'Académie reproduit ici les termes mêmes de son procès-verbal.

2. C'est le monument bien connu, aujourd'hui Bourse, de la *Piazza di Pietra*. L'Académie, en le qualifiant de basilique d'Antonin, se rapproche de l'opinion d'aujourd'hui qui y voit non un temple de Neptune, mais un *Hadrianeum*.

Du lundi 31e Janvier 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *de Luzi* a fait voir à la Compagnie deux différents modèles de poutres d'assemblage.

La première poutre est composée de deux poutres jointes ensemble pour avoir une poutre deux fois plus épaisse, et la longueur de chacune de ces deux poutres est de deux pièces assemblées par le trait de Jupiter, comme on le voit dans la figure première[1].

La seconde poutre est composée de 4 pièces assemblées à dentures, comme dans la figure 2e.

Ces deux assemblages de poutres ont été imaginées pour faire de longues poutres avec des bois cours.

Du lundi 7e Février 1746[2].

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu la suite des extraits qu'il a fait des mémoires de l'Académie au sujet des proportions des arcades et celle des largeurs des trumeaux et sur les proportions des ouvertures des arcades dans les différens ordres, sans piédestaux et avec piédestaux; comme cette matière est des importantes, la Compagnie en parlera plus particulièrement dans les conférences suivantes.

Du lundi 14e Février 1746.

L'Académie s'étant entretenue sur la largeur des piles des arcades sans colonnes est d'avis de ne leur jamais

1. Je n'ai trouvé nulle part la définition du terme Trait de Jupiter. Il semble bien que l'agencement proposé par Deluzy ait quelque ressemblance avec le procédé de Philibert de l'Orme pour l'emploi des « bois courts ». Voir *L'art de bastir à petits frais...*

2. Ont signé en février : J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Tanevot, Camus.

donner moins de largeur que le tiers de l'ouverture de l'arcade, ni plus que la moitié de ladite ouverture, et est de l'avis de M. *Blondel*, dans les deux premiers chapitres du 3e livre de la 4e partie[1], d'augmenter les piles des angles, en sorte que leur largeur ne soit pas moindre que la moitié de l'ouverture de l'arcade. Quand à l'épaisseur, on doit la proportionner à la largeur de la gallerie, à la poussée des voûtes et à la charge de l'édifice, ce qui est conforme à la conférence du [14e] octobre 1697, 3e registre, page 226.

Quand à la proportion des ouvertures des arcades avec un seul ordre courant d'architecture, elle a confirmé les conférences du 4e registre, pages 115 et 116, [19e] février 1703, qui porte qu'après l'examin de la pratique des architectes tant anciens que modernes, l'on a jugé que les meilleures proportions dans les ordres sans piédestaux sont de 8 à 15 pour le toscan, de 8 à 16 pour le dorique, de 8 à 17 pour l'ionique et de 8 à 18 pour le corinthien et composite.

Et, avec piédestaux, de 8 à 16 pour le toscan, de 8 à 17 pour le dorique, de 8 à 18 pour l'ionique et de 8 à 19 pour le corinthien et composite. De plus, on a décidé que les clefs des arcades doivent avoir au moins un module et demi de hauteur ou 2 modules.

Du lundi 28e Février 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a commencé la lecture des extraits des registres sur l'ordre toscan. On y a fait plusieurs réflexions; dans la conférence suivante il continuera la lecture du même sujet.

Du lundi 7e Mars 1746[2].

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lec-

1. Voir ci-dessus, p. 42.
2. Ont signé en mars : J. Beausire, Blondel, Boffrand, Car-

ture des extraits sur l'ordre toscan, sçavoir : sur les piédestaux, sur la sailie et hauteur des bases toscanes, et sur les chapiteaux et entablement du dit ordre, sur lesquels l'Académie a fait plusieurs réflections; elle continuera la suite dans la conférence prochaine.

Du lundi 14e Mars 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie et en particulier sur les proportions de l'ordre toscan, et comme parmi ces extraits il est question des desseins que M. *Tanevot*[1] a fait à ce sujet sur les idées de l'Académie, M. *Tanevot* apportera dans la conférence prochaine les desseins et explications qu'il a fait sur cette matière.

Du lundi 21e Mars 1746.

M. *Tanevot* a rapporté à l'Académie les dessins de l'ordre toscan dont il est question dans la conférence précédente ; dans la suivante, on délibérera sur la même matière.

Du lundi 28e Mars 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a commencé la lecture d'un mémoire au sujet de l'ordre toscan. Comme ce mémoire donne le choix de plusieurs sentimens sur les proportions de cet ordre, M. Tanevot rapportera ce mémoire dans la conférence prochaine et se déterminera aux mesures et proportions qui lui paroîtront les plus convenables, et ce mémoire sera enregistré.

taud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Hardouin-Mansart, Tanevot, Camus.

1. Déjà signalés à plusieurs reprises. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 201, et les séances suivantes.

Du lundi 18e Avril 1746[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a rapporté cinq planches de l'ordre toscan dessinées au trait, suivant le résultat des études et des conférences de l'Académie, et ces dessins sont restés entre les mains de M. *Tanevot*, qui a promis d'en donner des copies pour être mises dans les regîtres.

Du lundi 25e Avril 1746.

L'Académie étant assemblée, on a parlé des différentes parties propres aux différens ordres, et l'on est convenu que les mutules et les trigliphes convenoient au seul ordre dorique, que cet ordre devoit toujours avoir des triglyphes, et qu'on en pouvoit supprimer les mutules; que les denticules ne convenoient pas à l'ordre dorique et devoient être réservés pour l'ordre ionique; que les modillons convenoient à l'ordre corinthien seul, sans denticules, mais qu'on y peut mettre la platebande des denticules sans les tailler.

Du lundi 2e Mai 1746[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a fait voir un dessein de deux pilastres doriques accouplés. Les pilastres ont 16 modules de hauteur, y compris base et chapiteau; l'architrave a un module à l'ordinaire, la frise a 1 module et 1/2 et un douzième, les métopes sont quarrés; pour parvenir à cette construction, M. *Cartaud* a dimi-

1. Ont signé en avril : J.-B. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, J.-B. Leroux, Hardouin-Mansart, Tanevot, Camus.

2. Ont signé en mai : Gabriel, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, J.-B. Leroux, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

nué son pilastre par le haut, de manière que le diamètre inférieur étant de 24 parties, le diamètre supérieur n'a que 22 parties[1]. M. *Cartaut* n'a laissé aucun intervalle entre les plinthes des pilastres, et les tailloirs se touchent sans qu'aucune partie se mangent dans cet ordre de pilastres.

La diminution des pilastres se fait par une ligne droite tirée de l'extrémité du diamètre inférieur à l'extrémité du diamètre supérieur.

Du lundi 9e May 1746.

L'Académie assemblée extraordinairement le matin pour conférer sur le sujet des prix de cette année, la Compagnie est convenue que l'on proposeroit aux élèves le sujet suivant :

Un hôtel pour les bâtimens seulement, sans jardin. Le terrain sera de 40 toises de large sur la rue, sur la profondeur nécessaire jusqu'au mur de face sur le jardin.

La maison aura 18 à 20 toises de face, le restant pour les basses cours, des écuries, des cuisines.

Les élèves feront deux plans, l'un pour le rés de chaussée, l'autre pour le premier étage ; ils feront aussi la façade de la maison sur la cour et une seconde façade sur le jardin; ces façades seront ornées d'architecture à volonté.

Enfin les élèves feront une coupe par le milieu du corps de logis sur l'épaisseur du bâtiment seulement.

L'échelle sera d'un pouce pour toise pour les plans seulement et de 2 pouces pour les élévations et la coupe.

Du lundi 16e May 1746.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves pour concourir aux prix de cette année, et a été

1. L'Académie n'acceptait pas la diminution pour les pilastres. Voir cependant plus loin, p. 54.

d'avis que l'on admettroit à concourir les élèves cy après au nombre de neuf.

Les sieurs Pigage, Avanda, Turgis, Patte, Clérisseau, Lélu, Brébion, Parvi et Bélicard. Tous ces 9 élèves mettront leurs esquisses au net dans les loges de l'Académie.

L'Académie est convenue que les élèves feront des copies de leurs esquisses et que les esquisses originales, signées des professeurs et du secrétaire, resteront entre les mains du secrétaire.

Les desseins que les élèves mettront au net seront exposés dans la salle de l'Académie, le lundi 29 aoust au matin, pour être vus par la Compagnie dans son assemblée, le même jour 29 aoust.

Du lundi 23e May 1746.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les pilastres doriques accouplés dont il est parlé dans la conférence du 2 may. M. *Cartaut*, qui a proposé cet accouplement, n'a laissé aucun intervalle entre les plinthes des bases et les tailloirs des chapiteaux, pour ne s'écarter que le moins qu'il est possible des mesures les plus approuvées de l'ordre dorique.

M. *Leroux*, qui est d'avis qu'il faut mettre un intervalle entre les plinthes et les tailloirs, apportera un dessein dans lequel ces parties de l'ordre seront séparées en grouppant les pilastres.

Du lundi 6e Juin 1746[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Leroux* a fait remettre à l'Académie une étude qu'il a faite pour accoupler des pilastres doriques sans faire toucher les bases et les cha-

1. Ont signé en juin : J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, Tanevot, Camus.

piteaux; et, pour empêcher ces parties de se toucher, il a diminué la saillie ordinaire de la base d'une partie et un quart, ce qui lui donne une demi partie d'intervalle entre les plinthes des bases.

Du lundi 13e Juin 1746.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la nature des voûtes en général, et l'on a dit que la voûte la plus solide et la plus naturelle étoit celle dont la forme est semblable à la courbure de la corde lâche; mais on a remarqué que la forme de cette voûte avoit un défaut, en ce que la naissance de la voûte faisoit un jaret avec le piédroit; néanmoins, on est convenu que ce défaut dans la naissance de la voûte pouvoit être corrigé par un raccordement circulaire ou elliptique.

Pour avoir la courbure d'une voûte en forme de corde lâche, on place 2 clous de niveau dans une muraille ou plan vertical à une distance égale à celle qui doit être entre les pieds droits de la voûte, et l'on fait une marque en contrebas à pareille distance que le sommet de la voûte doit être en contrehaut de sa naissance; ensuite on attache à l'un des clous une corde qui passe sur l'autre clou et qu'on lâche ou retire jusqu'à ce qu'elle passe par la marque que l'on a faite; alors la corde lâche marque la courbure naturelle de la voûte.

Du lundi 20e Juin 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu les extraits des regîtres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique. Ces extraits roulent sur les proportions générales de l'ordre dorique, sur les proportions des pieds d'estaux telles qu'elles ont été décidées dans les dernières conférences de l'Académie.

Au sujet de l'extrait qui a été fait de la conférence de

[1er et 11] janvier 1677 sur un pied d'estal dorique rapporté par Philibert de Lorme[1], dont la corniche a une frise dorique avec des trigliphes sur les encognures, l'Académie a cru qu'on pouvoit suivre cet exemple dans les entablements des bâtiments lisses construits suivant l'ordre dorique et dans le cas où l'on ne mettroit point de mutules.

M. *d'Isle* continuera la lecture des mêmes extraits dans les conférences suivantes.

Du lundi 27e Juin 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des registres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique. Comme le temps n'a pas permis de finir, il continuera dans les conférences prochaines.

Du lundi 4e Juillet 1746[2].

M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique, et particulièrement sur les proportions de l'architrave et de la frise de cet ordre et sur celles de leurs parties, ainsi que des proportions et distributions des trigliphes et des métopes.

Du lundi 11e Juillet 1746.

M. *d'Isle* a achevé la lecture des extraits qu'il a fait des

1. Philibert de l'Orme, l. V, ch. xvi. L'Académie dans ces deux séances de janvier développa assez largement les raisons de son sentiment sur la question.

2. Ont signé en juillet : J.-B. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

anciens registres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique et, dans les conférences suivantes, il fera la lecture du nouveau travail qui a été fait sur le même ordre par M. *Tanevot.*

Du lundi 18e Juillet 1746.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. le Directeur général des Bastimens, écrite le 16 de ce mois à M. *Gabriel*, dont voici le contenu :

« La mort de M. *Le Roux*, architecte du Roi et de l'Académie royale d'architecture, dont vous m'avés rendu compte, Monsieur, laissant une place vacante dans la première classe, mon intention est qu'en conséquence de l'article VI des statuts de l'Académie elle procède à l'élection de trois sujets de la seconde classe, en la manière accoutumée, pour nous être proposés, afin qu'il plaise au Roi d'en choisir un pour remplir la place de la première classe.

« Et comme, par l'article VII suivant, il est dit qu'il sera fait élection pareillement de trois sujets étrangers pour en être fait choix d'un pour remplir la place de la seconde classe qui deviendra vacante par le premier scrutin, je consens que l'on y ait point d'égard, sur les représentations que vous m'avés faites, et approuve la résolution prise précédemment par M. Orry de laisser éteindre les huit places nouvelles qui ont été créées par les lettres patentes du mois de juillet 1728[1].

« A l'égard du jour de l'élection, comme plusieurs des officiers des Bastimens du Roi, membres de la dite Académie, sont retenus par leur service pendant le séjour du Roi, je crois que l'on pourroit prendre le premier lundi

1. Aucoc, *Lois, statuts...*, p. CLXXVIII, et *Procès-verbaux*, t. V, p. 32-33, pour la nomination des huit académiciens nouveaux.

d'après le retour de Sa Majesté pour procéder à l'élection. Vous ferés part de mes intentions à l'Académie[1].

« Je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« *Signé :* LE NORMAND. »

Ensuite M. *d'Isle* a lu la suite des extraits de l'Académie dans lesquels il a fait la comparaison des anciennes conférences de l'Académie sur l'ordre dorique avec les desseins des anciens auteurs sur le même ordre, que M. *Tanevot* a rapportés[2].

Du mardi 26e Juillet 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des registres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique soit que les colonnes soient accouplées, soit qu'elles ne soient point.

Du lundi 1er Aoust 1746[3].

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des regîtres de l'Académie au sujet de l'ordre dorique et l'on a comparé et confronté à ce sujet les desseins de l'ordre dorique[4] de *Vincennes* de celui du *Luxembourg*.

1. C'est la première fois que cette observation est faite au sujet de la présence des fonctionnaires des Bâtiments pour les élections. Il est probable, du reste, qu'ils ne signaient pas lorsqu'ils y assistaient. Voir plus loin, p. 56.

2. Voir par exemple *Procès-verbaux*, t. V, p. 188-206, 294-307, 340-342.

3. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Beausire aîné, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Hardouin-Mansart, Tanevot, Camus.

4. Il a été souvent question de l'ordre dorique (et plutôt du

Du lundi 8e Aoust 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie au sujet des architraves qui passent sur des colonnes et des pilastres placés en ligne droite.

Il paraît, par ces extraits des anciennes conférences, que l'Académie a toujours évité de faire des ressauts dans l'entablement au passage de l'architrave sur les pilastres.

Du lundi 22e Aoust 1746.

L'Académie étant assemblée, on a parlé du passage de l'architrave sur des colonnes et des pilastres placés en ligne droite, et à cette occasion M. *Cartaud* a fait remarquer que les anciens, pour éviter les ressauts dans les entablemens et pour ne point faire porter l'architrave à faux sur les colonnes et ne la point mettre en retraite sur les pilastres, ont diminué les pilastres par le haut seulement dans la face qui regarde les colonnes.

On en voit des exemples au *temple d'Antonin et de Faustine*, au *temple de Mars le vengeur*, au *portique de Septimius* et à l'*arc de Constantin*[1].

M. *Desgodets* rapporte, page 118, *qu'au temple d'Antonin et Faustine* « le chapiteau des pilastres a, par la face du dehors du temple, autant de largeur que le diamètre du bas des colonnes, c'est à dire 2 modules. Pour ce qui est de l'autre face qui regarde les colonnes, je n'ai pu la mesurer ni la voir, parce qu'elle est enfermée dans le

toscan) du *Luxembourg*. L'ordre dorique de *Vincennes* est celui du portail de Louis Le Vau.

1. Tous ces monuments sont connus et l'Académie les a déjà étudiés plus d'une fois. Voir les tables des noms de lieux des cinq premiers volumes. Les passages qui suivent sont pris dans l'ouvrage de Desgodetz, *Les édifices antiques de Rome...*, 1682.

mur de l'église que l'on a bâtie dans les ruines de ce temple. Il est pourtant facile de juger que cette face est plus étroite que l'autre et qu'elle n'est pas plus large que le haut de la colonne qui est diminuée, parce que l'architrave qui passe le long du flanc du temple passe sur les colonnes du porche sans faire de ressaut et pose au droit du nud du pilastre de même qu'il pose au droit du nud du haut de la colonne, d'où il s'ensuit que la face du pilastre qui regarde la colonne étoit diminuée des deux côtés comme la colonne et que la face de son chapiteau qui regarde la colonne a le même profil que le chapiteau de la colonne et que la face du dehors du pilastre n'étoit point droite à plomb, mais qu'elle penchoit vers le mur à cause de la diminution qu'elle avoit par le haut ».

Au *temple de Mars vengeur*, M. *Desgodets* dit que les pilastres sont diminués par le haut, mais un peu moins que les colonnes, la largeur des pilastres par le bas ayant 5 p. 5 pouces 1/3 et par le haut 4 p. 11 pouces 2/3. Le diamètre du haut de la colonne est de 4 p. 8 pouces 3 l. (p. 139).

Au *portique de Septimius*, M. *Desgodets* dit : « Les pilastres sont aussi larges en haut qu'en bas aux faces de devant et de derrière, mais ils ont de la diminution comme les colonnes au droit des entre colonnes, l'architrave pose à plomb sur le nud des pilastres par les retours et sur le nud du haut des colonnes par les faces tant du dedans que du dehors » (p. 164).

A l'*arc de Constantin*, M. *Desgodets* dit que les pilastres sont diminués par le haut un peu moins que les colonnes; la largeur du pilastre par le haut, 55 parties. Le diamètre de la colonne par le haut est de 52 parties 3/4. Différence : 2 parties 1/4.

M. *Cartaud* fait remarquer en même tems que, dans les édifices antiques, la diminution est plus ordinairement entre le 1/7 et le 1/8.

Du 29e Aoust 1746.

L'Académie étant assemblée, on a procédé à élire trois sujets de la seconde classe, afin de les proposer au Roy pour qu'il lui plaise en choisir un pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Le Roux*, et les voix des Académiciens ayant été prises par 3 scrutins[1];

Dans le 1er scrutin, M. *Le Grand* a eu la pluralité des voix;

Dans le 2e scrutin, M. *Blondel* a eu la pluralité des voix; dans le 3e scrutin, M. *Contant* a eu la pluralité des voix.

Ensuite l'Académie s'est occupée à examiner les desseins que les élèves ont présentés aujourd'hui pour concourir aux prix.

Du lundi 5e Septembre 1746[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, a fait part à la Compagnie d'une lettre de M. Le Normant, directeur général des Bastimens du Roy, dont voici le contenu :

« Sur le compte que vous m'avés rendu, Monsieur, de la délibération de l'Académie d'architecture en l'assemblée qui s'est tenue le 29e du mois dernier, pour élire un sujet capable de remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Le Roux*, le Roy a choisi, dans les trois sujets que l'Académie a présenté, M. *Le Grand;* vous l'y ferez recevoir à l'ordinaire.

1. Voir ci-dessus, p. 52.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, Tanevot, Camus.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* Le Normand.

« A Versailles, le 1er septembre 1746. »

L'Académie n'ayant pas jugé à propos de distribuer les prix en 1744 et ayant donné en 1745 les 3 médailles de 1744, avec la petite médaille de 1745, la Compagnie a jugé à propos de donner 5 médailles cette année, sçavoir : la médaille d'or et la grande médaille d'argent de 1745 et les trois médailles de cette année 1746[1].

Dans le premier scrutin, pour la médaille d'or restante de l'année dernière, la pluralité des voix a été pour le dessin marqué G. La médaille représente le portrait du Roy[2], avec cette inscription : Lud. XV Rex Christianiss., et, au revers, le mariage du dauphin; pour légende : Novum domûs Augustae vinculum; pour exergue : Mar. Theres. Hispan. Regis fil. Ludov. Delphino nupta 1745. Le dessin est du sr Clérisseau.

Dans le 2e scrutin, pour la médaille d'or de la présente année 1746, le dessin marqué E, qui est du sieur Brébion, a eu la pluralité des voix. La médaille représente le portrait du Roy avec cette inscription : Lud. XV, Rex Christianiss., et, au revers, Mars plantant un étendard sur la brèche de Bruxelles[3], qui porte cette inscription : Bruxel-

1. En 1744, le concours avait été annulé pour cause d'irrégularité et soupçon de fraude parmi les candidats. — En 1745, contrairement à l'usage, on avait donné une médaille au second accessit. Cf. ci-dessus, p. 16 et 37.

2. Cf. ci-dessus, p. 37.

3. Maurice de Saxe avait enlevé Bruxelles par une heureuse surprise. Cinquante drapeaux et l'oriflamme prise jadis à Pavie par les Espagnols avaient été abandonnés aux vainqueurs. Ce fut un des épisodes glorieux de la guerre de la Succession d'Autriche. Cf. *Catalogue des médailles...*, p. 238.

La troisième médaille a déjà été donnée à diverses reprises (*Procès-verbaux*, t. V, p. 350 et la n. 2); de même aussi la quatrième (*Id.*, ibid., p. 199).

LAE CUM XVII CASTR. PREFECTIS. XVIII PEDITUM. XXIX EQUITUM AGMINIBUS CAPTAE; la légende : MARS HYEMIS IMMEMOR; exergue, XXI FEBRUARII M DCC XLVI.

Dans le 3e scrutin, pour la grande médaille d'argent de l'année dernière 1745, le dessein marqué A, qui est du sr Pigage, a eu la pluralité des voix. La médaille représente le portrait du Roy avec cette inscription : LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS.; au revers, la ville de Renne; pour légende : RHEDONAE INCENSAE, ANNO 1720. RESTAURATAE ANNO 1731; à l'exergue : M DCC XXXII.

Dans le 4e scrutin, pour la grande médaille d'argent de la présente année 1746, le dessin marqué F, qui est du sr Lélu, a eu la pluralité des voix. La médaille représente le portrait du Roy avec cette inscription : LUDOVICUS XV, REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, deux figures en pied se donnant la main; pour légende : HONOS ET VIRTUS, sans exergue.

Dans le cinquième scrutin, pour la petite médaille d'argent de la présente année 1746, le dessin marqué D, qui est du sieur Turgis, a eu la pluralité des voix. La médaille est semblable à la médaille d'or du 2e scrutin.

Du lundi 14e Novembre 1746[1].

L'Académie étant assemblée ce jourd'huy pour la première fois après les vacances, on a lu les lettres patentes, statuts, règlements donnés par le Roy pour l'Académie, pour s'y conformer.

MM. les Professeurs de l'Académie ont présenté les affiches par lesquels ils annoncent au public les traités qu'ils expliqueront pendant le cours de cette année aca-

1. Ont signé en novembre : Beausire aîné, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

démique. M. *Camus* donnera des leçons de geométrie pratique tous les mercredy de chaque semaine, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi. M. *Jossenay* continuera ses leçons sur les ordres d'architecture, le bon goust et la construction, tous les lundys de chaque semaine, depuis 1 heure 1/2 jusqu'à 3.

Du lundi 21e Novembre 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *Disle* a lu un discours sur l'architecture en général et sur les progrès qu'elle a fait en France par la protection de nos Roys; ce discours a eu l'approbation de l'Académie et M. d'Isle le remettra, la semaine prochaine, pour être enregîtré[1].

Du lundi 28e Novembre 1746.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les desseins de l'ordre toscan rapportés par M. *Tanevot*, et en particulier sur la corniche du piédestal de cet ordre. Comme le tems d'une conférence est trop court pour arrester plusieurs desseins de cette corniche, plusieurs académiciens ont promis d'en rapporter pour la prochaine assemblée.

Du lundi 5e Décembre 1746[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur l'ordre toscan et particulièrement sur la corniche du pied d'estal de cet ordre. MM. *Tanevot*, *Jossenay*, *Cartaud* et *Le Bon* ont apporté des desseins de pieds destaux que

1. Voir ci-dessus, p. 27 et 38.
2. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

l'Académie a examinés. Dans la conférence suivante, la Compagnie prendra un parti sur la composition d'une corniche convenable.

Du lundi 12e Décembre 1746.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a lu des remarques qu'il a fait au sujet du pied destal de l'ordre toscan. Le pied destal qu'il propose a pour hauteur une partie de moins que le milieu entre le tiers et le quart de la hauteur de la colonne, ce qui est conforme aux décisions de l'Académie, à Scamozzi et à Perrault[1].

On n'a mis qu'un talon à la corniche et un filet à la base, pour leur conserver le caractère de solidité qui est propre à cet ordre.

Lorsque la hauteur est donnée, un pied destal plus élevé diminue la hauteur de la colonne et par conséquent son diamètre, en sorte que les colonnes deviennent faibles et peu proportionnées aux arcades qu'elles accompagnent ordinairement. Pour éviter ce défaut, Palladio ne fait qu'un socle dont la hauteur est égale au diamètre de la colonne et par conséquent moitié du pied destal proposé[2].

En exposant ce pied destal, on ne prétend pas qu'il doive servir de règle absolue, tant pour la forme que pour la proportion, chacun étant le maître de faire les changements convenables, suivant ses lumières et les circonstances différentes où il se trouvera.

Il semble que l'Académie, ayant jugé que les pied destaux ne doivent avoir ni plus du tiers ni moins du quart de la hauteur de la colonne, s'est suffisamment expliquée pour faire entendre qu'on peut sûrement se tenir entre ces

1. Scamozzi, *L'idea della architettura universale...* Parte seconda. *Les règles des cinq ordres* ont été traduites en français par d'Aviler, avec adjonctions par du Ryer, 1713. Cf. Perrault, *Ordonnance des cinq espèces de colonnes...*

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 32.

extrémités sans tomber dans aucune erreur. Cette décision générale pour tous les ordres prouve manifestement qu'elle n'a pas jugé en devoir faire de plus particulière.

L'entablement toscan de Vignole[1] paraît si convenable à cet ordre et d'une proportion si juste dans toutes ses parties qu'on n'y peut rien changer sans en diminuer la beauté.

M. de Brosse, dans son ordre toscan du *palais du Luxembourg*, n'a pas cru se déshonorer en suivant exactement les règles de Vignole. S'il a fait quelques changemens à la fontaine du jardin[2], en les méditant on y trouvera les preuves du jugement le plus exquis et de la capacité de cet excellent architecte.

Remarques sur l'ordre toscan avec un pied destal et sur le même ordre avec un socle au lieu de pied destal.

Pied destal entre le tiers et le quart.	Supposons que la hauteur depuis le rés de chaussée jusqu'au dessous du pied destal soit fixée à	18 pieds
	On donnera au pied destal au plus.	4 —
	Il restera pour la hauteur de la colonne	14 —
	Hauteur totale.	18 pieds
Socle de 2 modules.	En supposant la même hauteur donnée de	18 pieds
	Le socle au lieu de pied destal, suivant Palladio	2 —
	Il restera pour la hauteur de la colonne	16 —
	Hauteur totale.	18 pieds

1. La Compagnie s'est occupée du *Luxembourg* à plusieurs reprises. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 13, 207, 111, 155; IV, 46; V, 189-191. Elle reçut même des dessins du palais et du dôme faits par Chevotet.

Voir aussi les dessins de Tanevot et Vignole.

2. Il s'agit de la *Fontaine Médicis*, dont la partie occidentale

D'où il résulte que la colonne de 16 pieds de hauteur, suivant la proportion ordinaire, aura de diamètre 2 p. 3 p. 5 l. 1/7.

Et celle de 14 pieds de haut n'aura que 2 pieds.

L'on peut juger par cette différence de hauteur et de diamètre de la colonne que la plus forte sera plus convenable aux ouvertures des arcades que la plus faible.

Il est aisé de voir par l'inspection et par la comparaison de l'ordre toscan de Vignole, employé avec pied destal ou sans pied destal.

Il semble par ce qui vient d'être exposé que M. de Brosse seroit blâmable d'avoir donné au pied destal de la colonne toscane du *palais du Luxembourg* le tiers de la hauteur, ce qui la rend plus basse et d'un plus petit diamètre; mais on peut répondre pour sa justification que les colonnes étant groupées paroissent moins faibles et les pied destaux étant beaucoup plus que le double en largeur auroient paru trop bas s'ils avoient eu en hauteur moins du tiers de celle de la colonne; il est donc évident que les différents cas exigeant des proportions différentes il n'est pas possible d'en déterminer absolument la hauteur, qui doit être réservée à la prudence des architectes.

Du lundi 19e Décembre 1746.

L'Académie étant assemblée, on a lu la liste des élèves de l'Académie, dont voici les noms et les demeures[1] :

Louis Étienne Boullée, rue Saint Honoré. Élève de M. *Boffrand*.

Pierre Patte, rue du Fouare.	Élèves de M. *Camus*.
Charles Axel Guillaumot, rue des Rats.	
Louis Étienne Ranfin, rue de la Tonnerie.	

appartient seule au XVIIe siècle. Cf. Vignole, *Regola delli cinque ordini...*, éd. de 1629.

1. Voir ci-dessus, p. 40.

Pierre Mauricet, rue Saint Martin.
Joseph Peyre, rue de la Chaise, faubourg Saint Germain.
Jacques Gonfroy, rue Saint Denis.
Jean Pierre Lambert Duvivier, aux Galleries du Louvre.
François Dominique Barrau, rue de l'Arbre sec.
Élèves de M. *Camus*.

François Hyppolite Lélu, grande rue du fauxbourg Saint Jacques, près le Val de Grâce. Élève de M. *Garnier d'Isle*.

Pierre Nicolas Joliot, cul de sac de la Petite Bretonnerie.
François André Damas, rue Hautefeuille.
Jacques Martin Boquet, rue Sainte Placide, fauxbourg Saint Germain.
Guillaume Élie Lefoulon, cul de sac de la rue Beaubourg.
Dominique de la Laune, rue de Fourci.
André Delacroix, rue de la Lune, à la Villeneuve.
Élèves de M. *Jossenay*.

Antoine Guy Rollin, chez M. *de Cotte*, à la Monnaye des Médailles.

François Louis Adry, rue de Bercy.

Charles Nicolas Vauchelet, cul de sac Coquerelle au Marais.

Antoine Joseph Vigne, rue Haute des Ursins.

Jean Fleurimont Gillet, rue des Rosiers au Marais.

Edme Verniquet, chez M. Lefebvre, rue Saint Antoine.

Jean Baptiste Alexandre Ducamp, rue Bailleul, près Saint Germain.

Martin Cremse, chez M. Franque, rue des Fossés Saint Germain des Prés.

Laurent de Besançon. Élève de M. *Camus*.

Jacques Charles Lalande, place de Grève. Élève de M. *Godot*.

Jacques François Amand, rue Saint Denis.
Joseph de Villiers, rue Bourtibourg.
Antoine Lefebvre de Rheims, chez M. Bataille, rue Froimanteau.
Jacques Vieutaud, rue Saint Jacques. Élève de M. *Contant.*
Jean Bourcy, chez M. Franque, rue des Fossés Saint Germain des Prés.
Jean Baptiste Téodore Masson, chez M. Franque.
Pierre Lagrange, rue des Lavandières.
Lamarc, grande rue du fauxbourg Saint Antoine.
Jean Delzongles, rue du Petit Lion.
Le Moine, rue de Surenne, fauxbourg Saint Honoré.
François Cazié, rue des Capucines. Élève de M. *Tanevot.*
Guillaume Viallet, place du Palais Royal.
Étienne Villetard, à l'Orme Saint Gervais.
Antoine Laserre, rue des Barres.
Pierre Paumier de la Tour, rue Portefoin. Élève de M. *Aubry.*
Claude Nicolas Le Chantre, rue Neuve Saint Augustin. Élève de M. *d'Isle.*
Jean Bernard Boucher, rue Saint Martin.
Louis Nicolas Louis, rue Charlot au Marais.
Léonard Roux, rue du Bouloir. Élève de M. *Boffrand.*

L'Académie s'étant entretenue au sujet de l'ordre toscan, elle a approuvé unanimement l'entablement et chapiteau toscan de Vignole[1], comme ayant servi de modèle aux meilleurs auteurs; elle a aussi approuvé un profil d'ordre toscan d'un caractère plus simple, convenable pour des ouvrages plus rustiques.

1. Vignole, *Regola delli cinque ordini.*

1747.

Du lundi 9e Janvier 1747[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu un mémoire adressé par M. Simonnin, ancien navigateur et professeur d'hydrographie à Bayonne; comme ce mémoire n'a point d'autre objet que de rejetter le sistème de Copernic, que l'auteur ni propose pas de moyens suffisans pour détruire le système et qu'il a desjà présenté à l'Académie des sciences plusieurs mémoires sur le même sujet, qui n'ont point été approuvés par cette Compagnie, on est convenu qu'on feroit réponse à M. Simonnin[2] que l'Académie royale d'architecture n'avoit pas pour objet des matières astronomiques, principalement lorsqu'il s'agit de discussions d'observations et de principes délicats qui peuvent faire préférer un sistème à un autre.

Ensuite l'Académie, après avoir examiné les proportions des cinq ordres d'architecture sur ce que les auteurs qui en ont parlé ont écrit et suivant les plus beaux monumens de l'antiquité, est convenu :

Pour l'ordre toscan, que la colonne devoit avoir 14 modules ou 7 diamètres de hauteur; que le pied d'estal de cet ordre devoit être entre le tiers et le quart et que l'entablement devoit être un quart de la hauteur de la colonne;

Pour l'ordre dorique, que la colonne devoit avoir

1. Ont signé en janvier : Beausire aîné, J. Beausire, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

2. Ce nom ne figure pas sur la Table de l'Académie des sciences.

8 diamètres ou 16 modules de hauteur; que le pied d'estal devoit être entre le tiers et le quart de la colonne et que l'entablement devoit être du quart de ladite colonne;

Pour l'ordre ionique, que la colonne devoit avoir 9 diamètres ou 18 modules de hauteur; que le pied d'estal devoit être entre le tiers et le quart et que l'entablement devoit être de 2/9 ou de 2 diamètres de la colonne;

Pour l'ordre corinthien, que la colonne devoit avoir 10 diamètres ou 20 modules de hauteur; que le pied d'estal doit être, comme dans les autres ordres, entre le tiers et le quart et que l'entablement doit avoir les 2/9 de la hauteur de la colonne;

Pour l'ordre composite, il doit avoir les mêmes proportions générales que l'ordre corinthien.

Il faut remarquer que, dans tous les ordres, la base et le chapiteau sont compris dans la hauteur que l'on a assignée à la colonne[1].

Du lundi 16e Janvier 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à l'Académie un pied d'estal et un entablement de l'ordre toscan suivant les proportions réglées dans la dernière conférence.

Dans ce dessein, le module a un pied afin que les différentes parties et moulures soient mieux prononcés et qu'on en puisse juger plus facilement.

Du lundi 23e Janvier 1747.

L'Académie étant assemblée, l'on a examiné de nouveau le pied d'estal et l'entablement que Monsieur *Tanevot* a apporté dans la dernière assemblée; quoyque les propor-

1. Nous renvoyons, pour cette indication et pour celles qui suivent, aux dessins de Tanevot que nous avons déjà signalés (*Procès-verbaux*, t. V. Cf. *Procès-verbaux*, 10 juillet 1747 et 5 août 1748.

tions de toutes les parties ayent paru assez bonnes à la Compagnie, on a délibéré qu'on attendroit à la conférence prochaine pour détailler les mesures de toutes les parties du pied d'estal et de l'entablement dont il est question.

Du lundi 30e Janvier 1747.

La Compagnie a approuvé le profil de l'entablement de l'ordre toscan et chapiteau.

On s'est ensuitte entretenu des entrecolonnemens de l'ordre toscan, sçavoir : des péristilles et galleries de colonnes que l'on pouvoit donner auxdits entrecolonnemens depuis 4 1/2 jusqu'à 9 modules, ainsy qu'il en a été convenu en janvier 1746.

M. *Tanevot* s'est chargé d'aporter ledit dessein qu'il a fait pour la séance prochaine des entrecollonnemens de cette ordre avec les arcades.

Du lundi 6e Février 1747[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Grand*, qui a été reçu dans la première classe de l'Académie le 5 septembre 1746 de l'année dernière, a présenté son brevet pour être enregistré :

« Aujourd'huy, 24 janvier 1747, le Roy étant à Versailles, bien informé de la probité, capacité et expérience du sr *Le Grand*, l'un des architectes de la 2e classe de son Académie d'architecture établie au Louvre, à Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un des architectes de ladite Académie de la première classe vacante par le décès du sr *Leroux*...

« Fait à Versailles, le 1er jour du mois de février 1747. *Signé :* Le Normant. »

1. Ont signé en février : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.

M. *Tanevot* a rapporté 3 desseins : 1° un entrecolonne toscan de 6 modules, qui est un moyen entre les extrêmes des entrecolonnemens approuvés par la Compagnie dans la dernière conférence, sçavoir entre 4 modules 1/2 dont l'Académie est convenue pour les entrecolonnes les plus serrées et 9 modules auxquels l'Académie a cru qu'on pouvoit porter l'entrecolonnement lorsque l'on a des arcades; 2° une arcade de l'ordre toscan sans pied d'estal et dont la hauteur est de 13 modules sur 7 modules de largeur[1].

L'Académie a approuvé les proportions de cette arcade et a cru qu'on pouvoit l'exécuter sans refens;

3° Une arcade avec colonnes sur piédestaux avec archivolte et imposte. La hauteur de l'arcade est de 17 modules 10 parties et sa largeur est de 9 modules.

Du lundi 20e Février 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a fait voir à la Compagnie deux différens projets pour la construction de l'église collégiale et paroissiale de *Sainte Marie Madelaine de Besançon*[2], qui lui ont été remis par un chanoine député de laditte collégiale pour consulter l'Académie.

Ces deux projets ayant été examinés, on a été d'avis qu'ils ne sont pas dans les bons principes d'architecture pour les proportions ni pour la solidité. Le premier de ces projets, fait par M. Nicole, architecte, est visé par

1. Ci-dessus, p. 66.

2. *L'église de sainte Madeleine* était un vieil édifice détruit et rebâti à plusieurs reprises. En 1734, elle menaçait ruine et l'on jugea qu'il valait mieux la démolir. Malgré les critiques de l'Académie, la reconstruction resta confiée à Nicolas Nicole de Besançon, élève de J.-Fr. Blondel. La première pierre fut posée en mai 1748, l'église consacrée en 1766, mais inachevée. Les travaux ne furent repris qu'en 1826. L'architecte ne garda pas le dessin de Nicole pour les tours; il paraît que ce fut regrettable. Une nouvelle suspension de la construction se produisit en 1828. L'église ne fut achevée que vers 1868.

ordonnance du chapitre et signé J. B. Fleury, secrétaire; le second est composé par le sr Longin, architecte, et n'est point visé par le secrétaire du chapitre.

Du lundi 27e Février 1747.

L'Académie étant assemblée, on a examiné des entre-collonnes d'ordre dorique, un portique dorique avec colonnes simples sans piédestaux et un portique dorique avec colonnes simples et piédestaux, et l'on est convenu de rapporter les profils en grand de cet ordre pour en régler les proportions. Monsieur *Tanevot* a emporté un dessein qui contient les colonnes de tous les ordres pour s'y conformer dans les desseins qu'il s'est chargé de faire pour l'ordre dorique.

Du lundi 6e Mars 1747[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné les profils de l'ordre dorique apportés par Monsieur *Tanevot;* on en a discuté toutes les parties et on les rectifiera pour la conférence prochaine suivant les différens avis de la Compagnie.

Du lundi 13e Mars 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Beausire* le jeune a présenté M. Picault[2], qui a fait voir un tableau peint à

1. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Boffrand, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

2. Voir la séance suivante. Il semble assez étonnant que l'Académie d'architecture se soit occupée de l'invention de Picault avant l'Académie de peinture (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture...*, 7 juin, 28 novembre, 29 décembre 1750, et table. Cf. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879, p. 407). — Le pavillon de l'Aurore du *château de Choisy* s'élevait au bord de la Seine. Il fut détruit en 1744-1745. Un *Silène barbouillé de*

l'huile sur bois dont il a enlevé une partie qu'il a appliqué sur une toile. La partie du tableau qui est restée sur le bois et celle qui a été transportée sur la toile ont paru parfaitement bien conservées, tant pour le coloris que pour les bords de la fracture.

Comme le sieur Picault a enlevé des tableaux beaucoup plus grands de dessus le bois et le plâtre pour les remettre sur toile, l'Académie a nommé MM. *Boffrand* et *d'Isle* pour les examiner et lui en rendre compte.

M. *Cartaud* a fait voir à l'Académie deux arcades d'ordre dorique accompagnées de pilastres, l'une avec pieddestaux et l'autre sans pieddestaux; ces deux morceaux ou arcades sont dans la même hauteur pour l'ordre entier et dans la même largeur de milieu en milieu des pilastres; ces deux arcades se peuvent faire également avec des colonnes sans rien changer aux proportions générales de l'ordre.

Du lundi 20e Mars 1747.

MM. *Boffrand* et *Garnier d'Isle*, qui avoient été nommés commissaires pour voir un tableau dont le sr Picault a enlevé la peinture à l'huile, au *pavillon de l'Aurore de Choisi le Roy*, qui depuis a été détruit et qu'il a remis sur une toile de 10 p. de longueur et de 8 p. de haut, placée au *Louvre, dans la Gallerie d'Apollon*, led. tableau représentant Silène, grand comme nature, avec des Bacchantes, des animaux, des fruits et des fleurs, peint par feu M. Coypel, premier peintre du Roy, en ont fait leur rapport à l'Académie et ont dit que la couleur en a été enlevée et remise sur la dite toile, de manière qu'elle a été parfaitement conservée en entier et sans aucune altéra-

lie avait été commandé en 1693 par le Grand Dauphin qui possédait alors Choisy (P. Marcel, *La peinture française...*, p. 188-199). Il n'y figure plus en 1745 (Mlle Chamchine, *Le château de Choisy*, p. 16-18).

tion, et ont remarqué que les deux lésardes qui étoient sur le plâtre de la calotte, dont la peinture a été enlevée, ont été conservées et que ledit tableau, enlevé d'une superficie concave, ayant été rapporté sur une superficie platte, a laissé des vuides sur cette dernière superficie.

Enfin, lesdits commissaires ont trouvé toute cette opération très ingénieuse, très utile pour conserver les beaux tableaux peints sur plâtre, sur bois et sur toile, sans laquelle opération ils seroient détruits et perdus pour les particuliers et le public.

Du lundi 10e Avril 1747[1].

On a continué de s'entretenir sur l'ordre dorique et principalement au sujet des deux arcades dont il a été parlé dans la conférence du 13 mars dernier.

Du lundi 17e Avril 1747.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les profils de l'ordre dorique qu'on a réformés suivant les intentions de l'Académie, conformément à ce qui a été dit dans la conférence du 6 mars[2], et, ces profils ayant été approuvés par la Compagnie, on est convenu de faire un relevé sur le papier de ces profils, pour les conserver dans les armoires et les registres de l'Académie.

Du lundi 24e Avril 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait voir à la Compagnie les profils de l'ordre dorique qu'il a relevés de dessus la planche où ils avoient été arrestés suivant les

1. Ont signé en avril : Aubry, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Legrand.
2. Même observation que ci-dessus, p. 66.

avis et les intentions de l'Académie, et ces desseins ayant été approuvés ont été mis dans les armoires de l'Académie; ces desseins sont compris dans 6 feuilles : la 1re contient la base du piédestal dorique, la 2e contient la corniche du même piédestal, la 3e contient la base de la colonne, la 4e contient son chapiteau, la 5e contient la partie inférieure de l'entablement excepté l'architrave, enfin la 6e contient la partie supérieure de l'entablement du même ordre dorique.

Du mardi 2e May 1747[1].

L'Académie étant assemblée, M. Soufflot, architecte établi à *Lion*, a présenté à la Compagnie le plan et différentes façades qu'il a composé pour l'*hôpital de Lion*[2], qu'il est chargé de bastir. Tous ces desseins, ayant été scrupuleusement examinés, ont été approuvés, tant pour les plans que pour les décorations qui ont été trouvés bien entendus.

Lundi prochain, l'Académie s'assemblera à 10 heures du matin pour proposer aux élèves le sujet du prix de cette année.

Du 8e May 1747.

L'Académie étant assemblée extraordinairement le matin, on a délibéré sur le sujet qu'on proposeroit aux élèves pour concourir aux prix de cette année, et l'on est convenu

1. Ont signé en mai : Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Legrand, Tanevot, Camus.

2. Il y avait déjà longtemps que la première pierre de l'hôpital avait été posée (3 janvier 1741); mais les travaux de la façade duraient encore, elle ne fut achevée qu'en 1748, sauf le dôme projeté par Soufflot. Les travaux ne furent repris qu'en 1755 et conduits par les premiers collaborateurs de Soufflot, (Mondain-Monval, *Soufflot*, p. 85). Les dessins dont on parle ici doivent être ceux qui se trouvent au Cabinet des Estampes, Ha 41.

de leur donner pour sujet un arc de triomphe de 25 toises de longueur dans sa face avec un seul ordre, un attique et un couronnement à volonté.

L'échelle sera de 1 pouce 1/2 pour toise et les élèves feront le plan, l'élévation d'une face et celle d'un des retours.

Du lundi 15e May 1747.

On a examiné les esquisses des élèves pour concourir aux prix de cette année et l'on a été d'avis que l'on admettroit à travailler auxdits prix les élèves cy après enregistrés, au nombre de 10, dont les desseins sont paraffés par MM. les Professeurs, sçavoir : les sieurs Avanda, Lelu, Giroux, Turgis, Bellicart, Patte, Barraux, Villetard, Lieutaud, Mallet; tous lesdits élèves metteront leurs esquisses au net dans les loges de l'Académie.

L'Académie est convenue que lesdits élèves feroient des copies de leurs esquisses, afin que ces esquisses, signées des professeurs, puissent rester entre leurs mains pour être exposées dans la salle de l'Académie, au pied de leurs dessins, afin d'être vues par la Compagnie dans son assemblée, le 28 août de la présente.

Du lundi 29e May 1747.

On s'est entretenu sur les anses de panier dont les montées sont extrêmement basses par rapport au diamètre et, comme les anses faits par le moyen de 3 centres n'ont pas toujours toute la grâce qu'on peut désirer, M. *Camus* a proposé de faire un anse de panier avec 5 centres, et il a trouvé une méthode pour y parvenir en faisant les deux arcs extrêmes de 60 degrés et de 2 centres à volonté[1].

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 268-269. Nous supprimons le problème indiqué à la séance suivante.

Du lundi 5e Juin 1747[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le problème suivant (anse de panier à cinq centres).

Du lundi 12e Juin 1747.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé en général et l'on a fait quelques remarques sur ce qu'il y a à faire au sujet de l'ordre ionique, et M. *d'Isle* a promis d'en apporter des desseins et des mémoires dans la prochaine conférence.

Du lundi 19e Juin 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a lu un mémoire qui lui a été envoyé au sujet des voûtes avec des briques posées à plat et doublées avec de nouvelles briques posées à plat. Quoique cette pratique ne soit pas approuvée par la Compagnie, on a cependant jugé à propos de faire enregistrer le mémoire pour la conférence suivante.

Du lundi 26e Juin 1747.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les entrecolonnes de l'ordre dorique, dont M. *d'Isle* a promis d'apporter des extraits des registres de l'Académie.

Du lundi 3e Juillet 1747[2].

Le mémoire dont il est question dans la conférence du 19 juin dernier n'ayant pu être enregistré dans la dernière conférence, la Compagnie a ordonné qu'il seroit enregis-

1. Ont signé en juin : J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. Ont signé en juillet : Beausire, Blondel, Boffrand, Car-

tré dans la conférence de ce jour, quoiqu'elle n'approuve pas la pratique contenue dans ce mémoire[1].

Cette manière de faire les voûtes n'a été connue en France que depuis 40 ans; elle fut portée à *Castelnaudary* en *Languedoc* par un frère capucin catalan, qui y bâtit de cette manière l'intérieur du couvant des Pères de son ordre, ce qui a été pratiqué du depuis dans plusieurs maisons religieuses en *Languedoc* et en *Provence;* plusieurs particuliers dans ces mêmes provinces ont suivi le même usage dans des maisons qu'ils ont fait bâtir.

On prétend que cette façon de bâtir est venue *d'Espagne*, où dans quelques provinces l'on ne fait en pierre ou en brique que les gros murs de face et toutes les opérations des chambres en dedans avec les cloisons de brique et de plâtre.

Les RR. PP. capucins établis à *Montauban* s'y sont conformés pour rétablir leur maison, dont les dortoirs et les cellules menaçoient une ruine prochaine, de même que les murs de face depuis le plancher du rés de chaussée jusqu'au toit.

Pour réparer cette maison, ils ont été obligés de refaire à neuf le plancher du rès de chaussée, qu'ils ont construit avec des planches de sapin du Nord d'un pouce 9 lignes d'épaisseur; ils ont joint les planches sur des solives en languette et rénures pour éviter que le vent ni la poussière ne pussent passer au travers des joints.

Lorsque ce plancher, qui forme une espèce de parquet au premier étage, a été construit, on a fait la distribution de l'espace qui se trouve entre les deux murs de face, de la gauche et de la droite, pour y placer un dortoir dans le milieu et des cellules à droite et à gauche. Cet espace a sur sa largeur entre les deux murs de face, de la droite et

taud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.

1. Nous renvoyons aux Appendices le commentaire qu'appelle cette communication extrêmement curieuse. On comprend qu'il exige un assez long développement.

de la gauche, 3 toises 5 pieds. Sur cette largeur, on a fait un dortoir dans le milieu, d'une toise et un pied, les cellules de chaque côté d'une toise 2 pieds en largeur.

Pour former ce dortoir et la séparation des cellules, on a mis sur le parquet des pièces de bois de chêne de 4 pouces de large et de 3 pouces d'épaisseur; sur ces pièces, on a mis des montants de la même largeur et épaisseur pour fermer les portes des cellules et soutenir les briques; au dessus de ces montants, on a mis d'autres solives de la même qualité pour les assembler et on a rempli les espaces entre les montants de 5 ou 6 pieds l'un de l'autre avec des briques d'un pouce 7 lignes d'épaisseur, 9 pouces de large et 4 pouces de long.

Après que les cellules et les dortoirs ont été fermés ainsi qu'il vient d'être dit, on a fait les voûtes, tant du dortoir que des cellules, de la manière cy-après : les murs de face de la gauche et de la droite de ce corps de bâtimens n'ont qu'un pied 3 pouces d'épaisseur; pour former la naissance des voûtes de ce côté là, on a commencé par les entailler de trois pouces pour y enchasser la naissance des voûtes qui portent sur les cloisons; on s'est contenté d'échancrer la brique avec la truelle, afin que l'angle porte à plat sur la cloison par rapport à l'enflure que l'on a voulu donner à la voûte. Les voûtes des cellules de 8 pieds de large n'ont qu'un pied d'enflure et celles du dortoir, qui n'a que 7 pieds, un peu moins.

Pour construire ces voûtes, après qu'on a eu pris le niveau du tour de la cellule, on fait des règles d'une longueur égale à celle de la largeur de la chambre, sur un côté desquelles on a tracé le ceintre de la hauteur que doit avoir la voûture de la voûte, et sur ces règles, qu'on attachoit au mur et à la cloison de chaque bout, on commença à construire la voûte.

Ces règles ne sont pas nécessaires pour soutenir la voûte, mais seulement pour en marquer le trait, car un moment après que la brique, après avoir été enduite de plâtre sur le bord, a été appliquée ou posée contre le mur

ou la cloison, elle s'y attache si fort qu'avant que le maçon n'ait taillé et enduit l'autre brique qui doit être jointe à celle là, elle a si bien fait sa prise qu'elle a assez de force pour soutenir la seconde brique que l'on met à côté de la première, et ainsi de même l'on continue la voûte jusqu'à ce qu'elle soit finie. Cela est si singulier et si surprenant qu'à moins de l'avoir vu faire on ne sçauroit se l'imaginer. Je me trouvé aux *Capucins* dans le tems que l'on construisoit la voûte d'une cellule ; il n'y avoit au moins que les deux tiers de la voûte de faites et cependant, sur ces deux tiers qui étoient faits, il y avoit deux manœuvres pour fournir plus commodément au maçon la brique et le plâtre dont il avoit besoin pour finir le tier restant.

Après que la voûte a été construite et fermée de la manière dont on vient de parler, on met une seconde assise de briques sur la première, en observant que la seconde assise recouvre les joints de la première; si l'on craint que l'eau de quelque goutière ne tombe sur la voûte, ce qui pourroit la dégrader, on a soin de raser les angles avec des morceaux de briques et de plâtre et du mortier de chaux, afin que l'eau de la pluie ne puisse pas pénétrer le plâtre de la voûte.

La brique dont on se sert aux *Capucins de Montauban* pour faire ces voûtes n'a que 15 lignes d'épaisseur et 8 pouces en quarré ; on peut se servir de brique plus grande ou plus petite et il n'est pas nécessaire qu'elle soit quarrée.

Pour bien construire ces voûtes, il est nécessaire que la brique soit bien faite et bien cuite ; pour bien faire la brique, il faut que la terre soit bien préparée, c'est à dire qu'elle soit bien pétrie, car ce n'est que par là que la terre se réunit et que la brique en devient plus solide.

Les capucins de *Montauban* ont fait encore voûter de même sur leur sacristie.

Cette pièce a 3 toises 7 pieds 6 pouces de long et 2 toises 3 pieds 6 pouces de large. On a donné 3 pieds 8 pouces d'enflure à la voûte; cela n'a été fait que pour luy donner plus de grâce, car le maçon m'a dit qu'il auroit pu le

faire aussi solide quand il n'auroit donné qu'un pied d'enflure à cette voûte.

Les maçons qui ont réparé le *couvent des Pères capucins* sont de *Castelnaudary*, où le frère capucin catalan avoit fait son premier essai en France. Ils ont appris leur métier sous un maître qui avoit travaillé avec le frère capucin.

Le Père Louis, qui est un homme de grand mérite parmy les religieux et très judicieux, voyant la nécessité de faire rétablir le couvant de *Montauban*, ne s'est déterminé à le faire en plâtre qu'après avoir vu, en allant à *Rome*, plusieurs maisons de religieux en *Languedoc* et en *Provence* qui avoient [été] bâties de même et après avoir calculé qu'il lui en coûteroit un tiers de moins de faire voûter le corridor et les cellules que de faire des planchers, quoique le bois de sapin ou le bois de peuplier dont on se sert pour cet usage ne soit pas fort cher.

Les maçons qui ont rétablis leur couvent m'ont dit que le frère catalan qui avoit construit le *couvent de Castelnaudary* avoit voûté toutes les pièces de cette maison au rés de chaussée, comme le réfectoire, la cuisine et les autres pièces qui ordinairement remplissent tout l'espace qui se trouve entre les murs de face, et que sur ces voûtes il avoit construit les corridors et les cellules.

Ils m'ont dit encore que M. le chevalier de Lordat, qui avoit fait bâtir le *château de Brame*, entre *Castelnaudary* et *Carcassonne*, avoit fait voûter deux appartements de même au premier étage, dont il en occupoit un, et que M. Voyer, ci devant évêque de Mirepoix, à présent précepteur de Monseigneur le Dauphin, avoit fait voûter sa chambre, son cabinet et le plafond de l'escalier de même.

Ces mêmes maçons m'ont dit que l'*église des Carmes déchaussés à Toulouse*, qui est faite depuis plus de 34 ans, avoit été voûtée de même et que les Jésuites, qui ont bâti depuis 3 ou 4 ans une magnifique maison à *Toulouse* pour un séminaire, avoient non seulement voûté l'église de même, mais encore les plafonds du grand escalier.

M. de Malatie m'a dit que la salle de récréation aux pensionnaires des Jésuites à *Perpignan* étoit voûtée de même, c'est à dire la chambre sur laquelle les pensionnaires prennent leur récréation.

Le Père Louis m'a dit qu'il avoit vu une église en *Languedoc* où le feu s'étoit pris à la charpente et que, pour l'éteindre, il étoit monté plus de cinq cents personnes sur la voûte sans qu'elle eût manqué dans pas un endroit où on les avoit faites de même; ce qu'elles ont de commode, c'est qu'elles ne s'épaulent pas comme font ordinairement les plafonds qui sont construits sous des pièces de bois.

M. de Vesthamond, notre évêque, m'a dit, depuis que ce mémoire a été fait, que cet incendie étoit arrivé à la charpente du toit de l'église des *Capucins de Narbonne* et, après cette épreuve, il alloit faire voûter de même les églises de son diocèse qu'il faisoit réparer.

Le maçon m'a dit qu'après avoir fait une voûte dans une chambre dont les murs avoient commencé de travailler, la voûte les avoit si bien assujettis qu'ils n'avoient plus fait le moindre effort.

Pour prouver la solidité de ses voûtes, le Père Louis m'a dit, qu'ayant voulu démolir un coin de voûte dont le ceintre n'avoit pas été bien fait, bien contourné, on avoit été obligé pour la rompre de se servir d'un gros marteau de fer et qu'en frappant à force de bras on n'avoit pu la démolir que pièce à pièce, c'est à dire que le coup de marteau ne faisoit qu'un trou dans l'endroit où il frapoit sans ébranler les joints de la brique dans laquelle il faisoit le trou.

Une voûte faite au *château de Bissy* en juin 1742, qui a 14 pieds et demi de largeur sur 25 pieds de profondeur, surmontée de 18 pouces, a porté un fardeau de 15 milliers sans [fléchir] et subsiste à demeure.

Extrait de divers articles de la lettre de M. Duplessy du 18 août 1740, contenant plusieurs observations sur le mémoire de la construction des voûtes en briques et en plâtre qui luy fut envoyé le 9 dudit.

Il demande de quelle manière s'emploie le plâtre pour lier les briques, car il n'est point dit si on les joint seulement avec le plâtre ou si on les enduit par dessus en coulant du plâtre clair, à mesure qu'il y a 2 ou 3 briques ajustées à côté l'une de l'autre pour former la voûte.

Après que le plâtre a été préparé et détrempé, on enduit de plâtre le mur et la rénure sur laquelle doit commencer la naissance de la voûte, de même que le côté de la brique qui doit être posée contre le mur; ainsi il n'y a que le mur et le côté de la brique qui doit y être joint qui soient enduits de plâtre.

Il paraîtra sans doute surprenant que cette brique, enduite de plâtre seulement sur le bord, puisse non seulement faire une assez forte prise pour pouvoir se soutenir avec une liaison si mince, mais encore soutenir les autres briques qui se mettent successivement sur celle là jusqu'à ce que la voûte soit fermée.

Après que la voûte a été faite d'une seule brique, on la double par dessus d'une autre brique avec du plâtre que l'on met entre la première et la seconde, en observant comme se pose avec le plâtre le second rang de brique qui se met par dessus pour servir de doublure au premier. Et quoiqu'il soit aisé de faire la preuve de cette manière, comme il a été [dit] dans le mémoire que la seconde brique recouvre les joints de la première, je viens de faire voûter un cabinet que j'avois fait faire dans un coin de mon jardin à *Montlaur;* le cabinet n'a que 16 pieds 1/2 en carré sur 14 pieds de haut, depuis le carrélement jusqu'à la naissance de la voûte; les murs, qui sont isolés, n'ont que 14 pouces d'épaisseur. Après qu'elle a été faite d'une seule brique avec du plâtre, je l'ay fait redoubler d'une autre brique avec du ciment à chaux et sable, pour qu'au cas qu'il survienne quelque goutière dans le toit, l'eau ne pût pas détremper le plâtre et la première assise de brique qui forme la voûte.

La voûte de chaque chambre se commence sur la rennure qui a été faite dans les 4 faces des murs après que les

rennures ont été garnies de plâtre et les deux ceintres posés d'un angle à l'autre. Pour former la voûture, on met une règle de longueur d'un ceintre à l'autre, qui sert à ajuster et à aligner les briques qui doivent être dans la voûture du ceintre et l'autre sur la même face; on en fait autant sur les trois autres, et en continuant de même jusqu'au sommet de la voûte, on parvient insensiblement à la former. Il faut raccourcir la règle à mesure que la voûte se monte et que par conséquent les angles se rétrécissent, au moyen de quoy les 4 faces de la voûte étant montées de niveau, les angles se réunissent à mesure qu'elles se construisent.

Commencé sur le haut de l'ance du panier, sans cela il lui paraîtroit que la voûte ne décriroit la ligne courbe que sur un sens, ce qui donneroit de l'embaras pour les angles ou feroit une figure disgracieuse.

Il ne faut pas tailler les briques pour faire les cloisons ni pour faire les voûtes; on les casse seulement avec la truelle à mesure qu'il faut remplir les vuides qui se trouvent en finissant les cloisons et les voûtes; cette opération n'est pas bien longue et un maçon qui sait son métier sur cent briques n'en casse pas une qui luy soit inutile. Ainsi on s'est mal expliqué dans le mémoire en se servant du terme de tailler, parce qu'il auroit fallu dire casser la brique pour l'ajuster au vuide qu'il falloit fermer pour terminer la cloison de la voûte.

Il est parlé dans le mémoire de tailler la brique et il luy semble avoir ouï dire qu'on ne tailloit que celle qui s'appliquoit sur la cloison et que l'on laissoit les joints de celles qui suivent jusqu'au haut de la voûte comme ils se trouvent.

Dans un pays où on a de la brique et du plâtre, il seroit utile d'être instruit de la manière dont nos gens s'y prennent afin de ne pas tomber dans le cas d'une dépense inutile ou de quelque défaut de solidité.

Ensuite, M. *Garnier d'Isle* a achevé les extraits qu'il a faits au sujet des entrecolonnements de l'ordre dorique et

de toutes les considérations dont il restoit à parler sur cet ordre.

Du lundi 10e Juillet 1747.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de la conférence du 9 janvier dernier, où il est dit que les entablemens des ordres corinthiens et composites seront les 2/9 des hauteurs de leurs colonnes, et l'on est convenu que ces mesures ne devoient avoir lieu que dans les façades de grande étendue et sans ressaut, comme on le voit dans quelques édifices antiques, ce qui est conforme à la conférence du 17 aoust 1745.

M. *d'Isle* a lu l'extrait qu'il a fait de Vitruve[1] au sujet des principales parties de l'ordre dorique et a commencé la lecture des extraits qu'il a faits des registres de l'Académie sur les proportions de l'ordre ionique.

Du lundi 17e Juillet 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits des registres de l'Académie au sujet de l'ordre ionique et continuera dans les conférences suivantes.

M. *Cartaud* a fait quelques réflexions sur la profondeur des gravures des triglyphes et a proposé de ne donner à la profondeur des gravures que les 3/8 de leur largeur.

Il a aussi fait voir deux desseins sur la distribution des canelures sur les colonnes et pilastres des ordres doriques et ioniques et l'on a décidé, suivant l'ancien avis de l'Académie, qu'il convenoit de mettre 24 canelures aux colonnes et 7 aux pilastres[2].

1. On renvoie sans doute au chapitre III du livre IV.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 81 ; t. V, p. 251-252.

Du lundi 24e Juillet 1747.

L'Académie étant assemblée, on a continué ce qui a été dit dans la conférence précédente sur les canelures des colonnes et des pilastres et l'on a remarqué que dans les monumens antiques quelques colonnes sont canelées et d'autres ne le sont pas, parce qu'étant de marbre trop dur ou de granite il étoit trop difficile de leur donner cet ornement.

On a même mis des pilastres de marbre canelés à côté de colonnes de granite non canelées, comme on le voit au *Panthéon*.

L'Académie est d'avis que les canelures conviennent mieux aux ordres ionique et corinthien qu'à l'ordre dorique, qui demande plus de solidité, et que les canelures doivent être suivant la longueur de la colonne et qu'elles doivent être arondies par le haut et par le bas et non quarrées; que dans l'ordre corinthien on peut mettre un filet carré à côté des canelures lorsque les colonnes sont d'un grand diamètre.

Du mardi 1er Aoust 1747[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné si l'on ne pouvoit pas mettre trois gravures entières dans les triglyphes au lieu de deux gravures et deux demi gravures. On avoit déjà agité la même question dans les anciennes conférences de l'Académie, mais on ne voit pas qu'on ait pensé aux moyens de l'exécuter.

1. Ont signé en août : Gabriel, Beausire aîné, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée fils, Mollet, Tanevot, Camus.

Plus, à la séance du 28 (distribution des prix) : Le Normant de Tournehem, de Vandière, J. Beausire, Blondel, de La Motte, de Lassurance, Lécuyer, Loriot.

M. *Cartaud* croit qu'il y auroit peu d'inconvéniens à faire trois gravures entières et que, pour le faire, il suffit de diviser la largeur du triglyphe en 12 parties, comme le trigliphe antique; de faire les nouvelles gravures à la place des pleins des anciens triglyphes et les pleins à la place des gravures, au moyen de quoi les goutes seront dans la même situation que dans les triglyphes antiques.

Du lundi 7e Aoust 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *de Lépée*, architecte dans la seconde classe, a demandé à la Compagnie la permission de se démettre de sa place dans la seconde classe en lui accordant la vétérance avec le droit d'assister aux assemblées (et d'y avoir voix délibérative a été soigneusement barré), et a prié la Compagnie de proposer à M. le Directeur général, pour remplir sa place d'architecte dans la 2e classe, le sr de Lespée, son fils, qui a eu précédemment des voix pour être admis aux places vacantes[1].

Sur la proposition et demande du sr *de Lépée père*, l'Académie a été d'avis de recueillir les voix, lesquelles s'étant trouvées unanimes, tant pour accorder la vétérance au père que pour proposer le fils en sa place dans la seconde classe, n'y ayant rien de contraire aux statuts et règlements, en considération des services du sr *de Lépée père* et de la capacité du fils, elle a décidé que la présente délibération seroit présentée à M. le Directeur général pour en ordonner.

Du lundi 14e Aoust 1747.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre de M. le Directeur général, dont voici la teneur :

« Je vous prie, Monsieur, de faire part à l'Académie

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 280. Il s'agissait alors de Jean Beausire père.

d'architecture de la satisfaction que j'ai eue de sa délibération du 7 de ce mois; elle est relative aux statuts et règlements dont il est toujours à propos de ne point s'écarter[1], et le choix que la Compagnie a fait du sr *de Lespée fils*, pour me proposer de le recevoir architecte dans la seconde classe à la place de son père, me paroît très bon, ainsi que la vétérance que l'Académie demande pour le père en considération de ses services.

« De pareilles élections ne peuvent que faire honneur à la Compagnie et encourager les jeunes sujets qui s'adonnent aux beaux arts.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* LE NORMAND.

« A Paris, le 8 aoust 1747. »

En conséquence de la lettre de M. le Directeur général, M. *de Lespée fils* a été receu et introduit à l'Académie pour y remplir la place vacante dans la seconde classe par la vétérance de son père.

M. le Directeur général ayant été prié de donner son jour pour venir à l'Académie distribuer les médailles des prix et ayant choisi le lundi 28 du présent mois pour honorer la Compagnie de sa présence, on a été d'avis que les élèves exposeroient leurs desseins le vendredi 25 du présent mois, dans les salles de l'Académie, pour y être examinés par MM. les Architectes du Roy, jusqu'au 28, jour auquel ces desseins seront jugés, et les prix seront distribués à ceux qui les auront mérités.

Ensuite M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a faits des registres de l'Académie au sujet des proportions de l'ordre ionique, des pieddestaux de cet ordre et des bases ioniques et attiques, de la saillie de la base attique, des manières de décrire la scotie et des divisions de la base attique suivant les différents auteurs[2].

1. Quoi qu'en dise de Tournehem, le règlement ne prévoyait point ce cas.

2. Voir *Procès-verbaux*, t. V, p. 229.

Du lundi 21e Aoust 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a lu un mémoire sur l'architecture en général, sur son origine, ses progrès et sur les travaux que l'Académie a fait à ce sujet[1].

Du lundi 28e Aoust 1747.

L'Académie étant assemblée, M. de Tournehem, directeur général des Bastimens du Roy, y présidant, assisté de M. de Vandières, M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, l'a complimenté sur la protection qu'il accordoit aux arts et l'a remercié de l'honneur qu'il faisoit à la Compagnie.

Ensuite M. *de Boffrand* a lu un discours sur l'architecture en général, sur son origine et ses progrès et sur l'utilité dont elle est non seulement en elle même, mais encore par rapport aux autres arts dont elle est pour ainsi dire la mère[2].

Les desseins des élèves, qui sont exposés depuis vendredi matin dans la salle de l'Académie, ayant été examinés en présence de M. le Directeur général et toute la Compagnie ayant paru contente des efforts que les élèves ont faits pour mériter les prix, on a procédé par le scrutin au choix de ceux qui ont le mieux mérité d'être couronnés.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué A, qui est du sr Bélicart, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui lui a été délivré par M. le Directeur général.

Ce prix est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV, REX CHRIS-

1. Je n'ai pas plus retrouvé ce mémoire que les autres dont il est question à plusieurs reprises. Le mémoire de Garnier d'Isle (voir ci-après) sera reproduit aux Appendices.

2. Même observation.

TIANISS., et, au revers, le second mariage de M. le Dauphin, avec cette légende : COMMUNE PERENNITATIS VOTUM, et, à l'exergue, on lit : SECUNDAE DELPHINI NUPTIAE M DCC XLVII[1].

Dans le second scrutin, le dessein marqué I, qui est du sr Giroux, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui lui a été pareillement délivré par M. le Directeur général.

Ce second prix est une grande médaille d'argent, qui représente le portrait du Roy, avec cette inscription : LUDOVICUS XV, REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la ville de Paris, avec cette légende : FELICITAS PUBLICA, et on lit à l'exergue : LUTETIA.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué G, qui est du sr Lieutaut, a eu la pluralité des voix pour l'accessit et pour un troisième prix, qui lui a aussi été délivré par M. le Directeur général.

Ce troisième prix est une petite médaille d'argent avec le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV, REX CHRISTIANISS. Au revers, on voit un trophée d'armes et un amas de dépouilles prises sur les ennemis à la bataille de Raucou, avec cette inscription : EXPEDITIONIS BELGICAE COMPLEMENTUM, et, à l'exergue, on lit : HOSTES AD RAUCOSIUM FUSI, XI OCTOBRIS M DCC XLVI.

Enfin M. *d'Isle* a lu un mémoire sur les qualités nécessaires à un architecte; ce mémoire, qui doit entrer dans le travail qu'il fait depuis deux ans pour l'Académie, a déjà été enregistré.

M. *Mansard* a présenté à M. le Directeur général, au nom de plusieurs académiciens, un mémoire tendant à faire un nouveau règlement[2].

M. le Directeur, ayant entendu la lecture de ce mémoire,

1. Cf. le *Catalogue des médailles*, n° 117, et n° 114 pour le troisième prix. — La médaille donnée pour le second prix ne figure pas au *Catalogue des médailles*.
2. Voir ci-après, p. 88, 90, et les Appendices de ce volume.

a ordonné qu'il seroit examiné par quatre commissaires nommés par la Compagnie, que ces commissaires en feroient leur rapport à l'Académie et que ce rapport, rédigé par les commissaires suivant les remarques et intentions de la Compagnie, seroit présenté à lui, directeur général, pour en ordonner.

L'Académie s'étant assemblée de nouveau après le départ de M. le Directeur général, on est convenu que M. *Gabriel*, M. *d'Isle*, M. *de Boffrand*, M. *Tanevot*, M. *Blondel*, M. *Contant*, M. *Chevotet* et M. *Camus* se trouveroient demain à 10 heures à l'hôtel de M. le Directeur général pour le remercier, ainsi que M. de Vandière.

Ensuite, en conséquence de l'ordonnance de M. le Directeur général au sujet du mémoire présenté par M. *Mansard*, la Compagnie, après avoir été aux voix, a nommé M. *de Boffrand*, M. *d'Isle*, M. *Blondel* et M. *Godot*.

Le mémoire a été remis à M. *Gabriel*, chez qui les Commissaires s'assembleront demain.

Du lundi 4e Septembre 1747[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture des réponses que les commissaires de l'Académie ont faites sur le mémoire dont il est question dans la conférence précédente, et l'Académie a été d'avis que les mêmes commissaires feroient un nouveau mémoire contenant les articles qui peuvent être utiles à la Compagnie et à son école, pour être présentés à M. le Directeur général, après l'avoir rapporté à l'Académie, qui prend vacances aujourd'hui pour se rassembler après la Saint Martin.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, Hardouin-Mansart, Mollet, Tanevot, Camus.

Du lundi 13e Novembre 1747[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, M. *de Lespée fils* [a présenté son brevet] pour être enregistré :

Aujourd'huy, 28 septembre 1747, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité du sieur *Lespée*, fils de l'un de ses architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture, établie au Louvre à Paris, et expert de ses Bâtiments, Sa Majesté l'a retenu et retient en ladite place de l'un de ses architectes de lad. Académie d'architecture de la seconde classe, vacante par la démission du sr son père, auquel Sa Majesté a bien voulu, en considération de ses services, accorder la vétérance dans lad. Académie et la permission d'assister aux assemblées.....

Fait à Versailles, le 5 octobre 1747. *Signé au bas :* Le Normant.

Ensuite, on a fait la lecture des lettres patentes et statuts pour l'établissement de l'Académie, afin de s'y conformer pendant le cours de cette année.

Du lundi 20e Novembre 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des registres de l'Académie au sujet de l'ordre ionique; l'Académie a jugé à propos que ces extraits fussent relus pour se remettre au fait du travail de l'Académie sur cet ordre.

Le sr Bompierre a présenté à l'Académie une machine pour battre les pilotis; comme cette machine a été

1. Ont signé en novembre : Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée fils, Tanevot, Camus.

précédemment présentée à l'Académie des sciences et qu'elle a donné son jugement à ce sujet[1], la Compagnie n'a pas jugé à propos d'en faire un autre examen.

Du lundi 27e Novembre 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie au sujet de l'ordre ionique et par rapport aux proportions générales de cet ordre, dont il a rapporté le sentiment de l'Académie depuis son établissement; on a vu que l'Académie avoit toujours été d'avis de donner les proportions générales suivantes[2] : 18 modules à la colonne en y comprenant sa base et son chapiteau, 4 modules ou les 2/9 de la colonne à l'entablement, 5 modules 1/4 ou entre le 1/3 et le 1/4 de la colonne au piédestal.

Du lundi 4e Décembre 1747[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte, et MM. *de Boffrand, Garnier d'Isle*, *Blondel* et *Godot*, qui avoient été nommés pour faire un mémoire à M. le Directeur général pour le bien et l'avancement de l'Académie, ont rapporté ce mémoire, que la Compagnie a approuvé pour être présenté par les mêmes commissaires à M. le Directeur général. Ce mémoire sera enregistré avec la réponse qu'il aura plu à M. le Directeur général d'y faire.

Du lundi 11e Décembre 1747.

L'Académie étant assemblée, on a examiné la base de

1. Ni le nom de Bompierre ni le titre de son mémoire ne se trouvent sur les Tables de l'Académie des sciences.
2. Cf. ci-dessus, p. 35.
3. Ont signé en décembre : Gabriel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Hardouin-Mansart, Tanevot, Camus.

la colonne ionique avec un pieddestal du même ordre ; on en a discuté toutes les parties dessinées sur la planche de l'Académie et, la Compagnie en ayant approuvé les proportions, M. *Jossenay* a été prié de mettre ce dessein au net.

Ensuite, M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a faits des registres au sujet du pieddestal de l'ordre ionique, dans toutes ses parties et de la base attique adoptée pour cet ordre par tous les auteurs anciens et modernes. L'Académie ayant remarqué dans ces extraits que le tore inférieur de la base attique, approuvée le 23 février 1739[1], estoit un peu trop gros, et ayant trouvé la base attique dessinée sur la planche plus parfaite en ce point, on a jugé à propos de faire une légère correction à ce qui avoit esté arrêté en 1739.

Du lundi 18e Décembre 1747.

L'Académie étant assemblée, M. *Jossenay*, qui s'estoit chargé de mettre au net le profil du pieddestal de la base attique de l'ordre ionique, qui estoient dessinés et arrestés en grand sur la planche, les a rapportés aujourd'hui dessinés sur du papier de grand raisin. L'Académie ayant examinés ces desseins en a approuvé de nouveau les proportions.

L'Académie prend aujourd'hui vacances pour ne rentrer que le premier lundi après les Rois, le 7 janvier prochain.

1. Déjà dans la séance du 3 février. Voir aussi les dessins de Tanevot. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 201, note, et Introduction, p. XI.

1748.

Du lundi 8e Janvier 1748[1].

L'Académie étant assemblée après ses vacances de Noël, on s'est entretenu sur le nombre des canelures qu'on doit mettre aux colonnes et pilastres de l'ordre ionique, mais comme on trouve dans les anciennes conférences différens avis sur ce nombre de canelure[2], et que les avis ont été partagés dans cette conférence sur le même sujet, on a remis la décision de cet article à huitaine, et M. *Cartaud* apportera différentes divisions pour les canelures des colonnes et des pilastres.

Du lundi 15e Janvier 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a donné à l'Académie un mémoire sur le nombre des canelures que les anciens ont donné aux colonnes et aux pilastres des ordres ionique et corinthien, et que l'on voit encore à *Rome* et en *Italie;* M. *Chevotet* a lu aussi un mémoire dans lequel il expose les nombres des canelures que les architectes modernes ont donné aux colonnes ioniques et corinthiennes. Sur ces deux mémoires, l'Académie a été d'avis de consulter ce qui a été arresté sur ce sujet dans les anciennes conférences de l'Académie, dont M. *d'Isle* a fait des extraits.

1. Ont signé en janvier : Boffrand, Cartaud, Contant, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 81, 82; t. V, p. 251, 252.

On a aussi examiné l'entablement ionique qui est dans la salle, et M. *Jossenay* s'est chargé d'en faire un dessein.

Du mardi 23e Janvier 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a fait des registres de l'Académie au sujet des canelures des colonnes et des pilastres, et M. *Cartaud* a fait voir dans un dessein et dans un mémoire les inconvénients qu'il y avoit de ne donner que 20 ou 22 canelures à la colonne. Ces inconvénients sont que si l'on vouloit faire les canelures des pilastres égales à celles de la colonne, on ne pourroit mettre que 5 canelures au pilastre dorique, pour 20 canelures qu'il y auroit dans la colonne, et que les costes extrêmes des pilastres deviendroient extrêmement grandes.

Et si l'on ne donnoit que 22 canelures aux colonnes doriques, l'on ne pourroit mettre que six canelures de même largeur aux pilastres et les côtes des angles seroient encore extrêmement grandes, outre qu'il y auroit une côte au milieu du pilastre, au lieu qu'il convient d'y mettre une canelure. M. *Cartaud* a encore fait remarquer que lorsqu'on met plusieurs ordres les uns sur les autres[1], les colonnes supérieures devoient avoir le même nombre de canelures que les colonnes inférieures, afin que les canelures se trouvent les unes sur les autres.

Enfin, l'Académie ayant fait ses réflexions sur les extraits de M. *d'Isle* et sur les remarques de MM. *Cartaud* et *Chevotet*, et enfin sur les plus beaux exemples tant anciens que modernes, a été d'avis, conformément à ce qui se trouve dans sa conférence du 17 juillet 1747, de mettre 24 canelures à toutes les colonnes et 7 canelures aux pilastres de tous les ordres[2].

1. Voir ci-dessus et, sur les ordres superposés, *Procès-verbaux*, t. III, p. 304, 305, 310, 312; t. V, p. 313, 315, 326, 328, 348-352.

2. Voir ci-dessus, p. 82, 83 (17 et 24 juillet).

Du lundi 29e Janvier 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a fait des registres au sujet de l'entablement de l'ordre ionique, principalement sur la corniche et la frise; dans la conférence prochaine, il achèvera la lecture de ses extraits sur le même sujet.

On a examiné un entablement ionique qu'on a dessiné sur la planche, conformément au model qu'on avoit autrefois en grand. Lorsque l'Académie aura fait la comparaison des différentes remarques rapportées par M. *d'Isle*, elle sera plus en état de se déterminer sur le choix d'un entablement.

Du lundi 5e Février 1748[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de nouveau au sujet de l'entablement de l'ordre ionique, et l'on est convenu qu'on employeroit celui de Vignole[2] en le réduisant aux deux neuvièmes de la hauteur de la colonne, c'est à dire en lui donnant quatre modules de hauteur.

On s'est aussi entretenu sur le chapiteau du même ordre ionique, et l'on est convenu que les volutes seroient composées d'arcs de cercles à l'ordinaire. M. *Jossenay* s'est chargé de tracer sur la planche l'entablement pour l'examiner dans la conférence prochaine et s'est aussi chargé de dessiner le chapiteau.

Du lundi 12e Février 1748.

L'Académie étant assemblée, on a examiné l'entable-

1. Ont signé en février : Aubry, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Jossenay, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Tanevot, Camus.

2. Voir *Regola delli cinque ordini*, pl. XIII-XVII.

ment ionique de Vignole réduit aux deux neuvièmes de la hauteur de la colonne par M. *Jossenay*, qui s'étoit chargé de le dessiner en grand sur la planche. Et comme on a trouvé que cet entablement estoit fort bien, on l'a approuvé unanimement.

A l'égard du chapiteau du même ordre, on est convenu de le dessiner en traçant la volute suivant les principes de Goldemans[1]. M. *Jossenay* s'est chargé d'apporter ce dessein dans la conférence prochaine.

Du lundi 19e Février 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a apporté à l'Académie un dessein de l'entablement ionique, dont la hauteur est réduite aux deux neuvièmes de celle de la colonne, et M. *Jossenai* a rapporté le même entablement ionique réduit aux deux neuvièmes et dessinés en grand, il a aussi dessiné la volute ionique suivant les principes de Goldemans, et l'Académie l'a approuvée.

On parlera de l'ordre corinthien dans la séance prochaine : l'Académie vaquera la semaine prochaine et ne s'assemblera que le premier lundi de carême.

Du lundi 4e Mars 1748[2].

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur la présentation des sujets qui pourroient être proposés pour remplir la place de professeur d'architecture vacante par la mort de M. *Jossenay*[3], et la Compagnie a été d'avis de

1. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 133, 134; t. II, p. 245; t. III, p. 130, 131; t. IV, p. 22.

2. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

3. On a ainsi la date, à quelques jours près, de la mort de Jossenay. Voir sur lui l'Introduction.

prier M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, de demander à M. le Directeur la permission de lui présenter un ou plusieurs sujets pour remplir la place de professeur vacante par la mort de M. *Jossenay*, et M. *Le Bon* a été nommé pour faire les fonctions de professeur en attendant.

Du lundi 11e Mars 1748.

La Compagnie étant assemblée, on a lu une lettre de M. *Gabriel* au secrétaire de l'Académie en réponse de la Commission, dont il s'étoit chargé dans la conférence précédente, pour demander à M. le Directeur général la permission de lui présenter un ou plusieurs sujets pour remplir la place de professeur d'architecture de l'Académie, vacante par la mort de M. *Jossenay*. Voici la copie de la lettre de M. *Gabriel* écrite à Versailles le 11e mars 1748 :

« Je vous prie, Monsieur, de dire à la Compagnie que j'ai rendu compte à M. de Tournehem et lui ai remis l'extrait de la dernière délibération au sujet de la mort de M. *Jossenay*, professeur. M. le Directeur général consent que l'Académie délibère pour lui présenter les sujets qu'elle estime capables de remplir cette place; il me paroist qu'il seroit nécessaire pour cette opération que l'Académie fut convoquée pour l'Assemblée prochaine, auquel cas vous écririez la lettre circulaire pour inviter tout le monde. Un peu de rhume que j'ai m'empêche d'aller rendre compte moi-même de la Commission, dont l'Académie m'avoit chargée.

« J'ai l'honneur d'estre, etc. »

Ensuite, M. *d'Isle* a continué la lecture des extraits qu'il a faits des mémoires de l'Académie au sujet du chapiteau ionique; dans la conférence prochaine, il continuera la lecture de ses extraits sur le même sujet.

Du lundi 18e Mars 1748.

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le choix des Académiciens qui seront présentés pour remplir la place de professeur d'architecture vacante par la mort de M. *Jossenay;* à ce sujet, on a observé qu'il seroit désagréable pour celui qui seroit nommé professeur de perdre son rang dans sa classe, en cas que dans la suite il se trouvast hors d'état de professer. Sur cette observation, l'Académie a été d'avis de prier M. le Directeur général d'avoir pour agréable et de faire approuver par le Roy que les Académiciens de la première ou seconde classe qui seront nommés professeurs ne perdent point leur rang dans leur classe, et que ceux de la seconde classe qui seroient nommés soient encore éligibles pour la première classe et puissent jouir des mêmes émolumens que les autres architectes de la première classe, conjointement avec les droits de professeur, et, en cas qu'ils ne soient plus en état de professer, ils ne perdent point leur rang dans la seconde classe, dont ils ont été tirés, et qu'ils puissent reprendre leur ancien rang au dessus de ceux reçus après eux[1].

Relativement à cette représentation, M. *Blondel*, *M. Loriot* et M. *Le Bon*, tous trois académiciens de la seconde classe, ont bien voulu qu'on les proposa pour remplir la place de professeur vacante par la mort de M. *Jossenay*, et la Compagnie a été unanimement d'avis de les proposer.

Du mardi 26e Mars 1748.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur l'ordre corinthien en général et sur ses proportions.

1. Cela en effet ne figurait pas dans le règlement de 1717.

Comme on a déjà traité quelques parties de cet ordre[1], on a examiné de nouveau ce qui a été fait, et l'on a commencé par les colonnes corinthiennes qui sont à la tribune de la *Chapelle de Versailles*. On a aussi examiné plusieurs projets en grand pour la distribution des modillons, denticules et roses de l'ordre corinthien. Dans la conférence prochaine, on détaillera les réflexions de l'Académie sur toutes les parties de l'ordre.

Du lundi 1er Avril 1748[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur l'ordre corinthien et l'on a commencé par examiner les bases des colonnes. M. *Cartaud* a apporté trois desseins de bases. Le premier tiré des *Thermes de Dioclétien à Rome*[3], rapporté par M. de Chambray dans son paralèlle, page 68, d'après Pyrro Ligorio, qui les a dessinés en 1574, laquelle base est destruite et n'est point rapportée par M. *Desgodets*[4]. Le second dessein est semblable au premier dans les proportions et n'en diffère que par une baguette qui est sur le tore du premier dessein et qu'on a supprimée dans celui ci. Le troisième dessein est d'après Vignole[5], et l'on a été d'avis, par rapport à ce dernier, d'augmenter un peu le filet qui est au dessous du tore supérieur et celui qui est au dessus du tore inférieur.

1. Voir par exemple *Procès-verbaux*, t. V, p. 225, 227, 346, 347 et *passim*.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

3. C'est le *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne*, publié en 1651. L'Académie l'a étudié en 1706 (*Procès-verbaux*, t. III, p. 233-252) et l'a plus d'une fois critiqué.

4. L'archéologue (très suspect) et architecte Ligorio vécut de 1496 (?) à 1580 (?). Voir sur les *Thermes de Dioclétien* la table du t. III. Desgodetz, en effet, ne l'a pas inséré dans ses *Édifices antiques*, ch. XXIV.

5. *Regola*, etc., pl. XXII.

M. *Le Grand* a apporté un dessein des bases corinthiennes des pilastres du dedans de l'*église de la Sorbonne*, au coin de la *chapelle de la Vierge*[1].

M. *Le Bon* a fait voir et laissé un dessein des bases des pilastres corinthiens qui sont au portail de l'*église de la Sorbonne*, sur la droite. Il a aussi fait voir une base de colonne corinthienne qu'il a dessinée *à Rome* en 1729 dans le palais du cardinal de Polignac[2], cette base venoit du *Palais de Néron*.

Du lundi 22e Avril 1748.

On a lu à l'Académie une lettre écrite à M. *Gabriel*, directeur, par M. le Directeur général, au sujet de la place de professeur d'architecture pour laquelle la Compagnie avoit proposé trois sujets. Voici le contenu de la lettre :

« Le Roy ayant choisi et nommé le sr *Loriot*, Monsieur, pour remplir la place de professeur de l'Académie royale d'architecture vacante par la mort de M. *Jossenay*, je vous prie d'en faire part à l'Académie et de le faire recevoir en cette qualité à la première assemblée. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« *Signé :* Le Normant. »

Quelques élèves ayant fait prier la Compagnie d'avancer le jour de la composition pour les prix, l'Académie a résolu de s'assembler d'aujourd'huy en 15 jours, le matin à 10 heures, pour proposer le sujet des prix.

1. C'était la chapelle à droite dans le transept, où se trouve aujourd'hui le mausolée de Richelieu.

2. Le cardinal de Polignac (1661-1742) devint à partir de 1721 ambassadeur à Rome, où il avait déjà séjourné à plusieurs reprises. Il quitta l'ambassade en 1730. Très amateur d'antiquités, il avait réuni une importante collection. *Correspondance des directeurs...*, t. VII et VIII (voir la Table générale).

Du lundi 29e Avril 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté son brevet pour être enregistré comme il suit[1] :

« Aujourd'hui vingt avril mil sept cent quarante huit, le Roy étant à Versailles, bien informé des talens, de la capacité et de l'expérience du sr *Louis-Adam Loriot*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture établie au Louvre, à Paris, Sa Majesté l'a nommé et choisi pour remplir la place de professeur d'architecture de ladite Académie, vacante par le déceds de M. *Jossenay*, pour par led. sr *Loriot* jouir de ladite place de professeur, des appointemens qui y sont attachés et des honneurs, droits et prérogatives y attribués, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led. sr *Jossenay*, et conformément aux lettres patentes d'établissement, statuts, règlemens, clauses et conditions y portées, sans toutesfois que cela puisse lui préjudicier ni rien déranger du rang qu'il tient dans la seconde classe de ladite Académie, et qu'il reprendra suivant l'ordre de sa réception, en cas qu'il cesse de professer, par quel qu'accident que ce soit d'infirmité ou de vieillesse, ni luy ôter l'expectative de pouvoir être élu pour la première classe par les voyes ordinaires, pour jouir des mêmes émolumens que les autres architectes de la première classe, conjointement avec le droit des professeurs. Mande Sa Majesté au sr Le Normant de Tournehem, directeur général de ses bâtimens, arts et manufactures, de faire jouir led. sr *Loriot* du contenu au présent brevet que, pour assurance de sa volonté, elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller, secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux, et pour attache.

1. Voir sur Loriot l'Introduction. Nous donnons le brevet en entier parce qu'il contient des mentions nouvelles. Cf. ci-dessus, p. 97.

« Vu par nous, conseiller du Roy en ses conseils, directeur et ordonateur général de ses bastimens, jardins, arts, académies et manufactures, le présent brevet, pour jouir par l'impétrant de l'effet d'icelui aux conditions y portées. A Versailles, le cinq avril mil sept cent quarante huit. *Signé :* Le Normand. »

Ensuite, on s'est entretenu sur l'ordre corinthien et sur les moyens d'améliorer le traité de cet ordre.

Du lundi 6e Mai 1748[1].

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le sujet qu'on proposeroit aux élèves pour concourir aux prix de cette année, et l'on est convenu de leur proposer le sujet suivant :

Une Bourse pour le commerce, composée d'une cour de 25 toises en quarré, entourée de portiques ou colonades au rez de chaussée. La colonade sera entourée de corps de logis distribués en plusieurs grandes et petites pièces, à l'usage des négocians qui y traitent de leurs affaires.

Les élèves feront seulement le plan du rés de chaussée et feront deux élévations, l'une d'une face extérieure, l'autre d'une face intérieure, et marqueront sur ces élévations un premier étage. On marquera sur le plan une chapelle, et sur l'une des élévations un domillon, pour y mettre une cloche, destinée à avertir de l'heure de l'ouverture et de la clôture de la bourse.

L'échelle sera d'un pouce pour toise.

Les élèves apporteront leurs desseins et les exposeront à l'Académie, le lundi 19 aoust matin, pour donner à la Compagnie le tems de les examiner, et on ne recevra

1. Ont signé en mai : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

aucun dessein qui ne soit fini, et tous ceux qui n'auront point achevé avant le 19 aoust ne concourront point pour les prix.

Du lundi 13e Mai 1748.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves qui ont travaillé lundi dernier pour concourir aux prix de cette année, et de douze la Compagnie n'en a reçu que six pour être mises au net. Ces esquisses sont de :

M. Lelu, élève de M. *d'Isle;* M. Parvy, élève de feu M. *Jossenay;* M. Patte, élève de M. *Camus;* M. Duvivier, élève de M. *Camus;* M. Giroux, élève de feu M. *Jossenay;* M. Louis, élève de M. *Loriot.*

Toutes les esquisses de ces six élèves ont été signées de M. *Loriot*, professeur, et de M. *Camus*, secrétaire de l'Académie, et resteront entre les mains du secrétaire pour être rapportées lorsque les élèves apporteront leurs desseins au net.

Du lundi 20e Mai 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a lu un discours prononcé par M. de Pouilly, lieutenant des habitans de la ville de *Reims*, à la rénovation des officiers, le 6 may 1748. Ce discours a pour objet les avantages des mathématiques et des beaux arts[1].

On a mis en délibération si le sr Louis seroit admis à composer pour les prix et si son esquisse qu'on a trouvée fort bien seroit admise, quoi qu'il soit accusé d'avoir été aidé dans la composition de cette esquisse. L'Académie, pour s'assurer si cette esquisse étoit véritablement du

1. Louis-Jean Lévesque, seigneur de Pouilly, était en effet lieutenant des officiers municipaux de la ville de Reims. Il mourut le 4 mars 1750; je ne sais si son discours a été conservé.

s^r Louis[1], a décidé que M. *Camus* lui proposeroit un sujet à sa volonté pour en faire une esquisse dans sa loge sans en sortir, et cette esquisse étant faite, l'Académie jugera par les différentes touches des deux esquisses si la première qu'il a faite pour concourir aux prix est véritablement de lui.

Du lundi 27e Mai 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *d'Isle* a lu les extraits qu'il a fait des registres au sujet des chapiteaux ioniques.

L'Académie, au sujet de la conférence du [16] novembre 1693, page 51, croit que le chapiteau ionique moderne convient mieux que l'ancien lorsque l'ordre a des retours, et elle est d'avis qu'on peut employer le chapiteau antique lorsque l'ordre est sans retour sur une même face.

Au sujet du tailloir du chapiteau, dont il est question, février 1696, page 144, R. 3, l'Académie a cru devoir remarquer que dans le chapiteau antique le tailloir doit nécessairement être quarré et dans le chapiteau moderne les faces doivent être creuses.

Au sujet de l'astragale du haut du fust de la colonne ionique dont on a parlé, conférence, octobre 1696, page 174, l'Académie a remarqué que dans les dimensions des proportions qu'on donne et qu'on a toujours donné au chapiteau ionique, on n'a jamais compté l'astragale dans la hauteur du chapiteau et l'on a toujours pris la hauteur du chapiteau du dessus de l'astragale de la colonne; mais, malgré cette distinction du chapiteau d'avec l'astragale, l'Académie est d'avis que dans le cas ou l'on fait un chapiteau ionique d'une matière différente de celle de la colonne, il faut faire la baguette de l'astragale de même matière que le chapiteau, sans quoi le chapiteau paroî-

1. C'est le futur architecte du théâtre de *Bordeaux*. Il obtint le prix en 1755, hors rang, dans des conditions particulières. Voir ci-après, 3 septembre 1755.

troit mutilé, et faire le filet quarré avec son congé de même matière que la colonne.

L'Académie a chargé M. *Loriot* de faire la figure du trait de la volute ionique, suivant le mémoire de M. *de la Hire*[1], dont on a fait lecture et qui lui a été remis.

Du lundi 10e Juin 1748[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté le mémoire cy dessus de M. *de la Hire*, avec une volute ionique qu'il a fait d'après ledit auteur et une autre suivant Vignole, dont l'œuil est au dessus de l'astragale. L'Académie a chargé M. *Loriot* d'en faire une autre suivant la métode de Goldemance[3], qu'il aportera à la séance prochaine.

Du lundi 17e Juin 1748.

Le sieur Louis, pour se conformer à la délibération du 20e mai dernier, ayant fait en présence de M. *Camus* une esquisse du sujet qu'il lui a proposé, et cette esquisse ayant paru à l'Académie aussi bien touchée que la première que le sieur Louis avoit faite pour concourir aux prix, elle a jugé que la première esquisse étoit véritablement de lui et, en conséquence, elle a décidé qu'il seroit admis à mettre son esquisse au net pour concourir aux prix avec les autres qui ont été reçus.

1. Voir ci-dessus les renvois de la note 1 de la p. 95, et Vignole, *Regola...*, pl. XVIII.

2. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hardouin, de Lassurance, Lebon, Ledreux, Legrand, Loriot, Tanevot, Camus.

3. Il s'agit de Goldman (Nicolas), architecte, né à Breslau, mort à Leyde, où il était professeur d'architecture. Il avait quarante-deux ans au moment de sa mort en 1665. Ses écrits ont été publiés après lui. Voir *Procès-verbaux*, t. II, p. 266 et la n. 3.

M. *Loriot* a dessiné la volute du chapiteau ionique suivant les principes de Vignole, de Goldeman et de M. *de la Hire* et les a fait voir à l'Académie, qui a fait quelques réflexions et a cru devoir faire remarquer que les volutes décrites suivant ces principes ne convenoient qu'au chapiteau antique. M. *Loriot* a remporté ses desseins pour faire les plans des volutes suivant les mêmes principes.

Du mardi 25e Juin 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir à l'Académie des études qu'il a faites du chapiteau ionique, d'après celui qui est exécuté à *Trianon*[1] et d'après différens autres. Il a fait voir aussi les plans et élévations d'un hôtel avec un baldaquin pour *l'Orient*[2], afin d'avoir l'avis de l'Académie sur cet ouvrage.

Jeudi prochain à 9 heures du matin, l'Académie s'assemblera extraordinairement par ordre de M. le Directeur général, qui honorera la Compagnie de sa présence et lui communiquera les intentions du Roy.

Du jeudi 27e Juin 1748.

M. le Directeur général étant venu à l'Académie, qu'il a fait assembler extraordinairement, a fait part à la Compagnie des ordres qu'il a reçus de Sa Majesté de faire faire des desseins pour la construction d'une place dans *la ville de Paris*[3], pour y mettre la figure du Roy, en con-

1. Dans le péristyle. Cf. ci-dessus, p. 26.
2. Je n'ai rien sur cette maison. La ville de Lorient fut très prospère dans la première moitié du XVIIIe siècle. On y fit de grandes constructions publiques ou privées.
3. C'est le célèbre projet qui aboutit à la création de la place Louis XV (de la Concorde). A la suite de la signature des préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle, la municipalité parisienne décida d'élever au roi un monument sur une place à créer dans la ville. Plus de vingt projets furent présentés par

séquence de quoy il a proposé à l'Assemblée de faire des projets pour cette place en laissant à chacun la liberté du choix du lieu, de l'étendue et de la dépense.

L'Académie a remercié M. le Directeur général de l'honneur qu'il faisoit à la Compagnie.

Du lundi 1er juillet 1748[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la proposition que M. le Directeur général a fait à la Compagnie dans la dernière conférence et sur les moyens de lui remettre les desseins que MM. les architectes du Roy feront pour la place où l'on doit mettre la figure du Roy, et l'on est convenu que les desseins seroient remis au secrétaire, qui certifiera qu'ils ont été composés par des Académiciens, les numérotera et les portera à M. le Directeur général.

On s'est aussi entretenu à cette occasion sur la fonte des grandes figures et sur les précautions qu'il faut prendre[2].

Du lundi 8e Juillet 1748.

L'Académie s'étant assemblée, l'on s'est entretenu sur le chapiteau ionique et M. *Loriot* a promis d'apporter pour la conférence les plans du chapiteau ionique dont il a fait voir les élévations dans la conférence précédente.

les membres de l'Académie ou par d'autres architectes. En 1753, le roi déclara que sa statue serait élevée entre les Tuileries et les Champs-Élysées, et Gabriel fut chargé de l'exécution du projet. Voir ci-après, 18 janvier 1753, et Patte, *Monuments élevés à la gloire de Louis XV*, 1765, in-fol.

1. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Legrand, Loriot, Tanevot, Camus.

2. On pourrait consulter sur ce point l'ouvrage de Boffrand qu'il avait présenté à l'Académie en 1743, *Fonte de la statue de Louis XIV* (*Procès-verbaux*, t. V, p. 348).

Du lundi 15e Juillet 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté trois plans du chapiteau ionique avec des volutes antiques, il a aussi apporté trois élévations vues de face et trois vues de côté; il a fait aussi le dessein de la description de la volute ionique suivant le mémoire de M. *de la Hire* du 4e juillet 1701.

Du lundi 22e Juillet 1748.

L'Académie étant assemblée, on a lu les extraits que M. *d'Isle* a fait des registres de l'Académie au sujet du chapiteau ionique antique et des mesures les plus convenables de ce chapiteau et de ses parties, soit qu'il soit pour une colonne, soit qu'il soit pour un pilastre, soit enfin que le chapiteau soit fait pour une colonne avec un pilastre derrière.

Du lundi 29e Juillet 1748.

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup parlé de l'ordre corinthien[1]; on a comparé différens auteurs avec les desseins que M. *Tanevot* a fait anciennement sur les avis de la Compagnie. A ce sujet, on a relu les conférences du 9 janvier et du 10 juillet 1747 et celle du 17e aoust 1745, au sujet des entablemens des ordres, et la Compagnie a persisté dans l'avis dont elle étoit lors de ces conférences.

Du lundi 5e Aoust 1748[2].

L'Académie étant assemblée, on a jugé à propos de

1. Cf. ci-dessus, p. 98.
2. Ont signé en août : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, de Cotte, Deluzy, Garnier

résumer les conférences des 17 aoust 1745, 9 janvier et 10 juillet 1747 par rapport aux entablemens corinthiens et composites.

Dans la conférence du 17 aoust 1745, il est dit que les entablemens corinthiens doivent avoir en hauteur le cinquième de la hauteur de la colonne, mais on a remarqué dans la même conférence que l'on pouvoit augmenter la hauteur des entablemens corinthiens jusqu'au quart de la hauteur de la colonne dans les façades de grande étendue et qui n'ont point de ressaut, comme on le voit pratiqué dans les édifices antiques.

Dans la conférence du 9 janvier 1747, il est dit que la hauteur de l'entablement corinthien doit avoir les deux neuvièmes de la hauteur de la colonne.

Dans la conférence du 10e juillet 1747, on a expliqué la décision de la conférence du 9 aoust 1747 au sujet des entablemens corinthiens et composites en décidant qu'on ne doit donner les deux neuvièmes de la hauteur de la colonne à ces entablemens que quand les entablemens sont dans des faces de grande étendue et sans ressaut.

L'Académie, conformant son avis à ce qui a été dit dans les conférences qu'on vient de rapporter, a été d'avis que la hauteur de l'entablement devoit être égal au cinquième de la hauteur de la colonne, lorsque les façades ont peu de longueur ou que l'entablement est partagé en plusieurs petites parties par des ressauts et que la hauteur de l'entablement pouvoit être plus ou moins augmentée suivant l'étendue plus ou moins grande de la face de l'ordre; enfin l'Académie a cru devoir décider que l'entablement corinthien ne devoit jamais avoir moins que le cinquième et jamais plus que le quart de la hauteur de la colonne; elle a décidé la même chose pour l'entablement composite.

d'Isle, Godot, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

Du lundi 12e Aoust 1748.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les proportions de l'ordre corinthien comme dans la conférence précédente. M. *Loriot* a apporté trois feuilles contenant six profils de l'entablement corinthien, l'une de Palladio, dont la hauteur est le cinquième de la hauteur de la colonne[1]; la 2e de M. *Loriot* lui-même, avec des changemens sur les proportions de Palladio, en faisant toujours la hauteur de l'entablement égale au cinquième de la hauteur de la colonne; le 3e profil contient un entablement entre le quart et le cinquième; le 4e profil est un entablement de Vignole pur; le 5e est un profil de l'entablement de Vignole avec des changemens sans changer la hauteur; le sixième est un dessein d'après les cotes de Le Muet, qui ne se rapportent pas à son discours. Sur quoy l'Académie a proposé à M. *Loriot* de faire quatre profils, sçavoir deux suivant Vignole, l'un au quart, l'autre au cinquième; 2 suivant Palladio, l'un au quart et l'autre au cinquiesme.

Du lundi 19e Aoust 1748.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins que les élèves ont exposé pour concourir aux prix de cette année.

Du lundi 26e Aoust 1748.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. *Gabriel* au secrétaire de la Compagnie, en réponse de celle qu'il lui avoit écrite de la part de la Compagnie, pour le prier d'inviter M. le Directeur général à venir dis-

1. Palladio, ch. XVII; Vignole, *Regola*, pl. XXIV; Le Muet, peut-être dans la traduction des cinq ordres d'après Palladio, 1647, p. 65.

tribuer les prix aux élèves qui ont concouru pour les mériter. Voici la lettre de M. *Gabriel :*

« Monsieur de Tournehem, Monsieur, veut bien se trouver à l'Académie pour la distribution des prix, mais comme le départ du Roy, lundi, pour *Choisy* ne lui permet pas d'y estre ce jour là, il demande que cela soit remis au lundi d'après.

« La Compagnie ne donnera donc point les prix aujourd'hui et attendra que M. le Directeur général veuille bien honorer l'Académie de sa présence pour distribuer lui-même les prix.

Du lundi 2e Septembre 1748[1].

L'Académie étant assemblée et M. le Directeur général étant présent, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins qui concourrent pour les prix de cette année, que M. le Directeur général a distribué.

Dans le premier scrutin, le dessein du sieur Parvi cotte B a eu la pluralité des voix et a remporté le premier prix; ce prix est une médaille d'or qui représente le portrait du Roy avec cette inscription : LUDÓVICUS XV REX CHRISTIANISS., et au revers une Victoire avec cette légende : FIDA PRINCIPIS COMES, et à l'exergue : DE FŒDERATIS ITERUM AD LAUFELTUM II JULII M DCC XLVII[2].

Dans le second scrutin, le dessein marqué E, qui est du sieur Lelu, a eu la pluralité des voix pour le second

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. *Catalogue des médailles*, n° 114. Bataille de Lawfeld gagnée par Maurice de Saxe, le 2 juillet 1747.

Pour la seconde médaille, le procès-verbal laisse en blanc l'inscription.

Pour la troisième médaille, le lauréat demanda qu'elle fût changée, et on lui donna la médaille commémorative de l'acquisition de la Lorraine (*Catalogue des médailles*, n° 82).

prix; ce second prix est une grande médaille d'argent qui représente le portrait du Roy avec cette inscription :

Dans le 3e scrutin, le dessein marqué D, qui est du sr Jean Pierre Lambert Duvivier, a eu la pluralité des voix pour le troisième prix. Ce troisième prix, délivré à M. Duvivier, est une médaille d'argent semblable à la médaille d'or du premier prix.

Ensuite, M. *Camus* a lu et présenté pour l'Académie un mémoire à M. de Tournehem, qui en a approuvé les motifs[1]; ce mémoire sera enregistré dans la séance prochaine, après la Saint Martin.

Aujourd'hui, l'Académie prend ses vacances, conformément à ce qui est réglé par ses lettres patentes, et ne rentrera que le premier lundi après la Saint Martin.

Du lundi 18e Novembre 1748[2].

L'Académie étant assemblée, on a lu suivant l'usage ordinaire les lettres patentes de son établissement; ensuitte M. *Loriot* a lu à l'Assemblée l'intitulez de son ouvrage d'architecture, dont il doit donner des leçons aux élèves.

Du lundi 25e Novembre 1748.

L'Académie étant assemblée a examiné de rechef les desseins et profils de l'entablement de l'ordre corinthien de différents auteurs fait par M. *Loriot*, aporté le 12 aoust 1748, lesquelles luy ont esté remis ès mains pour faire les observations nécessaires, et ledit [les] raportera sitost qu'ils seront faits.

1. Ce peut être relatif à la proposition faite par Mansart, le 28 août 1747.

2. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

Du lundi 2e Décembre 1748[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté les desseins de l'entablement corinthien d'après Vignole et Palladio[2], sur lesquels on a fait encore plusieurs observations, et l'on a prié M. *Loriot* de bien vouloir faire les plans de ces entablemens pour y voir la distribution et les proportions des plafonds et des roses, en observant de mettre aux angles un denticule plein au lieu d'une pomme de pin employée par Vignole.

Du mardi 10e Décembre 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté un profil de l'ordre corinthien avec le plan de son plafond, il a mis un module de vuide entre deux colonnes accouplées. L'Académie l'a prié de faire un nouveau plan, dont les colonnes accouplées soient plus serrées, en sorte que les bases et chapiteaux ne se mangent point, pour connoître par ce plan la différence qu'il y aura entre les plafonds des roses, les modillons devenant plus serrés.

Du lundi 16e Décembre 1748.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* fait voir des projets de ce qu'on lui a demandé dans la conférence précédente, et comme on a fait quelques observations sur ces projets, on a prié M. *Loriot* de bien vouloir les réduire et en faire des desseins, pour que l'on connoisse mieux le rapport des différents parties de l'ordre.

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.
2. Ci-dessus, p. 109.

Du lundi 23e Décembre 1748.

L'Académie étant assemblée et ayant examiné les profils et les plans de la corniche de l'ordre corinthien avec colonnes accouplées, la Compagnie l'a prié de rapporter en élévation deux bases de colonnes accouplées, avec les chapiteaux et l'entablement au dessus, pour connoître toutes les proportions général de cet ordre avec des colonnes grouppées.

1749.

Du lundi 13e Janvier 1749[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté en élévation deux chapiteaux de colonnes accouplées avec l'entablement au dessus, pour l'ordre corinthien, et la Compagnie a prié M. *Loriot* de faire pour les mêmes colonnes accouplées et pour le même ordre deux nouveaux entablemens, l'un entre le quart et le cinquième et l'autre au cinquième juste.

Du lundi 20e Janvier 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir deux entablemens de l'ordre corinthien pour des colonnes accouplées, l'un entre le quart et le cinquième et l'autre au cinquième juste, et la Compagnie a prié M. *Loriot* de faire le même entablement, tant au quart qu'au cinquième, pour en arrester les profils, sur des desseins plus en grand, dont le module de la colonne sera de un pied.

Du lundi 27e Janvier 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté les deux entablemens que la Compagnie lui a demandé, l'un

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, de Cotte, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Legrand, Loriot, Tanevot, Camus.

au quart de la hauteur de la colonne et l'autre au cinquième, et il a été prié de faire le profil d'un troisième entablement du même ordre corinthien, entre le quart et le cinquième.

Du lundi 3e Février 1749[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté un profil de l'entablement de l'ordre corinthien entre le quart et le cinquième de la hauteur de la colonne, pour ces colonnes couplées, avec une distance entre leurs axes de deux modules quinze parties, le module étant divisé en 18.

Comme il y a eu différens avis dans la Compagnie sur les proportions d'un profil de l'entablement corinthien au cinquième, pour des colonnes couplées, M. *de Boffrand* a emporté le dessein de M. *Loriot* pour y faire quelques réflexions.

Du lundi 10e Février 1749.

L'Académie assemblée, la Compagnie a prié M. *Loriot* de mettre au crayon le profil de l'entablement corinthien de la cinquième partie de la hauteur de la colonne, et de l'apporter à l'Académie à la prochaine assemblée, dans la grandeur de grand raisin sur lequel il doit être imprimé.

L'Académie vaquera jusqu'au mardi 25 de ce mois où elle rentrera.

Du mardi 25e Février 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait le profil de l'entablement corinthien de la cinquième partie de la

1. Ont signé en février : Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

[illegible], comme on l'en avoit prié. Ce dessein est dans la grandeur d'une feuille de grand raisin, qui est la grandeur du volume approuvé par l'Académie. M. *Loriot* veut bien encore se charger de dessiner cet entablement de nouveau pour y corriger quelques proportions.

[illegible]

[illegible], M. *Loriot* a rapporté le dessein [illegible] promis de corriger, et les proportions [illegible] se trouve ont été approuvés par l'Académie [illegible] jugé que cet entablement méritoit d'être [illegible]. Ce dessein a été remis dans les mémoires de l'Académie.

[illegible] l'on s'est entretenu sur la [illegible] frontons et des trois proportions dont on [illegible] dont on se sert le plus ordinairement[2]. On a [illegible] que la proportion la plus convenable étoit celle où l'on fait la hauteur du fronton égale aux deux neuvièmes de sa longueur; les deux autres proportions dont on a parlé diffèrent peu de celle cy; celle qui fait la hauteur du fronton égale à la flèche du quart de cercle est plus foible et n'en diffère que de la 66e partie de la longueur du fronton, et celle qui fait la hauteur du fronton égale au cinquième en diffère encore plus.

Du lundi 17e Mars 1749.

L'Académie étant assemblée, on a discuté de nouveau

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, de Lassurance, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

2. *Procès-verbaux*, t. II, p. 146, 147, 189, 272, 315; t. III, p. 5, 6; t. IV, p. 72.

les proportions de l'entablement corinthien, et l'on a trouvé quelques corrections à y faire. M. *Loriot*, à qui on a remis le dessein de l'entablement de cet ordre, s'est chargé de le dessiner de nouveau et d'y faire les changemens [illegible] cin-thien [illegible] ques-tion dans la conférence [illegible]

M. *Gabriel* ayant [illegible] qu'elle avoit eu le malheur de perdre M. *de Cotte*[1], architecte ordinaire du Roy, on est convenu qu'on feroit une élection à huitaine pour remplir la place vacante par sa mort dans la première classe de l'Académie.

Du lundi 24e Mars 1749.

L'Académie étant assemblée, on a fait une élection par le scrutin pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*, architecte ordinaire.

Dans le premier scrutin, M. *Blondel*, qui est le premier de la seconde classe, a eu toutes les voix.

Dans le second scrutin, M. *Contant* a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. *Chevotet* a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose MM. *Blondel*, *Contant* et *Chevotet*, afin qu'il plaise au Roy en choisir un pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de Cotte*.

Du lundi 14e Avril 1749[2].

L'Académie étant assemblée, on a examiné deux des-

1. C'est Louis de Cotte. Voir l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, [illegible] sire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, [illegible] d'Isle, Godot, Hardouin, Lebon, Lejeune, [illegible] père, Loriot, Mansart, Tanevot, [illegible]

seins au crayon de l'entablement corinthien, l'un au quart et l'autre au cinquième, avec les changemens que la Compagnie demandoit, et l'on a prié M. *Loriot* de mettre ces deux desseins à l'encre et au net pour être gardés dans les armoires de l'Académie jusqu'à ce qu'on en fasse usage; ces deux desseins ont été mis au crayon par M. *Cartaud.*

Du lundi 21e Avril 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté à l'assemblée les deux profils de l'entablement corinthien, l'un au quart, l'autre au cinquième, dont il est question dans la conférence précédente, l'Académie y fera ses réflexions dans la conférence suivante et M. *Loriot* s'est chargé de faire un troisième entablement du même ordre entre le quart et le cinquième.

Du lundi 28e Avril 1749.

L'Académie étant assemblée, M. Soufflot a présenté à la Compagnie les plan et élévation de la façade de l'*hôtel dieu de Lyon sur le quay de Retz*[1].

M. Croiset a fait présent à l'Académie d'une petite brochure de sept pages in-8o, qui a pour titre *Plan du centre de la Cité*, à l'effet de placer avantageusement la statue équestre de Sa Majesté Louis XV le Bien aimé, inventé et présenté par Louis Croizet, bourgeois de Paris[2].

M. *Loriot* a rapporté à l'Académie un troisième entablement de l'ordre corinthien aux deux neuvièmes. La Compagnie en a commencé l'examen et se propose d'y faire quelques réflexions dans la conférence prochaine.

1. Voir ci-dessus, p. 72 et note. Le quai de Retz est aujourd'hui le quai de l'Hôpital.

2. Voir l'ouvrage de Patte signalé ci-dessus p. 106 et les plans particuliers de la *Cité.*

Du lundi 5e Mai 1749[1].

L'Académie étant assemblée, on est convenu que l'on avertira les Académiciens pour s'assembler extraordinairement, le lundi 19 mai, à 9 heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, et quinze jours après, le lendemain de la Trinité, l'Académie s'assemblera à l'ordinaire pour juger les esquisses qui mériteront d'être mises au net pour concourir aux prix. Ainsi MM. les Professeurs avertiront les élèves de se trouver le lundi 19 mai, à onze heures du matin, à l'issue de l'Académie, pour travailler le même jour à la composition du sujet qu'on leur aura proposé.

L'Académie ayant examiné les desseins de l'entablement corinthien dont il est question dans les conférences précédentes, elle a prié M. *Loriot* d'en faire les profils en grand.

Du lundi 12e Mai 1749.

L'Académie étant assemblée, on fait lecture d'une lettre de M. de Tournehem écrite à M. *Gabriel*, par laquelle il lui marque qu'ayant fait rapport au Roy des trois sujets présentés par l'Académie pour remplir la place de M. *de Cotte*, vacante par sa mort, le choix de Sa Majesté étoit tombé sur M. *Blondel*[2]; il prie M. *Gabriel* d'en instruire l'Académie et ajoute que M. *Blondel* peut en conséquence prendre sa place à la première classe. Voici la copie de la lettre, écrite à Marly, le 7 mai 1749 :

« J'ai fait rapport au Roi, Monsieur, des trois sujets

1. Ont signé en mai : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

2. C'est Jean-François Blondel. Voir sur lui l'Introduction du présent volume.

présentés par l'Académie pour remplir la place de M. *de Cotte*, vacante par sa mort. Le choix du Roi est tombé sur M. *Blondel*, je vous prie d'en instruire l'Académie; il peut en conséquence prendre sa place à la première classe; je ferai expédier ce qui sera nécessaire. Je suis, Monsieur, très véritablement votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* LE NORMANT. »

M. de Gillet, secrétaire des Bastimens du Roi, a envoyé à l'Académie une coppie collationnée du brevet du sieur Charles Clérisseau et une copie de celui du sieur Charles Belicard[1], qui sont tous deux nommés pour élèves de l'Académie de Rome; le premier brevet est du 5 de ce mois et le 2e est du 4.

Sur ce qui a été représenté par M. *Loriot*, que quelques jeunes architectes qui n'assistoient point aux leçons des professeurs de l'Académie se disposoient à concourir pour les prix de cette année, l'Académie a décidé qu'aucun de ceux qui n'auroient point assisté aux leçons des professeurs avec une régularité dont ils soient contens ne sera reçu à concourir pour les prix[2]; cette décision est conforme à l'intention que le Roi a eu de faire fleurir les écoles de l'Académie.

Du lundi 19e mai 1749.

M. *Cartaud* ayant été chargé par l'Académie d'examiner un traité d'arithmétique faisant partie d'un cours de mathématique composé par M. *Camus*, professeur et

1. Clérisseau avait eu le grand prix en 1746 avec Brébion, qui ne fut pas envoyé à Rome; Bellicard en 1747. Cf. ci-dessus, p. 57 et 86, et *Table de la Correspondance des directeurs...*
2. Les articles XL à XLII des lettres patentes de 1717 ne prévoyaient pas le cas. Mais l'Académie s'était préoccupée depuis quelque temps d'obliger les élèves à suivre les leçons des professeurs. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 241, 242.

secrétaire de cette Académie, et de lui en rendre compte, en a fait le rapport suivant :

« J'ai lu par ordre de l'Académie royale d'architecture les élémens de l'arithmétique faisant partie d'un cours de mathématique composé par M. *Camus*. Je crois que, pouvant être util au public, il étoit digne de l'impression[1]. »

L'Académie ayant délibéré sur le sujet qu'on proposeroit aux élèves pour le sujet des prix de cette année, on a été d'avis de leur donner à composer un Temple de la paix, isolé, dans le goust des temples antiques.

Le papier sur lequel sera le plan aura trois pieds en quarré. Le plan sera de tel figure que voudront les élèves, l'échelle sera d'un pouce par toise.

Les élèves feront un plan, une élévation et une coupe.

Les desseins au net seront apportés à l'Académie, le mardi 26 aoust et ne seront jugés que le lundi premier septembre.

Du lundi 2e Juin 1749[2].

L'Académie étant assemblée après les fêtes de la Pentecôte, on a examiné les esquisses des élèves qui ont composé pour concourir aux prix de cette année.

Les élèves qui ont travaillé sont au nombre de sept :

Le sr Moreau des Proux, élève de M. *Beausire l'aisné;* le sr Lieutaud, élève de M. *Le Bon;* le sr Barreau de Chefdeville, élève de M. *Boffrand;* le sr Villetard, élève de M. *Loriot;* le sr Patte, élève de M. *Camus;* le sr Avanda, élève de M. *Chevotet;* le sr Julien Le Roy, élève de M. *Le Dreux*.

1. *Cours de mathématiques*. 1re partie : *Éléments d'arithmétique*, par M. Camus, 1749, in-8°, 472 p. et pl.

2. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, L. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

Les esquisses de tous ces élèves ont été admises pour concourir aux prix de cette année, et l'Académie est convenu que les desseins au net pour les plans, profils et élévations, seront exposés dans la salle de l'Académie, le mardi 26 aoust, pour être jugés le lundi premier septembre. Les élèves, sçavoir les sieurs Moreau des Proux, Lieutaud, Barreau de Chefdeville, Villetard, Patte et Julien Le Roy, travailleront les uns après les autres dans les loges de l'Académie.

Du lundi 9e Juin 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté le profil en grand de l'ordre corinthien suivant la délibération du 28 avril passée, sur lequel la Compagnie est convenu d'y faire quelque changement.

M. *Cartaud* a fait voir à l'Académie une essay de la façon de profiler, dont il promet aporter un dessein.

Du lundi 16e Juin 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté deux profils en grand de l'entablement corinthien dans la proportion du quart de la hauteur de la colonne : l'un de ces desseins est suivant les mesures de M. *Cartaud,* l'autre suivant les mêmes mesures avec des changemens proposés par M. *Loriot.* Ces deux profils d'entablement sont faits pour des colonnes accouplées. L'Académie les examinera dans la conférence prochaine.

Du lundi 23e Juin 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* s'étant chargé d'un des profils d'entablements de l'ordre corinthien au quart, l'Académie a différez la décision en attendant son retour. M. *Blondel* a apportée à l'Académie trois croisez

du *château du Louvre* qu'il a levée et gravée, et s'est chargez d'y mettre les cottes relatives aux dits desseins. Sitost qu'ils seront faits, il les rapportera.

Plus, l'Académie s'est entretenue sur les chapiteaux corinthiens, la réflection de M. *Boffrand* a été de dire que le grand nombre des architectes antiques et modernes ont donnés au dit chapiteau deux modules et un tiers de hauteur, y compris son tailloir; cependant, on a donné au *péristile du Louvre* deux modules et deux tiers de haut, compris son tailloire, et cette proportion a paru élégante pour le chapiteau pilastre qui n'a pas de diminution par le haut, ce qui fait que le chapiteau paroît écrasée. Les chapiteaux des colomnes de la *chapelle de Versailles* sont d'une belle proportion, ont de hauteur deux modules et demi de hauteurs y compris le tailloir.

La diagonale du tailloir a quatre modules. Le tailloir a 6 parties ou 1/3 de module.

Du lundi 30e Juin 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir des desseins de l'ordre corinthien de la *chapelle et du salon de Versailles*. Les chapiteaux ont les proportions qu'on a rapportées dans la conférence précédente.

Du lundi 7e Juillet 1749[1].

L'Académie étant assemblée, on a comparé les proportions des plus beaux chapiteaux corinthiens, savoir celles des chapiteaux antiques avec celles des chapiteaux de la *chapelle de Versailles* et celles des chapiteaux de la *colonnade du Louvre*, les chapiteaux antiques ayant deux modules et un tiers de hauteur, les chapiteaux de la *cha-*

1. Ont signé en juillet: Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin, Lebon, Legrand, Loriot, Mansart, Tanevot, Camus.

pelle de Versailles ayant deux modules et demie, les chapiteaux de la *colonnade du Louvre* ayant deux modules deux tiers, et tous ces chapiteaux étant généralement estimés des connoisseurs comme les plus beaux models que l'on puisse suivre en architecture[1], l'Académie est d'avis que deux modules et demi sont la plus belle proportion moyenne qu'on puisse donner au chapiteau corinthien, et que la hauteur de ce chapiteau peut être porté jusqu'à deux modules deux tiers, principalement lorsqu'on a des pilastres ou des colonnes couplées comme à la colonnade du Louvre, et que le même chapiteau peut sans inconvénient n'avoir que deux modules et un tiers de hauteur comme dans l'antique l'orsqu'on a que des colonnes non accouplées sans pilastres.

Du lundi 14e Juillet 1749.

L'Académie étant assemblée, on a examiné plus particulièrement les proportions du chapiteau de l'ordre corinthien du *péristyle du Louvre*[1] d'après les mesures que différens Académiciens ont rapporté à la Compagnie.

Le diamètre du bas du fust de la colonne a été donné de 3 pieds 7 pouces. Le diamètre au tiers de la hauteur de la colonne a été trouvé de 3 pieds 8 pouces 8 lignes. Le diamètre du haut du fust de la colonne a été donné de 3 pieds 1 pouce. La hauteur du chapiteau entier, y compris son tailloir, a été donnée de 4 pieds 8 pouces. Suivant ces mesures, le chapiteau se trouve avoir 2 modules 10 parties 38/43, c'est-à-dire 2 modules 10 parties et environ 3/4.

La hauteur totale de la colonne y compris la base et le chapiteau est de 37 pieds 11 pouces. La hauteur de la

1. L'Académie s'est très souvent occupée du péristyle du *Louvre*. Voir particulièrement t. V, p. 309, 310, et la Table des noms de lieux du présent volume.

base est de 2 pieds. La hauteur de l'entablement est de 9 pieds 6 pouces, sçavoir : architrave, 2 pieds 9 pouces; frise, 3 pieds; corniche, 3 pieds 9 pouces.

Enfin, la colonne est posée sur un socle de 3 pieds de haut.

Du lundi 21e juillet 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir deux desseins en grand, l'un du chapiteau corinthien, l'autre du chapiteau composite, qui paroissent être des projets d'ouvrages exécutés. La Compagnie, après avoir examiné ces deux desseins, en a trouvé les proportions bonnes dans quelques parties, et différentes dans quelques autres parties des proportions des plus beaux chapiteaux que l'Académie a approuvé.

Du lundi 28e Juillet 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a présenté son brevet pour être enregistré comme il suit :

« Aujourd'huy, dix neuf may mil sept cent quarante neuf, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience dans l'art d'architecture qu'y a acquis depuis très long temps, le sr *Blondel*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture au Louvre, à Paris, dès l'année 1722, Sa Majesté [l']a choisy pour remplir à la première classe de ladite Académie la place qui est vacante par le décez du sr *de Cotte*, architecte ordinaire de Sa Majesté, pour par ledit sr *Blondel*, etc.

« Vu ... le présent brevet pour jouir de l'effet d'yceluy par le sr *Blondel*. A Versailles, le trente may mil sept cent quarante neuf, et a signez : Le Normant. »

L'Académie a prié M. *d'Isle* de faire mouler le chapi-

teau du *Panthéon ou rotonde*[1], qui se trouve estre conservée dans la salle des antiques au *Louvre.*

On s'est entretenu sur les frontons de la conférence du 10 mars 1749. M. *Loriot* s'est chargé d'aporter deux desseins desdits frontons.

Du lundi 4e Aoust 1749[2].

L'Académie étant assemblée, on a examiné de nouveau les proportions des frontons et la Compagnie est convenue qu'il falloit s'en tenir à celle dont il est parlé dans la conférence précédente et dans celle du 10 mars de cette année, où l'on a fixé la hauteur du fronton aux deux neuvièmes de sa longueur, ce qui diffère très peu de la flèche du quart du cercle qui a la longueur du fronton pour corde.

On s'est aussi entretenu sur les proportions des attiques des différens bâtimens. M. *Loriot* s'est chargé d'en apporter des desseins sur les proportions des plus beaux bâtimens antiques et modernes.

Du lundi 11e Aoust 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir à la Compagnie un dessein qu'il a fait de l'attique de *Clagny*[3], suivant ce dessein, les colonnes doriques qui sont au dessous de l'attique ont 20 pieds 2 pouces de hauteur, compris base et chapiteau, et 2 pieds 6 pouces 3 lignes de diamètre. Les pilastres de l'attique ont 13 pieds de hauteur, y compris base et chapiteau, et 2 pieds de large.

1. Il a été question de ce chapiteau dans *Procès-verbaux*, t. I, p. 139.

2. Ont signé en août : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Lebon, Ledreux, Legrand, Loriot, Tanevot, Camus.

3. C'est le château bâti par Mansart pour les enfants de Mme de Montespan et Louis XIV. Cf. Tables des noms de lieux.

Suivant ces proportions, la hauteur de l'attique est moindre que les deux tiers de la hauteur de l'ordre qui est au dessous, de 5 pouces 4 lignes.

La hauteur des colonnes de l'ordre dorique est de 16 modules justes, la hauteur de l'entablement de cet ordre a 5 pieds 8 lignes et est par conséquent assez précisément de 4 modules.

Les socles de l'attique ont 21 pouces, la hauteur de son chapiteau est de 20 pouces et son entablement est de 19 pouces.

Depuis le dessus de l'entablement de l'attique jusqu'au dessus de l'appui des balustrades, il y a 4 pieds 2 pouces, et la balustrade est élevée au dessus de son socle de 2 pieds 9 pouces 3 lignes.

Du lundi 18e aoust 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a proposé une méthode particulière pour tracer l'anse de panier composé de trois arcs chacun de soixante degrés. Comme la méthode proposée par M. *Cartaud* est géométrique et fait toujours construire l'anse de panier sur un diamètre donné, avec une montée déterminée, la Compagnie a jugé à propos de la faire enregistrer[1].

Du mardi 26e Aoust 1749.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les desseins que les élèves ont fait au net sur les esquisses qui ont été admises par la Compagnie dans la conférence du 19 mai de cette année, et l'on a été d'avis que ces desseins resteront exposés dans la salle d'assemblée de l'Académie pour être examinés dans le courant de la semaine par les

1. Nous ne pouvons reproduire la figure ni par conséquent le détail du problème. Voir encore l'Introduction du t. V.

Académiciens qui voudront les voir en particulier, et l'on a arresté que les prix seront distribués à ceux qui auront le mieux réussi, lundi prochain 1er septembre.

Du lundi 1er Septembre 1749[1].

L'Académie étant assemblée, et ayant examiné les desseins que les élèves ont mis au net pour concourir aux prix, on a procédé par le scrutin pour juger ceux qui ont le mieux réussi.

Dans le premier scrutin qu'on a fait pour le premier prix, la pluralité des voix a été pour le dessein marqué C, qui est du sieur Barreau de Chefdeville. Ce prix est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy avec cette inscription : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, la Paix avec cette légende : SALUS GENERIS HUMANI, et à l'exergue : PAX AQUISGRANENSIS [x]XVIII OCTOBRIS M DCC XLVIII[2]. Cette médaille a été donnée au sieur Barreau.

Dans le second scrutin, la pluralité des voix a été pour le dessein marqué B, qui est du sieur Julien Le Roy, et l'Académie lui a délivré une grande médaille d'argent pour le second prix. Cette médaille représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, le pont de Compiègne avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et à l'exergue : PONTO NOVO ISARAE IMPOSITO M DCC XXX.

Dans le troisième scrutin qu'on a fait pour le troisième prix, le dessein marqué F, qui est du sieur Maureau des Proux, a eu la pluralité des voix, et l'Académie lui a

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Garnier d'Isle, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, Camus.

2. *Catalogue des médailles*, n° 122. Il s'agit de la paix qui termina la guerre de la Succession d'Autriche et à propos de laquelle fut édifiée la statue de la place Louis XV. Cf. ci-dessus, p. 105. La seconde médaille est une des plus souvent données. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 104, 129.

délivré une médaille d'argent semblable à celle du premier prix.

Du lundi 17e Novembre 1749[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, on a fait la lecture des statuts et lettres patentes suivant lesquels elle se doit gouverner, et toute la Compagnie a paru portée de cœur et de zèle pour s'y conformer.

M. de Tournehem ayant souhaitté qu'une des places de la seconde classe (qu'il avoit résolu de laisser éteindre pour rendre les deux classes à l'Académie égales) fut remplie, et personne d'un mérite connu s'étant présenté à l'exception de M. Souflot, connu par les ouvrages qu'il a faits et qui ont mérité l'approbation des connoisseurs, l'Académie a nommé unanimement M. Souflot, qu'elle présente à M. de Tournehem en le priant de le faire agréer au Roy[2].

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre de M. de Tournehem à M. *Gabriel*, dont voici la teneur; elle est écrite de Fontainebleau, le 15 novembre 1749 :

« Les Académiciens de la seconde classe, Monsieur, ne partageant point aux droits de présence attribués à ceux de MM. les architectes de la première classe qui vont aux assemblées de l'Académie, se trouvent privés des avantages qu'ils pouvoient espérer hors celuy de pouvoir estre choisy pour remplir les places vacantes dans la première classe. Je sçay que les émoluments ne sont point l'objet de ceux qui sont admis à l'Académie, cependant, comme

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Cette nomination de Soufflot s'accomplit, en réalité, sans présentation réelle de l'Académie. Soufflot était très protégé par Vandières, qui avait la survivance de la charge de directeur.

je serois bien aise de faire connoître le cas que je fais des membres qui la composent, je crois ne le pouvoir mieux faire qu'en attribuant à chacun des membres de la seconde classe un jetton tous les jours d'assemblée[1].

« Au moyen de la nouvelle nomination, les membres qui composeront la seconde classe seront au nombre de quinze; ainsi chaque jour d'assemblée, il sera distribué quinze jettons, un à chacun s'ils se trouvent tous ou partagés entre ceux qui se trouveront à l'heure indiquée, et pour être partagé dans l'année mil sept cent cinquante, sur le fond qui en sera fait. Je suis, Monsieur, très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : LE NORMANT. »

L'Académie a député pour s'informer de l'état de la santé de M. *Boffrand*[2], MM. *Cartaud*, *Blondel*, de la première classe, MM. *Beausire l'aisné* et *Contant*, de la seconde classe.

Du lundi 23e Novembre 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a rapporté l'extrait des registres de l'Académie, qui a été envoyé à M. de Tournehem, contenant la nomination du sr Jacques Germain Soufflot par scrutin. Cette nomination ayant été approuvée par une apostille en marge par M. le Directeur général des Bâtiments, M. *Soufflot* a été reçu par la Compagnie et pris séance dans l'Assemblée pour la première fois[3].

Et le Directeur général ayant trouvé bon que la Compagnie allât le remercier au sujet des jettons qu'il a bien voulu faire accorder à MM. de la seconde classe pour

1. Le jeton, on le sait, était d'un louis depuis longtemps. Voir plus loin, p. 135.
2. Boffrand était atteint de paralysie. Il revint cependant à l'Académie presque jusqu'à son dernier jour.
3. Voir sur lui l'Introduction du présent volume.

leurs droits de présence à l'Académie, l'Assemblée a député MM. *Gabriel*, *Cartaud*, *Blondel*, *Camus*, *Beausire*, *l'Écuyer*, *Chevotet* et *Soufflot* pour témoigner leur reconnoissance à M. de Tournehem.

MM. *Cartaud*, *Blondel* et *Beausire l'aisné*, qui avoient été députés par la Compagnie pour s'informer de la santé de M. *de Boffrand*, ont fait à la Compagnie le rapport de leur députation et ont dit que M. *de Boffrand* étoit autant bien qu'il le pouvoit être relativement à son état, et que sa paralisie lui avoit laissé la teste et l'esprit extrêmement libres.

L'Académie a fait lecture de la conférence du 23 juin 1749, dans laquelle M. *Cartaud* s'est chargé d'un des profils de l'entablement corinthien au quart, et cet article n'ayant point été décidé, M. *Cartaud* a promis d'apporter dans l'assemblée prochaine ce qu'il aura fait à ce sujet.

Du lundi 1er Décembre 1749[1].

L'Académie étant assemblée, on a prié M. *Loriot* de vouloir bien rapporter à la première assemblée toutes les esquisses et tous les desseins qu'il a fait pour l'ordre corinthien.

Du mardi 9e Décembre 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté tous les desseins et esquisses qu'il avoit déjà fait voir à la Compagnie sur l'ordre corinthien, et il a été prié de vouloir bien faire le plan de deux colonnes corinthiennes accouplées, avec un module d'écartement entre le bas de leur fust ou trois modules d'écartement entre leurs

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, L. Beausire, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Hazon, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, Camus.

axes, pour donner au chapiteau ou à son tailloir toute l'aisance dont il a besoin; on l'a aussi prié de donner le plan renversé de la corniche pour faire voir les proportions des modillons et des platfonds des roses. On est enfin convenu que ce dessein aura un entablement égal au quart de la hauteur de la colonne, et M. *Loriot* s'est chargé d'en faire le profil au simple trait.

Du lundi 15e Décembre 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir à la Compagnie un dessein contenant trois plans de l'entablement corinthien avec des colonnes accouplées. L'un de ces entablements est au quart avec trois modules d'intervalle entre les axes des colonnes accouplés. Le second est d'une proportion moyenne entre le quart et le cinquième, avec 4 modules d'intervalle entre les axes des colonnes accouplés; enfin, le troisième est au cinquième avec 3 modules 12 parties d'un axe à l'autre. Les modillons sont tellement distribués dans ces trois plans qu'il y en a toujours un sur l'axe de chaque colonne et les caisses des roses sont quarrées. Dans l'entablement au quart, il n'y a qu'un modillon entre deux colonnes; dans l'entablement moyen entre le quart et le cinquième, il y a deux modillons entre les axes; et dans l'entablement au cinquième, il y a aussi deux modillons entre les axes.

Du lundi 22e Décembre 1749.

L'Académie étant assemblée, M. *Cartaud* a rapporté trois plans et trois profils de l'entablement corinthien, le premier au quart ou de cinq modules, le deuxième au cinquième ou de quatre modules, le troisième entre le quart et le cinquième ou de quatre modules et demi, avec un mémoire relatif à ces trois plans et profils.

M. *Cartaud* remarque que les colonnes ne peuvent être

accouplées suivant l'usage des modernes, c'est à dire avec un demi diamètre d'entrecolonne, que dans l'entablement au quart.

La hauteur des moulures des profils est à peu de différence près semblable à celle de Vignole[1] dans l'entablement au quart ou de cinq modules.

Dans les entablemens au cinquième où entre le quart et le cinquième, la hauteur des moulures ne peut pas être égale, mais seulement proportionnelle à la hauteur de celles de l'entablement au quart, et pour rendre les moulures de ces entablemens proportionnelles, on divise en cinq parties, qu'on regarde comme cinq modules, la hauteur de l'entablement au cinquième et celle de l'entablement entre le quart et le cinquième, et en divisant ensuite ce nouveau module en 30 parties, comme le module de la colonne, ou en dix huit parties comme Vignole le propose.

Vignole n'a point fait les caisses des roses quarrées, Palladio les a faites quarrées; n'y l'un ni l'autre n'a pensé à l'accouplement des colonnes.

Les colonnes sont accouplées au *pérystile du Louvre*[2], où les tailloirs se touchent.

M. *Le Bon* a emporté les desseins de M. *Cartaud* pour les réduire et mettre les trois entablements sur une même feuille afin d'avoir la facilité de les comparer.

1. *Regola...*, ch. XXVII.

2. L'Académie se préoccupait beaucoup de ce problème particulier. Cf. ci-dessus, p. 112, et, pour le dorique, p. 47-49.

1750.

Du lundi 12e Janvier 1750[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Lebon* a rapporté les desseins de M. *Cartaud*, qu'il a réduits. Il a mis sur une même feuille trois entablements corinthiens, l'un au quart, l'autre au cinquième, et le troisième entre le quart et le cinquième.

M. *Loriot* a remporté les desseins de M. *Cartaud* pour en faire une coppie.

M. *Camus* a été chargé par la Compagnie d'écrire à M. *Gabriel* pour le prier de demander un jour à M. de Tournehem, afin qu'elle ait l'honneur de l'aller saluer et lui souhaiter une heureuse année.

Du lundi 19e Janvier 1750.

L'Académie étant assemblée, Messieurs *Tanevot*, *Cartaud*, *Le Grand*, *Blondel*, de la première classe, et Messieurs *Billaudel*, *Mansard*, *Godot* et *Aubry*, de la seconde classe, ont été députés pour aller souhaiter une bonne année à M. de Tournehem de la part de la Compagnie. Messieurs les députés se réuniront chez M. de Tournehem demain, à 10 heures du matin.

M. *Loriot* a rapporté les desseins de M. *Cartaud*, qu'il avait emporté pour en faire des copies pour lui.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

Du lundi 26e Janvier 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* ayant reçu une lettre de M. de Tournehem relative à l'Académie, dont voici l'enregîtrement :

« A Versailles, le 25e Janvier 1750.

« Sur quelques représentations qui m'ont été faites, Monsieur, que le nombre des jettons que j'avois prescrit pour les droits de présence des architectes de la seconde classe n'étoit pas suffisant, M. *Loriot*, professeur, devant être considéré comme de la seconde classe[1], M. *de Lespée* comme honoraire, et M. *Hazon* comme officier, quoique pas encore dans la classe des architectes, la distribution par séance sera de dix-huit jettons au lieu de quinze, comme je l'avois fixée, et partagés entre ceux qui se trouveront présens. J'entens cependant que tous les architectes employés au service du Roi dans ses bastimens seront réputés présens, sans la faculté néanmoins de pouvoir partager les jettons vacans par l'absence des autres architectes, que lors qu'ils assisteront réellement à l'Académie.

« Vous ferés part de mes intentions à l'Académie et ferés enregistrer la présente lettre pour qu'elle puisse servir de tiltre à ce nouvel établissement que j'ai cru nécessaire pour encourager Messieurs les architectes par cette marque de distinction. Quand aux autres secours que désire l'Académie, je verrai à y pourvoir à mesure qu'elle en aura besoin, selon que je le jugerai nécessaire. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : Le Normand. »

La lettre a été remise sur le champ à M. *Gabriel*, après avoir été enregistrée.

1. Voir ci-dessus, p. 97, 129, 130. Il avait été décidé en effet que les professeurs ne perdraient pas leur place dans la classe dont ils faisaient partie.

Messieurs les architectes de la première et de la seconde classe, qui avoient été chargés par la Compagnie d'aller saluer M. de Tournehem de sa part, au sujet du renouvellement de l'année, ont rendu compte de leur députation et ont dit que M. de Tournehem leur avoit extrêmement recommandé l'exécution des statuts de l'Académie et qu'il avoit ajouté que plusieurs personnes de la Compagnie, au mépris de l'article seize qui défend de s'absenter plus de deux mois pour des affaires particulières, hors le tems des vacances, sans un congé du Roy donné par le surintendant, ne paraissoient point à l'Académie pendant des années entières[1]. L'Académie a été d'avis que ceux qui ne seroient point venus à l'Académie depuis plus de deux mois seroient avertis par le secrétaire, qui leur écrira pour les inviter à se mettre dans la règle, et que si, sans avoir égard à l'avertissement qui leur aura été donnée, ils continuent de s'absenter, on en rendra compte à M. de Tournehem.

Du mardi 3e Février 1750[2].

L'Académie étant assemblée, on a raisonné sur l'ordre composite[3] et l'on a commencé un plan de travail sur cet ordre, pour en déterminer les proportions les plus avantageuses et différentes de celles qui ont paru les plus propres pour caractériser les autres ordres.

1. L'article XIII dit : « Les académiciens seront assidus tous les jours d'assemblée, et nul ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particulières, hors le temps des vacances, sans un congé exprès de nous donné par le surintendant. » Je ne vois pas que l'Académie ait appliqué cette décision.

2. Ont signé en février : Aubry, Beausire, Beausire l'aîné, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Legrand, Lespée père, Loriot, Tanevot, Camus.

3. Les *Procès-verbaux* contiennent peu sur le composite.

Du lundi 16e Février 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté trois pieds destaux de l'ordre composite, le premier suivant Vignole, le suivant selon Palladio[1], avec la base que M. *Cartaud* a proposée, et le troisième, suivant l'idée de M. *Loriot*.

M. *Tanevot* a emporté ces trois pieds destaux pour y faire des réflexions et les rapportera dans la conférence prochaine.

Du lundi 23e Février 1750.

L'Académie étant assembléé, M. *Tanevot* a rapporté deux desseins de pied destaux pour l'ordre composite, avec le profil de Vignole et celui de Scamozzi[2] en parallèle. La Compagnie, ayant fait quelques réflexions sur ce dessein, a été d'avis de supprimer la double plinte au bas de la base du pied destal, et M. *Tanevot* s'est chargé d'en faire deux autres.

Du lundi 2e Mars 1750[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot*, qui s'estoit chargé de changer quelque chose aux deux desseins de pied destaux qu'il avoit apporté dans la conférence précédente, les a rapporté avec deux autres pied destaux du

1. Vignole, *Regola*, pl. XXV; Palladio, *I quattro libri...*, lib. I, cap. XVI.
2. Vignole, *Ibid.;* Scamozzi, *l'Idea dell' architettura...* Voir ci-dessus, p. 60, n. 1.
3. Ont signé en mars : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, de Lassurance, Lebon, Legrand, de Lespée, de Lespée père, Loriot, Tanevot, Camus.

même ordre composite, dans lesquels il a supprimé la plinthe qui se trouvoit dans les premiers entre le socle et le tore de la base, en sorte que le tore porte aussi sur le socle dans les nouveaux desseins.

L'Académie a encore été d'avis de ne point faire en gorge la plinthe de la base de la colonne, mais de la faire quarrée.

Dans les deux desseins de pieds d'estaux que M. *Tanevot* a rapporté aujourd'hui, on trouve les cottes de proportions des masses.

On a prié M. *Loriot* de faire le dessein d'un chapiteau composite avec l'entablement au-dessus.

Du lundi 9e Mars 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot*, qui s'était chargé de faire un dessein de chapiteau composite avec un entablement au-dessus, a rapporté à la Compagnie deux chapiteaux composites, l'un suivant Vignole[1], et l'autre suivant ses propres idées; ces deux chapiteaux sont accompagnés chacun d'un entablement. Ces chapiteaux ayant été examinés par l'Académie, on a été d'avis que le chapiteau de Palladio étoit préférable à celui de Vignole, en y faisant quelques changemens.

Du lundi 16e Mars 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a apporté deux profils de corniches d'entablement de l'ordre composite, l'une de ces corniches, celle suivant Vignole, a le quart de la hauteur de la colonne; l'autre, celle suivant Palladio, réduite entre le quart et le cinquième. La Compagnie est d'avis que l'entablement de Vignole ayant des

1. Vignole, *Regola...*, pl. XXVII et XXVIII; Palladio, *I quattro libri...*, lib. I, cap. XVIII.

denticules qui paroissent ne convenir qu'à l'ordre ionique, ne devoit point être suivi dans cette partie. A l'égard de l'entablement de Palladio, réduit entre le quart et le cinquième, les avis ont été partagés : les uns ont été d'avis d'adopter toutes les proportions de Palladio, d'autres ont été d'avis qu'on pouvoit suivre l'entablement réduit entre le quart et le cinquième, en augmentant seulement un peu la hauteur de la frise, qui a paru trop basse dans la réduction qu'on a faite, ce qui rendra l'entablement un peu plus haut que le quart de la hauteur de la colonne.

Du mardi 7e Avril 1750[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est encore entretenu sur les proportions de l'entablement de l'ordre composite et l'on s'est déterminé pour les proportions de Palladio, en augmentant un peu la hauteur de la frise.

Ensuite on a parlé des acrotères, et l'on a prié M. *Loriot* d'en faire un dessein pour en déterminer les proportions.

Du lundi 13e Avril 1750.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu des acrotères sur les frontons. Vitruve fixe leur hauteur à la moitié de la hauteur du timpan[2], ce qui les rendroit trop hauts lorsque les timpans sont grands. Il suffiroit aux acrotaires une hauteur un peu plus grande que la saillie de la corniche, afin que d'une distance égale à la hauteur de la corniche on puisse découvrir toute la hauteur de l'acrotère. A l'égard des niches des figures, elles doivent

1. Ont signé en avril : Aubry, Beausire, Beausire l'aîné, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Legrand, de Lespée, de Lespée père, Loriot, Tanevot, Camus.

2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 94, et Vitruve, *Architecture*, liv. III, chap. III.

avoir deux fois et demie autant de hauteur que de largeur, et les yeux de la figure doivent être à la hauteur de la naissance du cintre de la niche.

Du lundi 20e Avril 1750.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la manière de toiser tous les bastiments, étant une chose fort nécessaire au public[1]; et comme M. *Godot* a commencé à travailler sur cette matière, l'Académie l'a prié à travailler à finir ce traité, pour le rapporter dans la suite afin de le communiquer aux assemblées de l'Académie.

L'Académie s'est aussy proposée de donner des projets aux élèves dans quinzaine pour les prix de l'Académie.

Du lundi 27e Avril 1750.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le mémoire de M. *Godot* touchant son toisé, dont la conférence s'est aresté le 25 novembre 1745 et se poursuivra le 4 may, dans la conférence suivante, attendu qu'il a prié l'Académie de faire quelque attention de lui laisser faire recherche de la suitte qui avoit été interrompue.

Ensuitte l'Académie est convenue de s'assembler extraordinairement, le lundy 4 may 1750, à neuf heures du matin, pour fixer le sujet des prix aux élèves pour y concourire.

Du lundi 4e Mai 1750[2].

L'Académie étant assemblée extraordinairement, le

1. Voir ci-dessus, p. 38. Nous avons dit que l'Académie avait consacré à ce sujet des séances innombrables. Voir l'Introduction du t. V, p. VII et la note. Elle ne se décida pas à laisser de côté cette matière. Nous nous bornons à reproduire le texte des procès-verbaux sans commentaire. Ce serait interminable, impossible, inutile.

2. Ont signé en mai : Aubry, Beausire, Beausire l'aîné, Blon-

matin, on a délibéré sur le sujet qu'on proposeroit aux élèves pour les prix de cette année.

Et l'on est convenu de leur proposer le plan, l'élévation et le profil sur la largeur d'une orangerie voûtée, de soixante toises de face sur cinq toises de largeur dans euvre, sur une échelle de neuf lignes pour toise, et un plan général réduit de trois lignes pour toise, où l'orangerie sera en masse avec un jardin de 120 toises de longueur sur la même largeur de soixante toises.

Du lundi 11e Mai 1750.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves qui ont travaillé pour concourir aux prix de cette année, et l'on n'a reçu que celles des sieurs Moreau des Proux, Villetard, Hélin, Peyre, Julien le Roy, Louis et de Wailly. Les élèves qui ont fait esquisses les mettront au net dans les loges de l'Académie et rapporteront leurs desseins au net, le 17 aoust au matin, pour être examinés par MM. les académiciens avant le jugement des pièces et la distribution des prix.

Du lundi 25e Mai 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a fait voir à la Compagnie un recueil des festes de la ville au sujet du premier mariage de M. le dauphin [1]. Ce recueil qu'il a dessiné et qu'il a fait graver à ses frais par les meilleurs artistes ayant été vu avec plaisir par l'Assemblée, MM. *Boffrand* et *Cartaud* ont été priés d'examiner ce

del, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, de Lespée père, Loriot, Tanevot, Camus.

1. C'est le très bel in-fol. intitulé : *Festes publiques données par la Ville de Paris à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin les 23 et 26 février 1745*. Blondel publia un second volume pour le second mariage du Dauphin, le 13 février 1747. Voir plus loin la séance du 15 novembre 1751.

recueil avec le plus grand soin pour en faire leur rapport à l'Académie.

Du lundy 1er Juin 1750[1].

L'Académie étant assemblée, MM. *Boffrand* et *Cartaud* ont apportés le certificat et examin qu'ils ont faits au sujet d'un livre d'estampes fait et présentées par M. *Blondel* dans l'assemblée du 25 may, conseu dans ces termes, scavoir : M. *Boffrand* et M. *Cartaud*, architectes du Roy, chargés par l'Académie royale d'architecture d'examiner un livre d'estampes représentant les plans, profils et élévations tant intérieure qu'extérieure des salles publics, de la composition de M. *Blondel*, architecte du Roy et de son Académie, et des descoration de la salle du bal qui ont été faits dans l'*hôtel de ville de Paris,* de la composition de M. *Beausire l'aisné*, architecte du Roy, de la ville et de l'Académie royale d'architecture, par les ordres de MM. les prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, à l'ocasion des réjouissances publics du mariage de Mgr le dauphin et de Madame l'Infante d'Espagne, le 23 février 1745, ont dit que cette ouvrage, où l'auteur dudit livre n'a rien négligé pour le rendre agréable, mériteroit être présentées au public.

Du lundi 8e Juin 1750.

L'Académie s'étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé des bâtiments concernant les corniches ou moulures saillantes, de toiser en cube la masse de la pierre dans son quarrée, et ensuitte prendre les pourtours de toutes les moulures et y adjouter ensuite six pouces pour

1. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, Beausire l'aîné, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Legrand, de Lespée, de Lespée père, Loriot, Mollet, Tanevot, Camus.

chaque moulure simple, ainsy qu'il a été déjà exposé par M. *Godot* dans la conférence du 22 novembre 1745, fol. 92. L'Académie s'est réservée la décision à la première assemblée.

M. *Godot* a apporté un dessein du pié destal toscan, pour faire voir la façon de toiser la masse et les saillies, dont il donnera un mémoire détaillé dans la conférence prochaine.

Du lundi 15e Juin 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *de Lépée* a lu un mémoire sur le toisé de la maçonnerie et principalement sur le toisé des voûtes. Dans la conférence suivante, on continuera la lecture du même mémoire et l'on fera des observations sur ce qui a été lu dans la conférence d'aujourd'huy.

Du lundi 22e Juin 1750.

L'Académie étant assemblée, on a lu une partie du mémoire de M. *Godot* au sujet du toisé des cheminées et la Compagnie n'a rien trouvé à y changer.

On a lu aussi une partie du mémoire de M. *de l'Épée* au sujet du toisé des voûtes surbaissées en anse de panier. M. de l'Épée a toisé l'entrados de cet espèce de voûte en développant sur l'épure ou sur une figure les trois arcs dont elle est composée. Le toisé de M. *de l'Épée* a paru juste, mais on a observé qu'on peut les toiser aisément sans avoir recours à un développement qui demande trop de peine et de tems, en ajoutant six fois le diamètre avec dix fois la montée et en prenant la septième partie de la somme.

Du mardi 30e Juin 1750.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de

M. de la Chèse, ingénieur en chef à *Thionville*, au sujet des voûtes en brique de deux épaisseur de briques mises sur le plat[1]. La lecture de cette lettre, qui est insérée dans le *Mercure de France* du mois de juin de cette année, a donné occasion à plusieurs remarques. On recommande dans cette lettre de faire faire des briques de 20 pouces de longueur sur 5 pouces de largeur et 1 pouce d'épaisseur, et qu'elles soient bien cuites et composée de la meilleure terre propre à faire des briques. Comme plusieurs architectes de la Compagnie ont fait faire de ces espèces de voûtes et que M. *Contant*, cité dans la lettre, en a fait faire plusieurs, que M. *Tanevot* en a fait faire de même, qui se soutiennent bien et qui sont d'un très bon usage, la Compagnie a dit que ces voûtes bien construites peuvent être fort bonnes.

Du lundi 6e Juillet 1750[2].

L'Académie étant assemblée, on a examiné et discuté une règle proposée par M. *de l'Épée* pour le toisé des voûtes en plein cintre, et comme les avis ont été partagés au sujet de cette règle, on a remis à en parler dans la conférence prochaine.

Du lundi 13e Juillet 1750.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture de deux lettres écrites à l'adresse de M. *Camus* pour l'Académie. La première de ces lettres, écrite d'*Avignon*, le

1. Voir ci-dessus, p. 74-81 et la note 2 de la p. 74; *Mercure de France*, 1er fascicule de juin, p. 47-55. L'Académie, qui s'était d'abord contentée d'insérer le premier mémoire sans le discuter, dut revenir ensuite à plusieurs reprises sur ce procédé fort curieux, que même ses membres appliquèrent.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Godot, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

6 juillet par M. Mandrin, propose aux architectes de la Compagnie un chapiteau composite pour un sixième ordre d'architecture. Comme M. Mandrin n'a point envoyé de desseins de son chapiteau, la Compagnie a chargé M. *Camus* de lui faire réponse et de lui marquer que la Compagnie ne pouvoit lui dire son avis sur sa découverte qu'après avoir vu son chapiteau et le dessein de l'ordre entier pour lequel il le propose[1].

La seconde lettre est écrite de *Toulouse* le 8 juillet par plusieurs personnes anonimes, pour prier la Compagnie de s'intéresser à ce que les prix, établis à Toulouse pour le dessein, soient distribués conformément à des règles qui en fasse gratifier les meilleurs sujets et ceux qui ont le mieux réussi. Comme l'objet de cette lettre regarde plus l'Académie de peinture et de sculpture que celle d'architecture, on a été d'avis qu'elle devoit être remise à M. le directeur ou secrétaire de l'Académie de peinture et sculpture[2].

Du lundi 20e Juillet 1750.

L'Académie étant assemblée, on a examiné le toisé des voûtes en plein cintre, et l'on a cherché une règle facile pour tâcher de trouver un arc moyen entre l'entrados et l'extrados afin de déterminer la voûte avec plus de précision qu'on n'a fait jusqu'à présent. Comme on a proposé différentes méthodes pour cette règle et que l'on ne s'est point tout à fait accordé sur le choix, on continuera

1. Il fut question à plusieurs reprises d'un sixième ordre d'architecture ou ordre français. Philibert de l'Orme l'essaya aux Tuileries; Colbert le mit au concours et Le Brun en fit un modèle appliqué à la *galerie des Glaces*. Ces tentatives n'aboutirent pas.

2. D'après les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture et sculpture*, cette Académie ne fut pas saisie de la question. Il n'y est fait nulle part allusion.

de s'entretenir sur la même matière dans la conférence suivante.

Du lundi 27e Juillet 1750.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la superficie des voûtes et principalement sur la superficie des reins ; et comme les avis ont été partagés sur cette matière, on a remis à décider cette matière dans la conférence suivante.

Du lundi 3e Aoust 1750[1].

L'Académie étant assemblée, on a encore parlé du toisé des voûtes et de leurs reins, et M. *Camus* a promis d'y travailler dans quelque tems et de rapporter ce qu'il aura fait sur cette matière, après les vacances.

Du mardi 11e Aoust 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté des cayers de M. *Desgodets* sur le toisé, pour comparer les méthodes qu'ils contiennent avec les règles du toisé arrestées par l'Académie. On a commencé la lecture des cayers que M. *Camus* a relevé des registres au sujet du toisé, et on lira ensuite ceux de M. *Desgodets*, quand on en sera aux articles communs à ces deux ouvrages.

Du lundi 17e Aoust 1750.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture

1. Ont signé en août : Aubry, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, de Lassurance, Lebon, Lécuyer, Ledreux, Legrand, de Lespée, de Lespée père, Loriot, Mollet, Tanevot, Camus.

du relevé qu'on a fait des registres de l'Académie au sujet du toisé et l'on a comparé les méthodes pour toiser les surfaces des segmens sphériques avec le toisé de M. *Desgodets*, qui s'est trouvé conforme à ce qui est dans les cayers de l'Académie.

Du lundi 31e Aoust 1750.

L'Académie étant assemblée et les desseins ayant été examinés, l'on a décidé par le scrutin que le dessein marqué C, qui est du sieur Julien Le Roy, méritoit le premier prix. Ce prix est une médaille d'or qui représente le portrait du roy avec cette légende : LUDOVICUS XV, REX CHRISTIANISS., et au revers la paix de 1748 avec cette légende : SALUS GENERIS HUMANI, et à l'exergue : PAX AQUISGRANENSIS [X]XVIII OCTOBRIS M DCC XLVIII[1].

Par un second scrutin, on a jugé que le dessin marqué F, qui est du sr Pierre Louis Moreaux Desproux, méritoit le second prix. Ce prix est une médaille d'argent qui représente d'un côté le portrait du roy autour duquel on lit : LUDOVICUS XV, REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers le pont de Compiègne avec cette inscription : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et à l'exergue : PONTE NOVO ISARAE IMPOSITO.

Enfin, comme le dessein marqué D avoit concouru avec C et F pour le premier prix, l'Académie a décidé que ce dessein méritoit l'accessit ou le troisième prix. Ce prix est une médaille d'argent semblable à celle d'or. Le dessein qui a remporté cet accessit est du sr Charles de Wailly.

M. de Tournehem, directeur général des bastimens du Roy, présent à l'Assemblée, a fait la distribution de ces prix.

1. Voir ci-dessus, p. 128, pour la première médaille et pour la seconde. Encore la médaille si souvent donnée pour le second prix.

Du lundi 7e Septembre 1750[1].

L'Académie étant assemblée, on a lu quelques articles des cayers du toisé, principalement sur le toisé des portions de sphère; le principe qui est dans les cayers pour toiser ces espèces de solides est un abrégé de la méthode ordinaire; le principe pour le toisé des calottes consiste à multiplier la surface du cercle qui a pour rayon la flèche de la calotte par le rayon de la sphère, moins le tiers de la flèche.

Aujourd'hui, l'Académie entre en vacances et se propose à la rentrée, après la Saint Martin, d'examiner les cayers du toisé de l'Académie et de le comparer avec les cayers du toisé de M. *Desgodets*, que M. *Loriot* se charge d'apporter.

Du lundi 16e Novembre 1750[2].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, on a fait la lecture des statuts et lettres patentes de son établissement, pour s'y conformer pendant le cours de cette année académique.

M. *Camus* a fait lecture à l'Académie des méthodes pratiques qu'il a recherchées pour toiser les dômes surbaissés et en plin cintre des voûtes en arcs de cloître, soit qu'elles soient surbaissées, surmontées ou en plein cintre, et l'Académie, après en avoir pris lecture, a ordonné que toutes ces méthodes de pratique seroient enregistrées.

1. Ont signé en septembre : Aubry, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Hazon, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Tanevot.

2. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire père, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

Du lundi 23e Novembre 1750.

L'Académie étant assemblée, l'on a lu la séance du 22 février 1745, qui contient la façon de toiser pour le batiment : que dans des mesures de hauteur et de largeur il est dit que 12 pieds sera contéz pour 13 pieds, 12 pieds 1 pouce pour 12 pieds et 1/12 pouces, ainsi les choses mesurés et toizez pour ce quelles contiendront. L'on a été aux voix et l'Assemblée est convenu à la pluralité des voix que le mieux est de toiser les hauteurs, les largeurs, pour ce qu'ils contiennent.

Du mardi 1er Décembre 1750[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a lu un mémoire au sujet du toisé de la surface des voûtes en plein cintre, surbaissées et surmontées, que l'Académie a ordonné d'enregistrer[2].

Du lundi 7e Décembre 1750.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a lu la suite du mémoire qu'il a fait sur le toisé des voûtes.

(Méthode pratique pour toiser un pan surmonté de voûte en arc de cloître.)

(Méthode pour toiser un pan en plein cintre.)

Du lundi 14e Décembre 1750.

(Suite du mémoire de M. *Camus*.)

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire père, Beausire, Billaudel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

2. J'ai supprimé les détails de ces problèmes.

(Pour toiser une lunette en plein cintre de voûte d'arête.)
(Pour toiser une lunette surbaissée de voûte d'arête.)
(Pour toiser une lunette surmontée de voûte d'arête.)

Du mardi 22e Décembre 1750.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les règles enregistrés dans les trois conférences précédentes au sujet du toisé des voûtes et la Compagnie a été d'avis qu'elles étoient suffisamment juste pour la pratique.

Les plates bandes proposées par le sr Chopitel, à l'Académie ayant été examinées et les commissaires en ayant fait leur rapport, la Compagnie a été d'avis que ces plates bandes seroient d'un bon usage pour les batimens et que le sr Chopitel pouvant donner ces espèces de fer à meilleur marché qu'on ne le peut faire en les fabriquant à l'estampe, on pourroit en multiplier l'usage[1].

La Compagnie prend aujourd'huy ses vacances ordinaires et ne rentrera que le premier lundi après les Rois.

1. Je ne connais rien sur cette affaire, dont il n'avait pas été question jusqu'ici. Voir le lexique des termes techniques, à la fin de ce volume.

1751.

Du lundi 11e Janvier 1751[1].

L'Académie étant assemblée, on a relu le toisé des voûtes enregistrées dans les conférences précédentes au sujet du toisé des voûtes, et la Compagnie a cru qu'il falloit s'en tenir aux règles qui y sont exposées, ce qu'on a vérifié une seconde fois.

Du lundi 18e Janvier 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a relu une partie du mémoire qu'il a fait au sujet du toisé, qui est inscrit au commencement du présent volume des conférences de l'Académie, la partie dont l'Académie a entendu la lecture a pour objet le toisé des planchers et aires.

Messieurs de la seconde classe ont convenu que ceux d'entr'eux qui arriveront après trois heures et demi sonnées à la pendule de l'Académie ne seront point reçus à figurer sur le bulletin et à recevoir le droit de présence, et que les officiers et employés dans les bastimens qui arriveront après trois heures et demi ne pourront point partager les jettons des absens[2].

Du lundi 25e Janvier 1751.

L'Académie étant assemblée, on a lu quelques articles

1. Ont signé en janvier : Aubry, Beausire père, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Ledreux, Legrand, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

2. Mêmes observations que ci-dessus, p. 130 et 135.

du toisé au sujet des murs en fondation, et la Compagnie a été d'avis que les parties de pierres qui se trouvent dans les murs en fondation ne doivent point être comptées en plus valeur à l'entrepreneur, mais en valeur, en déduisant du cube du moelon toute l'étendue occupée par la pierre.

On a aussi été d'avis que dans les murs de fondation on devoit déduire à l'entrepreneur le vuide des portes et de ne toiser que les parties existentes de la fondation à la toise cube.

Du lundi 1er Février 1751[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué de s'entretenir au sujet du toisé des murs de face en pierre dure et tendre, et l'on s'est proposé de continuer l'examen de même matière dans la conférence prochaine.

Du lundi 8e Février 1751.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisée touchant les murs de face en général, et on a remis à la séance prochaine à continuer sur la même matière.

Du lundi 15e Février 1751.

L'Académie étant assemblée, l'on a continué le toisé des murs de face, et, comme il y en a de différentes façons de simple et de riche ou de différentes natures, la Compagnie voulant les détailler et les aprésier, chacuns dans leurs qualitées, ce qui demande des desseins et profils

1. Ont signé en février : Aubry, Beausire père, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Legrand, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

auxquels la Compagnie travaille pour les rapporter à furent et à mesures qui se termineront.

Du lundi 1er Mars 1751[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé des fermetures en plein cintre et bombées, et M. *Tanevot* a développé voussoir par voussoir sept sortes de bayes de différentes grandeurs pour en connoître la superficie et connoître la quantité de pierre perdue dans la construction du voussoir, et il propose de doubler les fermetures en pierre pour avoir la valeur de ces fermetures tout déchet et double taille comprise; les fermetures donc ainsi toisées, on déduira le vuide entier de la baye.

Du lundi 8e Mars 1751.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu au sujet des mêmes fermetures d'arcades en plein cintre et bombées dont il a été question dans la conférence précédente; la matière n'ayant pas encore été suffisamment approfondie, on a remis à en traiter dans la conférence prochaine et à donner une décision à ce sujet.

Du lundi 15e Mars 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Godot* a toisé les arcs en plein cintre en développant chaque voussoir en particulier et en examinant la quantité de pierre qu'il a fallu pour chaque voussoir. Dans cet examen, M. *Godot* a reconnu que la méthode proposée par M. *Tanevot* donne

1. Ont signé en mars : Aubry, Beausire père, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Godot, Hardouin Mansart, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

à peu près la même chose que le développement a fait trouver. Comme la méthode de M. *Tanevot* ainsi que celle de M. *Godot* ne sont pas établies sur des principes généraux ou applicables à toutes les voûtes de quelque grandeur qu'elles soient, M. *Mansard* et M. *Godot* se sont chargés de faire un examen de ces méthodes et un développement nouveau des voussoirs, sur les grandeurs et mesures donnés par M. *Tanevot*.

Du lundi 22e Mars 1751.

L'Académie étant assemblée, on a discué le toisé des fermetures d'arcades en plein cintre, surbaissées et surmontées, dont il a été question dans les conférences précédentes. M. *Tanevot* s'est chargé de rapporter par écrit le résultat de l'avis de l'Académie, avec le détail des opérations qu'on a faites pour parvenir à la manière de les toiser.

Du lundi 29e Mars 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Mansart* a lu à l'Assemblée un mémoire au sujet de la manière de toiser en général, pour prévénir les abus qui naissent des différentes manières de toiser. Ce mémoire ayant plusieurs objets, l'Académie a nommé MM. *Tanevot, Le Bon* et *Camus* pour en rendre compte à la Compagnie, et le mémoire a été remis à M. *Tanevot* pour y faire ses réflexions. M. *Godot* ne pouvant se dispenser de faire un voyage qui l'empêche d'être commissaire du mémoire de M. *Mansart*, l'Académie a été d'avis que MM. *Tanevot, Le Bon* et *Camus* suffisoient pour faire un examen de ce mémoire.

Du lundi 19e Avril 1751[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une

1. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel,

lettre de M. de Tournehem, directeur général des bastimens, au sujet des deux places vacantes à l'Académie par la mort de MM. *Le Grand* et *Le Dreux*. Voici le contenu de cette lettre, écrite de Versailles, le 14 avril 1751, à M. *Gabriel* :

« Par la mort de M. *Le Grand*, Monsieur, il y a une place vacante à la première place de l'Académie royale d'architecture. Comme il est nécessaire de la remplir, je vous prie de dire à Messieurs de l'Académie (d'architecture) qu'ils fassent l'élection de trois sujets suivant l'usage, pour m'être présentés afin que je puisse en choisir un pour monter à la dite première classe.

« Celui qui montera de la seconde classe à la première et la mort de M. *Le Dreux* en feroient deux à remplir dans la seconde classe; mais je ne songe point à en disposer présentement, attendu que sans des raisons particulières je ne veux point augmenter le nombre de cette seconde classe, et que je veux bien consentir aux veux de l'Académie, qui a paru désirer que le nombre des deux classes fut égal[1]. Je vous prie, Monsieur, de faire part de ma lettre à Messieurs de l'Académie, lors de la première assemblée. Je suis, Monsieur, très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : Le Normant. »

Cette lettre a été renvoyée sur le champ à M. *Gabriel*, à qui elle est adressée.

L'Académie, instruite des intentions de M. de Tournehem, a indiqué l'assemblée prochaine qui se tiendra le 26 de ce mois, pour élire trois sujets, afin de les présenter pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Le Grand*.

M. Joly de Fleuri, procureur général du Parlement, ayant envoyé à l'Académie des lettres patentes qui permettent au sr Maille de fabriquer, vendre et débiter un

Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin Mansart, Hazon, Lebon, Lécuyer, de Lespée, Loriot, Tanevot, Camus.

1. Voir ci-dessus, p. 52. Les décisions sur ce point ont continuellement varié.

vernis ou mastic dit *spalme*, avec un arrest du Parlement qui ordonne que ces lettres patentes seroient communiquées à l'Académie des sciences ou à celle d'architecture pour donner leurs avis[1], l'Académie d'architecture a nommé MM. *Mansart*, *Loriot*, *Aubry* et *Godot*, pour examiner le spalme du sr Maille et les lieux où il a été employé, pour en faire leur rapport et instruire l'Académie de l'utilité de ce mastic. L'arrest du Parlement, les lettres patentes du sr Maille, et la lettre de renvoy de M. le procureur général ont été remis aux commissaires, et M. *Aubry* s'en est chargé de les représenter au jour du rapport[2].

MM. *Tanevot*, *Cartaud*, *Mansard* ont été députés de la part de l'Académie pour aller chez M. *de Boffrand* qui est incommodé[3].

Du lundi 26e Avril 1751.

L'Académie étant assemblée, on a élu par le scrutin trois sujets de la seconde classe de l'Académie pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Le Grand*.

Dans le premier scrutin, M. *Contant* a eu la pluralité

1. Voir ci-après, p. 157-159.

2. Tout est résumé dans le *Traité des propriétés et usages du spalme..., avec un mémoire instructif sur la manière de s'en servir et un tarif général pour les différents ouvrages du spalme*, 1753, in-12.

On y voit que l'invention devait remonter à peu près à 1720; on y trouve un extrait des lettres patentes du 14 juin 1750, les témoignages favorables de l'Académie des sciences, le 3 avril 1751, de l'Académie d'architecture, l'enregistrement par le Parlement le 3 mai 1751.

Le procureur général Joly de Fleury était le fils aîné du presque célèbre procureur général Joly de Fleury (1675-1756); il exerçait la charge depuis 1746.

3. Ci-dessus, p. 130 (Boffrand avait signé en janvier, février et mars).

des voix. Dans le second scrutin, M. *Chevotet* a eu la pluralité des voix. Dans le troisième scrutin, M. *Godot* a eu la pluralité des voix. Ainsi l'Assemblée présente MM. *Contant*, *Chevotet* et *Godot* afin qu'il plaise au Roi d'en choisir un pour remplir la place vaquante dans la première classe par la mort de M. *Le Grand*.

L'Académie s'assemblera extraordinairement, le 17 de mai, à 9 heures précises du matin, pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année, et le jour mesme les élèves composeront leurs esquisses dans la salle de l'Assemblée, sans qu'aucun en puisse sortir avant d'avoir donné au professeur l'esquisse qu'il aura faite.

Du lundi 3e Mai 1751 [1].

L'Académie étant assemblée, MM. *Mansard*, *Loriot*, *Aubry* et *Godot*, qui avoient été nommés pour examiner le mastic nommé spalme du sr Maille, pour en rendre compte à la Compagnie et la mettre en état de répondre à M. le procureur général, qui demande l'avis de l'Académie au sujet de ce mastic ou spalme, en vertu d'un arrest du Parlement du 27 mars 1751, qui ordonne qu'avant procéder à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par le sr Maille, les dites lettres patentes seront communiquées à l'Académie des sciences et à l'Académie d'architecture, pour donner leur avis sur le contenu ès dites lettres patentes, pour, ce fait, rapporté et communiqué au procureur général du Roy, être par lui pris telles conclusions que de raison, et par la cour ordonné ce qu'il appartiendra, ont dit :

Après avoir lu les lettres patentes obtenues par le sr Maille, le 14 juin 1750, portant privilège exclusif pen-

1. Ont signé en mai : Aubry, Beausire père, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin Mansart, Lebon, Lécuyer, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

dant vingt années de fabriquer, vendre et débiter dans le Royaume un verni ou mastic dit spalme, par lui inventé, et avoir encore lu l'arrest du Parlement du 27 mars de la présente année, qui ordonne que les dites lettres patentes seront communiquées à l'Académie des sciences et à l'Académie d'architecture, pour donner leur avis sur le contenu ès dits lettres patentes et sur le dit mastic; nous avons examiné le dit mastic ou spalme appliqué sur des planches et sur des caillous présentés par le sr Maille, nous l'avons trouvé très dur et intimement joint aux dites planches et cailloux.

Nous nous sommes ensuite transportés à *Versailles*, le vendredi 31 avril dernier, et étant descendus au *bassin et buffet de Latone*, où nous avons trouvé du dit mastic employé dans des joints montants et traversants des marbres qui en font la construction, nous avons trouvé ces joints bien faits au moyen du dit mastic faisant bonne liaison avec les marbres, auxquels il a été appliqué en mil sept cent trente quatre; et nous avons jugé ce mastic encore plus dur que celui qui nous avoit été précédemment présenté par le sr Maille et qui étoit nouvellement fait, ce qui nous a confirmé dans l'opinion que nous avions prise de la bonté de ce mastic. Pour parvenir à connoître la force et la ténacité de ce mastic, nous en avons fait arracher en notre présence avec des ciseaux recourbés et à force de coups de maillet et nous avons trouvé les morceaux arrachés pleins et bien grippés partout.

Nous nous sommes encore transportés sur les voûtes de la *chapelle du Roy*, accompagnés des ouvriers du canal, lesquels nous ont dit avoir fait employer par le sr Maille en 1734 son mastic dans plusieurs endroits de cette voûte, et nous avons trouvé du dit mastic ou spalme employé sur de la pierre et de la brique en différents joints montants et traversants, ainsi que dans les trois travées du chevet de l'église, dans le fond et le revers des gargouilles ou

goutières, où ce mastic est employé en trois pieds de long sur un pied de haut, à la place de dales et de plomb. Dans tous ces endroits, le mastic ou spalme du s[r] Maille, qui est exposé à la plus grande force de l'eau, se trouve en bon état comme s'il venoit d'être employé et de meilleure espèce et qualité que ceux qui sont venus à notre connoissance jusqu'à ce jour.

Enfin, nous avons fait fondre du dit spalme, et après l'avoir bien délayé et remué, nous en avons appliqué sur des pierres et bois sans les avoir précédemment chauffés, nous avons trouvé qu'il avait bien pris sur l'un ou sur l'autre et qu'il avoit parfaitement rejoint les deux morceaux d'une pierre que nous avions fait casser. Quoique cette épreuve nous ait bien réussi, nous sommes néanmoins persuadés que le spalme employé sur des bois et pierres précédemment chauffés, ainsi que le s[r] Maille l'explique dans son imprimé qu'il a donné au public, joindra avec plus de solidité les parties auxquelles il sera appliqué.

Ce rapport de MM. *Mansard*, *Loriot*, *Aubry* et *Godot* ayant été lu à l'Académie, la Compagnie l'a unanimement approuvé.

Du lundi 10e Mai 1751.

L'Académie étant assemblée, l'on s'est entretenu du toisé des murs en général. M. *Mansart* avoit lu dans l'assemblée du 29e mars dernier un mémoire concernant la manière de toiser en général; ce mémoire avoit pour objet de toiser les murs en cube pour éviter tous les abus, et de toiser ensuites tous les parements et les doubles faces pour parvenir à une affirmation juste. Ce mémoire ayant plusieurs objets difficiles à discuter dans une assemblée, l'Académie avoit nommé MM. *Tanevot*, *Le Bon* et *Camus* pour lui en rendre compte. Le mémoire

de M. *Mansard* a d'abord été remis à M. *Tanevot*, qui a promis de le rapporter dans l'assemblée prochaine.

En attendant ce rapport, la Compagnie s'est entretenue sur la matière de ce mémoire, on a exposé les différens inconvénients qu'il y auroit de toiser en cube, mais on est convenu en même tems que, comme il étoit impossible d'estimer un ouvrage sans en détailler les parties et que le détail demande absolument un toisé exact du cube ou de la quantité de la matière dont l'ouvrage est composé, on a cru que le mémoire de M. *Mansart* méritoit bien des réflexions.

Comme l'Académie s'assemblera lundi prochain à 9 heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année et que l'Académie sera suffisamment occupée du choix de ce sujet, on est convenu que le rapport du mémoire de M. *Mansard* sera remis au lundi 24 de ce mois.

Et M. *Godot*, qui n'avoit pas pu se charger de l'examen de ce mémoire, à cause de ses affaires, a bien voulu se joindre aux trois commissaires cy dessus nommés, pour faire le rapport conjointement avec eux.

Du lundi 17e May 1751.

L'Académie étant assemblée à la manière accoutumée, l'on a tiré aux scrutins pour les projets à donner aux élèves.

Il a été décidé que l'on leur donnera une fontaine publique de décoration d'architecture, de vingt toises de face, avec plans du rez de chaussée et d'entablement détaillez, dont l'échelle sera de un pouce et demye par toise.

L'Académie leur laisse au surplus la liberté du choix de l'ordre de l'architecture pour y être employée.

Du lundi 24e May 1751.

L'Académie étant assemblée, l'on a examiné les esquisses que les élèves ont composées pour concourir aux prix de cette année, et de quatorze esquisses présentées à l'Académie on est convenu de n'en admettre que six pour estre mises au net et concourir. Ces six esquisses sont des srs Moreau, Viltard, Hélin, Peire, Louis, de Wailly. Les desseins au net seront apportés à l'Académie avant l'assemblée, le 23 aoust, pour y être examinés et pour être jugés le 6 du mois de septembre. Ceux qui n'auront point fini leurs desseins avant le 23 aoust ne seront point admis pour concourir avec les autres.

On a commencé la lecture d'un mémoire de M. de *Boffrand.* Ce mémoire est un projet de déclaration et de réglement concernant la police des bastimens de la ville de *Paris*[1]. La lecture de ce mémoire n'étant point achevée, la Compagnie en a remis la continuation à la confé rence prochaine.

Du lundi 7e Juin 1751[2].

L'Académie étant assemblée, l'on a continué la lecture du mémoire de M. *Boffrand* sur la maçonnerie, la charpente et la couverture. Dans la séance prochaine, on continuera la lecture du même mémoire au sujet de la serrurerie et de la plomberie. Lorsque la lecture de ce mémoire sera achevée, l'Académie nommera des commissaires pour l'examiner dans le plus grand détail et en faire leur rapport à la Compagnie.

1. Je n'ai pas trouvé ce mémoire de Boffrand, qui serait bien intéressant. L'Académie ne l'a pas enregistré et je ne sache pas qu'il ait été imprimé. Voir aux Appendices.

2. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Godot, Hardouin-Mansart, Lebon, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 14e Juin 1751.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du mémoire de M. *Boffrand;* les articles de ce mémoire, qui ont occupé la conférence, regardent la plomberie, la menuiserie, la serrurerie et le pavé, par lequel finit le dit mémoire.

Comme M. de *Boffrand* n'a pu se rendre aujourd'hui à l'Académie, la Compagnie a été d'avis d'attendre qu'il soit présent pour nommer des commissaires qui examinent ce mémoire et en fassent leur rapport.

Du lundi 21e Juin 1751.

L'Académie étant assemblée a choisy pour commissaire trois personnes, sçavoir MM. *Camus*, *Chevotet*, *Hardouin Mansard* et *Le Bon*, afin d'examiner le mémoire de M. *Boffrand* qui, en différentes conférences, a été lu dans la dite Académie, afin d'en faire leurs raports sitost que l'examen en aura été fait par les dits sieurs.

En outre a été fait lecture du mémoire de M. *Tannevot*, en réponse de celuy de M. *Mansard*, de la conférence du 29 mars dernier, sur une nouvelle façon de toiser les murs de face et de refend. L'Académie attend que les srs *Camus* et *Le Bon* ayent fait leurs raports pour pouvoir statuer et délibérer a ce sujet.

Du lundi 28e Juin 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Bon* a lu quelques observations sur le toisé des murs de face et de refend des corps et avant corps, pilastres, colonnes, tant en saillie que isolées, des entablemens, corniches, plinthes et autres parties saillants. Les observations de M. *Le Bon* seront jointes à celles de M. *Tanevot*, et de ces deux avis il sera fait un mémoire relatif à celui de M. *Mansard* qui fait le sujet de ces observations.

On s'est entretenu sur la nature des différentes espèces de pierre et principalement sur ce qui constitue la différence des granits aux marbres communément appelés brêches[1].

Du lundi 5e Juillet 1751[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a apporté les quatre volumes des *Édifices et Églises de Rome*, gravés par différents maîtres[3]. Ces quatre volumes ayant paru curieux, l'examen qu'on en a fait a occupé la Compagnie.

M. *Soufflot* a fait présent à la Compagnie du plan de *l'église de Saint Pierre de Rome*[4] qu'il a levée et dessinée lui même. Ce plan contient aussi celui de la colonade qui est autour de la place.

Du lundi 12e Juillet 1751.

L'Académie étant assemblée, on a payé à MM. les architectes du Roy qui étoient présens tous les droits de présence[5] qu'on leur devoit depuis le dix neuf avril dernier inclusivement jusqu'au vingt et un juin dernier; les

1. Il faut lire sur cette question les copieuses indications données par d'Aviler au mot *marbre* (*Explication des termes d'architecture*, t. II du *Cours d'architecture*, éd. de 1750). Il distingue les nombreux genres de marbre brèche, parle du « *marbre granitelle*, vulgairement appelé granit », etc. On peut consulter aussi Félibien, *Principes de l'architecture, etc.* « Ce marbre (brèche) a une grande dureté et prend un poli merveilleux. » Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 337, et t. II, p. 360.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire père, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Hardouin-Mansart, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

3. Je n'ai pas trouvé cet ouvrage ou plutôt sans doute ce recueil. Il est probable que c'était la reproduction ou l'assemblage de quelques-uns des innombrables volumes publiés sur Rome au XVIIe et au XVIIIe siècle.

4. Je n'ai pas retrouvé ces dessins.

5. Voir ci-dessus, p. 129.

droits de présences des assemblées suivantes ayant été payés, les jours de ces assemblées, à ceux qui estoient présens.

On s'est entretenu sur différentes matières relatives aux bâtimens et à l'architecture en général. Dans la conférence prochaine, on continuera l'examen des mêmes matières et on nommera des commissaires pour en faire le relevé et rendre compte à la Compagnie de ce qu'on en peut adopter[1].

Du lundi 19e Juillet 1751.

L'Académie s'étant assemblée, on s'est entretenu sur la manière de toiser les murs et sur les déchets qu'on peut passer à l'entrepreneur, sur l'emploi des differentes espèces de pierre dure ou tendre; les sentimens n'ayant pu se réunir, on a remis l'examen de la même matière à une autre conférence.

Du lundi 26e Juillet 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a retiré le mémoire qu'il avait présenté à la Compagnie au sujet du mémoire de M. *Mansart* et a promis de le rapporter après y avoir fait quelques changemens que l'on avait paru désirer.

On s'est entretenu sur l'attention qu'il falloit avoir pour bien fonder les bâtimens, et l'accident qui vient d'arriver à une orangerie qui estoit bâtie sur la glaise, malgré la solidité de plusieurs autres bâtimens qui ne paroissent pas mieux fondés, a donné lieu a différentes observations. Et toute la Compagnie a été d'avis qu'il falloit toujours éviter de bastir sur la glaise[2], lorsque le lit de cette espèce

1. C'est la remise à l'ordre du jour, sans effet d'ailleurs, d'un sujet plus d'une fois abordé, abordé bien plutôt que traité. Cf. par exemple *Procès-verbaux*, t. II, p. 119, 121; t. IV, p. 1, 2, 20, 21, 83, 93; t. V, p. 79, et les références des notes.

2. Encore un sujet dont l'Académie s'est bien souvent occupée. *Procès-verbaux*, t. II, p. 38, 234, 235; t. III, p. 41, 75, etc.

de terre est incliné et près de la superficie, mais elle est aussi d'avis qu'un banc de glaise horizontal chargé d'une grande hauteur de terre qui peut l'empêcher de souffler peut recevoir des fondations solides.

Du lundi 2e Aoust 1751[1].

L'Académie étant assemblée, M. *de Boffrand* a apporté par ordre de M. de Tournehem un recueil de desseins gravés des ouvrages antiques et modernes construits à *Rome*[2] et des machines employées pour élever les obélisques. L'Académie ayant délibéré a été d'avis qu'on écriroit une lettre de remerciement à M. de Tournehem pour ce recueil qu'il procure à l'Académie. Ce recueil contient encore plusieurs machines de Fontana et Zabaglia. Comme ce recueil est trop étendu pour etre contenu dans un seul volume, on a chargé M. *Camus* de le faire relier en autant de volumes qu'il contient de matières différentes.

Du lundi 9e Aoust 1751.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de différentes matières d'architecture, et principalement la manière de toiser les bastimens, soit en cube, soit en superficie, soit à la toise courante pour certaines parties,

1. Ont signé en août : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin-Mansart, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot.

2. Il y a sur cette question, qui passionna les papes et les Romains, un assez grand nombre d'ouvrages : Fontana (Domenico), *Della trasportatione dell' obelisco Vaticano e delle fabriche di Nostro Signore papa Sisto V...*, *1590*.

Mais les plus importants sont ceux de Carlo Fontana : *Il tempio Vaticano e la sua origine*, 2 vol. in-fol., 1680 (on y trouve une description de l'érection de l'obélisque), et de Zabaglia : *Contignationes ac pontes Nicolai Zabaglia, unà cum quibusdam ingeniosis praxibus ac descriptione translationis obelisci Vaticani aliorumque per equitem D. Fontana susceptæ.* Roma, 1743, in-fol. (en latin et italien). Le volume de l'Institut vient de l'Académie des sciences.

et l'on est convenu que dans la plus part des ouvrages on ne peut guerre mettre le prix à la toise superficielle de chaque espèce de mur, sans en avoir auparavant toisé le cube. Mais comme le prix n'est pas relatif à la quantité seule de la matière qui entre dans la construction d'un mur, que les murs les moins épais ont autant de faces que les plus épais et qu'il y a plus de sujétion, toute proportion gardée, dans la construction d'un mur de peu d'épaisseur que dans celle d'un mur plus épais, on a trouvé beaucoup de difficulté à toiser tous les ouvrages d'un bâtiment en cube. Cependant, comme M. *Mansard*, qui a proposé de toiser les batimens en cube, est absent à cause de ses affaires particulières, on a jugé à propos d'attendre qu'il soit présent pour décider quelle est la meilleure manière de toiser les murs d'un batiment.

Toute la Compagnie est convenue qu'on s'assemblera lundi prochain, jour de saint Roch.

Du lundi 16e Aoust 1751.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue sur le toisé des murs en général et elle est convenue que les murs en fondation seront toisé en cube et les vouttes en superficie, les bayes de portes déduit, et lors qu'il y aura arcs, chaisnes, dosserait et piedroits de portes avec plattes bandes, ils seront toisés en valeurs. A l'égard des murs de face en élévation, ils seront toisez en superficie; les vuides en général seront déduits, mais les tableaux, feillures, ambrassements seront developées et toisé comme tailles, les murs de refends toisé en superficie, les vuides des bayes de portes et tuyaux de cheminée rabattue, et s'il y a des dosserait et plattes bandes, ainsy que des chaines, jambes sous poutres et assises par bas, ils seront toisé, à part en valeurs. Et la taille des dittes portes, comme il a été dit cy dessus, seront toisés séparément.

A l'égard des reins de vouttes, on a remis à la séance prochaine à décider.

Du lundi 23e Aoust 1751.

L'Académie étant assemblée, M. *Contant*[1], qui a été choisi par le Roy sur la nomination de l'Académie pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Le Grand*, a présenté son brevet pour être enregîtré.

« Aujourd'hui, premier aoust mil sept cent cinquante un, le Roy étant à *Compiègne*, bien informé de la capacité et expérience qu'a acquit le sr *Contant*, l'un des architectes de la seconde classe de l'Académie d'architecture établie au Louvre, à Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de la première classe vacante par le décès du sr *Legrand*, pour ledit sr *Contant* jouir en cette qualité des honneurs...

« A Compiègne, le cinq aoust mil sept cent cinquante et un.

« *Signé* : Le Normant. »

M. *Godot* a remis a M. *Tanevot* les cayers qu'il a faits sur le toisé des bastimens, pour les lire à l'Académie. Comme l'assemblée est trop avancée pour en commencer la lecture, la Compagnie a été d'avis qu'on la commenceroit dans l'assemblée prochaine.

Du lundi 30e Aoust 1751.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les différentes manières de vermiculer et faire des guilochis sur les bastiments et sur l'origine de ces espèces d'ornemens[2].

1. Sur Contant, voir l'Introduction du présent volume.
2. Sur les mots vermiculer et faire des guillochis, voir d'Aviler, *Explication des termes d'architecture*, p. 635. « Cet ornement est antique, puisqu'il se voit au temple de Mars le Vengeur à Rome. »

Ensuitte, elle a examiné de rechefs tous les desseins que les élèves on apportés suivant la conférence du 17 may 1751, pour estre jugés le 6 septembre prochain, étant la dernière conférence avant les vacances.

Du lundi 6e Septembre 1751[1].

L'Académie étant assemblée et les desseins ayant été examinés, l'on a décidé par scrutin à la manière accoutumée que le dessein marqué C méritoit le premier prix. Ce prix est une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy autour duquel on lit : Lud. XV Rex Christianiss., et au revers la paix d'Aix la Chapelle, avec cette inscription : Salus generis humani, et cet exergue : Pax aquisgranensis xxviii octobris M D CC XLVIII[2]. Le dessein qui a mérité ce prix est du sieur Marie Joseph Peyre, à qui on a delivré la médaille.

Dans le second scrutin, le dessein marqué D, qui est du sr Pierre Louis Moreau Desproux, a eu la pluralité des voix pour le second prix. Ce second prix est une médaille d'argent, où l'on voit d'un côté le portrait du Roy autour duquel est écrit : Lud. XV Rex Christianissimus, et au revers la ville de *Rennes* avec cette inscription : Rhedonae incensae anno 1720 restauratae anno 1731, et à l'exergue : M D CC XXXII. La médaille a été délivrée.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué E, qui est du sr Pierre Hélin, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou troisième prix, qui est une médaille d'argent semblable à celle d'or qui a été délivrée pour le premier prix. La médaille a été délivrée.

Les trois premiers registres des conférences de l'Aca-

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hardouin-Mansart, Hazon, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Pour la première médaille, voir ci-dessus, p. 128; pour la seconde, ci-dessus, p. 37.

démie ont été remis à M. *de Boffrand*, du consentement de la Compagnie.

Aujourd'huy, l'Académie entre en vacances pour rentrer le premier lundy d'après la saint Martin.

Du lundi 15e Novembre 1751[1].

L'Académie étant assemblée, on est convenu unanimement de faire chanter un *Te Deum* pour la naissance de M. le duc de Bourgogne, dans *l'église des Pères de l'Oratoire Saint Honoré*, le lundi 22 du présent mois s'il est possible, par M. Dubousset, me de musique des Académies des sciences, des inscriptions et de l'Académie d'architecture[2], et tous les architectes, tant de la première classe que de la seconde, sont convenus de donner chacun vingt quatre livres pour les frais, et plus, s'il est nécessaire, sous le bon plaisir de M. le directeur général à qui M. *Billaudel* s'est chargé d'en faire part.

Du lundi 22e Novembre 1751.

L'Académie s'est rassemblée pour aller aux *PP. de l'Oratoire* entendre le *Te Deum* qu'elle fait chanter pour la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Du 29e Novembre 1751.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une

1. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Le duc de Bourgogne était né le 13 septembre 1751, du mariage du dauphin Louis avec Marie-Josèphe de Saxe, contracté le 13 février 1747 (voir ci-dessus, p. 141). Il mourut tout jeune par suite d'un accident.

L'église des Pères de l'Oratoire (aujourd'hui temple protestant) était celle où les académiciens célébraient leurs solennités. Cf. ci-dessus, p. 17.

lettre de M. *Gabriel*, qui mande que M. de Vandières l'a chargé d'écrire à l'Académie qu'il recevroit la députation, mercredi prochain, à neuf heures et demie précises, en *l'hôtel de la Vallière, rue Neuve Saint Augustin*[1]. M. *Gabriel* ajoute qu'il sera ce jour là à Paris et qu'il compte être à la députation.

Pour composer la députation, l'Académie a nommé MM. *Tanevot, Blondel, Contant, Aubry, Chevotet.*

Ensuite, l'Académie a réglé la dépense du *Te Deum* qu'elle a fait chanter le 22 de ce mois, pour la naissance de M. le duc de Bourgogne, à la somme de neuf cent quarante cinq livres, et que chacun des académiciens payeroit pour sa part la somme de trente cinq livres.

M. *Blondel* a présenté et fait présent à l'Académie de deux volumes grands in-folio reliés, contenant les festes données par la ville de Paris au sujet des deux mariages de M. le dauphin, dont il a conduit les desseins et les gravures[2].

Du lundi 6e Décembre 1751[3].

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a remis à M. de *Boffrand* le cayer du toisé géométrique sur lequel il a dessein de travailler.

On s'est beaucoup entretenu sur la nature de la chaux et des différentes espèces de pierres que l'on peut convertir en chaux. Et l'on a remarqué que les matières qui font ordinairement la plus mauvaise chaux font dans d'autres pays de très bonne chaux. Auprès de *La trape,* par exemple, on fait avec de la chaux de marne et du sable

1. C'était probablement l'hôtel dit de Bourbon-Conti; occupé un moment par le duc de La Vallière, il venait d'être vendu en 1746 au duc de Deux-Ponts.

2. Voir ci-dessus, p. 141, pour le premier volume.

3. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

semblable à celui d'*Étampes*, on fait de très bon mortier[1].

Du lundi 13e Décembre 1751.

L'Académie étant assemblée, on a lu un mémoire de M. de *Boffrand* au sujet des parquets posés sur les voûtes et de ceux qui sont posés sur des massifs de maçonnerie construite sur des terrepleins sans voûtes au-dessous. M. de *Boffrand* a remarqué que les premiers parquets construits sur des voûtes avaient moins duré que les derniers; mais d'un autre côté plusieurs académiciens ont remarqué que les parquets avaient duré également dans l'un et dans l'autre cas, et quelques autres ont remarqué que des parquets posés sur des masses sans voûtes au-dessous avoient été moins durables que ceux placés sur des voûtes. Aussi on ne peut pas établir une règle général pour donner la préférence à une manière sur l'autre, et il faut se déterminer par les circonstances particulières qui dépendent de la situation des lieux et de la nature du terrain.

Du lundi 20e Décembre 1751.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu au sujet des pierres propres à batir. Quoique la pierre de *la Chaussée* soit regardée comme excellente, on prétend que la pierre de *Verberie* et *Gannelon*[2] lui est encore supérieure par sa dureté et pour sa résistance à la gelée. M. *Billaudel* a bien voulu se charger de donner des instructions à l'Académie au sujet de ces deux espèces de pierre.

1. La question de la chaux a très souvent préoccupé l'Académie. *Procès-verbaux*, t. I, p. 26, 81; t. III, p. 73 et la note; t. IV, p. 7, 23, 45, 47, etc. Les sables d'Étampes sont encore employés aujourd'hui.

2. La région des pierres à bâtir s'étend de ce côté, de Chantilly et Creil jusqu'au delà de Compiègne. Le mont Gannelon cité ici se dresse sur la rive droite de l'Oise, au sud de Noyon.

1752.

Du lundi 10e Janvier 1752[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté trois differens morceaux de treillage, pour avoir l'avis de la Compagnie; ces desseins ont été trouvés de très bon goût et parfaitement bien finis.

Du lundi 17e Janvier 1752.

L'Académie étant assemblée, on a lu la décision de M. de Vandières, directeur général des bastimens, au sujet des jettons qui sont attribués aux académiciens de la seconde classe, et l'on a ordonné qu'elle seroit enregistrée. La voici telle qu'elle a été donné en deux articles :

Les dix huit jettons accordés par M. de Tournehem seront toujours distribués, sçavoir un jetton à chacun de ceux qui composent la deuxième classe, y compris MM. *Hazon* et l'*Epée père*[2]. Et mon intention est que les officiers des bastimens qui, pour la réception du jetton seront censés présens, ne pourront être contés tels pour la répartition des jettons provenant d'absence de quelques-uns de la dite classe. A Paris, le 12 janvier.

Signé : VANDIÈRES.

La seconde partie de la décision est ainsi écrite : Les

1. Ont signé en janvier : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Ci-dessus, p. 130, 135.

deux jettons vacants, l'un par la promotion de M. *Contant* à la première classe et l'autre par la mort de M. *Le Dreux*, seront donnés l'un à M. *Camus* et l'aûtre à M. *Soufflot*, pour lequel jetton il sera toujours censé présent jusqu'à ce que j'aye nommé deux personnes pour la seconde classe. *Signé*, le même jour : VANDIÈRES.

M. *Desgodets* a fait un traité du toisé des bastimens et M. *Loriot* a présenté à l'Académie un table de ce toisé[1], partagé en 4 sections, avec une récapitulation des chapitres contenus dans ce traité. M. *Loriot* a promis de rapporter ce manuscript pour être examiné par l'Académie.

Du lundi 24e Janvier 1752.

L'Académie royale d'architecture étant assemblée, M. *Loriot* a promis d'aporter des figures de voûtes et autres réduit en grand d'après ce que M. *Desgodets* a fait dans son livre, les figures étant réduit en petit.

M. *Aubry* a apporté un manuscrit du toisé, suivant les principes de M. *Desgodets*, on a commencé à lire la préface dudit livre, et M. *Aubry* a consentye que led.

1. Desgodets, qui fit à l'Académie presque toutes les communications relatives au sujet et qui le traita dans ses leçons aux étudiants, n'avait rien publié; mais il existe à la Bibliothèque nationale un manuscrit (ms. fr. 14843) qui doit être la mise au net de ses leçons et de ses lectures à l'Académie. C'est un petit volume de format in-4°, d'une écriture très soignée. Il a pour titre : *Traité du toisé des bâtiments aux us et coutume de Paris, expliqué en l'Académie d'architecture par M. Desgodets, architecte des bâtiments du roi et professeur en lad. Académie*, 218 p. et 18 de figures. On trouve à la fin cette mention : les figures par Mme Aubert en 1753, ce qui doit être la date de la copie (on verra plus loin, p. 178, que Loriot avait aussi présenté quelques dessins à l'Académie). L'exposé est divisé en quatre sections : 1. Maçonnerie; 2. Charpenterie; 3. Couverture; 4. Plomberie, carrelage, menuiserie, etc. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 147-148 et 351, 352.

Ginet, *Toisé général des bâtiments*, 1761, dit dans sa préface s'être servi des « leçons de feu M. Desgodets » (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 147-148, note 3).

manuscrit resteroit à l'Académie jusqu'a ce que l'on l'aye lu entièrement, pour y avoir recours au cas de besoin.

Du lundi 31e Janvier 1752.

L'Académie étant assemblée, M. *Billaudel* a lu à la Compagnie un mémoire dans lequel il indique les différentes qualités de pierre de plusieurs carières ouvertes aux environs de *Compiègne*[1] et l'on a décidé que ce mémoire seroit enregistré. Le voici :

Il se trouve dans les montagnes de *Saint Vast* près *Verberie*, à 14 lieues de *Paris*, par terre, à une lieue ou une lieue et demie de la rivière d'*Oise*, des carrières de pierres dures, pleines, grises et de bonne qualité, résistant a tous fardeaux, aux injures de l'air et du tems et s'entretenant saines dans l'eau.

Les carrières les plus fréquentées jusques à présent ont été celles de *Saint Éloy* et de *Decambre*. Il en a été ouverte une depuis cinq à six ans, appelée de *Fonciaux*, elle est située entre le grand chemin et la rivière et en est plus près de demi lieue.

La carière de *Saint Éloy* est ouverte en gueule; la pierre se tire à découvert dans les autres. On trouve dans les deux premières deux bancs et quelquefois trois : la pierre porte depuis 15 pouces jusqu'à 21, il s'en trouve même jusqu'à 24 et 27 pouces, nette, taillée. Comme ces bancs ne se suivent pas, il se trouve des endroits où les pierres supérieures et inférieures sont très dures, et celle qui se trouve dans le milieu, une espèce de moise ou bouzin, sujet aux impressions de l'air et à la gelée.

Dans la carrière des *Fonciaux*, où il n'a pas encore été tiré beaucoup de pierre, il y a une masse qui se présente de face, composée de trois bancs; on la croit abondante;

1. Cf. ci-dessus, p. 171. Il y a encore sur la route de Senlis à Verberie, à deux kilomètres environ de Verberie, près de Saint-Vaast (80 mètres d'altitude), une carrière de pierre.

deux des dits bancs portent 15 à 18 pouces et le troisième un pied ou environ, mais très bons et très durs. On tire actuellement de cette pierre pour l'*école royale militaire.*

La pierre provenant des dites carrières a été payée jusqu'à présent 5 sols à 5 s. 6 d. le pied cube de tirage. On estime qu'elle coûtera 2 sols à 2 s. 6 d. de transport de la carrière au port de *Verberie*, et 8 à 9 s. de chargeage, de transport, de rivière, ce qui feroit 15 à 17 s. rendu aux ports de Paris.

Il y a des carrières de pierre dure, ouvertes dans la montagne de *Gannelon*, au dessus des villages de *Bienville* et de *Clairvoye*, à une lieue et demie au dessus de *Compiègne*, où la pierre se tire aussi a découvert; il se trouve trois bancs de 14 à 15 pouces de hauteur; les deux inférieures sont de très bonne qualités, mais le premier, quoique dur, est spongieux et sujet au fil. Cette pierre est très bonne à tous ouvrages et dans l'eau, ce qui se prouve par le *Pont de Compiègne*[1], où on en a fait usage. Elle coûte aussi 5 à 5 s. 6 d. le pied cube de tirage, et 4 à 5 s. pour la rendre au *port de Compiègne*, qui est le plus près de cette montagne. Mais comme cette montagne n'est séparée de la rivière d'*Oise* que par le grand chemin de *Compiègne* à *Noyon*, si l'on formoit un port au dessous, le transport couteroit au plus 2 s., et cette pierre pourroit par ce moyen arriver à *Paris* au même prix que celle de *Saint Vast*.

L'Académie a ordonné que le livre du toisé des bastimens dont on a fait lecture dans le courant de l'année 1751 seroit coppié et elle a chargé M. *Camus* d'en diriger la coppie et d'en faire faire deux[2], l'une pour rester à

1. Le pont de Compiègne fut construit, en 1732-1733, sur les plans de Dubois, directeur général des ponts et chaussées. La construction est rappelée dans une médaille, qui porte en exergue : *Compendium ornatum et locupletatum*, et au revers : *Ponte novo Isarae imposito*, 1733. Elle fut très souvent donnée à l'occasion des grands prix. Cf. ci-dessus, p. 128.

2. Cette fois ce serait l'ouvrage de Godot, lu une première

l'Académie et l'autre pour être remise aux commissaires qui seront chargés de l'examiner.

Du lundi 7e Février 1752[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a présenté une partie du toisé des bastimens aux us et coutumes de Paris, qu'il a fait coppier par ordre de la Compagnie d'après un manuscrit écrit sous la dicté de M. *Degodets*[2] dans l'école de l'Académie. Comme ce manuscript n'est point encore totalement coppié, on n'a pas cru devoir l'examiner pour le présenter dans l'Assemblée ni nommer des commissaires pour en rendre compte. Lorsque ce manuscript sera coppié, M. *Loriot* voudra bien se charger d'en faire les figures dans une grandeur proportionnée à celle du volume.

Du lundi 21e Février 1752.

L'Académie étant assemblée a commencé à lire la préface du livre qu'elle vient de faire coppier d'après le toisé des batiments aux us et coutume de paris, dicté en l'école de l'Académie par M. *Desgodets*, comme aussi la lecture de la première section, premier chapitre de la maçonnerie à toise courante, deuzième chapitre de maçonnerie à toise cube jusqu'à la moitié du troisième chapitre à toise superficiéle, sur quoy l'Académie s'est réservée à la séance prochaine et autres suivantes à notter les observations quelle a fait sur chaque partie en leurs particuliers.

fois en 1745 (ci-dessus, p. 25) et relu en 1750-1751 (ci-dessus, p. 140).

1. Ont signé en février : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Ci-dessus, p. 173.

Du lundi 28e Février 1752.

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture du traité de M. *Desgodets* sur le toisé des bastimens et, comme on s'est beaucoup arresté sur la préface, qui a donné lieu à plusieurs observations qui ne regardent qu'indirectement le toisé[1], on n'a pas jugé à propos de rien enregistrer au sujet de cette lecture.

Du lundi 6e Mars 1752[2].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du traité de M. *Desgodets* sur le toisé des bâtiments. Les articles dont il a été question sont ceux du toisé de la maçonnerie, qui contient trois chapitres, celui du toisé à la toise courante, celui du toisé à la toise cube et celui du toisé à la toise superficielle, et l'on est resté au toisé des bayes. La Compagnie a trouvé quelques difficultés et quelque chose à réformer sur les trois premiers chapitres dont on a fait lecture, et l'on est convenu de les rectifier dans les conférences suivantes.

Du 13e Mars 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers du toisé de M. *Desgodets* jusqu'au toisé de la fouille et de la maçonnerie des puits. Et l'on a fait quelques remarques sur différens articles, qu'on examinera de nouveau dans les conférences suivantes.

1. Ci-dessus, p. 173.
2. Ont signé en mars : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hardouin-Mansart, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 20e Mars 1752.

L'Académie étant assemblée, on a appris que M. *de Boffrand* et M. *Tanevot*[1] étaient malades, et la Compagnie a député MM. *Cartaud* et *Chevotet* pour aller chez M. *de Boffrand* et MM. *Blondel* et *Aubry* pour aller chez M. *Tanevot*, et on les a prié de rendre compte à l'Académie de l'état de santé de ces deux Messieurs.

Du lundi 10e Avril 1752[2].

L'Académie étant assemblée après les vacances de Pâques, on a continué la lecture du toisé de M. *Desgodets* sur le toisé des voûtes en berceau, et la Compagnie a été d'avis que, pour le toisé des berceaux surbaissés et surmontés, il fallait s'en tenir à ce qui a été dit dans la conférence du 1er décembre 1750, où il est parlé du toisé des berceaux surbassés et surmontés, en les considérant comme des anses de panier, composés de trois arcs de soixante degrés.

Du lundi 17e Avril 1752.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté 23 planches relatives au traité du toisé de M. *Desgodets*, que l'on a fait coppier, et les a laissé à la Compagnie pour en faire usage jusqu'à ce qu'il en ait fait d'autres dans une forme plus convenable aux cayers. Ensuite on s'est entretenu sur la charpente et les réparations qui peuvent être considérées comme grosse ou comme usufruitières.

1. Nous n'avons pas la date de la naissance de Tanevot. Il devait être très âgé, puisqu'il était entré à l'Académie en 1717. Cf. l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en avril : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée, Loriot, de Vigny, Camus.

Du 24e Avril 1752.

L'Académie étant assemblée, on a lu toutes les parties du traité de M. *Desgodets* au sujet du toisé des voûtes, et on les a confronté avec ce qui a été dit sur cette matière dans les conférences du 7 et du 14 décembre 1750 et l'on a été d'avis de suivre les règles des registres à cet égard.

Du mardi 2e Mai 1752[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du toisé des voutes de M. *Desgodets* et l'on a fait la comparaison avec ce qui a été dit dans la conférence de l'Académie sur la même matière.

Ensuite, on est convenu de s'assembler lundi prochain extraordinairement le matin à 10 heures pour donner aux élèves le sujet du prix de cette année.

Du lundi 8e Mai 1752.

L'Académie étant assemblée aujourd'hui à dix heures du matin pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, on a été d'avis de leur donner à faire une façade extérieure de palais de soixante toises de longueur pour la principale entrée, en supposant qu'il y aura une cour entre deux ailes de batimens comme au *Luxembourg* et à l'*hôtel de Bourbon*[2].

Les élèves feront seulement un plan du mur extérieur de la dite façade et de la décoration, et ne feront rien

1. Ont signé en mai : Aubry, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. La disposition du Luxembourg est bien connue. Quant à l'hôtel de Bourbon (aujourd'hui palais de la Présidence), la cour entre deux ailes est tournée vers la rue de l'Université.

pour le plan de la cour ni pour les bastimens dont elle sera environnée, et sont dispensés de faire une coupe. L'échelle des desseins au net sera d'un pouce par toise.

Les desseins seront apportés à l'Académie et y seront exposés le 21 aoust pour y être examinés.

Du lundi 15e Mai 1752.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves qui ont travaillé pour concourir aux prix de cette année, et l'on est convenue d'admettre huit esquisses pour être mises au net. Ces esquisses sont des srs Louis, Dewailly, Moreau Desproux, Hélin, Lenoir, Du Lis, Bibaut, Le Jolivet laisné. Les autres n'ayant point été admises pour concourir, la Compagnie a été d'avis de leur rendre leurs esquisses.

Toutes les esquisses qui ont été admises ont été jugées conformes à l'idée que l'Académie avoit donnée pour le sujet du prix.

Du lundi 29e May 1752.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur divers sujets et principalement sur les différentes espèces de verres qu'on peut substituer aux glaces dans le cas où on n'a pas besoin de les étamer. Et l'on a examiné les verres blancs qui se font auprès de *Sarrebourg en Lorraine*[1], et qui sont beaucoup plus blancs que les glaces auxquelles on est obligé de donner une trop grande épaisseur.

1. L'*Encyclopédie*, qui contient un long article sur la fabrication du verre, n'a rien sur le verre de Sarrebourg. Le *Dictionnaire* de Trévoux dit que les verres de Lorraine ne sont pas d'un blanc très pur.

Du lundi 5e Juin 1752[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du traité du toisé de M. *Desgodets* et l'on a examiné ce qu'il a écrit sur le toisé des voutes sphériques. On a aussi examiné ce qu'il a donné sur le toisé des pannaches des domes; ce qu'il en dit est exact, mais cette matière a été mieux traitée dans les conférences des 11, 18 juin et 9 juillet 1742 où l'on donne des méthodes abrégées et développées pour ce toisé.

Du lundi 12e Juin 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers de M. *Desgodets* sur le toisé, et l'on a examiné l'article qui concerne le toisé des domes surmontés et surbaissés. Comme les méthodes qu'on a données dans la conférence du 7 décembre 1750 sur le toisé des mêmes voûtes sont plus exactes que celles de M. *Desgodets*, l'Académie a cru devoir s'en tenir à ce qu'elle a approuvé dans cette conférence.

Du lundi 19e Juin 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des cayers de M. *Desgodets* et l'on a examiné le toisé des voûtes sur le noyau; la plus grandepartie des méthodes de M. *Desgodets* ont été trouvées bonnes, et l'on a renvoyé aux regîtres de l'Académie pour le toisé des parties qui y ont été traitées.

1. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Deluzy, Hardouin-Mansart, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 26e Juin 1752.

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture du toisé des voûtes sur noyau construits sur des plans ovales. Comme le toisé de ces espèces de voûte est extrêmement difficile et que les méthodes proposées jusqu'à présent ne sont pas géométriques, la Compagnie a jugé à propos d'examiner cette matière dans la conférence suivante et de vérifier ces méthodes qui ne peuvent donner la surface de ces voûtes que par approximation.

Du lundi 3e Juillet 1752[1].

L'Académie étant assemblée, on est convenu de donner au sr de Rollanveaux, qui a fait voir à la Compagnie différents paquets de verre blancs de différentes grandeurs, un certificat de la bonté et de la beauté de ses verres, et on a été d'avis que son établissement mérite d'être protégé, attendu son utilité[2].

Ensuite, on a continué la lecture du traité de M. *Desgodets* sur le toisé des voûtes rempantes sur le noyau et l'on a remarqué que la méthode proposée par M. *Desgodets* n'est pas géométrique et mérite d'être rectifiée.

Du lundi 10e Juillet 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du traité de M. *Desgodets* sur le toisé des bastimens et l'on a fini l'article des voûtes rempantes autour d'un noyau telles que les voûtes Saint Gile[3] sur des places quarrés, quarrés, longs et circulaires et sur des places ovales; tout

1. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Je n'ai rien trouvé sur cette fabrique.

3. Sur la vis de Saint-Gilles, voir *Procès-verbaux*, t. II, p. 197.

ce que M. *Desgodets* a dit sur cet article mérite des reflexions, et les méthodes qu'il a données n'étant point géométriques, l'Académie a été d'avis d'examiner ces méthodes, et de remarquer en quoi et de combien elles sont défectueuses.

Du lundi 17e Juillet 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du traité de M. *Desgodets* du toisé des trompes ceintrées en plan et sur l'angle, a donné trois opérations pour toiser, une géométrique et deux pratiques; avant que de porter son jugement, elle a éte d'avis pour la plus grande intelligence d'en faire faire un modèle en plastre ou en Saint Leu. Ce dont M. *Loriot* s'est chargé de faire faire à Versailles (?).

Du lundi 24e Juillet 1752.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté le model de trompe sur le coin, dont il s'estoit chargé, avec les plans, profils, relative au dit model ainsi que le développement des douëles pour avoir lieu d'en pouvoir toiser la superficie.

Du mardi 1er Aoust 1752[1].

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le toisé des trompes et principalement de la trompe conique sur le coin. Ainsi l'on est convenu que cette trompe doit se toiser comme les cones obliques.

1. Ont signé en août : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud (le 7 seulement), Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 7e Aoust 1752.

L'Académie étant assemblée, on a lu quelques articles sur le toisé des voûtes et l'on en continuera l'examen dans la conférence prochaine.

Du lundi 14e Aoust 1752.

L'Académie étant assemblée, l'on s'est entretenu sur le toisé des trompes sur l'angle, ont approuvé (*sic*) le présent toisé de M. *Desgodet.*

Ensuitte de ladite conférence l'on a appris la maladie de M. *Cartaud*[1]. L'on a fait desputation, et ladite Académie a nommé MM. *Tannevot*, *Blondel*, *Billaudel* et *Beausire* le jeune.

Du lundi 21e Aoust 1752.

L'Académie étant assemblée, l'on a examiné les desseins que les élèves ont composé et exposé pour concourrir aux prix et l'on est convenu que les prix seront distribués d'aujourd'hui en quinze jours, le lundi 4 septembre, qui sera le dernier jour d'assemblée de l'Académie.

La Compagnie est convenue qu'elle feroit chanter un *Te Deum* en musique dans l'*église des Pères de l'Oratoire*, en action de grâce de la convalescence de Monseigneur le dauphin, et l'on a décidé que le *Te Deum* sera chanté le mercredi trente de ce mois et qu'on fera imprimer des billets d'invitation pour avertir Messieurs les académiciens et leurs amis.

M. Duclos, de l'Académie françoise, est venu de la part de cette Académie pour consulter la Compagnie sur la définition des entresols et des mézanines[2], et l'on a

1. Cf. ci-dessus, p. 178. Cf. *a contrario*, ci-après, p. 217, l'observation faite à propos de la mort de Boffrand.

2. Duclos (Charles-Pinot), 1704-1772, faisait partie de l'Aca-

répondu qu'on entendoit par entresol la partie supérieure d'un étage dont la hauteur est partagée en deux, et que l'on nommoit mézanine un petit étage au dessus d'un plus grand lorsque les deux étages sont dans la hauteur d'un même ordre; il y a encore cette différence entre l'entresol et la mézanine, que les croisées de l'entresol et celles de la partie inférieure de l'étage ne composent extérieurement que les mêmes croisées partagées en deux et que les mézanines ont de petites croisées particulières.

Du lundi 28e Aoust 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué l'examen des desseins d'architecture que les élèves ont composés pour concourir aux prix.

Ensuite on a fait lecture d'une lettre de M. *Gabriel*, qui donne avis au secrétaire de la Compagnie que M. de Vandières fera la distribution des prix et qu'il demande que ce soit pour le lundi quatre du mois de septembre, à dix heures du matin. En conséquence, on est convenu que le secrétaire écrira à tous les académiciens qui ne sont point aujourd'hui à l'assemblée pour leur faire part des ordres de M. le directeur général.

Du mercredi 30e Aoust 1752.

L'Académie s'est assemblée extraordinairement le matin pour faire chanter à onze heures le *Te Deum* en actions de grâces de l'heureuse convalescence de Monseigneur le

démie française depuis 1747. Il devint secrétaire perpétuel en 1755. L'Académie française n'adopta qu'en partie la définition très précise de l'Académie d'architecture, car l'édition de 1762 du *Dictionnaire* porte simplement :

« Mezzanine. Ordre d'architecture qui contient deux étages dans sa hauteur. La galerie du Louvre est une mezzanine.

« Entresol. Logement pratiqué dans la hauteur d'un étage.

« Il se dit plus communément d'un logement pratiqué dans la partie supérieure d'un rez-de-chaussée. »

dauphin et elle a continué l'examen des desseins qui concourrent pour les prix, que M. de Vandières distribuera lundi prochain à onze heures du matin.

Du lundi 4e Septembre 1752[1].

L'Académie étant assemblée, à dix heures du matin pour juger les desseins des élèves qui concourrent aux prix de cette année, on a procédé au jugement par le scrutin.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué G, qui est du sr Charles de Wailly, a eu la pluralité des voix pour le premier prix. Ce prix est une médaille d'or qui représente le portrait du Roi autour duquel on lit : LUDOV. XV REX CHRISTIANISS., et au revers la naissance de M. le duc de Bourgogne avec cette légende : PROLE ET PARTU FELIX avec cet exergue : DUX BURGUNDIÆ DELPHINI FILIUS LUD. XV NEPOS NATUS XIII SEPTEMBRIS M DCC LI[2].

Dans le second scrutin, le dessein marqué C, qui est du sr Pierre Hélin, a eu la pluralité des voix pour le second prix. Ce prix est une grande médaille d'argent qui représente le portrait du Roi avec cette inscription : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers la ville de RENNES avec cette légende : RHEDONAE INCENSAE ANNO 1720 RESTAURATAE ANNO 1731 et à l'exergue : MDCCXXXII.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué A, qui est du sr Moreau Desproux, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou troisième prix. Ce prix est une petite médaille d'argent semblable à celle d'or pour le sujet.

Ces trois prix ont été distribués par M. de Vandières,

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Godot, Hazon, de Lassurance, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. *Catalogue des médailles*, n° 125. Pour la seconde médaille, voir ci-dessus, p. 37, 58, etc.

directeur général des bastimens du Roy, qui est venu à l'Académie pour cette distribution.

Du lundi 13e Novembre 1752[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, a fait lecture des statuts et lettres pattentes de son établissement pour s'y conformer pendant le courant de cette année académique.

Du lundi 20e Novembre 1752.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du toisé de M. *Desgodets* et l'on a remis à l'assemblée prochaine la discussion de quelques articles qui méritent qu'on les examine, qu'on en fasse les calculs pour s'assurer de la jutesse des opérations.

Du lundi 27e Novembre 1752.

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture des extraits que M. *de Boffrand* a fait des registre de l'Académie depuis son établissement par M. Colbert en 1671. Et comme M. *Boffrand* a inséré la partie la plus essentielle d'un discours de M. *Blondel*, prononcé par ce professeur de l'Académie[2], l'Académie a été d'avis que ce mémoire seroit inséré en son entier dans l'extrait de M. *Boffrand*.

1. Ont signé en novembre : Aubry, Beausire, Beausire l'aîné, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. L'Académie s'est occupée plus d'une fois de ce discours inaugural de Blondel. Voir plus loin, p. 190.
Cf. *Procès-verbaux*, t. I, Introduction, p. x, xi, et p. 2, 113. L'Académie décida très sagement de ne pas l'insérer ou de l'insérer sans changement.

Du lundi 4e Décembre 1752[1].

L'Académie étant assemblée, on a examiné les tringles faites à la manufacture de *Corbeil* de M. David et ses associés, et la Compagnie les a trouvé très belles et a été d'avis qu'il y auroit avantage à s'en servir préférablement aux autres qui sont beaucoup plus chères, puisque celles de cette manufacture ne se vendent que huit sols la livre, depuis six lignes de diamètre, qui ne pèsent trois quarterons le pieds, jusqu'à celles de 8 à 9 lignes qui pèsent environ une livres et demie le pied. Dans la séance prochaine, on examinera plus en détail de combien peut être l'avantage pour le public.

Du lundi 11e Décembre 1752.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture du discours que M. *Blondel* a prononcé, le 31e décembre 1671, dans la première assemblée de l'Académie et l'on a aussi lu le même discours avec les changements que M. de *Boffrand* y a faits. Dans l'assemblée suivante, on continuera le mémoire de M. *de Boffrand* et l'on décidera si le discours de M. *Blondel* doit être imprimé en entier ou avec des changemens ou par extrait ou, enfin, si l'on ne doit point l'imprimer dans les ouvrages de l'Académie.

Du lundi 18e Décembre 1752.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait remettre à la Compagnie, de la part de M. de Vandières, les deux premiers volumes grands in folio intitulé : *L'architecture françoise, ou recueil des plans, élévations, coupes et profils*

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

des églises, maisons royales, palais et édifices les plus considérables de Paris, ainsi que des châteaux et maisons de plaisance situés aux environs de cette ville ou en d'autres endroits de la France, bastis par les plus célèbres architectes..., par Jacques François Blondel, professeur d'architecture, dédiés à M. de Vandières, directeur général des bastimens du Roy, par Charles Antoine Jombert, libraire, chez qui se vend ce livre[1].

L'Académie a chargé M. *Camus* d'écrire à M. de Vandières une lettre de remerciement de la part de la Compagnie et une lettre à M. *Gabriel* pour le remercier de la commission qu'il a prise de remettre à l'Académie le présent de M. le directeur général.

1. C'est une partie du célèbre ouvrage de Blondel, essentiel pour l'histoire de l'architecture et des architectes des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Jacques-François Blondel fut élu à l'Académie en 1755.

L'ouvrage a été réimprimé sous la direction de MM. Pascal et Guadet.

1753.

Du lundi 8e Janvier 1753[1].

L'Académie étant assemblée a député MM. *Billaudel* et *Beausire l'aisné* pour aller chez M. de Vandières dans le moment, afin de prendre jour pour aller le saluer. Ces Messieurs sont venus rendre réponse et ont dit que M. de Vandières recevroit en corps ou en particulier l'Académie, jeudy prochain entre dix et onze heures, chez luy[2]. MM. les Académiciens sont convenus de s'assembler à l'Académie à dix heures préfix.

Du lundi 15e Janvier 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des mémoires que M. *de Boffrand* a extraits des registres de l'Académie; et la Compagnie, sans rien arrester sur la nécessité d'imprimer le discours que M. *Blondel* a lu en 1671 dans la première assemblée de l'Académie, a été d'avis qu'on ne devoit rien changer dans le discours de M. Blondel, dont le public est en possession, puisque ce discours est imprimé dans l'Architecture de ce premier professeur de l'Académie[3].

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, Beausire père, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Deluzy, Garnier d'Isle, Hazon, Lassurance, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée fils, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Voir ci-dessus, p. 170.

3. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. VIII-XI, *Le cours d'architecture* (préface), et ci-dessus, p. 187.

On a aussi lu l'article où M. *de Boffrand* a rassemblé tout ce que l'Académie a dit sur le bon goust en architecture, et la Compagnie a cru que cet article méritoit d'être examiné et développé, ainsi que le mémoire composé par M. Perrault sur la même matière[1].

Du jeudi 18e Janvier 1753.

L'Académie étant assemblée extraordinairement et M. le directeur général étant présent, il a déclaré à la Compagnie que le Roy a choisi pour la place de sa figure équestre l'emplacement qui se trouve entre le *Pont tournant des Thuilleries* et les *Champs Élysés*, désirant que sa figure soit placée dans la direction de la grande allée qui est en face des *Thuilleries*[2]; et il a invité de la part du Roy MM. les Académiciens à faire des projets pour la place, sans gêner en aucune manière sur la grandeur de la figure et les décorations de cette place, ni sur la distance de la figure au Pont tournant. Enfin, M. de Vandières a ajouté que Sa Majesté désiroit que les desseins fussent remis avant Pâques ou au plus tard à Pâques à M. de Vandières et que chacun mit son nom sur son projet.

1. L'Académie s'est périodiquement occupée de la question du bon goût, sans pouvoir la résoudre. *Procès-verbaux*, t. I, p. 3 (séance inaugurale); t. II, p. 119-121; t. IV, p. 9 (avec références), 93; t. V, p. 79, 135-140 et notes. Dans son *Livre d'architecture*, Boffrand a inséré une dissertation sur le bon goût. Ce doit être celle dont il est parlé ici, car l'Académie a repris plus d'une fois la lecture de cet ouvrage, bien que publié en 1745. Cf. ci-dessus, p. 29. Sur Cl. Perrault, cf. H. L., *Quelques idées de Claude Perrault sur l'architecture* (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1910, p. 322-328).

2. Cf. ci-dessus, p. 105, n. 3, et l'Introduction du présent volume. On sait que le roi finit par charger Gabriel de la construction de la place et des édifices environnants, avec le droit de choisir dans les différents projets présentés, et que la statue équestre est l'œuvre de Bouchardon, terminée après sa mort par Pigalle.

Du lundi 22e Janvier 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des extraits que M. *de Boffrand* a faits des regîtres de l'Académie, et l'on s'est arresté à l'article où l'Académie donne son sentiment sur les ouvrages de Vitruve et sur l'autorité que ces ouvrages doivent avoir en architecture. La Compagnie a cru qu'on devoit être réservé sur les louanges et les reproches qu'on peut faire à cet auteur au sujet des proportions qu'il a données, lesquelles ne sont pas semblables à celles qu'on a trouvées dans les ouvrages des anciens, qu'on a tirés des *ruines de Rome* et autres endroits *de l'Italie*[1].

Du lundi 29e Janvier 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des extraits et des remarques de M. *de Boffrand*, et l'on s'est entretenu sur la dissertation qu'il a faite au sujet de ce qu'on appelle bon goust en architecture. Cette dissertation a été approuvé unanimement par la Compagnie et l'on a jugé qu'elle méritoit de faire partie du recueil que l'Académie se propose de donner au public[2].

Du lundi 5e Février 1753[3].

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture des principes d'architecture que M. *de Boffrand* a donnés dans un mémoire où il compare les préceptes de l'*art poétique* d'Horace avec ceux que l'on doit suivre dans

1. Voir notamment *Procès-verbaux*, t. I, p. 6; t. III, p. 283-290.
2. Voir ci-dessus, p. 86.
3. Ont signé en février : Aubry, Beausire père, Beausire, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

l'architecture[1]. La lecture de ce mémoire curieux n'étant pas finie, on la continuera dans l'assemblée prochaine.

Du lundi 12e Février 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du mémoire de M. *de Boffrand*, dans lequel il applique les préceptes de l'*art poétique* d'Horace aux principes que l'on doit suivre dans l'architecture; on y a fait quelques réflexions et l'on continuera la lecture du même mémoire dans la conférence suivante.

Du lundi 19e Février 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des extraits que M. *de Boffrand* a fait des registres. L'article dont on s'est entretenu a pour objet les qualités nécessaires à un architecte, et le mémoire est de M. *Garnier d'Isle*[2].

Du lundi 26e Février 1753.

On a continué la lecture du mémoire de M. *de Boffrand* sur la solidité que doivent avoir les édifices[3], et sur les ordres en général et en particulier. On a fait quelques remarques sur le premier mémoire et l'on est convenu qu'il y auroit quelques légers changemens à y faire lorsqu'on voudroit le faire imprimer.

Du lundi 12e Mars 1753[4].

L'Académie étant assemblée après les vacances de la

1. Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de cette étrange idée de Boffrand. Ci-dessus, p. 29 et n. 1.
2. Déjà signalé, ci-dessus, p. 38, 39. Nous le reproduisons aux Appendices.
3. Celui-là ne figure pas dans le *Livre d'architecture*.
4. Ont signé en mars : Beausire père, Blondel, Boffrand,

semaine des Cendres, on a continué la lecture des remarques de M. *de Boffrand* sur l'architecture et principalement sur les différentes colonnes et cariatides qu'on employe dans l'architecture. Dans la conférence suivante, on parlera de la connoissance des matériaux.

L'Académie a été d'avis de remettre à M. *de Boffrand* les quatre premiers volumes des regîtres de l'Académie, qu'il a emportés aujourd'hui chez lui.

Du lundi 19e Mars 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture des extraits que M. *de Boffrand* a fait des mémoires de l'Académie, et l'on s'est principalement occupé du mémoire que les Architectes du Roy ont fait au sujet de la nature des pierres dont les plus anciens bâtimens *de Paris*, qui pour la plupart subsistent encore, sont composés [1].

Du mardi 27e Mars 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du mémoire ou procès verbal de la visitte que les Architectes du Roy ont faite des plus anciens bastimens *de Paris*, pour constater la nature des pierres dont ils sont composés. Ce mémoire renferme des remarques curieuses sur les carrières dont ces pierres ont été tirées.

Du lundi 2e Avril 1753 [2].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture

Cartaud, Chevotet, Contant, Lebon, de Lespée, Loriot, Soufflot (1re signature), Tanevot, de Vigny, Camus.

1. Lecture reprise plus d'une fois : *Procès-verbaux*, t. I, p. 168-263.

2. Ont signé en avril : Aubry, Beausire l'aîné, Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

du procès verbal de la visitte que MM. de l'Académie ont faite en 1678 des plus anciens bastimens *de Paris* et des carrières dont les pierres de ces bâtimens ont été tirées. Cette lecture a fait beaucoup de plaisir à toute la Compagnie et le mémoire a été jugé très utile à tous les architectes qui ont de grands édifices à bâtir.

Du lundi 9e Avril 1753.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot*, qui était chargé de consulter la Compagnie au sujet des plans et élévations faits par MM. Pizzoni et Fagni pour l'église de *Saint Jean de Liège*[1], a présenté les desseins de ces deux architectes pour mettre l'Académie en état de décider lesquels sont les plus réguliers. L'Académie, après avoir examiné ces desseins et discuté ce qu'il y a de bon et de mauvais dans chacun d'eux, a nommé MM. *Chevotet* et *Soufflot* pour en faire leur rapport, suivant les remarques et les observations de la Compagnie.

M. *de Boffrand* a remis les premier et second volumes des mémoires de l'Académie, et a emporté les cinquième et sixième volumes.

Du lundi 30e Avril 1753.

L'Académie étant assemblée, MM. *Chevotet* et *Soufflot*, en conséquence de la délibération du 9 dit, ont apportés leurs raports fait sur les plans des srs Pizzoni et Fagni, consistant en ce qui suit :

Par le 1er article, on demande si le plan de M. Pizzoni est dans les bonnes règles. A l'inspection de ce plan et prévenus de l'intention où l'on est de conserver les anciens fondemens de l'église, on voit qu'il est fait par un homme de mérite, qui a sçu s'assujettir et profiter avec intelligence de la condition qu'on luy a imposée.

1. Nous reviendrons, dans un des appendices, sur cette très importante communication.

Il est certain que les pilastres ployés sur quelque angle que ce soit sont une licence en architecture[1]; mais elle est autorisée par quelques exemples des anciens et par plusieurs des habiles modernes, surtout pour les angles droits et obtus. Sangallo, dans l'église octogone qu'il a construit près la *colonne Trajanne à Rome*[2], a employé des pilastres que M. Pizzoni propose. Michelange en a usé de mesme dans les pilastres qui portent le *domme de Saint Pierre du Vatican*. Raphaël, dans une chapelle de l'*église de la Vierge du peuple*, et d'autres grands hommes, soit à *Rome* soit à *Paris*, ont mis ces pilastres en usage; on doit seulement dans ces cas donner à chaque partie de pilastres un peu plus que la moitié naturel de sa largeur, afin que les ornements des chapiteaux s'ajustent mieux et que le pilastre paroisse moins gresle.

Cette licence admise dans le plan de l'église de M. Pizzoni, le reste est sagement décorée et ne peut produire que de bons effets, excepté l'entrée du cœur qui est un peu étranglé; la forme du cœur n'est pas forte avantageuse pour son usage, il devient une espèce de répétition de l'église, mais la décoration en est simple et bonne, ainsi que celle de l'église, soit intérieurement, soit extérieurement[3].

Par l'article 2e, on souhaite de sçavoir si les changemens que l'on veut introduire sont dans les bonnes règles. Par les changemens que l'on propose pour l'église on remédie à la licence des pilastres ployés, mais il en résulte des irrégularités considérables par les angles obtus

1. Voir plus loin, p. 203-205.
2. C'est l'église Sainte-Marie de Lorette. — L'église de Sainte-Marie du Peuple, sur la place du Peuple, au pied du Pincio, contient en effet la somptueuse chapelle Chigi, construite et décorée sous la direction de Raphaël.
3. Cette préoccupation de faire voir les officiants aux fidèles était très répandue au XVIIIe siècle. Elle explique en partie la destruction des jubés, à Saint-Germain-l'Auxerrois, par exemple. Voir plus loin, p. 205.

et aigus, qui se multiplient dans le plan qui indique ces changements et qui produiroient de mauvais effets, surtout ceux qui sont aigus.

Par l'article 3e, on demande si le changement proposé pour l'entrée du cœur aura assez de soliditée.

On n'en doit pas douter, pour peu que les matériaux soient bons. A l'égard des trois ouvertures, il est certain que cette disposition seroit plus avantageuse, on apperceveroient les officiants de beaucoup plus d'endroits, et les tribunes pour la musique seroient assez heureusement placées. La forme oval conviendroit mieux pour le cœur que la ronde, mais ce seroit encore une espèce de répétition, celle de l'ancien cœur paroît plus convenable; il s'agiroit seulement de donner le moyen de l'adapter mieux qu'elle ne l'est à l'église octogone et de l'allier avec le dôme, de façon quelle ne forma pas à l'extérieur une partie détachée et que l'on conserva dans l'intérieure les persées proposez dans le 2e projet, où on pourroit faire la proposition à M. Pizzoni, qui donneroit sans doute le moyen de remplir les différents projets. Le cœur, moins large alors, n'auroit pas besoin d'ètre si ellevé que dans les deux projets dont il est question; le dosme domineroit davantage et rien ne disputeroit avec luy extérieurement.

L'élévation des 4 arcades proposés dans le second projet est absolument vicieuse, et la corniche que l'on fait circuler autour, ainsi qu'aux fenestres du cœur oval, ne l'est pas moins; on n'a remédié à la lissence de la décoration de M. Pizzoni à pilastres ployés que par des liscences plus blamable.

Pour avoir quatre arcades plus élevés que les quatres autres, il faudroit absolument changer le plan, afin qu'elles deviennent proportionnées et non pas d'une hauteur démesurée; elles pouroient alors produire un bon effet et empêcher le dôme de paroître étroit pour sa hauteur.

La decoration extérieure du premier projet vaut beaucoup mieux que celle du second et est plus dans le caractère de l'ouvrage; on pouroit supprimer ou changer les consolles qui sont au bas du dosme et peut estre, si l'on adjustait un cœur carrez long, les racordemens de son toist avec ceux des bas costez obligeroient à les ellever davantage et à suprimer les consolles qui paroissent petittes.

Par un 4e article, on demande l'avis de l'Académie sur un projet dans lequel on ne soutient le dosme que par des colonnes. Si on avoit à *Liège* des pierres assez sures ou des marbres pour les construire, il n'est pas douteux que leurs usages ne fussent préférables à celuy des pilastres et des arcades, l'église en seroit plus agréable et on apperceveroit les officiants et beaucoup plus d'endroits que dans les autres projets.

On est convenu de s'assembler à neuf heures du matin, lundi 14 may, pour donner le sujet des prix aux élèves.

Du lundi 7e mai 1753[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de l'article du procès verbal de l'Académie qui regarde les carrières de *Saint Leu* et *Troci* et les bastiments qui en sont construits[2].

Ensuite, la Compagnie a confirmé sa décision de la conférence précédente, où elle a arresté que lundi prochain, 14 du présent mois, on s'assemblera extraordinairement, à neuf heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année.

Du lundi 14e Mai 1753.

L'Académie étant assemblée le matin pour donner aux

1. Ont signé en mai : Aubry, Beausire père, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Cartaud, Chevotet, Contant, Lebon, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 195-201.

élèves le sujet des prix de cette année, on est convenu unanimement de leur proposer un portail pour une église desjà construite, qui auroit dix huit toises de largeur hors euvre et cinq toises quatre pieds du milieu de la nef jusqu'au milieu de chacune des tours, sur dix huit toises de hauteur, sans y comprendre les deux tours qui s'élèveront au dessus. On est aussi convenu que les élèves feront leurs desseins sur une échelle de dix huit lignes pour toise.

Du lundi 21e Mai 1753.

L'Académie étant assemblée pour délibérer sur le choix des esquisses des élèves qui ont travaillé pour concourir aux prix de cette année et n'ayant point trouvé ces esquisses en règle, on a convoqué une assemblée extraordinaire pour lundi prochain, à neuf heures du matin, afin de proposer un nouveau sujet aux élèves pour les prix de cette année[1].

Du lundi 28e Mai 1753.

L'Académie étant assemblée le matin pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, on est convenu de donner pour sujet une gallerie de cinquante toises de longueur hors euvre, avec un salon dans le milieu faisant partie de la gallerie. Les élèves feront un plan et une élévation de l'intérieur. La gallerie aura du jours des deux côtés, sera décorée d'architecture et aura une échelle de dix huit lignes pour toise.

Du lundi 4e Juin 1753[2].

L'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le choix

1. Cette décision est assez singulière. Les règlements étaient moins rigoureux qu'aujourd'hui. Cf. ci-après, p. 241, 242.
2. Ont signé en juin : Aubry, Beausire père, J. Beausire,

des esquisses qui méritent d'être mise au net pour concourir au prix, et l'on a choisi dix; scavoir :

L'esquisse du s[r] Jardin, élève de M. *Tanevot.*

Celle du s[r] Landrié, élève de M. *Cartaud.*

Celle du s[r] Le Febvre, élève de M. *Chevotet.*

Celle du s[r] La Planche, élève de M. *Billaudel.*

Celle du s[r] Barré, élève de M. *Camus.*

Celle du s[r] Louis, élève de M. *Camus.*

Celle du s[r] Trouard, élève de M. *Loriot.*

Celle du s[r] Liénard, élève de M. *Camus.*

Celle du s[r] Perrot, élève de M. *Loriot.*

Celle du s[r] Hélin, élève de M. *Loriot.*

L'Académie s'assemblera d'aujourd'hui en quinze jours et prend ses vacances des festes de la Pentecôte.

Du 18e Juin 1753.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de l'article du procès verbal de l'Académie qui regarde les carrières de *Fécamp*, de la coste de *Meudon*, de la carrière en tirant de *Saint Cloud* et de ses environs et nombre d'autres endroits en descendant le long de la rivière de *Seine*, et on a remis à la séance prochaine la continuation dudit procès verbal[1].

Du lundi 25e Juin 1753.

L'Académie étant assemblée, on a décidé que les élèves présenteront leurs desseins, le lundi 27 aoust, pour estre examinés le 3 septembre, jour auquel on distribuera les prix.

Ensuite, on a continué la lecture du procès verbal que

Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Tanevot, de Vigny, Camus.

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 206-208.

les anciens Académiciens on fait au sujet des différentes pierres tirées des carrières des environs de *Paris* et qui sont employés dans différens anciens bastimens.

Du lundi 2e Juillet 1753[1].

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du procès verbal de visite des carrières et bâtimens qui sont aux environs de *Paris* et de *Rouen*, et l'on s'est occupé de la nature des pierres qui sont le long de la *Seine*, près de *Rouen*, de celles dont le *château de Madrid* est basti, des pierres de *Saint Clou*, *de Passi*, de celles de *Montrouge*, *Bayeux*, et de celles qui sont aux environs de *Paris*, de part et d'autre du *chemin d'Orléans*. On a aussi lu l'article qui concerne la nature des pierres des bastimens de *Chartres* et principalement de la catédrale[2].

Du lundi 9e Juillet 1753.

L'Académie s'étant assemblée, on a continué la lecture du procès verbal des carrières et principalement l'article qui concerne les pierres d'*Arcueil* et des environs, et l'on s'est entretenu de ce qui pouvoit avoir donné lieu aux proportions des différentes parties des ordres d'architecture.

Du lundi 16e Juillet 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué et finit la lecture du procès verbal et visites des carriers fait par

1. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire père, J. Beausire, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 229 et suiv.

MM. *Gittard*, *Bruand*, *Mansard*[1], *Mignard*, *Félibien*, cy devant desnommés.

L'on a lu une préface faite par M. *Boffrand* au sujet de l'usage et de l'employe des matériaux et de la façon d'éteindre la chaux, suivant une machine qu'il a déjà proposé à l'Académie[2]. La lecture du mémoire de M. *de Boffrand* étant achevée, on s'entretiendra sur une nouvelle matière dans la conférence prochaine.

Du lundi 23e Juillet 1753.

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre écrite à l'Académie par MM. les chanoines de l'église de *Saint Jean l'Évangéliste à Liège*[3], au sujet d'un nouveau projet qu'ils ont envoyé sur la reconstruction de leur église.

L'Académie, après avoir examiné ce projet qui est de M. Dignesse, a remis à huitaine pour emporter son jugement sur les nouveaux examin quel se propose d'en faire.

Du lundi 30e Juillet 1753.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre de M. de Vandière à M. *Camus*, par laquelle il lui mande de convoquer une assemblée de l'Académie pour examiner l'ouvrage que M. Silvy veut soumettre à son jugement, supposé que ledit ouvrage mérite un premier examen[4].

L'Académie, pour estre en état de juger si l'ouvrage de M. Silvy mérite une assemblée générale, a été d'avis qu'on en fît la lecture avant de faire une convocation et l'on a

1. Mansart ne faisait pas partie de la commission.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 7, 23, 47.
3. Voir ci-dessus, p. 198.
4. Voir plus loin, p. 209-211.

commencé cette lecture aujourd'hui. Dans l'assemblée suivante, on continuera la lecture du même mémoire.

Pour répondre à la lettre de MM. les doyen et chanoines du chapitre collégial de *Saint Jean l'Évangéliste à Liège*, écrite à l'Académie le 8 juillet 1753, dont on avait fait la lecture, le 23 du même mois, on a examiné le projet de leur église, dans lequel le dôme est soutenu par des colonnes[1].

On a pensé, comme on avoit desjà fait dans un précédent examen, que des colonnes donneroient à l'église plus de légèreté et de percés que des pilastres avec des arcades et qu'on pouvoit les employer si l'on avoit des matériaux de qualité suffisante. Mais s'il en résulte quelqu'avantage, il en naîtra aussi quelques inconvéniens qui seront une suite nécessaire des bas côtés que l'on veut avoir dans cette église.

1° Les architraves posées sur les colonnes, qui dans le projet sont éloignées l'une de l'autre de quatre diamètres, décriront nécessairement une ligne courbe, porteront à faux du côté extérieur et paroîtront devoir s'incliner par leur propre poids.

2° Si la voûte des bas côtés porte comme dans le projet sur ces architraves, l'œil souffrira encore plus en les regardant, puisque cette voûte y ajoutera un poids qui paroîtra les faire tendre davantage au déversement.

3° Les pilastres qui seront opposés aux colonnes, étant sur une ligne circulaire d'un diamètre plus grand que celui du dôme, seront très éloignés l'un de l'autre; ainsi l'architecture qui les couronnera aura une portée trop longue et peu agréable à l'œil. On a aussi observé que le mur circulaire orné d'un ordre attique en pilastres paroîtra lourd au dessus des colonnes qui le porteront.

On a pensé que, pour jouir des avantages que procure-

1. Il est assez curieux que ce soit précisément l'idée qu'avait Soufflot pour le Panthéon.

roient les colonnes et remédier aux inconvéniens qu'elles entraînent dans un plan comme celui dont il s'agit, où l'on veut des bas côtés, l'on pourroit donner aux colonnes un diamètre plus considérable et les faire de cinq pieds quelques pouces au lieu de quatre pieds et demi. La portée des plates bandes seroit alors racourcie et l'intervalle d'une colonne à l'autre ne seroit que de six à sept modules : l'ordre deviendroit plus haut d'environ dix pieds et, en mettant au dessus un simple pieddestal sur lequel la voûte du dôme s'appuieroit, on parviendroit à lui donner une hauteur proportionnée à sa largeur, et l'église seroit éclairée par des vitraux pratiqués dans les lunettes de la voûte, dont toutes les retombées s'appuieroient solidement sur les colonnes. Les plates bandes seroient alors bien déchargées par les lunettes et les vuides des fenestres, mais il faudroit toujours pratiquer dans la frise, au dessus des architraves, des arcs cachés au moyen desquels ils ne recevroient point le poids des parties supérieures, et apporter beaucoup d'exactitude dans l'exécution.

A l'égard de la voûte des bas côtés, pour éviter le mauvais effet de sa retombée sur les architraves circulaires, on pourroit, au lieu de cette voûte, faire des architraves en plates bandes tendantes des colonnes aux pilastres opposés, ainsi qu'on l'a pratiqué au *péristyle du Louvre* et à la *chapelle de Versailles*[1]. Il est vrai que les espaces qui seroient renfermés entre les architraves, tant droites que circulaires, seroient un peu irréguliers, mais cela ne se peut pas éviter en faisant des bas côtés circulaires.

Par ces changemens, on remédiera aussi un peu à la trop grande distance des pilastres ; comme ils seront d'un diamètre plus considérable, ils ne seront plus éloignés l'un de l'autre que d'environ 12 modules, alors les arcades

1. C'est une question souvent débattue. L'architrave en plate-bande exige l'emploi des tenons en fer. Voir Patte, *Mémoire sur les principaux objets de l'architecture* (à propos du Louvre et du Garde-Meuble).

pourront être beaucoup plus élevés et deviendront mieux proportionnés pour un ordre corinthien.

On n'approuve pas les bases dont la plinthe ainsi que le socle sont coupés à huit pans, ils sont mieux quarrés à l'ordinaire. Le chœur, dont les deux bouts sont circulaires, paroist préférable à l'autre si l'on veut mettre l'autel dans le fond.

A l'égard des chapelles, elles ne font pas un bon effet dans le plan proposé, surtout en dehors; il conviendroit mieux de les faire quarrées et de pratiquer des passages de l'une à l'autre, en construisant l'extérieur de l'église sur un plan octogone, dont les parties les plus en vue pourroient être décorées de pilastres ou de colonnes.

Enfin, l'on a pensé que si l'on vouloit se passer de bas côtés, l'église en auroit plus de grandeur. Elle paraîtra toujours embarassée par les colonnes qui porteront le dôme, ce qui n'arriveroit pas si on les plaçoit deux à deux près du mur entre les chapelles. Les assistans verroient mieux les officians; l'église paraistroit bien plus vaste et coûteroit peut estre moins.

Et pour plus grands éclaircissements des réflexions cy dessus, M. *Soufflot* s'est chargé d'en faire un plan et profils pour plus grande intelligence, qu'il rapportera à la prochaine séance.

Du lundi 6e Aoust 1753[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a apporté et présenté les plans au crayon qu'il a fait en conséquence de la séance dernière; on a préféré le projet dans lequel il a accouplés les colonnes contre le mur circulaire et qui renderoit l'église plus vaste et par où on éviteroit l'em-

1. Ont signé en août : Gabriel, Beausire père, J. Beausire, Blondel, Contant, Deluzy, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

barras que causeroit les colonnes et bas cottez, suivant le dernier projet que l'on a envoyé à l'Académie.

Du lundi 13e Aoust 1753.

L'Académie étant assemblée en présence de M. *Gabriel*, on a fait lecture du procès verbal en datte du 30 juillet, dont a été délivrée une expédition au sr *Soufflot* par le sr *Le Bon*, en l'absence de M. *Camus*, secrétaire[1].

M. *Boffrand* a raporté les cinquième et sixième registres.

Du lundi 20e Aoust 1753.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du mémoire de M. *de Boffrand*, qui a pour objet la qualité des matériaux propres aux bastimens[2]. Le premier article de ce mémoire regarde la chaux, la manière de l'éteindre et d'en faire du mortier avec du sable.

Du lundi 27e Aoust 1753.

Les élèves ont exposé aujourd'hui leurs desseins pour concourir aux prix que l'Académie a proposés. La Compagnie a examiné ces desseins et s'assemblera à huitaine pour juger ceux qui ont le mieux réussi.

L'Académie, après avoir entendu la lecture du mémoire de M. de Sylvi sur les principes d'architecture, a cru qu'il n'étoit pas possible, après une simple lecture, de rien décider sur ces principes et que la matière, notamment le troisième principe, méritoient des réflexions et une attention qu'on ne peut donné dans une assemblée. En conséquence, l'Académie a nommé MM. *Vigni*, *Blondel*, *Contant*, *Aubri* et *Camus* pour examiner attentivement ce

1. Voir aux Appendices.
2. Mémoire non retrouvé.

mémoire et lui en rendre compte, et l'on a décidé que M. *Camus* feroit faire cinq copies de ce mémoire pour les mettre entre les mains des cinq commissaires cy dessus nommés.

Du lundi 3e Septembre 1753[1].

L'Académie étant assemblée extraordinairement à onze heures du matin et M. de Vandières, directeur général des bastimens du Roy, arts, jardins et manufactures royales, etc., étant présent, on a procédé par le scrutin au choix des desseins qui méritoient le prix.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué G, composé par le sr Louis François Trouard, a eu la pluralité des voix pour le premier prix; le prix est une médaille d'or qui représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS., et, au revers, la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, avec cette légende : PROLE ET PARTU FELIX, et, à l'exergue, on lit : DUX BURGUNDIÆ DELPHINI FIL. LUD. XV NEPOS NATUS XIII SEPTEMBRIS MDCCLI[2].

Dans le second scrutin, le dessein marqué H, composé par le sr Louis Henri Jardin, a eu la pluralité des voix pour le second prix; ce prix est une grande médaille d'argent qui représente le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la ville de *Rennes*, avec cette inscription : RHEDONAE INCENSAE ANNO 1720, RESTAURATAE ANNO 1731, et, à l'exergue : MDCCXXXII.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué B, composé par le sr Louis Nicolas Louis, a eu la pluralité des

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, de Lassurance, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Sur la première médaille, déjà donnée, ainsi que sur la seconde, cf. ci-dessus, p. 168, 186, etc.

voix pour l'accessit ou troisième prix. Le prix de cet accessit est une petite médaille d'argent semblable à celle d'or.

Approuvé la rature de trois mots dans l'enregîtrement du second scrutin, où l'on a écrit entre ligne s^r Louis Henri Jardin au lieu de Louis François Trouard, qu'on avait mis dans cet article, ce que l'on a raturé.

Les trois élèves auxquels M. de Vandières a remis les médailles sont donc MM. Trouard, Jardin et Louis.

Sur la représentation qui a été faite par l'Académie à M. de Vandières que les loges où les élèves sont obligés de travailler pour concourir aux prix sont trop petites et trop obscures pour les grands morceaux qu'ils ont à mettre au net, il a ordonné qu'on en fit de nouvelles plus commodes et a chargé M. *Gabriel* de lui en donner le projet[1].

Du lundi 12e Novembre 1753[2].

L'Académie étant assemblée, pour satisffaire aux statuts et règlements de la Compagnie, on a lu les lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale d'architecture, donnés à Paris au mois de février 1717, registrés au Parlement le 18 juin audit an, et l'Académie fera tout ce qui dépendra d'elle pour s'y conformer.

Ensuite, les commissaires qui avoient été nommés pour examiner les principes d'architecture de M. Sylvi sont convenus qu'ils s'assembleront lundi prochain, à l'issue de l'Académie, pour examiner les principes de l'auteur et faire le mémoire de leur avis pour estre rapporté à la Compagnie.

1. Ces loges devaient se trouver dans les galetas du Louvre. On sait que l'Académie siégeait au Louvre depuis 1692. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, Introduction, p. XVII-XIX.

2. Ont signé en novembre : Aubry, J. Beausire, Blondel, Cartaud, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 19e Novembre 1753.

L'Académie étant assemblée, on a lu les avis que les commissaires chargés d'examiner le mémoire de M. Sylvi on donné au sujet de ce mémoire. Quoique tous ces avis se rassemblent et se réunissent pour dire que les principes de M. Sylvi ne sont point démontrés et assez bien établis, du moins quand au troisième, pour être le fondement des règles d'architecture, comme ils contiennent différentes réflexions, on est convenu qu'on les réduiroit tous dans un même extrait qui seroit rapporté lundi prochain à l'Académie et qui seroit enregistré si on le jugeoit à propos.

Du lundi 26e Novembre 1753.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les principes de M. Silvy et l'on a remis à la séance prochaine, lorsque tous les commissaires seront assemblés, à enregistrer l'avis ou l'extrait des avis des commissaires, avec les remarques que la Compagnie aura faites.

Du lundi 5e Décembre 1753[1].

L'Académie étant assemblée, les commissaires qui avoient été nommés pour rendre compte à la Compagnie du mémoire de M. Silvy ont écrit que dans ce mémoire l'auteur réduisoit les principes d'architecture des anciens Grecs à trois propositions, qu'il regarde comme le fondement de cet art[2].

1. Ont signé en décembre : Aubry, Beausire père, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Boffrand, Cartaud, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Cf. l'Introduction du présent volume.

La première proposition est que plus les corps s'élèvent ou s'allongent, plus ils se constituent en foiblesse; plus ils se baissent et s'accourcissent, plus ils se constituent en force.

La seconde proposition est que plus les corps se serrent ou s'approchent l'un de l'autre, plus l'espace qui est entr'eux se constitue en force, et plus ils s'écartent ou s'éloignent, plus cet espace se constitue en foiblesse.

La troisième proposition est que les largeurs des vuides ou espaces dont les hauteurs ne contiennent que des unités sont plus agréables à la vue que celles qui contiennent des unités avec des parties aliquotes ou fractions de l'unité.

Les deux premières propositions sont non seulement véritables, elles sont encore connues de tout le monde. Mais on ne voit pas comment elles peuvent servir de principes à des règles de proportions agréables.

A l'égard de la troisième proposition, on ne sent point la raison qui pourroit empêcher de s'en écarter, et les commentaires que l'auteur a fait pour en prouver la certitude ne persuadent point assez pour la faire regarder comme un principe. Cette proposition pourroit au plus être considérée comme une hypothèse, et l'on ne peut pas décider si cette hypothèse est heureuse ou non, jusqu'à ce que l'auteur ait fait part à la Compagnie des conséquences qu'il en tire pour régler les proportions des ordres d'architecture.

Du lundi 10e Décembre 1753.

L'Académie étant assemblée, on a parlé de différentes matières sur l'architecture et principalement sur les proportions de l'ordre dorique, que l'Académie croit être le fondement de tous les autres ordres, et qui, pour cette raison, doit être regardé comme le plus régulier et celui

qui demande le plus d'exactitude dans les proportions de ses parties[1].

Du lundi 17e Décembre 1753.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes matières relatives au toisé des bastimens, qu'on avoit interrompu pour examiner le sistême de M. Sylvi, et l'on en traitera à fond dans la conférence prochaine.

On a aussi parlé de la nature de la pozzolane qui fait des mortiers si durs et qui prennent si bien corps dans l'humidité. M. *de Vigni* a dit que ce sable ou terre ne faisoit un mortier bien dur qu'à raison du fer qu'il contenoit en abondance. Ce raisonnement de M. *de Vigni* se trouve confirmé par une observation que M. *Camus* a fait dans les manufactures d'armes où l'on remoust sur la meule les canons des fusils. Dans ces manufactures, on employe l'usure des meules pour refaire les joints des bastimens des moulins. Cet usure des meules, étant remplie de parties de fer, fait, avec la chaux, le meilleur des mortiers qu'on puisse employer pour conserver les murs continuellement abreuvés de l'eau des roues. Le même raisonnement est encore confirmé par l'usage qu'on fait de la limaille de fer et de l'urine pour remplir les joints des dales des terrasses.

Du lundi 24e Décembre 1753.

On a fait la lecture de tout ce qui a été écrit dans les registres au sujet du toisé des voûtes et principalement des voûtes en berceau surbaissées et surmontées, des

1. C'est une idée fondamentale, à cette époque; elle se retrouve partout, chez tous les théoriciens. On peut constater que l'Académie d'architecture a toujours consacré le plus de temps à l'étude du dorique.

voûtes en arc de cloître et des voûtes d'arreste, aussi surbaissées et surmontées, des pannaches et des trompes, et comme il se trouve dans les registres des méthodes différentes sur ces toisés, l'Académie en a rectifié quelques unes, en renvoyant aux conférences du mois de décembre mil sept cent cinquante pour le toisé des berceaux, des voûtes en arc de cloître et des voûtes d'arrestes, soit qu'elles soient surbaissées, soit qu'elles soient surmontées.

1754.

Du lundi 7e Janvier 1754[1].

L'Académie étant assemblée a chargé M. *Loriot* de donner de la part de la Compagnie une lettre de M. *Gabriel*, pour le prier de demander à M. de Vandièrs le jour qu'il jugera à propos de recevoir l'Académie à l'ocasion de la nouvelle année, afin d'en avertir ladite Compagnie par des lettres circulaires.

L'on a aussy parlé si l'on pouvoit risquer la construction de vouttes en briques, soit en plein cintre ou surbaissées avec le nouveau sciment de spalme de la manufacture établie *hôtel de Ledidier, proche la Bastille*[2]; l'Académie en veut connoître l'expérience pour asseoire son jugement.

Du lundi 14e Janvier 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la meilleure construction des voûtes très minces et très surbaissées faites en forme de berceau, et l'on a dit qu'il est démontré en mécanique que, dans le cas où ces espèces de voûtes sont extradossées et d'égale épaisseur dans toutes leurs parties, la figure la plus avantageuse qu'on peut leur donner est celle d'une corde lâche retournée, c'est-à-dire qu'après avoir dessiné la courbure d'une corde lâche

1. Ont signé en janvier : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. C'est l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaie. Il était en partie démoli et démembré.

il faut retourner cette figure en contrechant, et la regarder comme la meilleure courbure de la voûte pour la montée donnée.

Mais, lorsque les reins doivent être remplis, cette figure ne convient plus, à moins qu'on n'y fasse quelques changemens ou qu'on ne prépare une corde en la chargeant de différens poids convenables, afin qu'elle prenne ensuite la courbure qui convient le mieux à la voûte. Cette préparation de la corde ou des poids dont on doit la charger demande beaucoup de soins, mais on y peut parvenir par quelques tâtonnemens et il est possible de la déterminer pour des proportions données. Cette matière mériteroit d'être examinée et essayée pour quelques voûtes en briques très minces.

Du lundi 21e Janvier 1754.

L'Académie étant assemblée a chargé M. *Le Bon* de communiquer un ancien catalogue qu'il a fait des livres d'architecture qui se sont donnés en 1750 dans les armoires de la ditte Académie[1], et qu'il est prié d'ajouter à son catalogue la revue que M. de Tournehem et M. de Vandières y on joints et de plus d'aporter ceux qu'il peut avoir en mains à ce sujet.

Du lundi 28e Janvier 1754.

L'Académie étant assemblée s'est entretenue au sujet des récolements des livres qu'elle désireroit avoir dans sa bibliothèque, ce qui a donné occasion à M. *Le Bon* d'apporter l'état qu'il en a fait en janvier 1750. L'on en a fait la lecture et l'on en a trouvé plusieurs de manque; elle désireroit que M. *Camus* les fit rassembler pour lundy

1. Je n'ai pas retrouvé ce catalogue. Quelques volumes de l'ancienne Académie se rencontrent à la bibliothèque de l'Institut, mais non catalogués à part.

4 février de ladite année et y joindre ceux que M. Devandières y a fait présens dans l'année (non indiquée), afin d'en faire un nouveau mémoire en règle pour demander tous ceux qui peuvent manquer, afin de completter ladite bibliothèque et de profiter de la bonne volonté de M. Devandières. L'Académie a chargé M. *Loriot* de demander à M. Duchesne, prévost des Bâtimens du Roy à *Versailles*, une coppie de l'état des livres d'architecture qu'il a rassemblée avec grand soin[1] pour le rapporter à l'Académie afin d'en faire un parallèle avec ceux qu'ils ont dans leurs Bibliotèques.

Du lundi 4e Février 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on a rassemblé tous les livres de l'Académie qui étoient dans différentes armoires et l'on s'est entretenu sur différentes matières relatives à l'architecture.

Du lundi 11e Février 1754.

L'Académie étant assemblée a continué l'examin des livres d'architecture françois et étrangers, pour parvenir à faire un catalogue général pour présenter à M. Devandières un état de ce qui peut manquer.

La Compagnie a prié MM. *Le Bon* et *Beausire le jeune* de travailler conjointement à dresser ce catalogue par lettre alphabétique, afin de voir ce qui peut y manquer.

1. La prévôté des bâtiments avait été créée par Louvois en octobre 1683. En ce qui concerne les bâtiments, le prévôt a droit de justice contre toutes les autres juridictions. Duchesne, dont il est question ici, a précisément écrit un mémoire sur la police des Bâtiments du Roi, 1752. Je ne sais si le catalogue des livres d'architecture dressé par lui existe encore en manuscrit.

2. Ont signé en février : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny.

Du lundi 18e Février 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différens écrits fait sur l'architecture en général et l'on a commencé la lecture de l'examen d'un livre intitulé *Essai sur l'architecture*[1].

Du lundi 4e Mars 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur divers sujets d'architecture à l'occasion de *L'architecture françoise* de M. *Blondel*[3] dont on s'est occupé.

Comme MM. *Cartaud*, *Boffrand* et *Tannevot* on fait savoir leurs indispositions, l'Académie a députez MM. *de Vigny*, *Blondel* et *de Luzy*, pour en instruire à la prochaine séance de leurs états[4].

Du lundi 11e Mars 1754.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du livre intitulé *Examen d'un essai sur l'architecture*[5] et la Compagnie a résolu de poursuivre cette lecture dans les assemblées suivantes.

Du lundi 18e Mars 1754.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté un projet de fontaine sur un ordre toscan et dorique, qu'elle

1. C'est l'*Essai sur l'architecture* du P. Laugier, paru en 1752, in-8°, livre encore lu et estimé aujourd'hui. Cf. ci-après, p. 224.
2. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Lebon, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.
3. Cf. ci-dessus, p. 189. L'Académie lut probablement les prolégomènes du t. I, où Blondel étudie les principes et l'histoire de l'architecture.
4. Boffrand était mourant. Cf. ci-dessus, p. 130, 131.
5. Voir plus loin, p. 223, 224.

a examiné avec attention et qu'elle a trouvée composée avec tout le genre propre à instruire la jeunesse.

Du mardi 26e Mars 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur différentes matières d'architecture et l'on est convenu que l'on écriroit à M. *Gabriel* au sujet de la mort de M. *Boffrand*[1], afin de demander à M. de Vandières des ordres pour le remplacer.

Du lundi 1er Avril 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin à l'élection de trois sujets pour remplir la place vacante par la mort de M. *Boffrand.*

Dans le premier scrutin, M. *Billaudel* a eu la pluralité des voix. Dans le second scrutin, M. *Chevotet* a eu la pluralité. Dans le troisième scrutin, M. *Beausire l'aisné* a eu la pluralité des voix. Ainsi l'Académie est d'avis de présenter MM. *Billaudel*, *Chevotet* et *Beausire l'aisné*, afin qu'il lui plaise faire agréer l'un des trois par le Roy, pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Boffrand.*

M. *Gabriel* a annoncé, de la part de M. de Vandières, qu'on ne procéderoit point à l'élection d'un sujet pour la seconde classe[3], après qu'il aura plu au Roy nommer un

1. Boffrand avait encore signé le 17 décembre 1753; il était mort le 17 mars, ayant dépassé de quatorze jours ses quatre-vingt-sept ans (né le 3 mars 1667); il appartenait à l'Académie depuis le 22 mai 1709. On a pu constater qu'elle ne se mettait jamais en frais de condoléances pour aucun de ses membres, même les plus anciens et les plus fidèles.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, de Lassurance, Lebon, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

3. Cf. ci-dessus, p. 155, et l'Introduction du présent volume.

des trois élus de la seconde classe pour remplir la place de M. *Boffrand.*

Du lundi 22e Avril 1754.

L'Académie étant assemblée, on a lu une lettre écrite à M. *Gabriel* par M. de Vandières, que la Compagnie a jugé devoir être enregistrée. La voici :

« A Versailles, le 4 avril 1754. Sur le compte que vous m'avez rendu, Monsieur, de la délibération de l'Académie d'architecture qui a été tenue le lundi premier de ce mois, pour élire un sujet capable de remplir la place vacante à la première classe par la mort de M. *de Boffrand*, le Roi a choisi dans les trois sujets que l'Académie lui a proposé le sr *Chevotet*[1] pour la remplir ; vous l'y ferés recevoir à l'ordinaire, à la première assemblée.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* VANDIÈRES. »

La lettre de M. de Vandières a été renvoyée à M. *Gabriel* à qui elle est addressée.

Du lundi 29e Avril 1754.

L'Académie étant assemblée, on a parlé de différentes matières d'architecture ; et en outre est convenu de s'assembler extraordinairement, le lundy 13e may, à neuf heures du matin, pour proposer aux élèves un projet d'architecture pour concourir aux prix de la présente année.

Du lundi 6e Mai 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on est convenu de s'as-

1. Sur Chevotet, voir l'Introduction.

2. Ont signé en mai : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Hazon, Lebon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

sembler extraordinairement, lundi prochain à neuf heures du matin, pour faire choix du sujet qu'on proposera aux élèves pour les prix de cette année et le proposer sur le champ aux élèves, afin qu'ils fassent leurs esquisses le même jour en présence de M. *Loriot*.

M. *Tanevot* s'est chargé d'en faire un relevé des catalogues que plusieurs de la Compagnie avoient apportés pour en composer un.

Du lundi 13e Mai 1754.

L'Académie étant assemblée le matin pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, on est convenu de leur proposer pour le sujet des prix de cette année :

Un salon accompagné de trois autres plus petits disposés triangulairement et régulièrement autour du plus grand, en sorte que la masse générale de l'édifice ressemble à un triangle dont les angles sont coupés et dont les côtés sont droits ou courbes. Le salon du milieu aura dix toises de diamètre, dans euvre, il pourra être précédé de vestibules et sera plus élevé que les autres. Les élèves auront la liberté de l'éclairer comme bon leur semblera.

Ce grand salon sera destiné à des assemblées générales des trois arts : peinture, sculpture et architecture, et sera décoré relativement à ces trois arts. Les trois autres salons serviront aux assemblées particulières de chacun de ces arts, et chacun d'eux sera décoré relativement à l'art auquel il sera destiné.

L'échelle des dessins au net aura un pouce et demi pour toise. L'Académie recommande que les esquisses soient assez bien terminées pour qu'on n'en puisse point changer les proportions générales en les mettant au net, et qu'elles soient composées sur une échelle que les élèves prendront à volonté, sans quoi les esquisses ne seront point reçues.

Du lundi 20e Mai 1754.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves pour faire le choix de celles qui méritent d'estre mises au net pour concourir aux prix, et l'on a choisi neuf qu'on a trouvé les meilleures, sçavoir :

Celle du sr Sprunglin, élève de M. *Loriot*. Celle du sr Chauffard, élève de M. *Contant*. Celle du sr Billaudel, élève de M. son père. Celle du sr Jardin, élève de M. *Loriot* et de M. *Tanevot*. Celle du sr Hélin, élève de M. *Loriot*. Celle du sr de Bugni, élève de M. *Soufflot*. Celle du sr Pinot, élève de M. *Loriot*. Celle du sr Ganeval, élève de M. *de Luzi*. Celle du sr Louis, élève de l'Académie, qui a eu desjà des prix[1].

L'Académie demande que les desseins au net soient faits sur une échelle de un pouce et demi pour toise et qu'ils soient exposés dans l'Académie pour être examinés, le lundi 26 du mois d'aoust, afin qu'on les puisse juger et distribuer les prix, le 2 de septembre.

L'Académie recevant toutes les années des plaintes de la part des élèves et des accusations contre ceux qui ont le mieux réussi, et voulant empêcher autant qu'elle le peut toutes les irrégularités[2], elle déclare que ceux qui admettront qui que ce soit dans leurs loges, soit étranger ou quelqu'un de leurs confrères, seront déchus du droit de prétendre aux prix. Et comme elle est informée que sur la fin du travail les élèves se font aider pour laver leurs plans, elle déclare que ceux qui se feront aider en quoi que ce soit par des mains étrangères, même par leurs confrères, seront aussi déchus de leur droit aux prix.

Enfin l'Académie voulant prévenir autant qu'il est pos-

1. C'est la première fois que l'Académie signale les prix antérieurs.

2. L'Académie s'était déjà préoccupée d'empêcher les fraudes. Il semble bien qu'elle n'y réussit jamais complètement. Voir ci-dessus, p. 102, l'incident soulevé à propos de Louis.

sible tous les abus, elle deffend absolument aux élèves d'entrer dans les loges avant six heures du matin et d'y rester passé huit heures du soir.

Du lundi 27e May 1754.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les livres de l'Académie et l'on a proposé différens catalogues afin d'en composer un sur lequel on puisse demander à M. de Vandières pour l'Académie les livres dont elle a le plus pressant besoin[1]. Comme les titres ne sont pas exacts dans quelques uns de ces catalogues, l'Académie a commencé à prendre la peine de les vérifier.

Du lundi 10e Juin 1754[2].

L'Académie étant assemblée après les vacances de la Pentecôte, on a prié M. *Camus* de faire imprimer un cent d'exemplaires des deux planches de M. Bruand sur le *Parallèle des cinq ordres d'architecture, de Vignole, Palladio et Scamozzi*[3] et les explications qu'il y a joint.

Ensuite, on s'est entretenu sur différens auteurs d'architecture et sur les différentes proportions qu'ils avoient données aux parties des cinq ordres.

Du lundi 17e Juin 1754.

L'Académie étant assemblée, on a reçu une lettre de M. *Jacques Blondel le neveux*, qui envoye à l'Académie

1. Voir ci-dessus, p. 214.
2. Ont signé en juin : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.
3. Je n'ai pas trouvé mention de ces planches de Bruand ni les planches elles-mêmes. Ce Bruand (car il y en eut plusieurs) était probablement le Bruand professeur en 1728 qui démissionna en 1730. *Procès-verbaux*, t. V, p. VI.

un discours qu'il a fait sur la nécessité de l'étude de l'architecture[1]. L'Académie a décidé qu'on en feroit la lecture dans l'assemblée, et l'on a commencé sur le champ. Dans la conférence prochaine, on continuera cette lecture et l'on examinera les notes que l'auteur a joint à son texte.

Du lundi 25e Juin 1754.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du discours de M. *Jacques Blondel le neveux* sur la nécessité de l'étude de l'architecture.

On a lu aussi un discours de M. Patte, architecte, ancien élève de l'Académie royale d'architecture, une brochure intitulée : *Discours sur l'architecture, où l'on fait voir combien il seroit important que l'étude de cet art fit partie de l'éducation des personnes de naissance; à la suite duquel on propose une manière de l'enseigner en peu de tems*[2]. Ce discours est suivi d'une abrégé de l'histoire de M. *de Boffrand.*

L'Académie a trouvé ces deux discours très judicieux et dignes d'éloges.

Du lundi 1er Juillet 1754[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a fait voir à la Compagnie deux projets qu'il a fait pour des places propres à placer la figure équestre du Roy, l'un pour le *carefour de Bussy*, l'autre pour l'emplacement vis à vis le *pont tournant*, ces deux projets sont d'un détail prodigieux et très bien entendu[4].

1. Le *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture* avait été prononcé par Blondel à l'ouverture de la cinquième année de cours à l'école fondée par lui. Cf. ci-dessus, p. 21, 22. Il parut en brochure in-8° en 1754 même.

2. L'ouvrage venait de paraître, 1 vol. in-8°, 1754.

3. Ont signé en juillet : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, de Vigny, Camus.

4. Ces projets étaient présentés au moment où la question

L'Académie a nommé MM. *de Beausire*, *Aubri* et *Le Bon* pour complimenter M. de Vandières au sujet de la mort de son père[1].

Du lundi 8e Juillet 1754.

L'Académie s'étant assemblée s'est entretenue au sujet des antiquités de Rome touchant les édifices, les cirques, ponts et palais de *Rome*[2], pour combiner la manière de leurs bâtisses d'avec celle que l'on fait aujourd'huy.

Du lundi 15e Juillet 1754.

L'Académie s'étant assemblée, on s'est entretenu sur les palais de *Gênes*[3], leur distribution et leurs élévations, qui ont leur beauté et qui, à cause de la différence du climat, sont très différens des nôtres et ne conviendroient point à nos usages. On a remarqué que tous les étages de ces palais sont voûtés, ce qui est d'une grande utilité contre les incendies.

Du lundi 22e Juillet 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur divers genres d'architecture et principalement sur les remarques que M. Frésier a faites sur l'architecture dans

était décidée en faveur de Gabriel et après que le Roi avait fait choix de la place à l'ouest des Tuileries. Cf. ci-dessus, p. 105, 191.

1. C'est Antoine Poisson, premier commis dans les bureaux des frères Paris.

2. Peut-être l'Académie consultait-elle les ouvrages dont il a été question ci-dessus, p. 163, 165.

3. Je ne sais si l'Académie avait entre les mains un ouvrage sur les monuments de Gênes. Cela est probable. Elle a déjà produit plus d'une fois sa remarque sur les différences de climat et d'usages. Cf. t. I, *passim*, à propos de Palladio et de Serlio; *ibid.*, pour l'emploi des voûtes.

le *Mercure* du mois de juillet 1754, depuis la page 7 jusqu'à la page 59[1].

Du lundi 29e Juillet 1754.

L'Académie étant assemblée, on a lu le mémoire de M. Frésier inséré dans le *Mercure* de juillet de cette année. Ce mémoire que l'auteur a composé pour répondre au livre intitulé *Essai sur l'architecture,* composé par le Père Laugier, Jésuite, a paru très bon à la Compagnie; sa critique a paru très judicieuse et ses recherches très sçavantes.

Du lundi 5e Aoust 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on a commencé la lecture de la dissertation de M. Frésier sur le *Genre de décoration qu'on appelle les ordres d'architecture*[3], qui se trouve à la fin de son troisième volume sur la coupe des pierres, et on en est resté à l'article des ordres, dont on fera la lecture dans la séance prochaine.

Du lundi 12e Aoust 1754.

L'Académie étant assemblée, l'on s'est entretenu sur différentes estampes faites par Pirenez (Piranesi) où l'on a trouvée beaucoup de génie dans cet architecte[4].

1. C'est le discours dont il avait été question ci-dessus, p. 216, et dont il est question ci-après.
2. Ont signé en août : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Godot, Hazon, Lebon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.
3. La *Dissertation historique et critique sur les ordres d'architecture* faisait partie des *Éléments de stéréotomie* dans la première édition, publiée en 1737-1739 (3 vol. in-4°). Elle fut ensuite tirée à part.
4. Nous ne pouvons malheureusement pas savoir quelles estampes l'Académie examina. Cf., sur la question des dates,

Du lundi 19e Aoust 1754.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a présenté à l'Académie de la part de M. le comte d'Espie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, un livre sur *La manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles ou Traité de la construction des voûtes faites avec des briques et du plastre, dites voûtes plates, et d'un toit de brique sans charpente, appelé comble briqueté*[1]; on a commencé la lecture de ce livre et l'on a achevé l'article qui concerne les voûtes, et l'Académie donnera son avis lorsqu'elle en aura achevé la lecture.

Du lundi 26e Aoust 1754.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du livre de M. le comte d'Espie sur la construction des voûtes de briques employées sur le plat d'une maison qu'il a fait construire à *Toulouse*, et sur la manière de faire les combles en briques sans bois.

Cette construction demande beaucoup de réflexions, que l'examen des desseins qui concourrent aux prix ne permet pas de faire pour le présent.

Les élèves ont exposé aujourd'huy leurs desseins dans l'Académie pour être examinés; ils resteront ainsi exposés pendant toute la semaine et seront jugés lundi prochain, jour auquel les prix seront distribués.

Focillon, *G.-B. Piranesi. Essai de catalogue raisonné de son œuvre*, 1918, in-8°.

1. C'est encore la question soulevée pour la première fois en 1747 (cf. ci-dessus, p. 74-82) et qui revint à plusieurs reprises devant l'Académie. Nous renvoyons, comme nous l'avons déjà fait, aux Appendices du présent volume pour les indications et les explications qn'elle exige. L'ouvrage du comte d'Espie avait paru en 1754 même.

Du lundi 2e Septembre 1754[1].

L'Académie étant assemblée extraordinairement, à onze heures du matin, on a procédé en présence de M. de Vandières, directeur général des Bâtimens du Roy, au jugement des desseins que les élèves ont composés pour concourir aux prix de cette année, et l'avis de la Compagnie ayant été pris par le scrutin.

Le dessein cotté A a eu la pluralité des voix dans le premier scrutin pour le premier prix, qui consiste en une médaille d'or, qui représente le portrait du Roy autour duquel on lit : LUD. XV REX CHRISTIANISS. Et au revers la naissance de Mgr le duc de Bourgogne avec cette légende : PROLE ET PARTU FELIX[2]. Et à l'exergue on lit : DUX BURGUNDIAE DELFHINI FIL. LUD. XV NEPOS NATUS XIII SEPTEMBRIS M DCC LI. Ce dessein est du sr Pierre Hélin.

Dans le second scrutin, le dessein cotté E, qui est du sr Jean René Billaudel, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une médaille d'argent représentant le portrait du Roy autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers le pont de *Compiègne* avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM, ET LOCUPLETATUM. Et à l'exergue : PONTE NOVO ISARAE IMPOSITO M DCC XXX.

Dans le troisième scrutin, le dessein cotté B, qui est du sr Louis Henri Jardin, a eu la pluralité des voix pour l'accessit ou troisième prix, qui consiste en une médaille d'argent semblable à celle d'or.

L'Académie ayant été extrêmement contente des cinq autres desseins qui ont concourru, Monsieur le directeur général a bien voulu, pour en montrer sa satisfaction,

1. Ont signé en septembre : Gabriel, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, de Lassurance, Lécuyer, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mollet, Tanevot, Camus.

2. La première et la seconde médaille ont déjà été données. Cf. ci-dessus, p. 147 et 207.

gratifier MM. Nicolas, Springlin, Louis Nicolas Louis, Baltazar Philippe Bugni, Edme Pinot, Jean Baptiste Chauffar, qui les ont composés, sans mettre entre eux d'autre ordre que celui des lettres C, D, F, G, H, par lesquelles ils étoient cottés[1].

Cette gratification accordée aux élèves par M. de Vandières sera sans tirer à conséquence pour les autres années, n'ayant été accordée qu'à la sollicitation de l'Académie pour cette fois seulement.

Du lundi 18e Novembre 1754[2].

L'Académie étant assemblée, on a lu les lettres patentes, statuts et règlemens pour son établissement, afin de s'y conformer autant qu'il sera possible.

M. *Camus* a remis aux architectes qui étoient présens les plans, profils et élévations qu'ils avoient faits pour la place de la figure équestre du Roy vis à vis le *pont tournant des Thuilleries*[3].

Du lundi 25e Novembre 1754.

L'Académie étant assemblée, MM. *Camus* et *Loriot* ont rendu compte à l'Académie des leçons qu'ils ont données l'année dernière et de celles qu'ils donneront pendant le cours de cette année académique, et dont ils ont donné des programmes dans la dernière assemblée.

On s'est ensuite entretenu sur le toisé des voûtes, sur

1. C'est la première fois que l'Académie accorde des mentions de ce genre et aussi multipliées. Malgré la réserve indiquée ici, elle recommencera. Cf. ci-après, p. 243.

2. Ont signé en novembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Loriot, Tanevot, Camus.

3. Gabriel, on le sait, fut choisi pour l'exécution du projet, avec droit de se servir des différents plans présentés.

leur construction et sur la manière de tracer toutes les courbes sans jarret.

Du lundi 2e Décembre 1754[1].

L'Académie étant assemblée, on a parlé des us et coutumes pour les servitudes entre voisins, principalement sur les vues et sur les caves qui s'étendent sous les voisins[2], et l'on est convenu que les décisions des difficultés qui pouvoient naître à ce sujet dépendoient des titres que l'on produisoit, et ces titres peuvent venir des partages entre des cohéritiers faits par eux ou par un père de famille.

Du mardi 10e Décembre 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur les poussées des voûtes et principalement sur celles qui sont en briques, et on les a comparé à celles des églises qui sont beaucoup plus profondes et qui poussent par conséquent avec beaucoup plus de force[3].

Du lundi 16e Décembre 1754.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du livre de M. le comte d'Espie sur la construction des voûtes faites avec des briques et du plâtre, dites voûtes

1. Ont signé en décembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. L'Académie a consacré beaucoup de temps à l'étude des règles relatives aux servitudes. Sur les vues, on peut consulter les t. III, p. 204, 207, et IV, p. 84, 85. En ce qui concerne les caves, je ne me rappelle pas que l'Académie s'en soit occupée.

3. Encore la même question (cf. ci-dessus, p. 225, et la note). Le fait signalé ici est incontestable.

plates, et d'un toit de briques sans charpente, appelé comble briqueté. Cette lecture, qui a été commencée le 19 d'aoust de cette année, ayant été achevée aujourd'huy, l'Académie a décidé qu'il falloit faire à M. le comte d'Espie une réponse par un mémoire accompagnée de plans et profils et de remarques sur la construction proposée. Et M. *Tanevot* a été chargé de travailler à cette réponse.

M. *de Beausire le jeune* s'est chargé du modèle des voûtes de M. le comte d'Espie pour le lui remettre, et M. *Tanevot* a pris le livre de ces voûtes pour en faire le rapport.

Du lundi 23e Décembre 1754.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le toisé des berceaux rempans autour d'un noyau. Comme les surfaces de ces espèces de voûtes sont extrêmement difficiles à déterminer et que les règles de leur toisé dépendent de la géométrie la plus haute et ne sont pas applicables à la pratique, on est convenu qu'on s'en tiendroit à l'ancienne pratique qui, quoi qu'elle ne soit pas géométrique, est suffisamment juste pour rendre justice aux entrepreneurs et aux particuliers qui font bâtir. Cette règle consiste à tingler le rampant dans son milieu et à le multiplier par le pourtour du centre.

Dans la conférence prochaine, on expliquera le moyen qu'on peut pratiquer pour se dispenser de tingler, lors que l'on connoist les principales dimensions de la voûte.

1755.

Du lundi 15e Janvier 1755[1].

L'Académie étant assemblée a délibéré de faire un dépouillement sur tous les registres, depuis son établissement, de tout ce qui a été fait au sujet du toisé des bâtiments. M. *Beausire le jeune* s'en est chargé, pour être raporté à chaque séance, ce qui peut former un travail suivi, pour parvenir à une règle généralle du toisé des bâtiments.

Comme il est d'usage d'aller saluer M. le Directeur général au sujet de la nouvelle année, l'Académie a chargé M. *Loriot* de donner de la part de la Compagnie une lettre à M. *Gabriel*, pour le prier de demander à M. le Directeur général des Bâtiments le jour qu'il jugera à propos de recevoir l'Académie à l'occasion de la nouvelle année, afin d'en avertir la ditte compagnie par des lettres circulaires.

Du lundi 20e Janvier 1755.

L'Académie étant assemblée a délibéré de lire les ouvrages de Vitruve[2], commenté par M. Perrault, et de

1. Ont signé en janvier : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Cartaud, Deluzy, Hazon, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny.

2. L'Académie avait étudié longuement, en 1674, le Vitruve traduit par Perrault; elle en reprit plus d'une fois la lecture. Voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 76-121; t. II, p. 204-227; t. III, p. 283-295; t. IV, p. 36-81. Sur la traduction de Perrault, voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 77-81. Elle avait paru en 1673.

faire des remarques par chapitre de tout ce qui a raport à l'architecture et des parties requises à un architecte, et a commencé à lire le premier chapitre, suivant les sentiments de cet auteur et de ce que nos prédécesseurs en ont traités.

L'Académie est aussi convenue de se rendre demain à onze heures chez M. le marquis de Marigny, suivant l'usage au sujet de la nouvelle année.

Du lundi 27e Janvier 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *de Vigny* a raporté à la Compagnie que M. le marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments, ayant reçu mardi dernier les compliments de l'Académie au sujet de la nouvelle année suivant l'usage, et sur les représentations que l'Académie luy a fait qu'elle faisoit un dépouillement général et particulier de chaque nature de matierre mentionnés dans les registres, depuis son établissement jusqu'à présent et par ordre alphabétique[1], ce qui occasionnera un grand travail et de la dépense pour faire mettre au net ces dépouillements, M. le Directeur général a très fortement approuvé l'Académie, l'a engagé de continuer et luy a promis de faire payer par le Roy les dépenses que ce travail aura occasionné. M. *de Beausire le jeune* a montré à l'Académie ce qu'il a commencé à ce sujet sur toutes les matières contenues dans le premier registre des conférences académiques, et l'a engagé de continuer.

L'Académie a fait ensuite lecture du premier chapitre de Vitruve, commenté par M. Perrault, contenant ce que c'est que l'architecture et quelles parties sont requises en un architecte, pour donner ensuitte son avis, en le comparant avec ce qui a été dit précédemment dans les conférences de l'Académie.

1. Ce dépouillement avait déjà été fait par parties à plusieurs reprises; je ne vois pas ce que celui-ci a donné.

Du lundi 3e Février 1755[1].

L'Académie étant assemblée, l'on a rachevé la lecture du premier chapitre du premier livre de Vitruve, traduit par Perrault, et ensuitte il a été lu particulièrement les notes de Perrault, sur lesquelles l'Académie a fait plusieurs réflexions et est convenu qu'il sera raporté aux séances prochaines l'avis d'un chacun pour en former un sentiment sur lequel l'Académie puisse décider sur l'objet renfermé dans le premier chapitre.

Du lundi 17e Février 1755.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire que M. *de Vigny* a apporté concernant les observations qu'il a fait sur la lecture qui a été faitte dans les conférences précédentes du premier chapitre de Vitruve, traduit par M. Perrault, qui luy a été rendu pour y faire quelques observations; et M. *de Beausire le jeune* a présenté à l'Académie le dépouillement par de mattières et alphabétique qu'il a fait de tous les ouvrages qui sont renfermés dans le premier registre des conférences académiques, et l'a engagé de continuer les autres registres dans la même forme, ce qui sera d'une très grande utilité à l'Académie, pour connoître de tout ce qui y a été traité jusqu'à présent.

Du mardi 25e Février 1755.

L'Académie étant assemblée, l'on a continué la lecture de Vitruve traduit par M. Perrault, pour être en état par la suitte de résumer les avis de la Compagnie.

1. Ont signé en février : Aubry, Beausire, J. Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Deluzy, Hazon, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny.

M. *Beausire le jeune* a présenté à l'Académie une table alphabétique et historique de la visitte des carrières qui a été faite par MM. les architectes du Roy, en datte du 11 juillet 1678, et l'a engagé de finir ces recherches[1].

Du lundy 3e Mars 1755[2].

L'Académie étant assemblée, il a été lu à la Compagnie un mémoire contenant des réflexions que M. *de Vigny* a fait sur Vitruve, traduit par M. Perrault, concernant l'ordonnance, la disposition, la proportion, la bienséance et la distribution, contenus dans les 2e, 3e, 4e et 5e chapitre. M. *de Vigny* a remporté son mémoire pour y faire quelques observations.

Du lundi 10e Mars 1755.

L'Académie étant assemblée a continué la lecture de Vitruve commenté par M. Perrault, sur laquelle elle a fait plusieurs réflexions, dont elle se réserve de faire mention sur ce registre, après que les recherches que M. *Beausire le jeune* fait sur ce qui a été dit à ce sujet, et dont les précédents registres font mention, auront été finies; ce qui formera un travail très utile au projet que l'Académie s'est fait de mettre au jour ses observations.

Du lundi 17e Mars 1755.

L'Académie étant assemblée, l'on a rachevé la lecture du second chapitre de Vitruve traduit par M. Perrault,

1. Il n'y a pas lieu de revenir sur cette visite des carrières ordonnée par Colbert. Les académiciens du XVIIIe siècle la rappelèrent bien souvent. Cf. ci-dessus, p. 194-202.
2. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny.

sur lequel elle a fait plusieurs réflexions pour servir par la suitte au travail qu'elle s'est proposée par la suitte.

Du mardi 8e Avril 1755[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a apporté un plan de 20 toises de face, avec deux différents profils, par lesquels il paroît que les planchers seront faits avec des briques au lieu de charpente et les combles construits en voûtes briquetées pour laisser les greniers tous libres sans aucune charpente, sur lesquels l'Académie a fait différentes réflexions[2]; et comme cette matière demande beaucoup d'attention, l'Académie est convenue que chacun travaillera en particulier sur ces différentes constructions, pour en estre communiqué à l'Académie dans les séances prochaines.

Du lundi 14e Avril 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot*, qui avoit été chargé par la Compagnie, le 16 décembre dernier, de dresser un avis sur les voûtes en briques construites en place de planchers de charpentes, ainsi qu'une couverture en brique au lieu de charpente, a commencé cet ouvrage et en a fait part à l'Académie. Comme son rapport n'est pas fini, il a remporté les plans pour les examiner de nouveau[3].

Du lundi 21e Avril 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a raporté les

1. Ont signé en avril : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, de Lespée père, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Cf. ci-dessus, p. 74-82, et les Appendices.

3. Même renvoi et p. 227-229.

plans et profils qu'il a fait sur les voûtes en briques à construire en place de planchers de charpente, conformément à la séance précédente, sur lesquelles l'on a fait plusieurs réflexions; comme son rapport n'est pas fini, il a été remis aux séances prochaines pour les examiner de nouveau.

Du lundy 28e Avril 1755.

L'Académie étant assemblée a examiné et étudié pour la quatrième scéance le plan et les quatre profils raportés par M. *Tanevot* au sujet de la construction des voûtes de tous les planchers, escaliers et combles de couverture d'un bâtiment, le tout avec des arcs de brique employez sur le champ, en coupe et liaison dont les briques faites exprès auroient 2 pouces d'épaisseur, 6 pouces de largeur et 12 pouces de longueur, posez avec mortier de chaux et ciment, a délibéré et arresté qu'elles peuvent devenir un ouvrage extrêmement solide, au moyen de quoy les bois de charpente ne seroient plus d'usage dans les bâtiments et les mettroient hors de risque d'incendie, en suivant la construction de ces ouvrages avec attention et intelligence.

Et l'Académie est convenue unanimement que cette construction est préférable aux voûtes de brique posées sur le plat.

L'Académie a aussi délibéré qu'elle s'assembleroit extraordinairement lundy 5 may 1755, à neuf heures du matin, pour décider du programme qui sera donné aux élèves pour le concours aux prix de la présente année, et que MM. les académiciens seront invitez par lettres de s'y trouver et les élèves avertis.

Du lundi 5 Mai 1755, au matin[1].

L'Académie étant assemblée extraordinairement pour

1. Ont signé en mai : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billau-

proposer aux élèves le sujet des prix de cette année, on est convenu de leur donner pour sujet :

Une chapelle sépulcrale à l'usage des catholiques, isolée, de vingt-cinq toises hors œuvre tant en longueur qu'en largeur, avec une seule entrée, un autel et des tombeaux, sur une échelle d'un pouce pour toise pour le plan, la coupe et l'élévation, et sur une échelle de trois pouces pour toise pour le dessein d'un quart du plan et de l'élévation intérieure avec le détail des corniches. Cette chapelle sera ornée d'une galerie intérieure ou bas côtés avec des renfoncements pour les tombeaux qui seront autour.

Du lundi 12e May 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot*, professeur, luy a présenté les esquisses des élèves pour concourir aux prix et, après les avoir examinés, a jugé à propos de n'admettre que les srs Daubenton, Louis, Boucard, Rousseau, Chaussard, Cordier, Lefèvre, Houdon, Maréchaux, Lemaire. Les esquisses ont été remises entre les mains de M. *Camus*, le secrétaire, pour les remettre à chacun des élèves.

L'Académie ne s'assemblera que le 26 de ce mois, à cause des fêtes de la Pentecôte. L'Académie a pris ses vacances jusqu'au lundi 26 may, à cause des fêtes de la Pentecôte.

Du lundi 26e May 1755.

L'Académie étant assemblée s'est fait relire la délibération du 5 de ce mois, où il est dit que les élèves feront leurs desseins au net sur une échelle d'un pouce par toise pour le plan, la coupe et l'élévation, et sur une échelle de

del, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

trois pouces par toise pour le dessein d'un quart du plan et de l'élévation intérieure, avec le détail des corniches, et, ayant considéré que l'échelle de trois pouces pour toise obligeroit les élèves à faire leurs desseins trop hauts pour l'élévation intérieure, a décidé que cette dernière échelle de trois pouces par toise, destinée principalement pour le quart du plan, n'aura lieu que pour des fragments des plans et profils des corniches avec l'arrangement des mutules et des modillons, pour les détails des chapiteaux et des bases des colonnes, et que les élèves n'exprimeront pas avec cette échelle la hauteur des fusts des colonnes, ni celles des nuds des murs du bâtiment.

Du lundi 2e Juin 1755[1].

L'Académie étant assemblée, on a prié M. *de Beausire le jeune* de faire pour la Compagnie une copie du catalogue universel des livres d'architecture qu'il a dans sa bibliotèque, et qu'il a relevé de différens catalogues, tant à la bibliotèque[2] du Roy qu'ailleurs, ce qu'il a accepté et promis de faire au plustost.

Ensuite, on s'est occupé du *Traité du toisé* de M. *Desgodets*, que l'on pourra continuer d'examiner dans les conférences suivantes[3].

Du lundi 9e Juin 1755.

L'Académie étant assemblée, le tems n'ayant pas permis d'achever quelques discussions sur des articles du toisé de M. *Desgodets*, on s'est proposé de reprendre ces articles

1. Ont signé en juin : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Cf. ci-dessus, p. 214.
3. Cf. ci-dessus, p. 173.

dans la conférence prochaine et de décider ce qu'on doit croire sur ces articles.

Du lundi 16e Juin 1755.

L'Académie étant assemblée, elle a lu une partie du traité du toisé de M. *Desgodets*, chapitre 14 du toisé des voûtes en trompe; il luy a été remis sous les yeux les figures à ce sujet par M. *Loriot* d'une trompe sur un plan en angle rectangle droit, aigu ou obtus, marqué A B C, à la 17e figure, article 5, 6, 7 et 8. Elle a remis la continuation de cette lecture à la prochaine assemblée.

Du lundi 23e Juin 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a apporté le modèle d'un trompe conique dans l'angle rentrant; les arrestes de cette trompe sont deux lignes paraboliques et elle sert à soutenir un angle saillant; cette trompe est celle dont il est question dans le traité de M. *Desgodets* au chapitre 14e, no 8 et 9, figure 18e. Le toisé de M. *Desgodets* mérite d'être vérifié pour s'assurer si ses principes sont certains. On fera cette vérification dans la conférence suivante.

Du lundi 30e Juin 1755.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du toisé des trompes de feu M. *Desgodets*. Mais comme les figures de ce traité ne donnent point des idées assez complètes des trompes dont il est question, la Compagnie a prié M. *Loriot* de faire des modèles de ces trompes semblables à celui qu'il a fait de la trompe dans le coin qui soutient un coin.

M. *Camus* s'est chargé de toiser cette dernière trompe, dans le cas où elle est dans un angle droit et que le coin

qu'elle soutient est lui-même en angle droit, et lorsque ce toisé sera fini, il le proposera à la Compagnie pour l'examiner. M. *Camus* espère que le toisé en sera très simple dans le cas qu'il propose.

Du lundi 7e Juillet 1755[1].

(Du toisé; problème.)

Du 14e Juillet 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a *présenté* plusieurs coupes de trait pour former le ralongement de toutes les courbes sur des plans parallélogrames et des voûtes d'arêtes et de cloître sur toute sortes de plans réguliers et de biais sur lesquels l'Académie s'est entretenue et est convenue de suivre l'entretien sur ces mêmes matières les séances prochaines.

L'Académie a prié M. *Hazon* de luy donner une description des plans, profils et élévation du *puits de l'École militaire*, avec toutes les observations qui ont été faites sur les différentes difficultés qui se sont rencontrées lors de sa construction[2].

Du lundi 21e Juillet 1755.

L'Académie étant assemblée, elle a continué l'examen du toisé de M. *Desgodets* concernant les arrières voussures, chapitre 15, sur lesquels elle s'est entretenue, et est convenu de suivre ce même entretien dans les séances prochaines.

Du lundi 28e Juillet 1755.

L'Académie étant assemblée, on a voulu comparer la

1. Ont signé en juillet : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Loriot, Mansart de Lévy, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Voir aux Appendices.

méthode que M. *Desgodets* a donné pour toiser la trompe conique en plein cintre placée dans un coin, à angle droit, pour soutenir aussi un coin à angle droit. Mais on s'est apperçu que le toisé de M. *Desgodets* supposoit la rectification d'une portion de cercle; et, comme on est sûr que le toisé de la trompe dont il est question ne dépend d'aucune rectification d'arc, on en a conclud que le toisé de M. *Desgodets* n'est pas géométrique et donne la valeur de la surface de la trompe que par approximation, et que le toisé de M. *Camus* doit être préféré à l'autre.

Comme la règle de M. *Camus* suppose que l'angle rentrant est droit et que l'angle saillant soutenu par cette trompe est aussi droit, il a cherché si sa règle ne pouvoit pas s'appliquer aisément aux trompes placées dans des angles rentrans aigus ou obtus, pour soutenir des angles saillants aussi aigus ou obtus; et il a heureusement réussi dans sa recherche, dont il donneroit aujourd'hui le résultat, si M. *Loriot* ne s'étoit pas chargé d'apporter lundi prochain à l'Académie une trompe conique placée dans un coin aigu à côtés inégaux pour soutenir un angle aigu à angle aussi inégaux, dont M. *Camus* a promis aussi le toisé avec une méthode facile pour le faire dans le cas où le trompillon est en plein ceintre.

Du lundi 4e Aoust 1755[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté à la Compagnie le modèle et l'épure de la trompe qu'il avoit promise dans la conférence précédente : ce modèle qui a été trouvé bien fait a fait beaucoup de plaisir à l'Assemblée.

M. *Camus* s'est chargé de donner la règle pour toiser la même trompe, et la soumettra au jugement de la Compagnie dans la conférence suivante.

1. Ont signé en août : Aubry, Beausire, Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Hazon, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 11e Aoust 1755.

(Du toisé.)

Du lundi 18e Août 1755.

(Du toisé.)

Du mardy 26e Aoust 1755.

L'Académie étant assemblée et les desseins des élèves pour concourir aux prix étant exposés dans la salle, la Compagnie a examiné ces desseins, qui resteront exposés jusqu'à lundi prochain pour être examinés plus à loisir par les Académiciens.

M. de Marigni a chargé M. *Soufflot* de dire à la Compagnie qu'il viendra lundi prochain à dix heures et demi du matin, pour donner les prix à ceux qui auront le mieux réussi.

M. *Loriot* a présenté trois études ou épures de trompes sur des plans irréguliers placées dans angles rentrans, pour soutenir des angles saillans, et il a remporté ces épures pour les mettre en modèles.

Du mercredy 3e Septembre 1755[1].

L'assemblée de lundi dernier ayant été remise à ce jour et l'Académie étant assemblée, on a délibéré sur le parti qu'il y avoit à prendre au sujet du dessein marqué A du sr Louis, qui n'est pas conforme à son esquisse et qui a plus d'étendue que l'Académie n'avoit ordonné[2].

1. Ont signé en septembre : Gabriel, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Hazon, de Lassurance, Lécuyer, de Lespée, Loriot, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Voir ci-dessus les concours depuis 1748, l'Introduction de ce volume et H. L., *Les sept concours de l'architecte Louis*

Et l'on est convenu que (le s[r] Louis estant le plus fort de ses élèves, et que son dessein étant le meilleur et dans le cas de mériter le premier prix s'il étoit plus conforme à l'esquisse), l'on proposera à M. le marquis de Marigni de donner au s[r] Louis une médaille d'or extraordinaire, qui aura le caractère de premier prix et qui lui donnera le droit d'aller à Rome, sans le laisser concourir avec les autres, auxquels les trois médailles ordinaires seront distribuées selon le jugement du scrutin.

L'avis de l'Académie ayant été proposé à M. le marquis de Marigni, il a bien voulu l'agréer et a accordé au s[r] Louis Nicolas Louis une médaille d'or semblable à celles que l'on donne ordinairement pour les premiers prix, et il a déclaré que cette médaille aurait le caractère du premier prix et donneroit au s[r] Louis le droit d'aller à *Rome*.

La médaille d'or donné au s[r] Louis Nicolas Louis, quoi qu'ayant le caractère du premier prix, étant extraordinaire et n'ayant rien de commun avec les médailles ordinaires des prix, on a délibéré par le scrutin pour la distribution des premier, second et troisième prix ordinaires.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué H, qui est du s[r] Charles Maréchaux, né à Fontainebleau au mois d'avril mil sept cent trente, a eu la pluralité des voies pour le premier prix ordinaire. Ce prix est une médaille d'or qui représente la statue du Roy, que les états de Bretagne ont fait élever dans la ville de *Rennes* avec la Santé[1] et la province de Bretagne, et au revers on lit : LUDOVICO XV REGI CHRISTIANISSIMO REDIVIVO ET TRIUMPHANTI HOC AMORIS PIGNUS ET SALUTIS PUBLICAE MONUMENTUM COMITIA ARMORICA POSUERE ANNO M DCC XLIV.

pour le grand prix (*Bulletin de l'Art ancien et moderne*, avril 1920). Louis alla en effet à Rome ainsi que Mareschaux.

1. Cette médaille ne figure pas au *Catalogue des médailles*... Il s'agit de la guérison du Roi à Metz, en 1744.

La troisième médaille n'est pas celle indiquée au *Catalogue* et datée de 1754.

Dans le second scrutin, le dessein marqué I, qui est du s^r^ Étienne Boucard, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui est une grande médaille d'argent semblable à la première, quoique beaucoup plus grande.

Dans le troisième scrutin, le dessein marqué E, qui est du s^r^ Jacques Rousseau, a eu la pluralité des voix pour l'acessit ou troisième prix, qui est une petite médaille d'argent qui, d'un côté représente le portrait du Roy autour duquel on lit : LUDOVICUS XV PIUS MUNIFICUS, et, au revers, la place et le *portail de Saint Sulpice*, et, au-dessous, on lit : SANCTI SULPICII AREA M DCC XLIV.

L'Académie ayant été contente des cinq autres desseins marqués B, C, D, F, G, qui ont concouru, M. le marquis de Marigni, pour marquer sa satisfaction aux sieurs Chaussard, Cordier, Lefebvre, Lemaire et Houdon qui en sont les auteurs[1], sans mettre entre eux d'autre ordre que celui des lettres par lesquelles leurs desseins sont cottés, leur a donné des médailles en forme de gratification sans tirer à conséquence pour l'avenir.

Du lundi 17e Novembre 1755[2].

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture des lettres patentes et statuts de l'Académie d'architecture, pour s'y conformer. Ensuite, M. *d'Isle* a demandé que son brevet d'architecte ordinaire du Roy fut enregistré, ce que l'Académie a approuvé. Voici la coppie de ce brevet :

« Aujourd'hui vingt deux octobre 1755, le Roy étant à Versailles, bien informé des talens et de la capacité du s^r^ *Jean Charles d'Isle*, l'un des architectes de la première

1. Le même fait avait eu lieu (ci-dessus, p. 227) et l'Académie avait déclaré qu'il resterait exceptionnel.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Garnier d'Isle, Hazon, Lécuyer, Loriot, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny.

classe de son Académie d'architecture, contrôleur général de ses Bastimens et contrôleur de ceux du département de Paris, et Sa Majesté voulant lui donner une nouvelle marque de la satisfaction qu'elle ressent de ses services, l'a choisi et nommé pour remplir la charge de son architecte ordinaire, vacante par le décès du sr *Cailletaux de l'Assurance*, pour, par ledit sr *d'Isle*[1], jouir de ladite charge et des appointemens, honneurs, prérogatives, prééminences et autres avantages y attribuez...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Philippeaux. »

Du lundi 24e Novembre 1755.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin à l'élection de trois sujets de la 2e classe de l'Académie, pour remplir la place vacante dans la première par la mort de M. *de l'Assurance*, architecte ordinaire du Roy.

Dans le premier scrûtin, M. *Billaudel*, intendant et ordonnateur des Bâtimens du Roy, a eu la pluralité des voix pour monter à la première classe.

Dans le second scrutin, M. *Beausire l'aîné* a eu la pluralité des voix pour monter à la première classe.

Dans le troisième scrutin, M. *de Luzy* a eu la pluralité des voix pour la même place de la première classe.

Aussi l'Académie propose MM. *Billaudel*, *Beausire l'aîné* et *de Luzi* pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *de l'Assurance.*

Pour remplir la place qui vacquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui montera à la première, l'Académie a procédé à une nouvelle élection par trois scrutins.

Dans le premier scrutin, M. Hazon[2], intendant ordonna-

1. Voir, sur Garnier d'Isle, l'Introduction de ce volume. La mort de Lassurance ne fut pas annoncée à l'Académie.

2. Hazon assistait régulièrement aux séances et signait, bien qu'il ne fût alors que fonctionnaire des Bâtiments. Cette déro-

teur des Bâtimens du Roy, a eu la pluralité des voix pour la place qui vacquera dans la seconde classe.

Dans le second scrutin, M. Franques a eu la pluralité des voix pour la même place de la seconde classe.

Dans le troisième scrutin, M. Carpentier a eu la pluralité des voix pour entrer dans la seconde classe de l'Académie.

Ainsi, parmi les sujets qui se sont présentés principalement MM. Hazon, Franque, Carpentier, Potin, Brébion, Blondel et Le Franc[1], MM. Hazon, Franque et le Carpentier ont été élus par l'Académie pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de celui qu'il plaira au Roy de nommer pour monter à la première classe.

Du lundi 1er Décembre 1755[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* qui, à l'exemple de tous les architectes et amateur de la belle architecture, a toujours regardé le *Louvre* et toutes les parties de son architecture comme le plus beau model d'une architecture noble et bien entendue, a présenté à la Compagnie un recueil de fragmens d'architecture et desseins des croisées qui décorent les façades du *Louvre*, qu'il a dessinés et gravés à ses frais[3] : ce recueil est dédié à M. le marquis de Marigni, conseiller du Roy en ses conseils,

gation aux statuts de l'Académie avait été signalée lors de son admission. Ci-dessus, p. 135.

1. L'Académie introduit ici l'habitude de signaler les candidats qui ont eu des voix après les présentés.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Blondel n., Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

3. Blondel, en effet, a publié à cette date les *Fragments d'architecture et desseins de trois croisées du Louvre*, 3 p. in-fol. et 12 pl.

directeur et ordonnateur général des Bâtimens, jardins, arts et manufactures royales.

L'Académie a reçu les exemplaires que M. *Blondel* lui a présentés avec bien du plaisir et a donné beaucoup d'éloges à son zèle et à la manière dont il a rendu les plus beaux morceaux que nous ayons en architecture.

Du mardi 9e décembre 1755.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté à la Compagnie les développemens de trois trompes en plein cintre construites dans des angles rentrans, pour soutenir des angles saillans, ces trompes ayant pour base des plans qui ne sont pas des parallélogrammes. Non seulement il a fait voir les développemens de ces trompes, mais il en a encore construit les modèles qu'il a présenté et déposé à l'Académie.

Dans l'une de ces trompes, il y a une face parabolique et l'autre hyperbolique; dans la 2e trompe, les deux faces ne sont pas non plus semblables, l'une est elliptique et l'autre parabolique; dans la 3e trompe, les deux faces sont elliptiques.

Par les développemens que M. *Loriot* a fait de ces trompes, il en trouve le toisé qui ne peut pas manquer d'être bon, mais ce toisé ne peut pas donner de règles pour toiser ces espèces de trompes, qui n'ont rien de régulier que d'être des portions de cones dont les axes sont perpendiculaires à leurs bases. L'Académie souhaiteroit avoir des règles générales pour toiser ces trompes; mais il est à craindre que ces règles ne soient trop compliquées.

Du lundi 15e Décembre 1755.

L'Académie étant assembléé, on a lu la lettre écrite par M. le marquis de Marigni à M. *Gabriel*, premier architecte, dont voici le contenu :

« A Versailles, le 10 décembre 1755. J'ai reçu, Monsieur,

avec votre lettre du 25 du mois passé, la délibération de l'Académie royale d'architecture du 24 du même mois, par laquelle elle avoit voté pour remplir la place de M. *de l'Assurance*, vacante par sa mort, dans la première classe, et pour remplacer celle qui devoit vacquer dans la seconde classe par cette promotion.

« Le Roi a nommé M. *Billaudel*[1] à la place de M. de l'Assurance, et M. *Hazon* à celle de M. Billaudel.

« Mais Sa Majesté étant informée que le nombre des Académiciens des deux classes étoit fixé à 24, elle a ordonné qu'il seroit augmenté jusqu'à 30, dont quinze dans la première classe et pareil nombre de 15 dans la seconde, vu le grand nombre des sujets capables d'y être admis[2] : et, à cet effet, le Roy a nommé pour la première classe, outre M. *Billaudel*, M. *Beausire l'aîné*, M. *l'Écuyer* et M. *Soufflot*, et, pour remplacer ces quatre de la seconde classe montant à la première, Sa Majesté a nommé, outre M. *Hazon*, le sr *Potain*, le sr *Le Carpentier* et le sr *Blondel cadet*. Et, pour remplir les trois d'augmentation dans la seconde classe, le Roy a nommé le sr *Le Franc*, le sr *Franque* et le sr *Brébion*.

« Je vous envoie cette décision de Sa Majesté[3] pour la communiquer à l'Académie et pour que vous fassiez recevoir, instaler et inscrire les sujets que le Roy a nommés sur les registres de l'Académie, suivant l'ordre et l'arrangement mentionné dans ma présente lettre.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis de Marigni. »

Les sujets nommés par le Roy ayant été installés dans la première et seconde classe en vertu de la lettre de

1. Sur Billaudel, voir l'Introduction de ce volume.
2. La question du nombre des membres de la seconde classe préoccupait depuis longtemps l'administration. Voir ci-dessus, p. 155.
Sur les architectes nommés dans cette fournée, cf. l'Introduction du présent volume.
3. Voir ci-après, p. 249.

M. le marquis de Marigni et ayant été inscrits dans les registres, eux présens, la Compagnie a délibéré pour faire une députation à M. le marquis de Marigni, pour le remercier de l'augmentation qu'il a faite aux deux classes de l'Académie, et a prié M. *Gabriel* d'engager M. le marquis de Marigni de solliciter et obtenir des lettres patentes pour confirmer cette augmentation[1].

Pour la députation, M. le Directeur a nommé MM. *Tanevot*, *Vigni*, *Blondel*, *Contant*, *Beausire l'aîné*, de la première classe, et MM. *de Luzi*, *Aubry*, *Beausire le jeune*, *Blondel le Neveu* et *le Carpentier*, de la 2e classe.

Ensuite, on a lu les lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale d'architecture, données au mois de février 1717 et registrées au Parlement le 18 juin audit an.

Du lundi 22e Décembre 1755.

L'Académie étant assemblée, on a procédé à l'élection de trois architectes de la seconde classe pour remplir la place vacante par la mort de M. *Garnier d'Isle*[2].

Dans le premier scrutin, M. *Loriot* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *de Luzi* a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. *Aubry* a eu la pluralité des voix.

Ainsi l'Académie propose MM. *Loriot*, *de Luzy* et *Aubry* pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *d'Isle*.

Ensuite, on a présenté à l'Académie MM. de Moranzel, Boserit, Perronet, Rousset, Housse, Destouches, Desmarets, Dulin, Galand[3], parmi lesquels elle en a élu trois

1. Ces lettres patentes furent expédiées en juin 1756. Voir plus loin, p. 287, et les Appendices de ce volume.

2. Garnier d'Isle venait d'être nommé architecte ordinaire du Roi, il y avait à peine deux mois.

3. Même observation que ci-dessus, p. 245.

pour remplir la place qui vacquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui montera à la première classe. Et l'élection ayant été faite par le scrutin, à la manière ordinaire;

Dans le premier scrutin, il y a eu partage entre M. de Moranzelle et M. Destouches, en sorte qu'on a fait un nouveau premier scrutin, dans lequel M. de Moranzel a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin, M. Boserit a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e scrutin, M. Péronnet a eu la pluralité des voix.

M. *Tanevot* a rendu compte à la Compagnie de la députation faite à M. le marquis de Marigni pour le remercier de l'augmentation qu'il a faite aux deux classes de l'Académie. Et M. *Gabriel*, qui avoit été chargé par la Compagnie de solliciter M. le marquis de Marigni pour l'engager à demander de nouvelles lettres patentes, afin de continuer et rendre stables l'augmentation de chaque classe jusqu'au nombre de 15, a rapporté à la Compagnie que M. de Marigni y étoit disposé, et demanderoit ces lettres patentes incessamment.

1756.

Du lundi 12e Janvier 1756[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture des statuts de l'Académie. L'on s'est entretenu sur des morceaux de plomb qui ont été présentés par le sr Thibaut, pour examiner la façon de souder sur les plombs des terrasses, tuyaux, chéneaux et autres ; l'on a remis à en donner son avis après qu'il aura été fait différentes expériences[2].

Du lundi 19e Janvier 1756.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel le neveu* a lu un discours sur l'origine de l'architecture et sur les arts qui lui sont relatifs. La Compagnie a entendu ce discours avec beaucoup de plaisir et croit que l'impression que l'auteur se propose d'en faire sera reçue agréablement du public[3].

M. Jardin, élève de l'Académie, actuellement résident à *Copenhague*[4], ayant fait deux projets pour une église que

1. Ont signé en janvier : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Blondel le neveu, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Le Carpentier, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Potain, Soufflot, Tanevot, Camus.
2. Voir plus loin, p. 268.
3. Nous rappelons que Blondel le neveu c'est Jacques-François. Cette communication a dû passer dans son *Cours d'architecture*.
4. Jardin (Nicolas), 1720-1802, avait eu le prix de Rome en 1741. Il séjourna à l'Académie de France de 1744 à 1748. Il avait été appelé en Danemark en 1754. Il revint en France en

le roy de Danemark veut faire construire dans la capitale, Sa Majesté, avant de se déterminer sur le choix de l'un de ces projets, en a fait faire deux coppies qu'il a envoyées, l'une à *Paris*, l'autre à *Rome*, pour avoir l'avis de l'Académie et celles des plus habiles architectes[1]. M. *Tanevot*, qui a reçu l'une des copies de ces projets par les mains de M. le baron de Thiers, pour consulter l'Académie, en a exposé les plans et élévations dans la salle d'assemblée, afin que MM. les architectes du Roy puissent les examiner et y faire les observations convenables, afin qu'on fasse au Roy une réponse qui puisse le déterminer dans son choix.

Du lundi 26e Janvier 1756.

L'Académie étant assemblée, M. *Chevotet*, architecte de la 1re classe, a présenté son brevet pour être enregistré, dont voici la teneur :

« Aujourd'hui vingt deuxième octobre mil sept cent cinquante cinq, le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience dans l'art d'architecture qu'a acquis depuis très longtems le sr *Chevotet*, l'un des architectes de la 2e classe de son Académie d'architecture établie au Louvre, à Paris, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de la dite Académie, de la première classe, vacante par le déceds du sr *Boffrand*, pour par ledit sr Chevotet jouir en cette qualité des honneurs...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux. »

1771 et entra, cette année même, à l'Académie d'architecture. Il eut jusqu'à sa mort une carrière très active.

Il a publié *L'église de Frédéric V à Copenhague*, 1769. Cabinet des Estampes Ha, 59. Elle ne fut pas achevée. Le baron de Thiers est Louis-Antoine Crozat.

1. Jardin avait même eu l'idée singulière de demander aussi l'avis des élèves de l'Académie de France. Natoire avait raison de parler de « sa modestie » (*Correspondance des directeurs...*, t. XI, p. 118).

M. *Loriot* a présenté un dessein de chapelle pour *l'église de Saint Louis de Versailles*[1], mais diverses matières et principalement différens desseins d'une église à construire à *Copenhague* ont empêché l'Académie de rien décider au sujet de celui de M. *Loriot*, et il le présentera une seconde fois à l'Académie.

Du mardi 3e Février 1756[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté pour la 2e fois à l'Académie le dessein de *chapelle pour l'église de Versailles*, qu'il avoit desjà fait voir dans l'assemblée précédente; la Compagnie a été d'avis que ce dessein pouvoit être exécuté.

M. *de Beausire* a commencé à lire des remarques sur le procès verbal des carières et bâtimens anciens de *Paris* et des environs qui a été fait par ordre de M. Colbert.

Du lundi 9e Février 1756.

L'Académie étant assemblée, M. *de Luzy* a présenté une lettre de M. le marquis de Marigny, du 31e janvier, conçue en ces termes :

« Je vous apprends, Monsieur, avec bien du plaisir que le Roy vous a accordé la place vacante par la mort de M. *d'Isle* dans la première classe de l'Académie d'ar-

1. L'église Saint-Louis, église cathédrale, avait été commencée par Mansart de Lévy en 1741; elle venait de s'ouvrir au culte en 1754. On ne voit pas que cette chapelle ait été construite ni comment Loriot avait motif pour intervenir.

2. Ont signé en février : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Le Carpentier, Lécuyer, Lefranc, Loriot, Mansart de Lévy, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

chitecture, très aise de vous avoir procuré cette marque de distinction de Sa Majesté.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur[1].

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

« Le 31 Janvier 1756. »

M. *de Beausire le jeune* a continué la lecture du procès verbal des matériaux des anciens bâtimens et église de *Paris* et des environs[2], que M. Colbert avoit ordonné à l'Académie d'examiner, afin de reconnoître les différentes natures de pierres qui réussissent le mieux dans les constructions. Ce procès verbal, qu'on a déjà lu une fois, est du 11 juillet 1678.

Du lundi 16e Février 1756.

L'Académie étant assemblée, on fait la lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigni écrite à M. *Gabriel*, de Versailles, le 11 janvier 1756, dont voici le contenu :

« Le Roy a accordé, Monsieur, la place de son architecte ordinaire vacante par le déceds de M. *d'Isle* à M. *Lécuyer;* vous aurés agréable de communiquer ma lettre à l'Académie pour que M. l'Écuyer jouisse des prérogatives attachés à cette place, en attendant que le brevet lui en soit expédié.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNI. »

L'original a été remis à M. *l'Écuyer* pour le rendre à M. *Gabriel.*

On a aussi fait la lecture d'une seconde lettre de M. le marquis de Marigny, écrite à M. *Camus* et communiquée à M. *Gabriel*, dont voici le contenu :

« A Versailles, le 10 février 1756. Parmi les trois sujets,

1. Voir l'Introduction du présent volume.
2. Ci-dessus, p. 233.

Monsieur, de la 2e classe, à qui l'Académie royale d'architecture a accordé la pluralité de ses suffrages pour remplir la place qui vacque dans la première par le déceds de M. *d'Isle*, le Roy a nommé M. *de Luzy* pour la remplir, et Sa Majesté a nommé M. *de Moranzel*[1] pour remplacer M. de Luzy dans la seconde classe. Je vous en donne avis afin que M. *Gabriel*, à qui j'écris aujourd'hui en conformité, se concerte avec vous pour en faire part à l'Académie, et pour que ces deux académiciens soient instalés et inscrits sur les registres suivant l'usage.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : le marquis DE MARIGNI. »

M. le marquis de Marigni ayant envoyé deux plans et élévations faits par le sr Jardin pour une église que le roy de Danemark veut faire construire à *Copenhague*, et désirant avoir l'avis de la Compagnie sur la préférence qu'on peut donner à l'un de ces deux projets et sur les corrections dont ces deux projets peuvent être susceptibles, on a nommé MM. *Tanevot*, *Contant* et *Soufflot*, de la première classe, et MM. *Aubry* et *Carpentier*, de la seconde, pour examiner ces plans et en faire leur rapport à la Compagnie. Ces cinq commissaires sont convenus de s'assembler jeudi prochain à trois heures pour faire cet examen et écrire leur avis, qui sera communiqué à M. le marquis de Marigny après que l'Académie l'aura approuvé.

Du lundi 23e Février 1756.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot*, *Contant* et *Soufflot*, *Aubry* et *Le Carpentier*, qui avoient été nommés pour examiner particulièrement deux différens plans et élévations d'un projet fait par le sr Jardin, architecte, élève de ladite Académie, ancien pensionnaire du Roy en

1. Sur Moranzel, voir l'Introduction du présent volume.

celle de France à Rome, pour une église que le roy de Danemark veut faire construire à *Copenhague*, ayant fait leur rapport à la Compagnie aujourd'hui, 23 février, elle a de nouveau examiné avec attention lesdits deux projets, dont l'un cotté A et l'autre B, et a été d'avis de donner la préférence au dernier, cotté B.

La Compagnie a vu avec plaisir que le projet cotté B étoit fait avec beaucoup d'intelligence et que le caractère de l'architecture en étoit bon et noble; elle a cependant remarqué qu'il laissoit quelque chose à désirer et a fait, en conséquence, les observations suivantes[1].

Elle pense que le dôme qui est au centre étant parfaitement circulaire, le total du plan devroit former un quarré parfait : 1° parce que les diagonales du quarré qui passeroient par le centre de ce dôme passeroient aussi par le milieu des fenestres qui sont au dessus des pendentifs; 2° parce que les entrecolonnes des façades latérales seroient égaux à ceux des façades principales; 3° parce qu'alors les colonades circulaires du rez de chaussée des tours n'excéderoient le corps de l'édifice que de peu de chose au delà d'un demi cercle, ce qui rendra insensibles les jarrets qui résulteront nécessairement de leurs plans mixtilignes, et fourniroit peut être le moyen de continuer par des colonnes engagées dans ces parties concaves des murs latéraux de l'église les colonades qui enveloppent le rez de chaussée des tours; 4° enfin parce que les murs auroient partout une épaisseur semblable et que les colonnes seroient également engagées, ce qui seroit plus conforme aux lois de la solidité et de la régularité.

La Compagnie auroit souhaitté qu'on eût pu supprimer les tours; mais, dans le cas où elles seroient d'une nécessité absolue, elle préféreroit la proportion et le caractère de celles du projet cotté A; elle a pensé aussi que l'on pouvoit donner aux croisées du soubassement et du dôme

1. Voir ci-dessus, p. 251, et l'ouvrage de Jardin signalé.

quelques pieds de plus de hauteur, sans en changer les ornemens qui paroissent de bon goust, ce qui procuroit à l'église plus de jour dont elle pourroit avoir besoin.

La Compagnie croit que l'avant corps couronné d'un fronton est un peu étroit relativement au dôme et forme avec le reste de la façade trois parties trop égales; elle croit aussi que la principale porte pourroit avoir plus d'élévation.

On n'a pas cru devoir entrer dans un plus grand détail, persuadé qu'on est que le sr Jardin aura fait la distribution et décoration intérieures de l'édifice conformément aux usages et convenances du payis et suivant les intentions d'un roy des plus éclairés de l'Europe.

Du lundi 8e Mars 1756[1].

L'Académie étant assemblée, on a chargé M. *Camus* de remettre à M. le baron de Thiers les deux projets de la composition de M. Jardin, que M. le marquis de Vandières avoient envoyé à l'Académie pour être examinés. On s'est entretenu de diverses matières d'architecture et l'on y a fait quelques réflexions auxquelles les deux projets de M. Jardin pour l'église de *Copenhague* ont donné lieu.

Du lundi 15e Mars 1756.

L'Académie étant assemblée, M. *Aubry* a présenté un carton rempli de nombre de desseins contenant tous les détails de la construction *du péristile du Louvre*[2] et du

1. Ont signé en mars : Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Le Carpentier, Lefranc, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Je pense que ce sont les dessins conservés à la Bibliothèque du Louvre et qui ont été détruits lors de l'incendie allumé par les ordres de la Commune en 1871. Patte a dû se servir d'une partie de ces dessins (ancres, tirants de fer, man-

pavillon du milieu, où sont tous les plans, profils, coupes et élévations, avec le détail des différentes natures de pierre; comme aussi tous les détails de tous les ancres, tirants de fer, mandrins des colonnes, leurs emboîtures. Cet ouvrage est extrêmement curieux, toutes les mesures y étant cottées, qui en donnent une intelligence qui fait toujours plaisir à voir par MM. de l'Académie; d'autant que tous ces détails sont d'une très grande utilité pour des édifices de cette conséquence.

L'Académie a marqué à M. *Aubry* le plaisir qu'il luy a fait en luy donnant ces plans en communication.

Du lundi 22e Mars 1756.

L'Académie étant assemblée, on a lu les chapitres 7e et 8e du 2e livre de Vitruve, qui traite des différentes espèces de pierres avec lesquelles les Romains bâtissoient et des différentes manières dont ils construisoient. Le procès verbal de MM. de l'Académie au sujet des différentes carières dont on a tiré les matériaux pour les bâtimens de *Paris* et des environs ayant le même objet, on a cru que les deux chapitres dont on vient de faire lecture méritoient d'y être comparés[1].

Du lundi 29e Mars 1756.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel le neveu* a commencé la lecture d'un discours qu'il a fait de l'origine des ordres et des différentes colonnes dont la décoration

drins) dans son *Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture* (1769), où il parle de la construction de la colonnade.

1. Sur ce passage de Vitruve (VIe, VIIe et VIIIe chap. du livre II), voir le t. I des *Procès-verbaux*, p. 82-83, et sur la visite des carrières, *Ibid.*, p. 178-256, *passim.* Il est fâcheux que l'Académie n'ait rien dit sur la comparaison dont elle parle.

des édifices en général a pris naissance. La Compagnie a entendu avec plaisir la lecture de ce discours, que l'on a remis à continuer à la séance prochaine[1].

M. *de Luzi* a consulté l'Académie sur la manière qu'il a proposé de couvrir la *citadelle de Vincennes*[2] en dalles de pierre à recouvrement. Elle l'a examiné avec attention et a donné son avis sur cet objet, auquel M. *de Luzi* a defféré.

Du lundi 5e Avril 1756[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel le neveu* a continué la lecture d'un discours qu'il a fait de l'origine des ordres.

Du lundi 26e Avril 1756.

L'Académie étant assemblée, M. Antoine Joseph Loriot a présenté à la Compagnie quatre machines[4] : la première pour mâter les vaisseaux dans l'océan en prenant pour force motrice l'élévation et l'abaissement de la surface de la mer dans le flux et le reflux; la seconde pour curer et approfondir les ports de l'océan en se servant du flux et du reflux; la troisième et la quatrième pour élever les fardeaux en général, en observant de mettre les hommes à l'abri des accidens qui peuvent arriver par la rupture des

1. Voir l'Introduction.
2. Il s'agit du donjon. Deluzy était contrôleur des bâtiments de Vincennes. Voir son brevet, p. 286.
3. Ont signé en avril : J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, de Lespée, Loriot, Tanevot, de Vigny, Camus.
4. Les deux premières machines restèrent sans doute dans l'ordre des théories. Mais Loriot présenta à l'Académie des sciences en 1755 une grue propre à descendre les matériaux sans risque et une autre pour élever et placer une statue sur son piédestal. Voir *Histoire de l'Académie des sciences*, année 1755, p. 144.

câbles, ou dans la descente des fardeaux, lorsqu'on est obligé de molir sur la roue du tour.

Lorsque M. Loriot (qui n'est pas celui de l'Académie) aura fourni un mémoire relatif à ces machines, l'Académie les fera examiner par des commissions qui lui en rendront compte.

M. Liénard, qui a concouru pour les prix de l'Académie en 1753 et dont l'esquisse a été admise pour le concours, ayant prié l'Académie de le regarder comme un de ses élèves, la Compagnie a bien voulu lui accorder cette grâce et a ordonné qu'on lui délivreroit un certificat d'élève de l'Académie[1].

Du lundi 3e May 1756[2].

L'Académie étant assemblée, on est convenu de s'assembler lundi prochain 10 du présent mois, à neuf heures précises du matin, pour convenir du sujet qu'on proposera aux élèves pour les prix de cette année, et que ce sujet sera donné sur le champ aux élèves pour y travailler et faire leurs esquisses avant de pouvoir consulter personne qui les puisse aider.

Et pour mettre Messieurs les architectes en état de choisir les sujets les plus convenables qui n'ont point été encore proposés ou qui ne l'ont pas été depuis longtems, on a fait la lecture d'un mémoire contenant tous les sujets de prix proposés depuis mil sept vingt trois.

M. *Blondel le neveu* ayant demandé communication du mémoire de tous les sujets proposé pour les prix, l'Académie le lui a fait remettre pour le rapporter lundi prochain.

1. Liénard était élève de Camus; il ne reparut pas ou ne fut pas admis aux concours suivants.

2. Ont signé en mai : Gabriel, J. Beausire, Beausire, Blondel, Blondel le neveu, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Le Carpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

M. *de Vigny* ayant demandé communication d'un projet de déclaration du Roy pour la police des Bastimens en promettant de le rapporter lundi prochain, l'Académie lui a permis de l'emporter chez lui pour l'examiner à loisir[1].

Du 10e May 1756, au matin.

L'Académie étant assemblée extraordinairement aujourd'hui 10 mai, à 9 heures du matin, pour convenir du sujet qu'on proposera aux élèves pour les prix de cette année, après avoir délibéré sur ce sujet, la pluralité des voix a été que :

L'on propose aux élèves le plan général d'une ménagerie pour un prince souverain, sur un terrain de deux cents toises en quarré, avec un pavillon qui puisse servir de retraite au prince. Ce plan général aura une échelle de trois lignes pour toise.

Cette ménagerie doit contenir les bâtiments et les cours nécessaires pour rassembler les animaux utiles et ceux de pure curiosité, avec leurs dépendances.

Le pavillon de retraite du prince sera orné d'une architecture convenable et les élèves en feront à part le plan, l'élévation et la coupe sur une échelle d'un pouce pour toise.

L'Académie recommande aux élèves de se renfermer dans les mesures proposées, ayant décidé qu'on ne recevra point pour concourir les desseins qui ne seront point suivant ces mesures.

M. *Blondel* a rapporté et remis le mémoire des sujets des prix dont il s'étoit chargé dans l'assemblée précédente.

On a reçu de *Copenhague* une lettre de remerciement de M. Jardin, dont l'Académie a examiné le projet; cette lettre sera enregistrée dans la conférence prochaine[2].

1. Voir aux Appendices.
2. Cf. ci-dessus, p. 254-256.

Du lundi 17e Mai 1756.

L'Académie étant assemblée et les esquisses que les élèves ont composées pour concourir aux prix de cette année lui ayant été présentées, elle les a examinées avec soin, et l'on a décidé par le scrutin que ces esquisses seront admises pour être mises au net et concourir aux prix. La pluralité des voix pour admettre les esquisses a été de neuf voix contre sept.

Cependant, les esquisses n'ayant pas paru remplir les vues du programme, au jugement de MM. *L'Écuyer*, *Tannevot*, *de Vigny* et de quelques autres, et la négative de sept voix contre neuf ayant paru mériter quelque considération, ces Messieurs, sans vouloir protester formellement contre le scrutin, ont demandé que les esquisses fussent envoyées à M. le marquis de Marigni pour donner son avis, et la Compagnie y a consenti. En conséquence de cette délibération, M. *Camus* a été chargé d'envoyer ces esquisses dans un paquet cachetté à l'addresse de M. le marquis de Marigni, et M. *Loriot* voudra bien en être porteur pour présenter le paquet conjointement avec M. *L'Écuyer*.

Du lundi 24e May 1756.

Les lettres patentes du mois de juillet 1728 portant création de huit nouveaux architectes de la seconde classe de l'Académie royale d'architecture ne se trouvant point dans les registres, l'Académie, désirant en conserver la mémoire, a ordonné qu'elles fussent enregistrées[1].

M. le marquis de Marigny ayant reçu l'extrait des délibérations des 10 et 17 de ce mois, ensemble les esquisses que les élèves ont composées sur le sujet proposé le 15, a fait la réponse suivante, que l'Académie ordonne être

1. Voir le texte aux Appendices.

enregistrée; sa letttre est du 20 mai 1756 et contient ce qui suit :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 18 de ce mois, avec les délibérations de l'Académie royale d'architecture des 10 et 17 mai, ensemble les huit esquisses des élèves qui ont composé pour le prix. Je vois que l'Académie est partagée pour recevoir ces esquisses et qu'elle désire ma décision sur l'un des deux partis à prendre. D'après l'examen que j'en ai fait, j'ai trouvé qu'il n'y a aucune des esquisses qui n'ait été au delà de ce qui a été proposé par la délibération du 10, et pas une dont on ne pu faire l'application à d'autres usages qu'une ménagerie.

« Je crois que le programme donné étoit trop étendu et trop compliqué, ce qui a fait illusion aux élèves, et c'est ce qu'il faudra éviter dorénavant dans les compositions qu'on leur donnera à faire[1], n'étant pas possible que de jeunes gens puissent subitement enfanter une pensée dont les détails exigeant des connoissances qu'on est toujours obligé d'emprunter d'un autre. D'où je conclus qu'il seroit mieux de ne proposer qu'une partie d'un tout, comme des arcs de triomphe, des façades de palais, des théâtres, des portes de ville, différentes espèces d'églises ou rotonde, des chapelles particulières et escaliers, des galeries, et surtout des décorations d'intérieur de palais, pour corriger le mauvais goust d'ornemens qui subsiste aujourd'hui[2], et tant d'autres sujets enfin qui quoiqu'épuisés sont toujours nouveaux pour des génies tout neufs.

« Mon avis est donc que l'Académie s'assemble pour donner un nouveau programme et fasse recomposer les

1. Pendant tout le xviii[e] siècle, l'Académie a été partagée entre ces deux conceptions. Celle de Marigny était sans doute par trop simpliste, et surtout elle supprimait le plus souvent la nécessité d'un plan, partie essentielle de l'architecture.

2. C'était le temps où commençait la campagne de réaction contre le style de Boucher et l'art décoratif de Meissonier et de ses émules. Cf. les manifestes de Cochin, qui se mettait à la mode. La *Supplication aux orfèvres* est de 1754.

élèves en la manière accoûtumée; et afin que l'assemblée soit plus nombreuse, vous aurez agréable de la convoquer par lettres. Je joins ici les huit esquisses.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

La Compagnie ayant été convoquée par lettres suivant les ordres de M. le marquis de Marigny et, en conséquence, étant assemblée ce jourdhui à neuf heures du matin, les esquisses composées sur le sujet proposé dans la dernière assemblée ont été remises à M. *Loriot* pour être rendues aux élèves.

Ensuite l'Académie, après avoir parlé de différens sujets qu'on peut proposer pour le sujet du prix, s'est arrestée au programme suivant :

L'Académie propose aux élèves pour le sujet du prix de cette année les plans, la coupe et les élévations du pavillon du milieu d'un palais donnant d'un côté sur une grande cour et de l'autre sur un jardin, avec deux croisées des parties en arrière corps. L'intérieur consistera en un vestibule en péristyle décoré convenablement en pierre; au rez-de-chaussée, l'indication d'un escalier d'un côté et d'une salle de l'autre, et au dessus un sallon décoré en bois ou en marbre, avec cheminée, glaces et autres ornemens en usage pour les décorations intérieures d'habitation.

Le pavillon n'aura pas au delà de huit toises dans euvre de la cour au jardin et sera sur une échelle de 2 pouces et demi pour toise. La coupe sera faite sur une ligne tirée de la cour au jardin et sur la même échelle.

Et pour que les desseins se trouvent plus uniformes pour la grandeur, elle déclare que par deux croisées elle entend des parties en arrière corps, que les élèves feront de chaque côté du pavillon une croisée entière, avec le trumeau suivant, et une partie de la croisée suivante.

Par la même délibération de ce jour, l'Académie déclare

que les élèves qui sortiront des mesures prescrites dans le programme seront exclus de la prétention aux prix.

M. le marquis de Marigny ayant désiré que l'Académie donne son avis sur le modèle de décoration du *Cœur de Saint Germain de Lauxerrois*[1], composé par MM. Bacarie et Vassé, elle a nommé MM. *Tanevot*, *Contant*, *Soufflot*, *Blondel l'oncle*, *Blondel le neveu* et *Franque* pour examiner ce modèle et lui en rendre compte.

M. Thibaud, m^e plombier de Paris, ayant présenté à l'Académie un mémoire imprimé sur sa nouvelle méthode de souder[2], elle a nommé MM. *l'Écuyer*, *Loriot* et *Potain* pour examiner les essais que le s^r Thibaud a fait de la soudure et lui en rendre compte.

M. Pitrou a présenté et donné à l'Académie de la part de Madame sa mère un ouvrage de feu Monsieur son père, qui a pour tittre : *Recueil de différens projets d'architecture de charpente et autres, concernant la construction des ponts*, par feu M. Pitrou, inspecteur général des ponts et chaussées de France, rédigés et mis en œuvre par le s^r Tardif, ingénieur des ponts et chaussées et gendre de l'auteur[3].

Du lundi 31e May 1756.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses des élèves, et de sept on en a admis six qui sont : MM. l'Ardant, élève de M. *Blondel l'oncle*, Le Maire, élève de M. *Gabriel*, d'Aubanton, élève de M. *Blondel neveu*, Le Febvre, élève de M. de *Luzi*, Houdon, élève de M. *Chevotet*, Rousseau, élève de M. *Loriot*. MM. l'Ardant, Le Maire, Daubanton, Lebfèvre, Houdon, Rousseau, admis pour concourir aux prix, feront leurs des-

1. Voir ci-contre, p. 265.
2. Voir ci-après, p. 268.
3. L'ouvrage (in-fol.) parut en 1756 même. Tardif a publié, en 1757, une nouvelle *Méthode d'encaissement* (in-fol.).

seins au net dans les loges, et l'Académie exige que ces desseins seront exposés dans la salle d'assemblée, le lundi 23 aoust, pour être examinés par la Compagnie.

La Compagnie ne recevra point pour concourir aux prix les desseins qui ne seront point conformes aux esquisses et qui passeront les mesures prescrites dans l'assemblée précédente.

L'Académie recommande aussi aux élèves de se comporter sagement dans les loges, de ne point interrompre leurs camarades dans leur travail, de ne commencer aucun dessein que sur des papiers signez en blanc par le secrétaire ou par celui qui sera commis en sa place par la Compagnie, et elle autorise le secrétaire à renvoyer ceux qui ne se conformeront pas à ses décisions[1].

Elle défend aussi aux élèves de laisser entrer personne dans leurs loges, qui ne soit conduit par le secrétaire ou par quelqu'un nommé pour cela par la Compagnie.

MM. *Contant*, *Tanevot*, *Blondel l'oncle*, *Soufflot*, *Franque* et *Blondel le neveu* ayant été nommés dans la conférence précédente pour examiner un model composé par MM. Bacarie et Vassé pour la décoration du *Cœur de Saint Germain de L'auxerrois*, MM. *Contant*, *Tanevot*, *Soufflot* et *Franque*, MM. *Blondel l'oncle et neveu*, étant absens, ont fait leur rapport à la Compagnie et ont dit que veu le peu de grandeur du cœur ils avoient jugé unanimement[2].

1° Que par le modèle le corps d'autel contenant

1. L'Académie avait déjà pris des mesures de ce genre; elle les répétera encore.

2. On voit d'après ces observations que les travaux n'ont pas été accomplis entre 1744 et 1751, comme on le dit quelquefois. — Claude Bacarit était architecte des Quinze-Vingts et expert-juré des Bâtiments du Roi. — Vassé (Louis-Claude), 1715-1772, avait travaillé en 1753 pour les Quinze-Vingts. En 1757, il fit pour Saint-Germain-l'Auxerrois une statue de saint Germain d'Auxerre. Voir aux Appendices.

14 pieds de longueur, qu'il convenoit de le réduire à 12 pieds, pour une plus juste proportion en égard de la place, ce qui a été reformé sur ce model.

2° Que le model contenoit deux projets, qu'il convenoit de choisir le plus simple, qui est du côté de l'épître, et qui dégage entièrement les piliers de bas en haut.

3° Que le côté de l'évangile orné d'un lambris d'appuy de marbre, avec des pieds d'estaux pour porter des anges de cinq pieds de proportion et plus, couvriroient les piliers et les lambris de marbre, encaisseroient les pieds d'iceux, qui sont trop cours pour leur grosseur, et ne feroient que confusion.

4° Que le projet du côté de l'épître laissoit les piliers plus libres en leur entier, n'ayant qu'un socle bas, de six pouces de hauteur, régnant d'une colonne à l'autre, pour porter la grille de fer de clôture.

5° Qu'elle approuvoit l'intention de former des canelures au pourtour des piliers, qui sont ronds, pour les élégir et leur donner autant que possible le caractère de colonnes et leur ôter leur trop grande pesanteur.

6° Que, pour donner un peu plus de légéreté a ces prétendues colonnes, elles doivent être ornées de chapiteaux les plus élevés qu'il sera possible.

7° Qu'il est plus convenable que les deux figures représentant les deux patrons de la paroisse soient placées dans les deux arcades voisines de celle du fond, pour accompagner le maître hôtel sans l'ofusquer.

8° Qu'il seroit à souhaiter qu'on pût adoucir un gros tore dans le milieu des arcs en augive des arcades, qui par sa trop grande saillie excède et porte à faux sur les tailloirs des chapiteaux.

9° Que le model du maître hôtel étant actuellement reformé et réduit à 12 pieds de longueur peut être exécuté comme il est ce présent.

10° Que le surplus de la décoration en élévation dudit cœur peut fort bien convenir, suivant le model, pour élé-

gir l'air massif et gothique du caractère ancien de cette église, en évitant une plus forte dépense.

Du lundi 14e Juin 1756[1].

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue sur la qualité des pierres qui ont servi à bâtir *le vieux Louvre*, dans la partie qui a été bâtie du règne de Henri II et de Charles IX; celles du bâtiment des *Thuilleries* fait par Catherine de Médicis en *1566*; celles du monastère de *Sainte Geneviève* du temps de Clovis, vers l'an 500; celles de *Saint Étienne du mont*, qui fut bâtie la première fois peu après le règne de Clovis; et celles de *Saint Étienne des grées*, qui est une des plus anciennes églises de Paris.

L'Académie a eu recours au procès verbal faits par les architectes du Roy en datte du 26 juillet 1678, concernant la visite des carrières[2].

L'on a ensuite examiné le model que le sr Loriot, mécanicien, a apporté et dont l'Académie s'est entretenue[3]; elle a nomé quatre commissaires pour en rendre compte a l'Académie, MM. *Tannevot*, *Beausire l'aîné*, *Aubry*, *Blondel le neveu*.

Le sr Thibaut s'est présenté à l'Académie pour la prier de luy nomer des commissaires à l'effet de luy voir faire toutes les soudures qu'ils jugeront a propos, soit en plomb neuf, soit en plomb vieux, et voir restraindre les vases en plomb; l'Académie a nomé MM. *Tannevot*, *Contant*, *Franque* et *Le Carpentier* pour luy en rendre compte.

1. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lefranc, Loriot, Mansart de Lévy, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Cf. ci-dessus, p. 170, 200. Inutile d'ajouter que certaines dates sont de pure fantaisie.
3. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 70-77, 86, 87, un rapport intéressant sur le laminage du plomb.

Du lundi 21e Juin 1756.

L'Académie étant assemblée a ordonné qu'on enregistrât le rapport que MM. *l'Écuyer*, *Loriot* et *Potain* on fait au sujet de la soudure du sr Thibaut, plombier, gagnant maîtrise à la Trinité, et celui que MM. *Tanevot*, *Contant* et *Franque* et *Le Carpentier* on fait au sujet de la même soudure.

Rapport de MM. Lécuyer, Loriot et Potain.

Nous, *l'Écuyer*, architecte ordinaire du Roy, *Loriot*, architecte et professeur, et *Potain*, architecte de Sa Majesté, ayant été nommés lundi dernier 24 du présent mois par l'Académie royale d'architecture, pour examiner la nouvelle méthode du sr Thibaut, plombier à Paris, de souder en long les tuyaux, avons vu et visité les deux raccordemens faits de tables de plomb de neuf lignes d'épaisseur, et soudés il y a trois ans par le sr Thibaud, en présence du sr Denis, ingénieur des fontaines du Roi, sur la conduite du jet de la *pièce du Dragon à Versailles*[1], d'un pied de diamètre, auxquels n'a été employé que deux livres de soudure par pied courant, au lieu de dix livres suivant l'usage ordinaire, et deux livres un quart par chacun neud au lieu de onze livre et demie; que l'eau de ladite conduite, quoique forcée de plus de 90 pieds, n'y a occasionné aucune gersure jusqu'à présent.

C'est pourquoi par l'examen que nous venons d'en faire exactement sur les lieux, nous ne pouvons qu'approuver cette nouvelle méthode et la regarder comme avantageuse par l'épargne de la soudure pour les ouvrages neufs seulement. Cette nouvelle méthode, ainsi que le sr Denis nous la fait observer, ne pouvant avoir lieu à l'égard des fantes

1. Le bassin du Dragon a été appelé ensuite bassin de Neptune. — Nous avons déjà rencontré ce Denis ou son père, dont les ancêtres occupaient au XVIIe siècle les fonctions de fontainiers royaux. *Procès-verbaux*, t. V, p. 86.

sur les vieux plombs et soudures à réparer en place; pour lesquelles fantes il sera toujours indispensable de se servir de l'usage ordinaire des plombiers et même d'en refaire la totalité presque dans tous les cas, par la fonte générale de la soudure employée suivant la nouvelle méthode, laquelle ne pourroit tenir à la chaleur qu'on est obligé de procurer aux vieilles parties à resouder.

Signé : L'ÉCUYER, LORIOT, POTAIN.

Rapport de MM. *Tanevot, Contant, Franque* et *Le Carpentier.* Le mémoire de ces Messieurs est daté du 15 juin 1756.

L'Académie royale d'architecture ayant nommé pour commissaires MM. *Tanevot, Contant, Le Carpentier* et *Franque*, à l'effet de connoître et examiner la nouvelle manière de souder les ouvrages de plomberie par le nommé Thibaud, me plombier, Messieurs les commissaires, tous architectes de Sa Majesté, se seroient transporté le dit jour en l'atelier du sr Thibaud, *rue Saint Julien des Ménétriers à Paris*[1], où étant, ils auroient requis ledit sr plombier de former d'un morceau de table de plomb laminé d'environ un pied en quarré, qui s'est trouvé sous la main, un bout de tuyau rond d'environ 4 pouces de diamètre, qu'il auroit soudé en leur présence avec sa soudure préparée, qu'ensuite il auroit retraint, forgé et embouti à coups de maillet de bois et de fer, pour en former un vase d'amortissement tel qu'il est représenté ci à côté, sans que l'effort du corps du marteau ait occasionné aucunes gersures, ni à la soudure ni au plomb, la soudure faite pour souder le dit tuyau de plomb en douze pouces de long n'ayant consommé qu'environ trois quarts de livre de soudure pour tout.

Ensuite, il auroit soudé un bout de tuyau de plomb de

1. La rue Saint-Julien-des-Ménétriers donnait dans la rue Saint-Martin d'un côté, dans la rue Beaubourg de l'autre. Son emplacement peut se déterminer par celui de la rue de Rambuteau qui l'a supprimée.

six pieds de long, de deux pouces de diamètre, à sa manière, très proprement, sans qu'il y paroisse des côtes de soudure en relief, ledit tuyau étant aussi uni en sa soudure que le pourtour d'iceluy, et il n'a employé que trois quarts de livre de soudure par pied.

En outre, il auroit assemblé deux bouts de tuyaux de plomb de deux pouces de diamètre bout à bout, pour les lier ensemble par un neud de soudure, qui n'a employé qu'une livre de soudure tout au plus et avec la même propreté que les autres soudures, sans être chargé de matières ni faire des côtes comme les plombiers ordinaires, lequel neud ne grossit pas plus de 3 lignes le corps de tuyau et est fait très proprement.

Pour épreuve de la solidité dudit neud cy dessus fait, etc., le reste du rapport sera enregistré dans la conférence prochaine.

Du lundy 28e Juin 1756.

L'Académie étant assemblée, elle a ordonné qu'on enregîtrât la suitte du rapport de MM. *Tanevot*, *Contant*, *Le Carpentier* et *Franque* sur la nouvelle manière de souder du sr Thibault.

Suite du rapport de MM. Tanevot, Contant, Le Carpentier et Franque.

Pour épreuve de la solidité dudit neud cy dessus fait en présence, on lui a fait couper au ciseau le même neud en deux dans la jonction des deux bouts de tuyau, et il a été démontré que le dit neud et les deux bouts de tuyaux n'ont fait qu'un seul et même corps de prise très bien lié. Une moitié du dit neud a été déposé à l'Académie.

Il résulte de l'examen qu'on fait Messieurs les commissaires, qu'ils ont vu que la manière dudit Thibaut, plombier, est de faire toutes ses soudures en plomb à recouvremens; ayant étamé en premier les lisures des plombs

dessus et dessous, et qu'ayant rapproché en recouvrement les deux rives l'une sur l'autre, la soudure qu'il coule sur les joints avec le degré de chaleur qu'il donne à son ouvrage échauffe les premiers étamages au point de se lier et de s'incorporer avec la soudure dernière coulée sur les tuyaux, en sorte que la soudure et le plomb ne sont plus qu'un même corps.

Signé : TANEVOT, CONTANT, LE CARPENTIER et FRANQUE.

L'Académie ayant appris que M. le marquis de Marigny avoit été nommé par le Roy à la place de secrétaire commandeur de l'Ordre du Saint Esprit[1], a député MM. *Contant*, *Chevotet*, *Soufflot*, *Blondel neveu*, *Brébion* et *Franque*, pour lui en faire compliment de la part de la Compagnie; elle a aussi nommé M. *Beausire l'aîné* et M. *de Vigny* pour la députation.

Du lundi 5e Juillet 1756[2].

L'Académie étant assemblée et s'étant fait lire les observations faites par son ordre sur la manière de souder les plombs du sr Thibault, plombier, a jugé que cette méthode de souder étoit bonne et solide, qu'elle étoit avantageuse au public par l'épargne considérable de la soudure et qu'elle méritoit d'être mise en usage.

L'Académie ayant rendu compte au marquis de Marigny de l'examen qu'elle a fait faire des additions que M. Loriot, machiniste, a proposé de faire aux grues pour les rendre plus faciles à maneuvrer dans la descente des pierres et autres corps pesans et pour prévenir les accidens qui pourroient arriver par la rupture du câble, et l'ayant prié d'ordonner qu'on fasse au *Louvre* l'essai

1. La charge de secrétaire de l'ordre du Saint-Esprit était une des cinq charges auxquelles était attaché le titre de commandeur des ordres du Roi.

2. Ont signé en juillet : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lefranc, Loriot, Mansart, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

d'une grue équipée à la manière de M. Loriot[1], il a approuvé la délibération de l'Académie qui ne veut rien décider positivement sur les additions proposées, avant d'en avoir vu l'usage et le succès pendant un certain temps, et il a permis qu'on fît au *Louvre* l'épreuve que l'Académie désiroit.

Du lundi 12e Juillet 1756.

L'Académie étant assemblée a approuvé la rature d'une addition qui avoit été faite entre ligne au sujet de l'article sur la manière de souder du sr Thibault; cette addition ayant été faite après coup sans l'avis de l'Académie par une autre main que celle du secrétaire[2].

M. Loriot le machiniste ayant présenté à l'Académie le modèle d'une roue de carière, avec quelques additions, pour prévenir les accidens qui pourroient arriver par la rupture des câbles dans la montée des fardeaux considérables[3], la Compagnie a nommé MM. *Contant*, *Chevotet*, *Lefranc* et *Brébion* pour en faire l'examen et lui en rendre compte.

Du lundi 19e Juillet 1756.

L'Académie étant assemblée, MM. *Contant*, *Chevotet*, *Lefranc* et *Brébion* luy ont rendu compte de l'examen qu'ils ont fait du model d'une roue de carrière que le sr Loriot, mécanicien, a présenté à l'Académie. Ils ont

1. On travaillait précisément au Louvre en ce moment. Voir ci-après, p. 287.
2. En marge seulement la mention d'un extrait du procès-verbal délivré à Thibaut.
3. L'Académie, au début surtout, avait été consultée assez souvent sur l'emploi de machines à monter les fardeaux combinées pour éviter les accidents. *Procès-verbaux*, t. III, p. 71, 264, 265 et la note.
On en rencontre beaucoup de ce genre, présentées à l'Académie des sciences.

remarqué que cette machine peut être très utille pour prévenir les accidents qui peuvent arriver par la rupture des câbles dans la montée des fardeaux considérables; mais les mêmes commissaires pensent qu'il convient prier M. le marquis de Marigny de faire mettre à épreuve cette machine de carrière, pour que, sur l'expérience qui en sera fait sous les yeux de l'Académie, elle puisse en donner son avis.

L'Académie a approuvé le raport et le sentiment de MM. les commissaires, elle a ensuitte pris lecture d'un projet de déclaration du roy pour la police des bâtimens[1], et en continuera la lecture à la prochaine séance.

Du lundi 26e Juillet 1756.

L'Académie étant assemblée, on a lu plusieurs chapitres de la déclaration du Roy cy dessus pour la police des bâtimens de la *ville de Paris*, elle a désiré qu'on chercha les ordonnances et arrêts de règlement sur lesquels ladite déclaration a été donnée, en dattes des années 1724, 1726 et 1728[2]. La lecture en sera continuée à l'assemblée prochaine.

Du lundi 2e Aoust 1756[3].

L'Académie ètant assemblée, on a continué la lecture de plusieurs chapitres de la déclaration du Roy projettée

1. Ci-dessus, p. 161.
2. Il y a bien, en effet, des déclarations de 1724, 1726, 1728. Nous en avons rencontré la mention à propos d'un ouvrage de Beausire. *Procès-verbaux*, t. V, p. 16. Voir aux Appendices du présent volume.
3. Ont signé en août : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Potain, Tanevot, de Vigny, Camus.

pour la police des bâtiments de la ville de Paris; la lecture en sera continuée à la séance prochaine.

Du lundi 9e Aoust 1756.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur l'irrégularité qu'on remarque dans la distribution des modillons aux second et troisième ordre de la *cour du Louvre*[1] et sur les différens moyens qu'on a vainement essayés pour sauver cette irrégularité, et l'on n'a pu s'empêcher de convenir qu'il est fâcheux que les premiers constructeurs des faces intérieures de la cour ayent négligé l'aplomb des modillons sur l'axe des colonnes des ordres qui sont au dessous.

Ce vice contraire aux règles de la saine architecture est cause que ceux qui dans la suite ont à construire au dessus des anciens ordres sont obligez de tomber dans les mêmes défaux, ce qui arrivera toujours lorsqu'on n'étudiera point avec la plus grande exactitude les plans des entablemens, parce que ces plans sont absolument nécessaires pour déterminer les distances non seulement des colonnes accouplées ou plus éloignées, mais encore de toutes les parties de l'entablement.

Du lundi 16e Aoust 1756.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la manière de distribuer les modillons dans les entablemens des ordres corinthiens et composites et faire en sorte que

1. Je ne comprends pas bien la façon dont l'Académie s'exprime. Dans la terminologie du temps, le second ordre est le premier étage. Or, il s'agit ici du Louvre de Lescot (« Les premiers constructeurs »), et il n'y a de modillons et d'entablement classique qu'au rez-de-chaussée, premier ordre, et au premier étage, second ordre, mais non pas à l'attique, troisième ordre. — La question de la régularité des modillons a toujours préoccupé l'Académie.

les milieux des modillons répondent aux axes des colonnes et que les crossettes soient régulièrement quarrées.

Du lundi 23e Aoust 1756.

L'Académie étant assemblée a décidé que les élèves exposeront lundi prochain leurs desseins dans la salle de l'Académie pour être examinés et jugés, lorsqu'il plaira à M. le marquis de Marigny de distribuer les prix.

M. *Camus* a présenté à l'Académie deux volumes in quarto dont l'un représente *Les figures par Périer*, et l'autre *Les figures les plus belles exécutées à Rome*, de l'édition de 1695[1], pour sçavoir s'il pouvoit faire l'acquisition pour l'Académie, ce quelle a approuvé.

L'Académie a décidé que les élèves présenteroient lundy prochain leurs prix, à qui elle donne encor toute la semaine, quoy qu'il y ayt été décidé dans la séance du 31 may 1756 que les prix des élèves dussent être présentés à l'Académie ce jourd'huy.

Sur le raport que M. *de Luzi* a fait à l'Académie du feu qui a pris dans l'aille du Roy à *Vincennes*[2], le 16 aoust dernier, elle s'est entretenue sur la manière de passer les tuyaux de cheminée dans les anciens combles où les bois se trouvent posés; elle a remis à la séance prochaine d'en conférer plus amplement, après que M. *de Luzi* aura apporté le profil qu'il a promis à ce sujet.

1. Perrier (François), 1590-1650, peintre et graveur, dessina pendant un assez long séjour à Rome les *Icones et segmenta nobilium signorum quæ Romæ exstant delineata atque ære incisa* (publiés à Rome en 1638, petit in-fol.) et les *Icones et segmenta illustrium e marmore tabularum quæ Romæ adhuc exstant* (Rome, 1645, petit in-fol.). La date de 1695 indiquée ici pourrait être un lapsus du secrétaire. (En marge : 18 l.).

2. C'est un des bâtiments construits par Le Vau au XVIIe siècle. Sur la question des cheminées, cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 94, 95.

Du lundi 30e Aoust 1756.

Aujourd'hui les élèves ont exposé dans la salle de l'Académie leurs desseins au net pour concourir aux prix. La Compagnie les a examinés avec attention et décidera de leur mérite et de ceux qui méritent les prix dans l'assemblée prochaine.

Du lundi 6e Septembre 1756[1].

L'Académie a examiné les esquisses et est convenue, conformément à la lettre de M. *Gabriel*, de s'assembler lundi prochain à midy pour attendre M. de Marigny, qui doit s'y rendre pour faire la distribution des prix suivant l'usage.

Du lundi 13e Septembre 1756.

L'Académie étant assemblée extraordinairement et M. le marquis de Marigny étant présent, on a examiné les desseins des élèves qui ont concouru pour les prix et l'on a procédé par le scrutin au choix de ceux qui, au jugement de la Compagnie, méritoient d'être couronnés.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué F, composé par le sr Henri Antoine le Maire, né à *Versailles* le 5 février 1729, a eu la pluralité des voix pour le premier prix, qui consiste en une médaille d'or représentant Minerve couronnant le buste du Roy, avec cette inscription[2] : LUDOVICO XV REGI CHRISTIANISSIMO ET INVICTISSIMO, avec

1. Au début du procès-verbal du 6 septembre figure la reproduction des lettres patentes de 1728. Le rédacteur observe lui-même qu'elle fait double emploi avec une reproduction précédente. Nous la reportons aux Appendices. Cf. séance du 24 mai 1728. — Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Billaudel, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Lefranc, de Lespée, Loriot, Potain, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. *Catalogue des médailles*, n° 120. Il s'agit de la prise de

cette légende au revers : QUOD BERGAS AD ZOMAM SITU ET ARTE MUNITISSIMAS QUAS ANTEA PRIMARII EUROPAE DUCES FRUSTRA OPPUGNAVERANT CUM OMNI PRAESIDIO ET APPARATU VI CEPIT XVI SEPTEMB. M DCC XLVII.

Dans le second scrutin, le dessein marqué B, qui est du sr Jacques Philippe Houdon, a eu la pluralité des voix pour le second prix, qui consiste dans une grande médaille d'argent représentant d'un côté le portrait du Roy autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, ayant au revers le pont de *Compiègne*, avec cette légende : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et à l'exergue : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO M DCC XXX.

Quoi que les autres desseins fussent tous bien dessinés et continssent de belles parties, l'Académie n'a pas cru devoir donner d'accessit, parce que ces desseins n'ont pas rendu l'idée du programme, et quelques uns se sont écartés des mesures et de la solidité, en sorte qu'il y aura quatre médailles pour l'année prochaine.

Du lundi 15e Novembre 1756[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances, on est convenu que dans la première assemblée on fera une élection pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Blondel*[2], contrôleur des bâtimens de l'*École militaire*, et ensuite une seconde élection pour remplir la place qui vaquera dans

Berg-op-Zoom par le maréchal de Lowendal. La ville avait en effet été considérée pendant très longtemps comme imprenable. La seconde médaille fut donnée très fréquemment.

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mollet, Moranzel, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. C'est Jean Blondel « l'oncle ». Voir l'Introduction de ce volume.

la 2e classe par la promotion de l'académicien qui sera choisi pour la première classe.

Ensuite on a lu, suivant la coutume, les lettres patentes pour l'établissement de l'Académie afin de s'y conformer dans le cours de cette année académique.

Du lundi 22e Novembre 1756.

L'Académie étant assemblée, *M. Blondel* a lu un mémoire qu'il a composé pour prouver la nécessité de distribuer tous les ans dans cette Académie deux nouvelles médailles pour deux prix d'émulation, concernant l'art du dessein relatif à l'architecture. Comme ce mémoire ou discours sera lu une seconde fois à l'Académie, l'enregîtrement n'en sera fait qu'après cette seconde lecture.

Ensuite, l'Académie a procédé à l'élection de trois sujets de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la première par la mort de M. *Blondel*, contrôleur de l'*École militaire*.

Dans le premier scrutin, M. *Mollet* a eu la pluralité des voix. Dans le second scrutin, M. *Loriot* a eu la pluralité des voix. Dans le troisième scrutin, M. *Aubry* a eu la pluralité des voix. Ainsi l'Académie présente MM. *Mollet*, *Loriot* et *Aubry* pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Blondel*.

Enfin, l'Académie a procédé par le scrutin pour choisir trois sujets propres à remplir la place qui vacquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui montera à la première.

Dans le premier scrutin, M. Hupeau a eu la pluralité des voix. Dans le 2e, M. Perronnet a eu la pluralité des voix. Dans le 3e, M. Destouches a eu la pluralité des voix. Ainsi la Compagnie propose MM. Hupeau, Perronnet et Destouches pour remplir la place qui vaquera dans la 2e classe.

Outre MM. Hupeau, Perronet et Destouches, qui ont eu

la pluralité dans ces scrutins, MM. Boseript, Rousset, Housse, Desmarest, Dulin, Galand, Poelvert, Le Grand, Damon et Collet ont eu aussi plusieurs voix, ce que l'Académie a ordonné d'observer[1].

Du lundi 29e Novembre 1756.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur manière de peindre solidement sur le verre, dont le secret passe pour avoir été perdu, quoi qu'on n'ait jamais discontinué de peindre en émail sur des fonds analogues au verre.

Comme on a retrouvé depuis quelques années plusieurs belles couleurs pour les porcelaines[2] et que ces couleurs pourroient peut être bien s'appliquer solidement sur le verre, vu que la peinture en porcelaine ne s'applique pas immédiatement sur le biscuit, mais sur sa couverte qui est un véritable verre, l'Académie a proposé de faire faire sur le verre des essais de toutes les couleurs tant anciennes que nouvellement retrouvées, afin d'être en état de juger ce qu'on en peut espérer pour la décoration des vitraux des bâtimens, et l'on est convenu de prier M. le marquis de Marigny de permettre à la Compagnie de faire cette dépense sur les fonds qu'il veut bien accorder pour l'entretien et les besoins de l'Académie.

L'Académie n'est pas d'avis de faire faire ces essais sur toutes sortes de verres indistinctement, étant bien instruite qu'il y a des verres extrêmement chargés de sels, qui pourroient bien ne pas souffrir la chaleur convenable à la cuisson de la peinture.

1. La Compagnie n'avait pas autrefois l'habitude d'indiquer des candidats au delà des trois présentés. Cf. ci-dessus, p. 245. Il y a là bien des noms obscurs.

2. C'était le temps précisément de la manufacture de porcelaines de Vincennes, de l'établissement de la manufacture royale de Sèvres et de la recherche de nouveaux procédés de couleurs.

Du lundi 6e Décembre 1756[1].

L'Académie étant assemblée, M. *de Vigny* a lu un mémoire sur l'histoire du verre et sur les différens auteurs qui ont parlé de la peinture sur verre[2] : il décrit dans ce mémoire les différentes manières qui étoient en usage pour faire des vitraux de verres de couleurs, et il conclut en assurant que l'art de peindre sur verre est plustost un art négligé qu'un art perdu.

Du lundi 13e Décembre 1756.

L'Académie étant assemblée, on a nommé des commissaires pour examiner trois échantillons de peinture d'impression en détrempe bien polis, sans vernis ni huile et qui paroissent brillans. Ces échantillons sont du sr Andrion, maître peintre et doreur à Paris, et les commissaires qui en rendront compte à la Compagnie sont MM. *Contant* et *Blondel*.

Du lundi 20e Décembre 1756.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture du procès verbal des visittes faites par MM. les commissaires de l'Académie, par ordre de M. Colbert, des bâtimens anciens et modernes de *Paris* et des environs, pour constater la nature des pierres qui y sont employées.

1. Ont signé en décembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. Je n'ai pas retrouvé le mémoire de Vigny. On peut consulter Le Vieil, *L'art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, 1774.

1757.

Du lundi 10e Janvier 1757[1].

L'Académie étant assemblée après les vacances, qui ont duré depuis le 21 décembre dernier jusqu'à ce jour, on a fait la lecture d'une lettre de M. de Marigny du 31 décembre 1756, écrite à M. *Camus*, secrétaire de la Compagnie; voici le contenu de cette lettre :

« Le Roy a accordé, Monsieur, la place vacante à l'Académie d'architecture par la mort de M. *Blondel*, dans la première classe, à M. *Mollet*[2], et celle de la seconde classe vacante par sa promotion à M. *Hupeau*, premier ingénieur des ponts et chaussées. Ayez agréable d'en faire informer MM. les Académiciens et de faire charger les regîtres de l'Académie de cette décision de Sa Majesté.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

En conséquence de la lettre de M. le marquis de Marigny, MM. *Mollet* et *Hupeau* ont pris séance à l'Académie. L'on a fait lecture d'un mémoire que M. *Tanevot* a apporté concernant les carrières de *Saint Vast et Gannelon près Compiègne* et a jugé à propos de le faire transcrire sur le registre[3].

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Voir sur eux l'Introduction du présent volume et ci-après, p. 283.

3. Il a été déjà fait, dans les mêmes termes, une communi-

Il se trouve dans les montagnes de *Saint Vast près Verberie*, à 14 lieues de Paris par terre, à une lieue ou une lieue et demy de la *rivierre d'Oise*, des carrières de pierre dure, pleine, grise et de très bonne qualité, résistant à tout fardeau, aux injures du temps et qui se tient saine dans l'eau.

Les carrières les plus fréquentées jusqu'à présent ont été celles de *Saint Éloy* et de *de Cambre*. Il en a été ouverte une depuis cinq à six ans appelé *des Fonciaux;* elle est située entre le grand chemin et la rivierre et en est plus près d'une demi lieue.

La carrière de *Saint Éloy* est ouverte en gueule; la pierre se tire à découvert dans les autres; on trouve dans les deux premières deux bancs et quelquefois trois; la pierre porte depuis 15 pouces jusqu'à 21 pouces, il s'en trouve même jusqu'à 24 et 27 pouces nette taillée. Comme ces bancs ne se suivent pas, il se trouve des endroits où les pierres supérieures et inférieures sont très dures, et celles qui se trouvent dans le milieu une espèce de moise ou de bousin sujet aux impressions de l'air et à la gelée.

Dans la *carrière de Fonciaux*, où il n'a pas encore été tiré de pierre, il y a une masse qui se présente de face, composée de trois bancs; on la croit abondante, deux des dits bancs portent quinze à dix huit pouces, et le troisième un pied ou environ, mais très bons et très durs; on tire actuellement de cette pierre pour l'*école royalle militaire*.

La pierre provenante des dittes carières a été payée jusqu'à présent cinq sols, et cinq sols six deniers le pied cube de tirage. On estime qu'elle coûtera deux sols à deux sols six deniers de transport de la carrière au *port de Verberie,* et à 8 à 9 sols de chargeage du transport de rivierre, ce qui feroit 15 à 17 sols rendue au *port de Paris*.

Il y a des carrières de pierre dures ouvertes dans la

cation en 1752 sur ces différentes carrières. Voir ci-dessus, p. 174. Les observations à cette date étaient inscrites au nom de Billaudel.

Montagne de Ganellon, au dessus des villages de *Bienville et de Clairvoye*, à une lieue et demy au dessus de *Compiègne*, où la pierre se tire aussi à découvert; il se trouve trois bancs de 14 à 15 pouces de hauteur : les deux inférieurs sont de très bonne qualité, mais le premier, quoy que très dur, est spongieux et sujet au fil; cette pierre est très bonne à tous ouvrages et dans l'eau, ce qui se prouve par le *pont de Compiègne* où on en a fait usage; elle coûte aussi cinq à six sols six deniers le pied cube de tirage et quatre à cinq sols pour la rendre au *port de Compiègne*, qui est le plus près de cette montagne; mais comme cette montagne n'est séparée de la *rivière d'Oise* que par le *grand chemin de Compiègne à Noyon*, si on formoit un port au dessous, le transport coûteroit au plus deux sols, et cette pierre pourroit par ce moyen arriver à Paris au même prix que celle de *Saint Vast*.

Du lundi 17e Janvier 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, premier architecte du Roy et directeur de l'Académie, a adressé à la Compagnie la lettre cy jointe de M. le marquis de Marigny :

« Le Roy a accordé, Monsieur, la place vacante à l'Académie d'architecture par la mort de M. *Blondel*, dans la première classe, à M. *Mollet*, et celle de la seconde classe vacante par sa promotion à M. *Hupeau*, premier ingénieur des ponts et chaussées. Ayez agréable d'en informer MM. les Académiciens et de faire charger les registres de l'Académie de cette décision de Sa Majesté.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis de Marigny. »

Cette lettre aurait dû être enregistrée à la séance précédente, mais elle n'a pu l'être, parce que M. *Gabriel* l'avoit reçue trop tard pour l'envoyer assé tôt à l'Acadé-

mie et pour qu'elle y fut enregistrée à la place de celle adressée à M. *Le Camus.*

M. *Beausire le jeune* a fait lecture à l'Académie d'un mémoire en forme de catalogue qu'il a fait, lequel raporte plusieurs avis de MM. les Académiciens, depuis 1676 jusqu'en 1725, sur différens objets; l'Académie est d'avis d'en continuer la lecture à la prochaine séance.

Du 24e Janvier 1757.

L'Académie étant assemblée, on a continué la lecture ou l'examen de la table indicative de toutes les matières contenues dans les registres de l'Académie, depuis son établissement, le 31 décembre 1671, jusqu'au lundi 29 octobre 1710, dont M. *Beausire le jeune* a fait le relevé et qu'il doit continuer jusqu'au mois de décembre 1756.

Pour faire usage de cet ouvrage et diriger le travail de l'Académie, l'Assemblée a jugé à propos de nommer des commissaires pour former sur cette table indicative une récapitulation générale et distincte, par matière, des différentes décisions de l'Académie, pour parvenir à établir l'ordre des conférences et résumer, après la lecture des délibérations, les jugemens que l'Académie a portés sur chaque matière, les appuyer par une nouvelle décision et en composer un regître particulier. Elle a nommé pour commissaires MM. *Tanevot*, *de Vigny*, *Beausire le jeune* et *Lefranc.*

Du lundi 31e Janvier 1757.

L'Académie étant assemblée, on a lu un projet de M. *de La Hire* pour la construction de l'*arc de triomphe*[1]. Ce

1. Il s'agit de l'arc de triomphe qui devait être élevé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine et dont Claude Perrault avait donné le dessin. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 72-75, 248, 255, et t. II, p. 68-73, 99 (vue), 102. Il n'avait pas été question du mémoire indiqué ici.

mémoire avoit été vu à l'Académie, le 7 mai 1674, et l'on a nommé M. *Chevotet* pour le lire, en faire l'extrait et remarquer ce qu'il peut contenir d'utile relativement à la construction en général et rapporter à l'Académie son avis par écrit. M. *Tanevot* s'est chargé du premier registre de l'Académie qu'il a emporté.

Du 7e Février 1757[1].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur le chapitre 12e du premier livre de *L'architecture* d'André Palladio[2], dans lequel cet auteur, après avoir exposé que les architectes ont pratiqué cinq ordres, sçavoir le toscan, le dorique, l'ionique et le corinthien et le composite, lesquels doivent être disposés dans un édifice de manière que le plus solide soit toujours au dessous, est d'avis qu'on place le dorique au dessous de l'ionique, l'ionique au dessous du corinthien et le corinthien au dessous du composite.

Comme Palladio est d'avis que l'on donne 10 modules à la colonne composite et 9 modules et demi seulement à la colonne corinthienne, on n'est point surpris qu'il ait regardé la colonne composite comme plus sevelte que la corinthienne et qu'en conséquence il ait conseillé de placer celle cy au dessous de l'autre.

Mais si l'on considère que le chapiteau corinthien est de beaucoup plus sevelte que le composite et que l'entablement corinthien est moins lourd que celui de l'ordre composite, on peut être surpris que Palladio ait permis de donner moins de hauteur à la colonne corinthienne qu'à la composite et qu'il ait conseillé de placer l'ordre composite au dessus du corinthien.

1. Ont signé en février : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 28, 30.

Du lundi 14e Février 1757.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la disposition des ordres grecs que l'on place les uns au dessus des ordres (autres), et après avoir consulté et rappellé plusieurs anciennes décisions de l'Académie[1], on est convenu de s'en tenir à l'usage reçu et de placer l'ordre dorique au dessous de l'ionique, l'ionique au dessous du corinthien; elle a encore été d'avis, dans le cas où l'on voudroit employer les ordres corinthien et composite, de placer le composite au dessous du corinthien et de ne point donner plus de hauteur à la colonne composite qu'à la corinthienne.

Du lundi 28e Février 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *de Luzi* a présenté son brevet d'architecte du Roy de la première classe pour être enregistré. Le voici :

« Aujourd'huy vingt septembre mil sept cent cinquante six, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens, de la capacité et de l'expérience du sr *Augustin de Luzy*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture et contrôleur des bâtimens de son *château de Vincennes*, Sa Majesté l'a retenu et retient pour remplir dans la première classe de la dite Académie la place d'architecte, vacante par la mort de M. *Garnier d'Isle*...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. V. d'Argenson[2]. »

1. Le problème des ordres superposés, qui va se représenter dans toutes les séances qui suivent (jusqu'au 27 juin), n'a pas cessé d'occuper l'Académie depuis ses premières réunions (*Procès-verbaux*, t. I, p. 27-29). Les délibérations sur ce sujet sont tellement nombreuses que nous pouvons seulement en rappeler quelques-unes. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 313-315, 326, 327, 348-349 (avec les renvois aux volumes précédents), et ci-dessus, p. 7, 8.

2. C'est Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson, 1696-1764. Secrétaire d'État au département de la Guerre depuis 1742, il

M. *Brébion* a présenté à l'Académie un dessein dans lequel il donne les mesures des parties des trois ordres de la *cour du Louvre*[1]. M. *Brébion* ayant profité pour prendre ces mesures des échaffaux qu'on a élevez pour l'achèvement du Louvre, on peut compter sur leur justesse et il ne seroit point étonnant que ces mesures fussent un peu différentes, principalement pour le troisième ordre, de celles qui ont été données par d'autres architectes qui n'avoient point les mêmes commodités que M. *Brébion*.

Il résulte des mesures que M. *Brébion* a communiquées à la Compagnie que le diamètre du bas du fust des colonnes de chaque ordre est un peu plus grand que le diamètre du haut du fust des colonnes qui est immédiatement au dessous. On parlera plus en détail de ces mesures dans la conférence prochaine.

Du lundi 7e Mars 1757[2].

L'Académie étant assemblée a ordonné que les nouvelles lettres patentes obtenues du Roy au mois de juin 1756 seront enregistrées et coppiées comme il suit :

Lettres patentes qui fixent le nombre des membres dont les deux classes de l'Académie royale d'architecture seront composées à l'avenir[3].

avait été destitué en février 1757 par l'influence de Mme de Pompadour. Mais on remarquera que les brevets apportés ici datent de 1756.

1. Les travaux d'achèvement du Louvre avaient été décidés en février 1755. L'Académie n'a pas cessé de s'occuper du Louvre. Elle considérait le palais comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture, y compris la colonnade et surtout peut-être la colonnade. Cf. ci-dessus, p. 245, un témoignage formel. — Le troisième ordre est celui qui fut imaginé d'abord pour surélever sur la cour le corps de logis de la colonnade.

2. Ont signé en mars : Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

3. Suit le texte des lettres patentes, que nous reproduisons aux Appendices. Il avait déjà été enregistré en 1756.

Ensuite, l'Académie s'est entretenue sur les meilleures proportions qu'on peut donner aux trois ordres d'architecture grecs placés les uns au dessus des autres, soit qu'on employe trois ordres différens, soit qu'on répète le même, en faisant une élévation de trois ordres, soit qu'on employe dans la même élévation de trois ordres l'ordre composite avec le corinthien[1].

Plusieurs académiciens ont promis d'apporter à l'Académie des desseins de trois ordres placés les uns au dessus des autres, pour discuter la matière mise en délibération par M. *Tanevot*, qui a fait voir à la Compagnie trois ordres placés les uns au dessus des autres, lesquels ont donné lieu à l'examen dont il est question.

Du lundi 14e Mars 1757.

L'Académie étant assemblée, MM. *de Luzy*, *Loriot* et *Blondel* ont présenté à l'Académie des mémoires et desseins. M. *de Luzy* a remporté son mémoire pour y faire quelques petits changemens. M. *Loriot* a fait voir trois élévations différentes des ordres placez trois à trois les uns au dessus des autres, et M. *Blondel* a lu son mémoire dans lequel il est d'avis de ne mettre les uns au dessus des autres que des ordres de même espèce.

L'Académie, sans rien vouloir prononcer contre la manière de placer les uns au dessus des autres plusieurs ordres de différentes espèces, a ordonné que le mémoire de M. *Blondel* sera enregîtré.

Lorsque les autres mémoires seront prest, on les enregitrera si l'Académie l'ordonne. La Compagnie annonce cependant que l'enregîtrement du mémoire qu'elle a

1. Jusqu'ici l'Académie ne s'était arrêtée qu'à la première solution, ou, plus exactement, elle n'avait pas même discuté les deux autres. On constatera ci-après que l'idée de superposer trois fois le même ordre semble bien appartenir à Blondel.

ordonné et ceux qu'elle ordonnera dans la suite n'emporteront point une approbation ou une décision de l'Académie par rapport à ces mémoires, jusqu'à ce qu'ils soient examinez plus particulièrement par des commissions et que le rapport en ait été fait.

Du lundi 21e Mars 1757.

MM. *Hazon*, *Beausire l'aîné*, *Blondel*, *Franque*, *Le Franc* et *Mollet* ayant demandé à la Compagnie que leurs brevets fussent enregistrez, on a relu à cette occasion une lettre de M. le marquis de Marigny, du 27 septembre 1756, et un état des brevets pour fixer les rangs que ces Messieurs et quelques autres dont la nomination est contemporaine doivent tenir dans l'Académie, suivant l'intention de Sa Majesté; et comme tous les brevets qui ont été expédiez pour fixer cet ordre n'ont point été encore présentez, l'Académie a ordonné que la lettre de l'état des rangs[1] que M. le marquis de Marigny a addressez à M. *Camus*, secrétaire de la Compagnie, seront enregistrez; les voici :

Lettre de M. le marquis de Marigny, du 27 septembre 1756, à M. *Camus :*

« Je vous envoie, Monsieur, un état des brevets que je fais expédier, tant pour les architectes qui remplacent ceux qui sont décédés que pour ceux dont l'augmentation vient d'être confirmée par les lettres patentes du mois de juin dernier. Vous vous conformerez à cet état pour leur enregîtrement à l'Académie, afin que ces architectes y tiennent le rang que Sa Majesté a décidé entre eux.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

1. Cette question des rangs préoccupait les académiciens. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 144, 145.

Coppie figurée de l'état joint à la lettre de M. le marquis de Marigny :

A M. Camus, pour que les enregistrements soient faits conformément au présent état, ce 17 septembre 1756. *Signé:* le marquis DE MARIGNY.

Académie d'architecture.

ÉTAT DES ARCHITECTES QUI DOIVENT REMPLIR LES PLACES VACANTES A L'ACADÉMIE SUIVANT LE RANG QU'ILS Y DOIVENT TENIR.

Architectes de la 1re classe.

MM. *Billaudel* remplace M. *de l'Assurance.*

Beausire l'aîné,
L'Écuyer,
Soufflot,
} Par l'augmentation ordonnée par les lettres patentes du mois de juin de la présente année.

Architectes de la 2e classe.

MM. *Hazon,*	remplacent	MM. *Billaudel,*
Potain,	—	*Beausire l'aîné.*
Carpentier,	—	*L'Écuyer.*
Blondel cadet,	—	*Soufflot.*

Le Franc,
Franque,
Brébion,
} Par l'augmentation susdite.

Architectes de la 1re classe.

M. *de Luzy* remplace M. *d'Isle.*

Architectes de la seconde classe.

M. *de Moranzel* remplace M. *de Luzy.*

Tel est l'état envoyé à M. *Camus* par M. le marquis de Marigny, dans lequel on voit que MM. *Billaudel, Beausire l'aisné, l'Écuyer, Soufflot, de Luzy* ont été choisis par Sa Majesté pour monter à la première classe de l'Académie, et que MM. *Hazon, Potain, Le Carpentier, Blondel cadet, Le Franc, Franque, Brébion, Moranzel* ont aussi été choisis par Sa Majesté pour entrer à l'Académie dans la seconde classe.

La Compagnie ayant délibéré sur les mémoires dont l'enregîtrement est ordonné avant qu'ils soient approuvez par l'Académie, on a été d'avis et l'on a ordonné tous ces mémoires seront copiés dans un registre particulier différent de celui des conférences[1], à commencer par celui de M. *Blondel*.

Du lundi 28e Mars 1757.

L'Académie étant assemblée, on a fait voir à la Compagnie différens essais de chipolins inventés nouvellement pour les décorations intérieures des bâtimens; ces chipolins, ayant pour ingrédient principale la cire et n'ayant pas besoin de vernis pour avoir un brillant convenable, n'ont point d'odeur et permettent d'habiter les appartemens sur le champ. MM. *Contant* et *Blondel* rendront un compte plus exact et plus détaillé de ces chipolins dans la première assemblée qui se tiendra le lendemain de la Quasimodo.

Du lundi 18e Avril 1757[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a lu un mémoire de sa composition au sujet des ordres d'architecture élevez les uns au dessus des autres. Ce mémoire sera joint aux autres sur la même matière et enregîtré dans le livre particulier des mémoires. MM. *Contant* et *Blondel* ayant encore quelques observations à faire sur les chipolins dont il est parlé dans la conférence précédente, on en fera le rapport dans une autre assemblée.

1. Je n'ai pas retrouvé ce registre.
2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mollet, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

Du lundi 25e Avril 1757.

L'Académie étant assemblée, on a enregîtré les brevets des architectes du Roy qui ont été remis au secrétaire[1]. La maladie de M. *Billaudel* ne lui ayant pas permis de remettre le sien, qui devoit être inscrit le premier sur le regître, suivant le tableau qui a été envoyé par M. le marquis de Marigny et qui a été enregîtré dans la conférence du 21 mars de cette année, on attendra pour enregîtrer ce brevet qu'une meilleure santé permette à M. *Billaudel* de venir à l'Académie.

« Aujourd'huy quinze septembre mil sept cent cinquante six, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens, de la capacité et de l'expérience du sr *Beausire l'aîné*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture, Sa Majesté l'a choisy pour remplir dans la première classe de l'Académie une des quatre places d'architecte dont elle a ordonné l'augmentation par ses lettres patentes du mois de juin dernier, pour par ledit sieur de Beausire jouir en la dite qualité des honneurs, droits et prérogatives des autres architectes de la première classe de ladite Académie...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. de Voyer d'Argenson... »

Brevet de *Lécuyer*, « contrôleur des bâtiments du *château de Versailles* ».

Signé : Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson...

Brevet de *Soufflot*, « contrôleur des bâtiments du *département de Paris* ».

Signé : Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson...

« Aujourd'huy quinze septembre mil sept cent cin-

1. Je donne, à titre d'exemples, quelques brevets (de première et de seconde classe ou d'architecte du roi). Pour les autres qui se répètent dans les formules habituelles, je garde seulement les indications personnelles aux titulaires et qui nous renseignent sur leur situation.

quante six, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens, de la capacité et de l'expérience que le sr *Barthélemy Michel Hazon* a acquis dans l'art d'architecture qu'il a étudié aux Académies de Paris et de Rome dont il est élève, et Sa Majesté étant d'ailleurs satisfaite des services que le dit sr Hazon lui a rendus tant en qualité d'intendant de ses bâtimens qu'en celle de contrôleur cy devant de l'*école militaire*, et de ceux qu'il a coutume de rendre à Sa Majesté en la dite qualité au département de *Choisy*, Sa Majesté l'a retenu et retient pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture la place d'architecte vacante par la nomination du sr *Billaudel* à la 1re classe de la dite Académie[1]...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson. »

« Aujourd'huy quinzième jour de septembre mil sept cent cinquante six, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens, de la capacité et de l'expérience que le sr *Nicolas Potain* a acquis dans l'art d'architecture qu'il a étudié aux Académies de Paris et de Rome dont il est élève, et Sa Majesté étant d'ailleurs satisfaite des services que le dit sr Potain lui a rendus en qualité de dessinateur au bureau de son premier architecte, elle l'a retenu et retient pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture la place d'architecte vacante par la nomination du sr *Beausire l'aîné* à la première classe de la dite Académie...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson. »

M. *Carpentier* n'ayant point présenté son brevet pour être enregîtré ici à sa place, l'Académie a ordonné qu'on inséreroit les brevets suivants :

Brevet de M. *Blondel* (neveu de l'architecte de la première classe de ce nom), 2e classe.

1. Voir ci-dessus, p. 247.

A Fontainebleau, le 21 octobre 1756. *Signé :* le marquis de Marigny.

Signé : Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson[1].

Brevet de M. *Le Franc*, 2e classe.

Signé : Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson.

Ce brevet de M. *Le Franc* est visé comme les précédens par M. le marquis de Marigny, qui a signé le 21 octobre 1756 à Fontainebleau.

Brevet de M. *Franque*, 2e classe.

Signé : Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson.

(Même formule que pour le précédent.)

« Aujourd'huy 15e septembre 1756, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens et de l'expérience que le sr *Brébion l'aîné*, inspecteur des *bâtimens du Louvre*, a acquis dans l'architecture...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson. »

(Même formule.)

« Aujourd'huy seize septembre mil sept cent cinquante six, le Roy étant à Versailles, voulant donner au sr *Charles L'Écuyer*, l'un des architectes de la première classe de son Académie d'architecture, contrôleur des bastimens de son *château de Versailles*, une nouvelle marque de sa bienveillance elle l'a choisy et nommé, le choisit et le nomme pour remplir la charge de son architecte ordinaire vacante par la mort du sr *Garnier d'Isle*...

« A Fontainebleau, le vingt et octobre mil sept cent cinquante six. *Signé :* le marquis de Marigny. »

« Aujourd'huy neuvième du mois de janvier mil sept cent cinquante sept, le Roy étant à Versailles, sur les rapports avantageux qui ont été faits à Sa Majesté des talens et de l'expérience dans l'art d'architecture du sr *Louis François Mollet*[2], architecte de la seconde classe

1. Voir ci-dessus, p. 286.
2. Voir l'Introduction.

de l'Académie royale d'architecture, et Sa Majesté étant satisfaite d'ailleurs des services qu'il lui a rendus et qu'il continue à lui rendre, tant en qualité de contrôleur général de ses Bastimens qu'en celle de contrôleur particulier du département des dehors du *château de Versailles*...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. P. Voyer d'Argenson. A Versailles, le trente janvier mil sept cent cinquante sept.

« *Signé :* le marquis de Marigny. »

MM. *Contant* et *Blondel*, qui avoient été nommés commissaires par la Compagnie, le 28 du mois de mars dernier, pour examiner deux espèces de chipolins nouveaux présentés à l'Académie, l'un par le sr d'Andrion, l'autre par le sr Odiot, ayant fait toutes les expériences nécessaires pour s'assurer de la salubrité, de la solidité et de la beauté de ces chipolins, ont fait aujourd'huy leur rapport qui sera enregistré dans la conférence prochaine. Et la Compagnie, ayant entendu ce rapport, a approuvé ces deux espèces d'impressions, appelées l'une à la grecque, l'autre à l'encaustique, pour l'usage de la décoration intérieure des appartemens, et regardant ces deux découvertes comme utiles, elle permet au sr Dandrion et Odiot d'annoncer leurs découvertes comme ayant été approuvées par l'Académie. Elle a aussi ordonné qu'il sera donné aux deux auteurs des certificats de l'approbation de la Compagnie.

M. de Sylvi ayant présenté à l'Académie un nouveau mémoire concernant les principes d'architecture pour répondre aux doutes et difficultés que l'Académie avoit sur son système, dont on a fait le rapport, le 3 décembre 1753, la Compagnie a nommé MM. *Contant*, *de Vigny*, *Blondel* et *Camus* pour lui en rendre compte[1].

Lundi prochain, la Compagnie s'assemblera extraordi-

1. Cf. ci-dessus, p. 202, 209-210. Il semble bien que l'Académie laissa tomber l'affaire et que Silvy renonça à insister. Voir ci-après (9 mai) : « Si l'auteur représente son ouvrage à la Compagnie. »

nairement à 9 heures du matin pour proposer aux élèves le sujet des prix de cette année.

Du lundi 2e Mai 1757[1].

L'Académie étant assemblée extraordinairement le matin à 9 heures pour décider le sujet des prix de cette année, on est convenu de proposer aux élèves :

« Un bâtiment de 25 à 30 toises de longueur sur 15 à 16 toises de largeur hors euvre, isolé et construit entre trois rues et une place.

Il y aura au premier étage une salle de concert de 8 toises sur 12 dans euvre, précédée du sallon dans lequel on arrivera par plusieurs escaliers. Il y aura derrière la salle de concert une grande pièce décorée en mennuiserie pour les répétitions et pour les assemblées des directeurs. Cette pièce qui servira aussi de foyer aura toutes les commodités, les dégagemens et escaliers nécessaires pour le service.

Comme cette dernière pièce et le salon n'exigeront pas une aussi grande hauteur que la salle du concert, on pratiquera au dessus des logemens pour un maître de musique et un concierge. Au rez de chaussée, il y aura des vestibules pour la livrée et des portiques voûtez pour descendre des voitures à couvert.

Les élèves feront un plan du rez de chaussée, un plan du 1er étage et des logements particuliers au dessus, où ils sont indiqués; une élévation de la salle principale sur la place; un arrachement de l'élévation latérale; une coupe sur la longueur et une coupe sur la largeur, dont les desseins seront sur une échelle de 15 lignes pour toise.

L'Académie a renouvellé dans cette assemblée les mêmes règlemens et défenses qu'elle a faits dans l'assemblée du 31 mai de l'année dernière pour la police que

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

les élèves doivent observer, et les assujettira à ne point passer les mesures données par la Compagnie.

Du lundi 9e Mai 1757.

L'Académie étant assemblée et M. *Tanevot* ayant dit que M. de Silvy avoit quelques additions à faire à son mémoire, on a remis ce mémoire à M. *Tanevot* pour le rendre à l'auteur afin qu'il y fasse tous les changemens et additions qu'il jugera à propos. Si l'auteur représente son ouvrage à la Compagnie, M. *Contant* sera chargé de l'examiner, conjointement avec M. *Camus*, et d'en conférer avec M. *de Vigny*, qui en a fait lecture, ensuite de quoi on en fera le rapport à la Compagnie.

Les élèves étant sortis tous ensemble de la salle de l'Académie après la lecture du programme proposé le 2 de ce mois pour les prix, et ceux qui sont rentrés ensuite et qui ont réellement composé et donné leurs esquisses pouvant avoir abusé de leur sortie, l'Académie a été d'avis qu'il n'y aura point de prix cette année[1]. Cependant, vu la soumission de ceux qui sont rentrez et qui ne paroissent pas avoir été de la caballe de ceux qui ont excité tout le monde à sortir, l'Académie a jugé à propos de les distinguer des autres en faisant enregistrer leurs noms et les agréant pour le concours de l'année prochaine, auquel nul ne sera admis qu'il n'ait été enregîtré au secrétariat et avoué par certificat de quelqu'un de l'Académie.

Les élèves qui ont composé sur le programme proposé dans la dernière conférence et que l'Académie veut bien agréer pour concourir aux prix de l'année prochaine sont les sieurs Daubanton, Boissel, Detant, Villeneuve, Ledreux, La Chapelle, Dufourny et Vauchelet, qui sont au nombre de huit.

Du lundi 16e Mai 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a lu un mémoire

1. Cf. ci-dessus, p. 259-264.

dans lequel il suit la méthode ancienne, lorsqu'on élève plusieurs ordres les uns au dessus des autres, de mettre le dorique au dessus du toscan, l'ionique au dessus du dorique, le corinthien ou le composite au dessus de l'ionique; il a représenté aussi un dessein dans lequel il a exprimé ce qu'il pense sur la proportion des ordres placés les uns au dessus des autres[1]. Ce dessein sera inséré dans le registre particulier des mémoires sur lesquels l'Académie n'a point prononcé.

Du lundi 23e Mai 1757.

L'Académie étant assemblée, M. Tardif a présenté à l'Académie un ouvrage imprimé de sa composition, qui a pour titre : *Nouvelle méthode d'encaissement pour fonder facilement et solidement à telle profondeur qu'il sera nécessaire dans les rivières, dans les marais, dans la mer à proximité des côtes, et généralement dans les terrains sabloneux ou vaseux.* Cet ouvrage est dédié à l'Académie royale des sciences et imprimé à Paris[2]; il se vend chez H. D. Chambert, quai des Augustins.

L'ouvrage ayant été examiné par l'Académie des sciences, qui en a porté son jugement, la Compagnie n'a pas cru nécessaire de nommer des commissaires pour lui en rendre compte.

Du lundi 6e Juin 1757[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a rapporté des

1. Ci-dessus, p. 286.
2. Encore un ouvrage sur une question, celle des fondations, qui préoccupa bien souvent l'Académie. *Procès-verbaux*, t. III, p. 40, 74, 75, 226; t. IV, p. 220-224, 267, 268; t. V, p. 72, 73. Tardif avait mis la dernière main à un ouvrage posthume de Pitrou sur un sujet analogue. Ci-dessus, p. 264.
3. Ont signé en juin : Aubry, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Mollet, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

desseins pour les proportions des ordres placés les uns au dessus des autres, sur une échelle assez grande pour juger avec précision de la différence qu'il y a entre sa méthode et l'ancienne.

Le fond de la méthode de M. *Loriot* pour la proportion des ordres placés les uns au dessus des autres consiste à prendre 5 modules de l'ordre toscan pour en faire 6 modules de l'ordre dorique, qu'on voudra mettre au dessus; à prendre 6 modules du dorique pour en faire 7 modules de l'ordre ionique qu'on voudra élever au dessus; à prendre 7 modules de l'ordre ionique pour en composer 8 de l'ordre corinthien ou de l'ordre composite. Ses desseins et sa méthode seront inscrits dans le registre particulier des écrits sur lesquels l'Académie doit donner son avis.

Du lundi 13e Juin 1757.

L'Académie étant assemblée, MM. *Contant* et *Chevotet* ont apporté chacun un dessein de trois ordres placés les uns au dessus des autres. Le dessein de M. *Contant* contient : 1° les trois ordres de l'intérieur de la *cour du Louvre*, placés les uns sur les autres, avec les mesures de ces ordres; 2° les deux ordres du *portail des Invalides;* 3° les deux ordres, placés l'un sur l'autre, du *château de Clagny;* 4° les deux ordres, placés l'un sur l'autre, du *palais du Luxembourg*. Tous ces ordres contenus dans ce dessein sont sur la même échelle.

Le dessein de M. *Chevotet* contient : 1° les deux ordres l'un sur l'autre des écuries du château de *Maisons* près *Saint Germain en Laye;* 2° les trois ordres grecs les uns sur les autres du *château de Maisons*[1]*;* 3° les trois ordres grecs du portail de *Saint Gervais;* 4° les deux ordres pla-

1. Il n'y a pas lieu d'insister sur ces indications qui sont exactes. En ce qui concerne le château de Maisons, on n'y trouve les trois ordres superposés qu'à l'avant-corps central de la façade. Cf. aussi les p. 28, 30, 53, 126 ci-dessus.

cez l'un sur l'autre du portail des *Minimes*, *place Royale*, sçavoir l'ordre dorique et le composite; 5º le dorique et le composite placez l'un sur l'autre au château de *Clagny;* 6º le dorique et le corinthien placez l'un sur l'autre au portail des *Invalides*.

Comme ces desseins et les exemples des grands maîtres qu'ils contiennent doivent être la matière de plusieurs entretiens et réflexions de la Compagnie, ils resteront déposez dans les armoires de l'Académie jusqu'à ce qu'elle ait donné une décision.

M. *de Luzy* a remporté, pour le mettre à l'encre et pour en cotter toutes les parties, un dessein au crayon qu'il avoit donné de l'ordre dorique de *Vincennes*[1].

Du lundi 20e Juin 1757.

L'Académie étant assemblée, on a beaucoup parlé sur les proportions des ordres placez les uns au dessus des autres; on a compulsé une grande partie des registres à cet effet[2], et il paroist par tout ce que l'on a trouvé que l'Académie n'a encore rien décidé sur cette matière. On continuera à s'entretenir sur ces proportions jusqu'à ce qu'on soit en état de donner une décision.

Du lundi 27e Juin 1757.

L'Académie étant assemblée, on a lu la conférence du 18 mai 1744, dans laquelle MM. *Cartaud* et *Le Bon* ont proposé des proportions pour les trois ordres élevez les uns au dessus des autres. Ces proportions consistent à faire les hauteurs des trois ordres comme 16, 15 et 14.

1. Il a déjà été question de l'ordre dorique de Vincennes. Ci-dessus, p. 53.

2. Voir ci-dessus (p. 286) les références données. L'Académie, en effet, ne parvint à aucune décision. Au fait, elle ne pouvait y parvenir et l'on ne voit pas pourquoi elle aurait imposé une règle unique.

En examinant cette proportion, on reconnoist que, dans le cas où les trois ordres seront le dorique, l'ionique et le corinthien, le diamètre du bas du fust de chaque colonne sera égal au diamètre du haut du fust de la colonne qui sera immédiatement au dessous, en supposant que les colonnes diminueront d'un sixième de bas en haut et que le dorique aura 16 modules de hauteur, l'ionique 18 et que le corinthien aura un peu plus de 20 modules.

MM. les architectes du Roy présens à l'Assemblée ont promis d'apporter des desseins de leurs idées sur les proportions des ordres placés les uns sur les autres afin qu'on puisse établir quelque règle à ce sujet.

Du lundi 4e Juillet 1757[1].

L'Académie étant assemblée, M. de Moranzel a présenté son brevet d'architecte de 2e classe pour l'enregistrer.

« Aujourd'huy vingtième septembre mil sept cent cinquante six, le Roy étant à Versailles, Sa Majesté voulant traitter favorablement le sr Louis François Thouroux de Moranzel, controlleur des bâtiments de son *château de Fontainebleau*[2], l'a retenu et retient pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture, la place d'architecte vacante par la nomination du sr de Luzi à la première classe...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* M. de Voyer d'Argenson. »

A côté est écrit :

« ... A Fontainebleau, le vingt et un octobre mil sept cent cinquante six. *Signé :* le marquis de Marigny. »

Ensuite, M. *Tanevot* a commencé la lecture des extraits

1. Ont signé en juillet : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Sur Moranzel, voir l'Introduction.

qu'il a fait des regîtres de l'Académie depuis le dernier décembre 1671. Les extraits de M. *Tanevot* commencent au 17 juillet 1673 et il a lu ce qu'il a extrait jusqu'au 28 janvier 1680 inclusivement. Dans les séances suivantes il continuera la lecture des mesmes extraits.

Du lundi 11e Juillet 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des regîtres de l'Académie jusqu'au 18 aoust 1682. Dans les conférences prochaines, il lira les extraits qu'il aura faits des années suivantes.

Le sr Le Febvre, maître peintre, demeurant *rue des Deux Boules*[1], a présenté à l'Académie deux échantillons d'un nouveau vernis qui n'a point de mauvaise odeur et tel qu'on peut habiter les appartemens aussi tost qu'on y a employé ce vernis, sans être incommodé de son odeur.

L'Académie a nommé M. *Contant* et M. *Blondel* pour examiner ce vernis et rendre compte à la Compagnie de ses propriétés.

Du lundi 18e Juillet 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie du 2e registres.

Il en continuera la lecture à la séance prochaine.

Le sr Labadie, maître serrurier, a fait voir à l'Académie un modèle qu'il a fait d'une jalousie en fer à deux venteaux par le haut, et 2 par le bas, à la hauteur d'un balcon; cette jalousie est faitte dans la forme de celles qui se font en menuiserie[2]. Laquelle, au moyen d'une main à chaque venteau, se ferme de haut en bas; la Compagnie a remis à la séance prochaine à en donner son avis.

1. Voir plus loin, p. 311, 312.
2. Voir plus loin, p. 307, 308.

Du lundi 26e Juillet 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie en date des 15 décembre 1681, 23 février 1682, jusques et compris le 9 décembre 1689. Il en continuera la lecture à la séance prochaine.

Du lundi 1er Aoust 1757[1].

L'Académie étant assemblée M. *Tannevot* a continué la lecture des extraits qu'il a fait des registres de l'Académie en datte du 15 décembre 1681 jusques et compris le 9 décembre 1689 et depuis le 5 janvier jusques au 28 aoust 1690, ce qui contient les deux premiers registres.

Du lundi 8e Aoust 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a continué la lecture des extraits qu'il a fait du 3e registre de l'Académie, du 22 septembre 1694 jusques et compris le 31 décembre 1696. Il en continuera la lecture à la séance prochaine.

La Compagnie a décidé que l'on s'assemblera mardi prochain, quoy que ce soit la Saint Roch, attendu que le lundi est fête de l'Assomption.

Du mardi 16e Aoust 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *de Vigny* a apporté plusieurs études composées et gravées par le sr de Neuf-

1. Ont signé en août : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

forges, que la Compagnie a examiné avec soin[1]. Elle y a trouvé la plus grande partie de ses projets assé bien composées, ce qui prouve que l'auteur est capable de faire par la suitte des études plus parfaites; l'Académie, après en avoir approuvé plusieurs parties, l'exorte à continuer.

Du lundi 22e Aoust 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a continué la lecture des conférences académiques du 18 mars 1697 jusques et y compris le 26 octobre 1699, qui terminent les conférences du 3e registre.

Du lundi 29e Aoust 1757.

L'Académie étant assemblée, MM. d'Evailly et Moreau, pensionnaires du Roy à Rome, en qualité d'élèves de l'Académie, ont présentés à l'Académie différentes études qu'ils ont fait dans leurs séjours de *Rome* et aux *environs,* dont celles sur les *Thermes de Dioclétien* et le plan de la *ville d'Adrien à Tivoly* sont communes entre eux[2];

Le sr d'Ewailly a montré aussi à l'Académie différens desseins qu'il a fait d'après les morceaux les plus célèbres de *Rome*, et le sr Moreau a fait voir aussi plusieurs desseins qu'il a fait à ce sujet et nomément un projet très détaillé d'une église de sa composition.

1. C'est le premier volume du *Recueil élémentaire d'architecture contenant plusieurs études des ordres d'architecture d'après l'opinion des anciens et les sentiments des modernes...* Il porte : approuvé le 5 septembre 1757 par Messieurs de l'Académie d'architecture. L'ouvrage se compose de huit volumes ou cahiers publiés de 1757 à 1768 et de quatre volumes de supplément de 1772 à 1780. Cabinet des Estampes, Ha 29 à 29 i, de Neufforge.

2. De Wailly avait eu le grand prix en 1752; il séjourna à Rome de 1754 à 1756. Moreau Desproux n'avait eu que le deuxième prix ou même le troisième quatre fois, en 1749, 1750, 1751, 1752. Il séjourna à Rome de 1754 à 1756.

L'Académie a vu avec plaisir qu'ils ont fait à *Rome* une étude très suivie des plus beaux morceaux, lesquels sont désignés avec une précision et un détail qui prouvent leur capacité.

Du lundi 5e Septembre 1757[1].

L'Académie étant assemblée, elle a examiné de nouveau le recueil de morceaux d'architecture composé et gravé par le sr de Neufforges, qui avoit desjà été vu par la Compagnie, le 16 du mois dernier. Ce recueil contient diverses idées de décoration et développemens des ordres d'architecture, ainsi que différens desseins concernant la décoration intérieure et extérieure des bâtimens.

La Compagnie, connoissant les talens du sr de Neufforges et voulant encourager cet artiste, a approuvé la plus grande partie des morceaux contenus dans son recueil et a décidé qu'il lui sera donné acte de son approbation par le secrétaire de l'Académie[2].

La Compagnie a prié MM. *Chevotet* et *Aubry* d'examiner les persiennes proposées par le sr Labadie[3], serrurier, et de mettre par écrit ce qu'ils en penseront pour en rendre compte à l'Académie après les vacances, dans lesquelles elle entre aujourd'hui.

Du lundi 14e Novembre 1757[4].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après

1. Ont signé en septembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, Loriot, Potain, Tanevot, de Vigny, Camus.

2. Il n'est pas question de la distribution des prix qui avait ordinairement lieu en septembre. Nous rappelons que les candidats avaient quitté la salle des épreuves après la lecture du sujet et que l'Académie avait, par suite, supprimé tout concours.

3. Voir plus loin, p. 307, 308.

4. Ont signé en novembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon,

les vacances, on a fait lecture, suivant l'usage, des lettres patentes pour l'établissement de l'Académie royale d'architecture, contenant les statuts et règlemens qu'on y doit observer, afin que chaque académicien se les rappelle pour s'y conformer.

L'Académie, attentive au progrès et au plus grand avantage de ses élèves, a délibéré sur les moyens les plus sûrs pour exclure des prix les jeunes gens qui, sans être élèves de l'Académie, viendroient se présenter pour concourir aux prix. Dans la conférence prochaine, on examinera plus attentivement les propositions faites à cet égard et l'on enregistrera ce qui aura été réglé.

Du lundi 21e Novembre 1757.

L'Académie étant assemblée et s'étant fait relire le projet de délibération qu'elle avoit faite dans la conférence précédente pour n'admettre au concours des prix que les élèves de l'Académie, a fait le règlement suivant[1] :

La Compagnie étant instruite que les élèves de l'Académie n'étoient pas les seuls qui fussent admis à concourir aux prix et que beaucoup de jeunes gens sans l'aveu de l'Académie ou des académiciens étoient admis à composer pour les dits prix, au préjudice de leurs élèves, elle a cru devoir prendre les mesures nécessaires et faire un règlement pour s'opposer à cet abus, en se conformant aux articles 40, 41 et 42 des statuts et lettres patentes de son établissement.

En conséquence, elle a résolu de ne recevoir à l'avenir pour concourir aux prix que ceux qui seront véritablement ses élèves et avouez pour tels par les professeurs

Lecarpentier, Lefranc, de Lespée, Loriot, Soufflot, Tancvot, de Vigny, Camus.

1. L'Académie avait déjà pris des mesures du même ordre, mais bien moins précises que celles qui suivent. Les articles du règlement visés ne prévoyaient point formellement le cas de l'admission aux concours.

et académiciens des deux classes, et qui seront inscrits sur la liste des élèves et dans les registres de l'Académie, conformément à l'article 40 de ses statuts et règlemens.

Et, pour prévenir l'abus qui pourroit s'introduire de laisser le titre d'élève à ceux qui, après avoir été inscripts sur la liste et dans les regitres, ne suivroient pas les leçons des professeurs ou des académiciens dont ils seroient les élèves, l'Académie déclare que ceux qui, avant d'avoir remporté des prix, ne suivront pas les dites leçons exactement, sans en avoir été dispensez par les professeurs ou académiciens dont ils seront protégez, perdront le titre d'élève de l'Académie, seront rayez de la liste des élèves et des regitres et ne pourront point concourir aux prix.

MM. *Chevotet* et *Aubry* qui avoient été nommés par la Compagnie pour examiner un modèle de jalousie ou persienne construite en fer par le sr Labadie, serrurier à Paris, en ont fait aujourd'hui leur rapport qui sera enregitré dans la conférence prochaine.

Du lundi 28e Novembre 1757.

MM. *Chevotet* et *Aubry* qui, le 5e septembre dernier, avoient été nommez par l'Académie pour examiner le modèle d'une jalousie ou persienne construite en fer par le sr Labadie, maître serrurier à *Paris, rue Phélipeaux*[1], ont dit que ce modèle est composé d'un châssis montant avec deux montans et une traverse par le haut. Ce châssis doit être arresté dans une feuillure sur l'arête extérieure du tableau de la baye de la croisée. Ce même châssis dormant sert à recevoir les jalousies ou persiennes en deux vanteaux, lesquels sont arrestez ou ferrez sur ce dormant à plomb, les dits vanteaux ouvrant extérieurement. Sur le montant du milieu d'un des vanteaux est

1. La rue Phélippeaux commençait rue du Temple et finissait à l'ancienne rue Frépillon (rue Volta).

appliqué un battement pour faire recouvrement sur l'autre vanteau.

Au premier vanteau est attaché un grand verrou à ressort de toute la hauteur fermant haut et bas, et à l'autre vanteau est attaché un petit verrou à ressort pour l'arrester sur la pièce d'appuy. Sur les deux montans du milieu des deux vanteaux sont adaptez à la hauteur de la portée de la main des mouvemens ou plus tost un pignon pour faire agir une crémaillère qui fait mouvoir des tablettes ou feuilles de jalousies renfermées entre les dits vanteaux et retenues à leurs extrémitez par des tourillons tournans dans les montans des vanteaux, en sorte qu'avec la main l'on fait mouvoir la crémaillère qui peut fixer ces feuilles à telle inclinaison qu'on voudra et même les fermer, et par ces différentes inclinaisons donner plus ou moins de jour, d'air et de soleil aux appartemens.

Quant à la partie de jalousie qui est dormante, à la hauteur du balcon, l'on a recours à un petit crochet qui tient à la petite crémailler et qui s'attache à la grande crémailler des vanteaux; de sorte que par le menu mouvement on fait mouvoir le tout ensemble.

MM. *Chevotet* et *Aubry* et la Compagnie, ayant examiné toutes les parties qui composent ce modèle de jalousie ou persienne, ont été d'avis que sa construction en fer est préférable à celles qui ont été faites jusqu'à présent en bois, ayant plus de solidité et de durée et n'étant pas sujet à se tourmenter et à la pourriture, donnant plus de jour et procurant plus de sûreté pour la fermeture et pouvant tenir lieu des meilleurs contrevents.

M. *Tanevot* a lu le relevé qu'il a fait du quatrième registre de l'Académie, depuis le 20 septembre 1700 jusqu'au 10 juillet 1702.

Du lundi 5e Décembre 1757[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a continué la

1. Ont signé en décembre : Aubry, J. Beausire, Beausire,

lecture du relevé qu'il a fait des regitres de l'Académie depuis le 10 juillet 1702 jusqu'au 22 janvier 1703. Dans les séances prochaines, il continuera la lecture des extraits des années suivantes.

Du lundi 12e Décembre 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a continué la lecture du relevé qu'il a fait des registres de l'Académie, depuis le 22 janvier 1703 jusqu'au 1er septembre 1710 suivant. Il continuera la lecture des extraits des années suivantes.

Du lundi 19e Décembre 1757.

L'Académie étant assemblée, M. *Tannevot* a commencé la lecture du 5e registre, commencant le 19 janvier 1711, qui traitte du renflement des colonnes, de différentes manières de voûter un sallon quarré et autres objets, jusques et compris la séance du 9 juin 1721. Il continuera la lecture de ces extraits à la séance prochaine.

Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Franque, Hupeau, Lecarpentier, Lefranc, Loriot, Soufflot, Tanevot, de Vigny, Camus.

1758.

Du lundi 9e Janvier 1758[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a achevé la lecture des extraits qu'il a faits du cinquième registre des conférences de l'Académie, depuis le 9 juin 1721 jusqu'au 23 décembre 1722.

Du lundi 16e Janvier 1758.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin aux élections pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Mollet*[2], et pour remplir celle qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de l'architecte de l'Académie qui montera à la première.

Dans le premier scrutin pour remplir la place vacante dans la première classe, M. *Loriot*, professeur, a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin pour remplir la même place, la pluralité des voix a été pour M. *Aubry*.

Dans le 3e scrutin pour la même place de la 1re classe, M. *Hardouin Mansart* a eu la pluralité des voix.

Ainsi, pour remplir la place vacante dans la première classe, l'Académie propose MM. *Loriot*, *Aubry* et *Hardouin*

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, M. Potain, Soufflot, Tanevot, de Vigny (le 9, le 16, le 23), Camus.
2. Voir l'Introduction de ce volume.

Mansart, afin qu'il plaise au Roy en choisir un pour succéder à M. *Mollet*.

Pour remplir la place qui vacquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui sera choisi par le Roy pour remplir la place de M. *Mollet* dans la première classe, l'Académie a fait trois scrutins.

Dans le premier scrutin pour remplir la place qui vacquera dans la seconde classe, M. Perronet a eu la pluralité des voix.

Dans le 2e scrutin pour remplir la même place, M. Rousset a eu la pluralité des voix.

Dans le 3e scrutin pour remplir la même place dans la 2e classe, M. Destouches a eu la pluralité des voix.

Ainsi, l'Académie, pour remplir la place qui vacquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui montera à la première, propose MM. Perronet, Rousset et Destouches.

L'Académie approuve la rature de deux mots dans la septième ligne de la présente conférence et de deux mots dans la huitième ligne, lesquelles deux lignes contiennent le second scrutin dans lequel M. *Aubry* a été proposé pour la première classe.

Outre MM. Perronet, Rousset et Destouches, qui ont eu la pluralité des voix dans les scrutins pour la seconde classe, MM. Le Grand, Poelvert, Pluyet, Bosecript, Damun et Desmarest[1] ont eu aussi plusieurs voix, ce que la Compagnie a ordonné d'observer.

Du lundi 23e Janvier 1758.

L'Académie étant assemblée, M. d'Andrion, qui a cy devant présenté à l'Académie de nouveaux chipolins sans verni, vient de soumettre à son examen une nouvelle méthode de dorer sans blanc d'aprest ni épaisseur sen-

1. Voir ci-dessus, p. 291.

sible d'aprest; suivant cette méthode on fait comme dans les dorures ordinaires les mattes et les brunis[1]. L'Académie a nommé MM. *Contant* et *Blondel* pour examiner cette nouvelle méthode et lui en rendre compte.

Du lundi 30e Janvier 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Mansart*, l'un de nos confrères, étant entré, a dit que M. *Tanevot*, président, lui a demandé si c'étoit lui qui lundi dernier avoit effacé son nom sur une liste où il étoit, pour qu'il eût à faire ainsi que plusieurs autres Académiciens un dessein d'ordre d'architecture les uns sur les autres, à quoi le sr *Mansart*, surpris et étonné, a répondu que ce n'estoit pas lui, et qu'il étoit d'autant plus impossible que cela put être, qu'il n'est pas venu lundi dernier à l'Académie, ayant été incommodé.

Le dit sr *Mansart* ayant demandé au suisse en présence de toute l'Académie s'il avoit connoissance que quelqu'un eût raturé son nom, le suisse a répondu en pleine Académie qu'il avoit vu lundi dernier, en entrant pour donner des lumières[2], le sr *de Vigny*, dans l'embrasement de la croisée où étoit attachée ladite liste, effacer un nom et qu'il crut que c'étoit le sien propre; qu'il ne sçait si c'est avec un crayon ou autre chose, n'y ayant point fait attention, mais qu'il avoit été surpris après l'Académie de trouver un nom effacé et barbouillé à l'encre, qui ne l'étoit pas avant l'Académie.

Cette preuve étant plus que convaincante contre le sr *de Vigny*, d'ailleurs accoustumé à insulter, comme il est prouvé par les registres de l'Académie, entre autres dans la séance du 29 janvier 1742, à l'occasion du sr *Beausire le*

1. Voir plus loin, p. 314, 315.

2. Sur cet incident très curieux, voir *Procès-verbaux*, t. V, p. 311, et l'Introduction de ce volume. Cf. *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1894 et 1898.

jeune, et même à effacer sur les regitres des délibérations de l'Académie ce qui peut ne pas lui convenir, de quoi le sr *Mansart* rend sa plainte à l'Académie et a eu l'honneur de lui exposer que, depuis l'année 1735 qu'il avoit celui d'être Académicien choisi par l'Académie et par Sa Majesté, il ne croyoit pas par ses travaux s'être rendu indigne de l'honneur que Sa Majesté lui avoit accordé, non plus que de la réputation de ses ancestres; qu'en conséquence le sr *Mansart* supplioit l'Académie de vouloir bien recevoir sa plainte de ce que le sr *de Vigny* lui a manqué gravement et à toute l'Académie, pour être ladite plainte portée à M. le marquis de Marigny, directeur général, à l'effet d'avoir raison de l'insulte qui lui a été faite et qu'il regarde comme des plus caractérisée, et de vouloir bien lui donner acte de sa plainte et en donner son avis, comme intéressée en cette occasion.

Telle a été la plainte de M. *Mansart* à l'Académie, que la Compagnie a ordonné d'enregistrer en entier sous sa dictée, et que le sr *Mansart* a signé ce jourd'huy, trente janvier 1758. *Mansart de Lévy*.

Ledit jour, l'Académie, ayant reçu la plainte du dit sr *Mansart* et l'ayant fait enregitrer comme dessus, a fait entrer le suisse qui a dit que, pendant l'Académie du 23 du présent mois, il avoit vu le sieur *de Vigny* dans l'embrasement de la croisée sur la cour, qui effaçoit un nom sur une liste d'Académiciens avec du crayon; qu'il avoit cru que ce nom étoit celui du sr *de Vigny*, et qu'après avoir apporté des lumières et tiré les rideaux, il avoit vu ce même nom effacé à l'encre. Ladite déclaration de Kolli, suisse, ayant été faite en présence de M. *de Vigny*, le dit sr *de Vigny* a déclaré et assuré que ce n'étoit pas lui qui avoit effacé le nom de M. *Mansart* sur la liste et est sorti sur le champ de l'Académie.

L'Académie, ayant délibéré sur la plainte de M. *Mansart*, a ordonné qu'elle seroit porté à M. le marquis de Marigny et qu'il en seroit donné acte à M. *de Mansart*,

après que ladite plainte et la déclaration du suisse aura été portée par le secrétaire à M. le marquis de Marigny.

Du lundi 13e Février 1758[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a fait la lecture de deux lettres de M. le marquis de Marigny écrites, l'une à M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, l'autre au secrétaire de l'Académie, par lesquelles il marque à confirm[er] les élections faites par l'Académie, le 16 du mois passé. Voici la lettre écrite au secrétaire, le deux du présent, à Versailles :

« J'ai présenté au Roy, Monsieur, le résultat des scrutins de l'Académie que vous m'avez envoyé le 16 du mois passé. Sa Majesté en a confirmé les vœux et a nommé M. *Loriot* pour remplir la place de feu M. *Mollet* dans la première classe, et M. *Perronet* pour remplir celle que la promotion de M. *Loriot* fait vacquer dans la seconde classe. Ayez agréable, je vous prie, de faire enregitrer ma lettre sur les regitres de l'Académie.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : le marquis DE MARIGNY. »

La lettre écrite à M. *Gabriel* est absolument semblable à la précédente. Ensuite, MM. *Contant* et *Blondel* ont présenté pour être enregitré le rapport qu'ils ont fait à l'Académie le 30 du mois dernier, au sujet d'une nouvelle découverte pour appliquer l'or sur le bois[2], mise en lumière par le sr Dandrillon, peintre doreur et vernisseur. Voici ce rapport :

« Nous soussignez, architectes du Roy, nommez com-

1. Ont signé en février : Gabriel, Beausire l'aîné, Beausire le jeune, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Moranzel, Perronet, Potain, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Ci-dessus, p. 311.

missaires par l'Académie royale d'architecture pour rendre compte à la Compagnie d'une nouvelle découverte proposée par le s[r] Dandrillon pour appliquer l'or sur le bois, sans aucune espèce de blanc d'aprest, et qui puisse également recevoir le bruni, nous sommes transportez, le 27 de janvier 1758, à l'attelier du s[r] Dandrillon pour lui voir préparer deux échantillons de bois d'hollande qu'il a dorés en notre présence, en appliquant sur le premier un mordant servant d'assiette pour coucher l'or. Cette mixtion alors ne nous a pas paru avoir assez de corps pour remplir les pores du bois, à quoi il est cependant facile de remédier; l'autre préparé de manière que par deux couches de liqueur sicative et mordante, qui se trouve avoir assez de corps pour boucher les pores du bois, en sorte que par ces deux couches aucun intertiste ne paroist distinctement ni sur les mattes ni sur les brunis.

« En vertu de cette préparation qui a été faite sous nos yeux, nous certifions qu'il n'entre aucune espèce de blanc d'aprest dans la manière de dorer du s[r] Dandrillon, que cette dorure est belle, qu'elle n'est point sujette à s'écailler comme celle de la méthode ordinaire, que n'ayant point d'épaisseur, elle conservera tout l'esprit et la perfection de la sculpture, qu'elle accélérera et diminuera la main d'œuvre, que cette nouvelle manière de dorer pourra coûter moins dans la suite que celle qu'on emploie actuellement.

« En foi de quoy nous avons signé le présent rapport, fait à Paris le 30 janvier 1758.

« *Signé :* Contant et Blondel. »

Du lundi 20[e] Février 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* a fait la lecture de deux lettres, l'une de M. le marquis de Marigny écrite de Versailles, le 16 février 1758, et l'autre écritte par

M. *Gabriel* à M. *Le Camus*, dattée de Versailles, le 17 de ce mois.

Voicy la lettre écritte par M. le marquis de Marigny à M. *Camus*, secrétaire, en ces termes[1] : « J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 30 du mois passé, la copie de la plainte de M. *Mansart*, dans laquelle il a employé certains termes que j'ay regardé comme des qualifications peu mesurées. M. *de Vigny* m'ayant envoyé depuis la démission de sa place à l'Académie, j'en ai rendu compte au Roy qui l'a acceptée, et en conséquence j'écris à M. *Gabriel* de convoquer MM. les Académiciens, afin que suivant l'usage ils choisissent par voye du scrutin un sujet pour remplir la place vacante par la démission volontaire de M. *de Vigny*.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le marquis DE MARIGNY. »

La lettre de M. *Gabriel*, premier architecte du Roy et directeur de l'Académie, est écritte à M. *Camus*, secrétaire de l'Académie, en ces termes :

« M. le marquis de Marigny, Monsieur, m'a mandé de convoquer l'Académie pour procéder à l'élection de trois sujets pour remplacer la place vacante par la démission volontaire de M. *de Vigny*, que Sa Majesté a accepté, et de trois autres sujets pour celle qui deviendra vacante dans la seconde classe. Il faudra l'annoncer pour le lundy 27 du présent mois, la prochaine assemblée étant trop près pour que tout le monde puisse être averti.

« J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* GABRIEL. »

1. On ne voit pas au procès-verbal du 30 janvier qu'il y ait rien d'exagéré dans les termes dont s'était servi Mansart, si ce n'est dans ces mots : « Accoutumé à insulter » et « à effacer sur les registres ce qui peut ne pas lui convenir ». Marigny qualifie avec insistance la démission de Vigny de « volontaire ». Elle ne l'était pas. Les procès-verbaux montrent que Marigny avait jusque-là traité de Vigny assez favorablement.

La Compagnie, après avoir fait lecture de ces deux lettres, est convenu de s'assembler lundy prochain, 27 de ce mois, pour faire l'élection d'un sujet de la 2e classe à la 1re, et de trois autres sujets étrangers pour être présentez suivant l'usage.

M. Tannevot a rachevé la lecture des extraits qu'il a fait du cinquième registre des conférences de l'Académie depuis le 9 juin 1721 jusqu'au 23 décembre 1722.

Du lundi 27e Février 1758.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin à l'élection de trois Académiciens de la seconde classe pour remplir la place vacante dans la 1re classe de l'Académie par la démission volontaire de M. *de Vigny*.

Dans le premier scrutin, M. *Aubry* a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. *Mansart* a eu la pluralité pour la même place.

Dans le troisième scrutin, M. *Godot* a eu la pluralité des voix.

Ainsi, la Compagnie propose MM. *Aubry*, *Mansart* et *Godot*, pour remplir la place vacante dans la première classe par la démission volontaire de M. *de Vigny*.

Ensuite l'Académie a continué de procéder par le scrutin à l'élection de trois architectes externes pour remplir la place qui vaquera dans la seconde classe par la promotion de celui qui montera dans la première classe, pour remplir la place de M. *de Vigny*.

Dans le premier scrutin, M. Roussette a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, la pluralité des voix a été pour M. Destouches.

Dans le troisième scrutin, M. Desmarest a eu la pluralité des voix.

Ainsi, pour remplir la place qui vacquera dans la seconde

classe par la promotion de celui qui remplira la place de M. *de Vigny* dans la première classe, l'Académie propose MM. Rousset, Destouches et Desmarest.

M. *Tanevot* a emporté le 6e regitre de l'Académie.

Du lundi 6e Mars 1758[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny, au sujet de l'élection du 27 février.

Voici le contenu de cette lettre écrite de Versailles, le deux mars 1758 :

« Le Roy, Monsieur, après avoir vu le résultat de l'Académie royale d'architecture du 27 février dernier, pour remplir la place vacante dans la première classe par la démission volontaire de M. *de Vigny*, a confirmé les suffrages de l'Académie et Sa Majesté a nommé le sr *Aubry* pour y occuper la place de M. *de Vigny*, et le sr *Rousset* pour remplir dans la seconde classe celle que la promotion de M. *Aubry* y fait vacquer. Vous aurez agréable de communiquer ma lettre à MM. les Académiciens et d'en requérir l'enregitrement sur les regitres de l'Académie.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

La lettre, après son enregitrement, a été remise à M. *Gabriel.*

Ensuite, on a procédé par le scrutin pour remplir dans la première classe la place vacante par la mort de M. *Cartaud*[2].

Dans le premier scrutin, M. *Godot* a eu la pluralité des voix pour monter à la première classe.

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Hupeau, Lecarpentier, Lécuyer, Lefranc, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Moranzel, Perronet, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Voir l'Introduction.

Dans le second scrutin, M. *Mansart* a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, la pluralité des voix a été pour M. *de Beausire*.

Enfin l'on a procédé par le scrutin pour remplir dans la seconde classe la place qui vacquera par la promotion de celui qui montera à la première.

Dans le premier scrutin, M. Pluyette a eu la pluralité des voix.

Dans le second scrutin, M. Desmarest a eu la pluralité des voix.

Dans le troisième scrutin, M. Desmaisons a eu la pluralité des voix.

Ainsi, pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Cartaud*, l'Académie présente MM. *Godot*, *Mansart* et *Beausire*, et pour remplir la place qui vacquera dans la seconde l'Académie propose MM. Pluyette, Desmarest et Desmaisons.

Du lundi 13e Mars 1758.

La Compagnie étant assemblée, on s'est entretenu sur la meilleure manière de disposer les pieux ou pilotis qui soutiennent les ponts, et la Compagnie a été de l'avis de M. *Perronet*, qui se trouve conforme à ce que l'Académie a décidé autrefois à ce sujet[1], sçavoir que les pieux des palées des ponts de bois doivent être enfoncez le gros bout en bas, parce que l'objet qu'on se propose à l'égard de ces pieux est de les rendre plus durables, en opposant leur partie la plus forte aux causes de leur destruction; mais dans le cas où les pieux sont noyez au dessous des plus basses eaux, pour soutenir les piles des culées ou tout autres espèces de constructions en pierre, il con-

1. Encore une question qui avait souvent retenu l'attention de l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 24, 225; t. V, p. 12 et la note p. 73.

vient d'enfoncer les pieux ou pilotis le petit bout en bas, et ce pour plusieurs raisons : 1° parce que les pilotis dans cette situation sont plus faciles à enfoncer, 2° parce que le bout supérieur étant le plus exposé à être détruit, il est juste qu'il soit le plus gros et le plus solide.

On s'est encore entretenu au sujet des intervalles qu'on doit mettre entre les pieux ou pilotis, et quoi qu'on soit convenu qu'il n'y avoit point de règle générale pour déterminer cet éloignement relativement à la grosseur des pieux, parce que cela dépendoit de la charge que ces pieux devoient soutenir et de la nature du terrain, on est cependant convenu que la pratique la mieux entendue avoit suffisamment fait voir qu'on ne doit pas mettre moins de trois pieds et plus de 4 pieds ou 4 pieds 1/2 entre les centres des pieux, parce qu'en serrant les pieux davantage on défonce trop le terrain, ce qui ôte aux pieux la solidité que l'on doit avoir le plus en vue.

M. *Perronet* a promis d'apporter un mémoire détaillé à ce sujet.

Du mardi 4e Avril 1758[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait la lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny, au sujet de l'élection faite à l'Académie le six du mois dernier, et l'Académie a ordonné qu'elle soit enregitrée comme il suit.

La lettre est écrite de Versailles, le 15 mars 1758, en ces termes, à M. *Gabriel :*

« J'ai présenté au Roy, Monsieur, le résultat de l'Académie royale d'architecture du 6 de ce mois, pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort de M. *Cartaud;* Sa Majesté a nommé pour la remplir M. *Man-*

1. Ont signé en avril : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Franque, Hupeau, Lecarpentier, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Perronet, Pluyette, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

sart[1], et celle qui vacque dans la seconde classe par la promotion de celui cy, Sa Majesté l'a accordée à M. *Pluyette*. Vous aurez agréable de communiquer ma lettre à MM. les Académiciens et de la faire enregistrer sur les registres de l'Académie.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

La lettre a été envoyée à M. *Gabriel*, après son enregitrement.

Du lundi 10e Avril 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Mansart* a fait la lecture d'un mémoire qu'il a composé pour les proportions des ordres et pour les placer les uns au dessus des autres. M. *Mansart* a remporté son mémoire, qu'il représentera lorsque la Compagnie donnera une décision à ce sujet.

Du lundi 17e Avril 1758.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la mesure et les proportions des ordres placez les uns sur les autres et plusieurs Académiciens ont promis de donner leur avis en dessein et par écrit sur cette matière[2].

Du lundi 24e Avril 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Tanevot* a fait lecture à la Compagnie d'une lettre qu'il a reçu de M. *Camus*, de la part de M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Académie, à l'effet d'indiquer une assemblée extraordinaire pour mardy 2 may prochain, à 9 heures du matin,

1. Voir l'Introduction de ce volume.
2. Ci-dessus, p. 286, et ci-après, p. 327, 328.

pour proposer aux élèves de l'Académie le sujet du prix de cette année et les faire exposer sur le champ suivant l'usage.

L'Académie est convenue de s'assembler en conséquence mardi 2 may prochain, avant 9 heures du matin, pour proposer aux élèves le sujet du prix qu'elle jugera à propos de donner.

L'on s'est entretenu sur les proportions des frontons et notamment sur ceux du *Louvre*, du côté de *Saint Germain l'Auxerrois*, et de celuy sur la cour du *vieux Louvre*[1].

L'Académie s'est aussi entretenue sur les proportions des ordres d'achitecture raportées par feu M. *Bruant*, architecte du Roy, et dont il a fait un parallèle gravé de Palladio, Scamozzi et Vignolle, pour faire voir la différence des sentiments de ces auteurs[2].

L'on est convenu qu'il ne sera envoyé des lettres circulaires pour le 22e may prochain qu'à ceux qui n'ont pas été présens aujourd'huy à cette séance.

Du mardi 2e Mai 1758[3].

L'Académie étant assemblée extraordinairement, le matin, pour décider et proposer aux élèves le sujet du prix de cette année, la matière mise en délibération et les voix de MM. les architectes du Roy ayant été rassemblées, on est convenu du sujet suivant :

Un pavillon sur le bord d'une rivière, à l'angle d'une terrasse, avec faculté de donner à l'angle la forme qu'on jugera à propos. Ce pavillon sera orné d'architecture

1. Le premier est le célèbre fronton de la colonnade. Le second serait celui ou plutôt ceux du pavillon de l'horloge comme le donnent à penser les mots de « Vieux-Louvre ».

2. Cf. ci-dessus, p. 221.

3. Ont signé en mai : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Franque, Hupeau, de Lespée, Loriot, Mansart de Lévy, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

extérieurement et intérieurement, couvert à l'italienne. Il contiendra un vestibule ou antichambre, sallon et salle à manger, avec petites pièces pour boudoirs et garderobbe de commodité, souterrains pour cuisines et offices et degrez pour monter des dits souterrains au rez de chaussée. On pourra observer des rampes pour descendre à la rivière et s'embarquer.

La superficie du bâtiment n'excédra pas cent dix toises quarrées, hors euvre.

Il sera fait deux plans, l'un des souterrains, l'autre du rez de chaussée, avec deux élévations et une ou deux coupes suivant qu'il conviendra.

L'échelle sera de un pouce et demi par toise.

L'Académie, en proposant un pavillon couvert à l'italienne, entend que ce pavillon sera couvert en terrasse, ou que son toit sera caché ou non apparent.

Du lundi 8e Mai 1758.

L'Académie étant assemblée, on a examiné les esquisses que les élèves ont faites du sujet qui leur a été proposé mardi dernier pour les prix de cette année, et de vingt cinq esquisses qui ont été mises sous les yeux de la Compagnie, elle en a choisi treize pour être mises au net et concourir aux prix, sçavoir celles du sr Houdon, élève de M. *Chevotet;* du sr Lefebvre, élève de M. *Loriot;* du sr Thibaud, élève de M. *Le Carpentier;* du sr Parvis, élève de M. *Godeau;* du sr La Chapelle, élève de M. *de Luzy;* du sr Boisset, élève de M. *Lefranc;* du sr Feuillet, élève de M. *Rousset;* du sr de Gérando, élève de M. *Soufflot;* du sr Charpentier, élève de M. *L'Écuyer;* du sr Gondoin, élève de M. *Hazon;* du sr Chalgrin, élève de M. *Loriot;* du sr Cherpitel, élève de M. *Blondel;* du sr Jallier, élève de M. *Loriot.*

Toutes ces esquisses seront mises au net dans les loges de l'Académie et les desseins mis au net seront présentés

à l'Académie, le lundi avant la Saint Louis, pour être jugés le lundi 28 aoust, après la Saint Louis.

Du lundi 22e May 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Aubry* a présenté son brevet d'architecte de la première classe pour l'enregistrer.

« Aujourd'huy six avril mil sept cent cinquante huit, le Roy étant à Versailles, bien informé des talents et de l'expérience dans l'art d'architecture du sr *Aubry*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture, Sa Majesté l'a retenu et retient pour remplir dans la 1re classe de laditte Académie la place d'architecte vacante par la démission volontaire du sr *de Vigny*, pour...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux. »

M. *Rousset* a présenté son brevet d'architecte de la seconde classe pour l'enregistrer.

« Aujourd'huy six avril mil sept cent cinquante huit, le Roy étant à Versailles, désirant traiter favorablement le sr *Rousset*, Sa Majesté l'a choisi et nomé pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture la place d'architecte vacante par la nomination du sr *Aubry* à la première classe de laditte Académie, pour...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux. »

« A Versailles, le dix huit avril mil sept cent cinquante huit. *Signé :* le marquis de Marigny. »

Le sr Lebeuf, demeurant dans l'*abbaye Saint Germain des Prez, sous la porte Saint Benoist*[1], ayant présenté à l'Académie un model de jalousies dans lequel il prétend avoir réuni plusieurs avantages nouveaux, l'Académie a prié M. *de Beausire* et M. *le Franc* pour examiner ce model, pour en rendre compte à la Compagnie.

1. La porte Saint-Benoît donnait sur l'ancienne rue Saint-Benoît. Cette partie a disparu avec presque tous les bâtiments claustraux qui hospitalisaient tout un monde.

Du lundi 29e Mai 1758.

La Compagnie étant assemblée, M. *Camus* lui a remis un volume in folio relié en maroquin, qui a pour titre : *Recueil d'esquisses d'architecture représentant plusieurs monumens de composition, dont partie sont construits par le sr de Laguépière, directeur et ordonnateur général des bâtimens et jardins de S. A. S. Monseigneur le duc de Wirtemberg et de Teck, etc., etc., membre des académies de Rome, impériale, d'Augsbourg et de Berlin. Imprimé à Stuttgardt dans l'imprimerie de Cotta, imprimeur de la Cour*[1], dédié à M. le marquis de Marigny, commandeur des Ordres du Roy, directeur et ordonnateur général des bâtimens, arts, académies et manufactures de Sa Majesté, avec une lettre de l'auteur à l'Académie, pour lui demander à y être aggrégé.

L'Académie a nommé MM. *Tanevot* et *Contant* pour examiner cet ouvrage et lui en rendre compte.

Du lundi 5e Juin 1758[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Beausire le jeune* a présenté à la Compagnie les mesures du premier ordre du *portail de Saint Gervais*, qui est dorique, et à cet occasion on a lu le chapitre troisième du quatrième livre de Vitruve et les commentaires de M. Perrault sur le même ordre, afin de faire la comparaison dudit premier ordre de *Saint Gervais* avec les précepes de Vitruve[3].

1. Un La Guépière avait fait partie de l'Académie d'architecture en 1720; il n'y figura que fort peu de temps, si l'on en juge par ses signatures. L'auteur de l'ouvrage dont il est question ici était sans doute son fils. Il ne fut pas agrégé à l'Académie, au moins en 1758. Il revint en France vers 1760. Voir Cabinet des Estampes, Ha 28.

2. Ont signé en juin : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Lecarpentier, de Lespée, Loriot, Perronet, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. Le portail de l'église Saint-Gervais n'a pas cessé d'être, pour

Dans la conférence suivante, on détaillera plus particulièrement ce qui concerne les proportions de l'ordre dorique et principalement de celui de *Saint Gervais*.

Du lundi 12e Juin 1758.

L'Académie étant assemblée, MM. *Tanevot* et *Contant*, qui avoient été nommés le 29 mai pour examiner un volume in folio de desseins de la composition de M. Laguêpierre et en faire leur rapport à la Compagnie, on dit que ce livre est divisé en deux parties :

La première partie contient les plans, élévations et coupes de plusieurs projets de bâtimens, de pavillons dessinés pour des fontaines publiques, de portes de villes, d'arcs de triomphe, d'hôtel de ville, de temples dédiez à Mars et à la Paix, d'églises métropoles, de tombeaux et bâtimens pour des cérémonies funèbres, d'avant cènes de théâtres pour des opéras.

La seconde partie contient le plan général des bâtimens et jardins du *palais* où réside *S. A. S.* Mgr le duc de Wirtemberg, avec toutes ses dépendances, avec les élévations et coupes de tous les bâtimens de ce palais.

Qu'on reconnoît dans ces desseins composés dans presque tous les genres des compositions ingénieuses, de l'ordonnance et de la variété.

L'Académie, après avoir entendu les rapports de MM. *Tanevot* et *Contant*, a reçu avec plaisir le livre de M. de Laguepierre et est disposée à saisir toutes les occasions de rendre justice aux talens de l'auteur.

Du lundi 19e Juin 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Contant* a fait voir à

l'Académie, un objet d'étude et un modèle. Cf. les tables des noms de lieux des t. I à VI, et, sur le passage de Vitruve, *Procès-verbaux*, t. I, p. 100, 101.

la Compagnie deux desseins des trois ordres grecs placez les uns sur les autres pour en mieux voir les proportions.

Les hauteurs des colonnes de ces trois ordres sont telles que la dorique, l'ionique et la corinthienne sont dans le rapport de 16, 15 et 14[1].

Le premier de ces desseins contient une élévation avec des colonnes couplées et des arcades, et le second n'a point d'arcades, mais seulement des niches et des croisées dans les entrecolonnemens.

Du lundi 26e Juin 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Perronet*[2] a présenté son brevet pour être enregistré. Voici le contenu de ce brevet :

« Aujourd'huy six avril mil sept cent cinquante huit, le Roy étant à Versailles, désirant traitter favorablement le sr *Perronet*, Sa Majesté l'a choisi et nommé pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture la place d'architecte vacante par la nomination du sr *Loriot* à la première classe de laditte Académie pour par le dit sr *Perronet*...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux. »

L'Académie a fait remettre à M. *Contant* les deux desseins dont il est parlé dans la conférence du dix neuf juin, afin d'y faire quelques additions qu'il a cru nécessaire pour la plus grande intelligence des proportions des ordres élevez les uns au dessus des autres. Il fera son possible pour les rapporter lundi prochain.

On s'est ensuite entretenu sur les proportions des ordres élevés les uns au dessus des autres, mais le plus grand nombre de ceux qui avoient promis de travailler sur cette matière n'ayant point encore eu le loisir de finir leur

1. Cf. ci-dessus, p. 286.
2. Voir l'Introduction.

avis, l'Académie a remis à une autre assemblée la décision de la meilleure proportion de ces ordres.

Du lundi 3e Juillet 1758[1].

M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie l'élévation de façade du *palais Barbarin*[2] où il y a trois ordres élevez les uns au dessus des autres et où le troisième ordre est plus élevé que le second, ayant plus de 22 modules. La composition de cette façade ayant quelque chose de singulier relativement aux proportions des ordres, l'Académie a cru qu'elle méritoit qu'on y fit attention, lorsqu'on aura à décider sur les proportions les plus avantageuses des trois ordres grecs placez les uns au dessus des autres.

Du lundi 10e Juillet 1758.

L'Académie étant assemblée, l'Académie s'est entretenue sur différentes proportions des ordres du *Louvre*, du *portail de Saint Gervais* et autres auteurs et monumens, sur les proportions des trois ordres du *palais Barbarin à Rome*[3]. M. *Loriot* a aussi apporté différents desseins de grilles qu'il a fait pour le château de *Dampierre près Chevreuse*, qu'elle a approuvé.

Du lundi 17e Juillet 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Carpentier* a pré-

1. Ont signé en juillet : Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lefranc, de Lespée, Loriot, Perronet, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. Le palais Barberini, sur la place du même nom, avait été commencé par Carlo Maderna en 1624, achevé par Borromini et Bernin. Il est occupé aujourd'hui par l'ambassade d'Espagne.

3. Serait-ce la grille de l'entrée du château ?

senté à l'Assemblée un recueil gravé des plans, coupes et élévations du nouvel *hôtel de ville de Rouen*[1], qu'il fait exécuter actuellement sur ses desseins; l'Académie a lu avec plaisir l'exposition qu'il en fait et a reçu avec satisfaction ce recueil, lequel sera déposé dans ses archives.

Du lundi 24e Juillet 1758.

L'Académie étant assemblée, l'Académie s'est entretenue sur différens objets et est convenue que l'on ne s'assemblera que mardi prochain, 1er aoust, à l'heure accoutumée, attendu que la veille est la fête de Saint Germain l'Auxerrois, paroisse de cette Académie.

Du mardi 1er Aoust 1758[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* lui a fait voir les projets qu'il a fait pour un hôtel de ville, une salle de spectacles et un collège pour la ville de *Bordeaux* et, après en avoir examiné toutes les parties qui les composent, elle y a reconnu une très belle ordonnance et a marqué à M. *Soufflot* sa satisfaction sur un projet aussi bien conçu[3].

Du lundi 7e Aoust 1758.

L'Académie étant assemblée, M. Le Roy, élève de l'Académie et pensionnaire du Roy à *Rome*, en 1753, a présenté à la Compagnie un livre in folio, qui a pour titre : *Les*

1. La première pierre de l'hôtel de ville avait été posée en 1756. La construction fut arrêtée. Cabinet des Estampes, Ha 34. — Sur Lecarpentier, voir l'Introduction.
2. Ont signé en août : Gabriel, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, de Lespée, Loriot, Moranzel, Pluyette, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.
3. Rien de tous ces projets ne fut exécuté.

Ruines des plus beaux monuments de la Grèce, qu'il a levé sur les lieux[1].

L'Académie a reconnu dans les études qu'il a fait de ces monuments beaucoup d'intelligence et de soin, et après en avoir conféré, elle est convenue de les examiner; l'Académie luy a marqué toute la satisfaction que cet ouvrage méritte.

L'Assemblée ayant appris que M. *Tannevot* avoit eu ces jours cy une maladie considérable, elle a jugé à propos de luy faire une députation pour s'informer de l'état de sa santé. MM. *Soufflot* et *Rousset* ont été nommés à ce sujet pour y aller après la séance.

Du lundi 14e Aoust 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a présenté son brevet d'architecte du Roy de la première classe pour être enregistré. En voici la teneur :

« Aujourd'hui six avril mil sept cent cinquante huit, le Roy étant à Versailles, désirant donner au sr *Louis Adam Loriot*, l'un des architectes de la seconde classe, une nouvelle marque de la satisfaction qu'il ressent de ses services, Sa Majesté l'a retenu et retient en la place de l'un de ses architectes de son Académie d'architecture de la première classe, vacante par le déceds du sr *Mollet*, pour...

« *Signé :* Louis, *et plus bas :* Phélippeaux. »

Ensuite duquel brevet est le vu de M. le marquis de Marigny.

Ensuite, M. Le Roy, ancien élève de l'Académie et en cette qualité ci devant pensionnaire du Roy à l'Académie de *Rome*, a remis aujourd'hui à l'Académie le livre des

1. Leroy (David-Julien) avait eu le premier prix en 1750; il resta à Rome de 1751 à 1754, puis passa en Grèce. Son ouvrage, publié en 1758, est un de ceux qui ont exercé une grande influence sur le développement de l'architecture nouvelle.

Ruines des plus beaux monuments de la Grèce, qu'il avoit présenté à l'Académie le sept de ce mois. Ce livre est magnifiquement relié en maroquin, avec les armes du Roy.

M. *Beausire le jeune* a présenté à la Compagnie un lingot d'environ une livre et demie des jets de la figure équestre du Roy de M. Bouchardon, fondue *au Roule* le six may de la présente année 1758[1]. Cette échantillon de fonte porte cette inscription gravée : portion de la matière qui a été employée pour la fonte de la statue équestre du roy Louis XV, coulée au Roule, deux tiers jaune et un tiers rouge. Ce même échantillon est brute ou porte le grenu de la cassure par un bout, est poli par l'autre bout, porte les marques de la lime sur un côté, le côté opposé est partagé en trois, une partie est frisée, celle du milieu est mattée et la dernière paroît aussi mattée et un peu brunie; enfin une face porte la croûte naturelle de la fonte.

L'Académie ayant vu cet échantillon, il a été remis à M. *Beausire le jeune*, qui l'a emporté.

Enfin l'Académie a décidé que les pièces et desseins des élèves pour concourir aux prix seront exposés dans les salles de l'Académie, le lundi vingt et un de ce mois, pour être examinés pendant toute la semaine du 21 au 28, et être jugés et couronnés, lorsqu'il plaira à M. le marquis de Marigny de distribuer les prix.

Du lundi 21e Aoust 1758.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue sur les proportions proposées le 2 may 1758 pour la composition des prix et a examiné chacun des programes pour reconnoître si les élèves ont suivis les proportions conformément au programe, dont la superficie du bâtiment ne

1. C'est bien la date exacte de la fonte. Cf. Mariette, *Description des travaux... de la fonte...*, 1768.

doit être que de 110 toises quarrées, et l'échelle de un pouce et demy pour toise.

L'Académie est convenue qu'elle examinera lundi prochain les esquisses des élèves.

Du mardi 29e Aoust 1758.

L'Académie étant assemblée aujourd'hui, 29 aoust, au matin, pour la distribution des prix et ayant examiné les desseins des douze concourant, scavoir de MM. La Chapelle, Jallier, Gondoin, Houdon, Chalgrin, Feuillet, de Gérando, Charpentier, Boisselle, Parvi, Le Febvre, Cherpitel, M. le marquis de Marigny étant présent, on a décidé qu'il y avoit assez de bons desseins pour mériter deux médailles d'or, deux seconds prix et deux accessits. Ensuite on a procédé par le scrutin au choix des des seins qui méritent les prix.

Dans le premier scrutin, les desseins marqués M et E ont eu la pluralité et l'égalité des voix, et M. de Marigny, de l'avis de la Compagnie, a décidé que ces deux desseins remporteront les deux médailles d'or.

Le dessein marqué M, qui est du sr Mathurin Cherpitel, élève de M. *Blondel*, né à Paris, le 14 décembre 1736, *paroisse Saint Sulpice*, a été décidé par le scrutin pour le premier prix de 1757. Ce premier prix est une médaille d'or[1] représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : Lud. XV Rex Christianiss. Au revers, l'*hôtel de ville de Rouen* avec cette inscription : Auspice Rege Dilectissimo M DCC LVIII.

Le dessein marqué E, qui est du sr Jean François Thérèze Chalgrin, né à Paris, le 20e octobre 1739, *paroisse Saint Sulpice*, a été décidé par le scrutin pour le premier

1. Cette médaille ne figure pas au *Catalogue des médailles*, la seconde non plus. Il n'y avait pas eu de concours en 1757, ci-dessus, p. 305, n.

prix de 1758. Ce premier prix est une médaille d'or semblable à celle du premier prix de 1757.

Dans le scrutin suivant, le dessein marqué B, qui est du sr Jean Baptiste Jallier, né à *Château Chinon en Morvan*, le 27 mai 1740, a été choisi pour le second prix de 1757. Le second prix est une grande médaille d'argent représentant le portrait du Roy, autour duquel on lit : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la *place de Bordeaux* avec cette inscription : PRESIDIUM ET DECUS.

Dans le scrutin suivant, le dessein marqué C, qui est du sr Jacques Gondoin, né à *Saint Ouen près Paris*, le (?) octobre 1737, a été choisi pour le second prix de 1758. Ce second prix est une médaille d'argent semblable à la précédente.

Dans le scrutin suivant, le dessein marqué D, qui est du sr Jacques Philippe Houdon, né à *Versailles*, le 29 octobre 1735, *paroisse Saint Louis*, a été choisi pour l'accessite ou troisième prix de 1757. Ce troisième prix est une médaille d'argent semblable à celle des premiers prix.

Dans le dernier scrutin, le dessein marqué G, qui est du sr Benoît de Gérando, né à *Lion*, le douze février 1737, a été choisi pour l'accessite ou troisième prix de 1758. Ce troisième prix est une médaille d'argent semblable à la précédente.

MM. Cherpitel et Chalgrin, qui ont remporté les deux premiers prix de 1757 et 1758, seront tenus de remettre entre les mains du secrétaire de l'Académie une copie de leurs desseins sur l'échelle qui leur sera prescrite par l'Académie.

Du lundi 4e Septembre 1758[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a demandé à

1. Ont signé en septembre : Beausire, Blondel, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Loriot, Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

la Compagnie la permission d'emporter chez lui le recueil des *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* par M. Le Roy, pour l'examiner, et l'Académie y a consenti. En conséquence, le secrétaire a remis cet ouvrage à M. *Blondel.*

J'ay tenu de M. *le Camus* le livre de M. Le Roy. Ce 4 septembre 1758, BLONDEL.

L'Académie a réglé que les desseins qui ont gagné les premiers prix de cette année seront réduits tous deux sur des demi feuilles de grand aigle et que ces desseins seront remis pour en faire la réduction aux élèves qui les ont composées.

Ensuite l'Académie a fait faire la lecture de quelques articles du livre de M. Le Roy, avant de le remettre à M. *Blondel*, qui en est chargé suivant son récépissé de ce jour.

Du lundi 13e Novembre 1758[1].

L'Académie étant assemblée pour la première fois après les vacances dans la nouvelle salle[2], on a fait lecture des statuts et règlements pour l'établissement de l'Académie, afin de s'y conformer.

Ensuite, ayant délibéré sur le dix huitième article de ses statuts, par lequel elle est chargée d'entretenir correspondance avec les divers sçavans en architecture et en antiquité de bâtimens, soit de Paris ou des provinces du royaume, soit même des pays étrangers, etc., et étant unanimement convenue que l'exécution de cet article seroit de

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Beausire, J. Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Hazon, Lefranc, Leroy, de Lespée, Loriot, Perronet, Pluyette, Potain, Rousseau, Soufflot, Tanevot, Camus.

2. L'Académie venait en effet de quitter ses anciens locaux (voir *Procès-verbaux*, t. II, Introduction, p. XVI-XIX), et elle était installée au rez-de-chaussée de l'aile nord, à côté du guichet donnant sur la rue de Rivoli.

la plus grande utilité pour la Compagnie qui, par des correspondances, seroit promptement informée de ce qui se découvriroit de nouveau ou se feroit de curieux et d'util par rapport aux objets qu'elle se propose, a été d'avis de se mettre au plus tost en règle à ce sujet et de saisir toutes les occasions pour se procurer de bons correspondans, soit dans le royaume, soit dans les pays étrangers[1].

En conséquence, elle a chargé M. *Camus* de l'informer de l'usage de l'Académie royale des sciences relativement à ses correspondans et de la forme dans laquelle les lettres de créance leurs sont expédiées.

M. *Blondel* a lu à l'Académie son sentiment sur le livre de M. Le Roy intitulé *Les ruines de la Grèce*, etc., dont la Compagnie l'avait chargé. La Compagnie a été très satisfaite du livre et de l'éloge que M. *Blondel* en a fait; elle a même résolu d'en faire faire la lecture dans ses conférences particulières.

Du lundi 20e Novembre 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* a présenté de la part de M. de Neufforges à la Compagnie le second volume de ses œuvres d'architecture que la Compagnie a examiné et reçu avec plaisir[2].

L'extrait que M. *Blondel* a fait du livre de M. Le Roy sur les ruines de la Grèce ayant déterminé la Compagnie à donner son approbation à ce livre, et la lecture que les architectes de l'Académie ont fait du même livre, tant dans les assemblées ordinaires qu'en leur particulier, les ayant convaincu de l'étendue des connoissances de l'auteur et combien ses recherches laborieuses sur les ruines des édifices les plus anciens et sur les lieux mêmes peuvent êtres utiles au progrès de l'architecture, l'Académie, pour

1. Voir ci-après, page suivante.
2. Voir ci-dessus, p. 303-305.

donner à M. Le Roy des preuves de l'estime qu'elle fait de son ouvrage, de son zèle et de ses talens, a cru devoir saisir l'occasion de la vacance d'une place qui n'a point été remplie dans la seconde classe, depuis l'augmentation des places de l'Académie par les lettres patentes du 24 mai 1756, pour supplier M. le marquis de Marigny d'obtenir de Sa Majesté l'agrément de cette place pour M. Le Roy[1].

Du lundi 27e Novembre 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a remis au secrétaire une lettre de M. le marquis de Marigny, qui approuve les deux dernières délibérations de l'Académie; en voici le contenu :

« A Versailles, le 23e novembre 1758.

« J'ai lu, Monsieur, avec satisfaction la délibération de l'Académie du 20 de ce mois au sujet du livre de M. Le Roy sur les ruines de la Grèce, et j'approuve avec grand plaisir le désir qu'elle témoigne de s'associer un sujet qui, par l'étendue de ses connoissances et par des recherches aussi curieuses que laborieuses, s'est rendu utile aux arts et à la gloire de la nation. J'en ai rendu compte au Roy et Sa Majesté veut bien l'admettre pour remplir la place de la 2e classe, qui étoit restée en réserve lors de l'augmentation des places de l'Académie créées par lettres patentes du 24 may 1756. Vous ferez part à l'Académie de ma lettre et, après que M. *Le Roy* aura été reçu en la manière accoutumée, M. *Camus* transcrira ma présente lettre dans les registres de l'Académie.

« Sur le compte que vous m'avez rendu de la délibération précédente par laquelle l'Académie s'est déterminée d'établir commerce avec les sçavans en architecture et en antiquitez des bâtimens dans divers endroits du royaume

1. Sur cette présentation exceptionnelle, voir l'Introduction, p. xxvi, et ci-dessus, p. 330, 331.

et des pays étrangers, ainsi que le prescrit le 18e article des lettres patentes pour l'établissement de l'Académie, je l'approuve, mais même je l'exhorte à ne pas perdre de tems à former une correspondance si utile et qui n'eust pas dû être négligée jusqu'à présent. Quant à la forme, l'Académie a bien fait de charger M. *Camus* d'avoir des mémoires de l'usage des autres Académies à ce sujet, et je donnerai tous les secours qui seront nécessaires pour le maintien de cet établissement[1]. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Cette lettre est adressée à M. *Gabriel.*

Après la lecture de la lettre de M. le marquis de Marigny, M. *Le Roy* a été reçu dans l'assemblée de l'Académie en la manière accoustumée.

Dans l'assemblée prochaine, on délibérera sur la meilleure manière de se procurer des correspondans dans les pays étrangers et les différentes provinces du royaume.

Du lundi 4e Décembre 1758[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Contant* a présenté à la Compagnie trois desseins concernant les trois ordres grecs, avec son avis sur les proportions et la disposition de ces ordres élevez les uns au dessus des autres[3]. M. *Loriot*

1. On peut voir sur ce point le règlement du 9 mai 1750 pour l'Académie des inscriptions (art. II, VI), celui du 23 mars 1753 pour l'Académie des sciences (10 articles). En ce qui concerne l'Académie d'architecture, la question fut résolue dans le règlement de novembre 1775 (art. II, V, XII, XXXVII, XXXVIII). Aucoc, *Lois, statuts et règlements concernant les anciennes Académies...*, 1889 (table des matières).

2. Ont signé en décembre : Aubry, J. Beausire, Beausire, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Godot, Lecarpentier, Leroy, Loriot, Perronet, M. Potain, Rousset, Soufflot, Tanevot, Camus.

3. Encore la question des ordres superposés. Voir ci-dessus, p. 321.

a demandé à examiner ces trois desseins à tête reposée et l'Académie a permis à M. *Loriot* de les emporter, à condition de les rapporter pour la conférence suivante. En conséquence du consentement de l'Académie et de M. *Contant*, M. *Camus* a remis ces desseins à M. *Loriot*.

Du lundi 11e Décembre 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Loriot* a remis les trois desseins de M. *Contant* qui lui avoient été confiés pour les examiner à tête reposée.

On a encore parlé de l'utilité dont seroient à l'Académie des correspondans dans les pays étrangers et dans les différentes provinces du royaume, et des moyens de s'en procurer de bons.

Du lundi 18e Décembre 1758.

L'Académie étant assemblée, M. *Camus* lui a rendu compte de la manière dont l'Académie royale des sciences choisissoit ses correspondans dans les pays étrangers et dans les différentes provinces du royaume, et a fait voir en même tems à la Compagnie le model des lettres de correspondance que l'Académie des sciences accordoit à ceux qu'elle choisissoit, et l'on fait un état des architectes les plus en état d'être admis à la correspondance de l'Académie.

APPENDICES

[Les obstacles auxquels se heurtent partout l'impression et la publication des ouvrages d'érudition, les dimensions de ce volume, qui, — en ce temps de restrictions, — dépasse en étendue les précédents, m'obligent à reporter au tome suivant deux ou trois appendices annoncés (Police des bâtiments; Église de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liége, sur laquelle je dois recevoir des renseignements détaillés, construction en briques, etc.). Je prie le lecteur d'excuser ces lacunes qui seront comblées à propos du t. VII.]

I.

Lettres patentes de 1728 augmentant le nombre des académiciens de la seconde classe[1].

Louis, par la grâce de Dieu...

Notre très cher et bien amé cousin, le duc d'Antin, pair de France, directeur de nos Bâtiments, Nous ayant fait représenter que, pour rendre notre Académie plus célèbre et plus stable, il étoit nécessaire de confirmer et approuver ladite Académie, Nous l'aurions confirmée et approuvée par nos lettres patentes du mois de février 1717, et Nous aurions ordonnée qu'elle seroit régie et gouvernée suivant et conformément aux statuts et règlements insérés dans lesdites lettres patentes; Nous aurions aussi partagé ladite Académie en deux classes, dont la première seroit composée de dix architectes, d'un professeur, d'un secrétaire, et la seconde et dernière classe de douze autres architectes, ce qui a été exécuté jusqu'à

1. Voir t. V, p. 32, 33.

présent; et notredit cousin, le duc d'Antin, nous a informé du progrès que cet établissement avoit fait dans l'art de l'architecture, qu'il a produit plusieurs excellents architectes qui méritent par l'expérience qu'ils ont, jointe à leurs talents, d'être admis au nombre de nos architectes, et Nous a pour cet effet proposé d'augmenter le nombre des architectes de la seconde classe de huit nouveaux architectes, qui composeroient avec ceux déjà reçus le nombre de vingt et produiroient par plus d'émulation davantage de bons sujets pour Nous et pour le public; et voulant contribuer en tout ce qui peut dépendre de Nous à perfectionner l'art d'architecture, pour ces causes et d'autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons créé et créons par ces présentes signées de notre main huit nouveaux architectes de la seconde classe de notre Académie d'architecture; voulant et Nous plaît que ce qui a été ci devant réglé pour les deux classes de ladite Académie sorte son plein et entier effet confirmant, en tant que besoin seroit, nos lettres patentes dudit mois de février 1717 et les statuts et règlements y insérés, qui seront observés par lesdits huit nouveaux architectes, sous les peines y portées. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles jouir et user ladite Académie royale d'architecture, pleinement, paisiblement et perpétuellement, suivant lesdits statuts, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes[1].

1. L. Aucoc, *Lois, statuts, règlements....* 1889, p. CLXXIX.

Donné à Versailles, au mois de juillet, l'an de grâce mil sept cent vingt huit et de notre règne le treizième.

Signé : Louis,

Et plus bas, par le Roi : Phélipeaux,

Visa : Chauvelin.

(Enregistrées au Parlement le 3 septembre 1728.)

II.

Lettres patentes de 1756 qui fixent le nombre des membres dont les deux classes de l'Académie royale d'architecture seront composées a l'avenir[1].

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Notre aimé et féal conseiller, le sieur marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général de nos bâtimens, jardins, arts, Académies et manufactures, Nous ayant fait représenter que, par nos lettres patentes du mois de février 1717, Nous avions confirmé et approuvé notre Académie d'architecture, et de plus ordonné qu'elle seroit régie et gouvernée suivant et conformément aux statuts des règlemens insérés dans lesdites lettres patentes; que Nous aurions aussi partagé ladite Académie en deux classes, dont la première seroit composée de dix architectes, d'un professeur et d'un secrétaire, et la seconde et dernière classe de douze autres architectes; que par d'autres lettres patentes du mois de juillet 1728, en confirmant, en tant que besoin seroit, les précédentes, Nous aurions augmenté les membres de la seconde classe de huit nouveaux architectes, pour être à l'avenir composée du nombre de vingt, afin d'augmenter l'émulation et de donner à plusieurs bons architectes une marque de la distinction que

1. Voir p. 287.

méritoient leur expérience et leurs talens, ce qui a été exécuté jusqu'à présent. Et ledit sieur marquis de Marigny Nous ayant fait observer que cet établissement avoit contribué à maintenir beaucoup d'excellens sujets et augmenté le progrès de l'art d'architecture, et que, pour exciter de plus en plus l'émulation et récompenser les talens des sujets les plus distingués de la seconde classe, il conviendroit d'égaler en nombre d'académiciens les membres de la première classe à ceux de la seconde, en réduisant cette dernière, fixée à vingt par notre déclaration du mois de juillet 1728, à seize académiciens seulement, et augmentant la première classe du nombre de quatre qui seront tirés de la seconde; ce qui Nous ayant paru convenable, et voulant contribuer, en tout ce qui peut dépendre de Nous, à procurer à notre Académie d'architecture tous les avantages qui lui seront nécessaires pour sa perfection, pour les causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons fixé et fixons par ces présentes, signées de notre main, les académiciens de la première classe au nombre de quatorze architectes, d'un professeur et d'un secrétaire, et celui de la seconde à seize architectes.

Voulons et Nous plaît que ce qui a été cy devant réglé pour les deux classes de ladite Académie sorte son plein et entier effet, dérogeant seulement aux lettres patentes dudit mois de juillet 1728, en ce qui concerne le nombre de dix architectes, un professeur et un secrétaire fixé pour la première classe, et de vingt architectes pour la seconde. Confirmons autant que besoin seroit nos lettres patentes dudit mois de février 1717 et les statuts et règlemens y mentionnés, qui seront observés par les architectes de chacune desdites deux classes, sous les peines y portées. Si donnons en mandement à nos aimez et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier et enregistrer,

et du contenu en icelles, jouir et user ladite Académie royale d'architecture pleinement, paisiblement et perpétuellement suivant lesdits statuts; cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, au mois de juin, l'an de grâce mil sept cent cinquante six, et de notre règne le quarante unième.

Signé : Louis, *et plus bas, par le Roy :* M. P. de Voyer d'Argenson, avec griffe et paraphe; à côté, visa Machaud, et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soye verte et rouge.

Et, au dessous, registrées, ouy et ce requérant le procureur général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrest de ce jour.

A Paris, en parlement, le six septembre mil sept cent cinquante six. *Signé :* Ysabeau, avec paraphe.

III.

Mémoire de M. Garnier d'Isle[1].

L'architecture tire son nom de la supériorité qu'elle a sur les autres arts qui ont rapport aux édifices. Vitruve fait entendre par le terme d'encyclopédie dont il s'est servi et qui signifie cercle des sciences, que c'est un enchaînement qu'elles ont naturellement ensemble, fondé sur la facilité que la connaissance d'une chose donne pour en

1. Voir p. 38, 39, 86, et les notes.
Nous supprimons la première partie de ce mémoire qui n'est guère que la reproduction de Vitruve sur les débuts de l'architecture. On ne trouvera sans doute pas beaucoup plus d'originalité, sauf à la fin, dans la partie que nous reproduisons. Elle exprime du moins la pensée courante de l'époque. Cf., au t. V, les mémoires de Gabriel, Camus, p. 131-146.

connaître une autre (Vitruve, liv. I, chap. 1, et remarques de M. Perrault)..

Plusieurs de ces sciences sont nécessaires à un architecte et, pour y réussir, il doit joindre la théorie à la pratique, ce qu'il ne peut guère acquérir à moins de commencer dès l'enfance à monter par tous les degrés des sciences et des arts qui peuvent l'élever jusqu'à la perfection de l'architecture (Vitruve, liv. I, chap. 1).

Celui qui s'y destine doit y être fortement porté par son génie et avoir une grande inclination pour l'étude, sans quoi il ne pourroit jamais rien faire d'excellent.

Il doit être élevé dans les belles lettres pour être capable de parler et d'écrire comme il convient de son art, qui le met à portée du commerce des grands et des princes, même, pour expliquer nettement ses pensées, il doit être géomètre.

En effet, la Géométrie est la base des sciences et des arts et sert d'introduction à toutes les parties des mathématiques nécessaires à l'architecture; elle rend l'esprit juste, elle apprend à lever toutes sortes de plans et de cartes, à niveler les terrains pour en connaître les hauteurs et les pentes, et pour mesurer toutes sortes de corps et de superficies.

L'Arithmétique est nécessaire pour faire les calculs, les détails et les devis d'un bâtiment avant qu'il soit commencé, connaître à quelle quantité monte chaque espèce d'ouvrage et en faire le toisé, lorsqu'il est fini, pour régler le total de la dépense.

L'Optique, pour juger des proportions différentes qu'il veut donner à ses bâtiments par rapport à leur hauteur et à leur distance, afin que tout l'ensemble soit dans un accord parfait.

La Mécanique et la Statique, pour faire agir avec facilité toutes sortes de poids et de fardeaux.

L'Hydraulique lui fait connaître le poids et la puissance des eaux pour l'usage des machines par rapport à leur

volume et à leur vitesse; la manière de les élever et de les conduire par des aqueducs et des tuyaux, celle de faire des épuisements sans bâtardeaux pour y construire les ponts et autres ouvrages dans l'eau; les moyens de surmonter les obstacles dans la construction des écluses et des canaux pour la navigation, n'y ayant guère d'ouvrages publics de plus grande importance et où le savoir d'un architecte paroisse davantage.

L'Astronomie apprend à l'architecte la disposition du ciel pour disposer toutes les parties de son édifice aux expositions qui leur conviennent par rapport à leur usage.

L'Histoire et la Fable lui fournissent les sujets et les différents attributs pour les compositions et ornements d'architecture qui conviennent aux lieux qu'il doit orner.

La Philosophie, nécessaire à tous les hommes pour se former le cœur et l'esprit, l'est particulièrement à l'architecte obligé de passer sa vie dans le commerce du grand monde et de savoir l'art de s'y conduire; elle lui formera ainsi le jugement indispensablement nécessaire pour faire un édifice parfait.

Il doit apprendre, dans la Physique et l'Histoire naturelle, l'origine des fontaines, la nature des eaux, leur pesanteur, celle de l'air, son équilibre avec les liquides pour l'élévation de l'eau dans les pompes et dans les autres machines, reconnaître les bonnes ou mauvaises qualités des eaux ainsi que celles de l'air, quand elles sont salutaires ou nuisibles, pour faire choix des situations les plus avantageuses, ce qui est très important pour la santé et la vie des hommes et des animaux et pour la production des fruits de la terre. Il doit connaître la nature et la consistance du terrain pour n'asseoir ses fondements que sur un sol bon, solide et résistant, ce qui est la chose la plus essentielle pour la durée d'un édifice.

L'Histoire naturelle, pour connaître la nature et la qualité des métaux, des minéraux, des pierres et de tous les

matériaux dont les différentes espèces servent et entrent dans la construction du bâtiment, pour ne les employer qu'aux endroits où ils conviennent pour la solidité de toutes sortes d'ouvrages.

Il doit savoir les coutumes des pays, pour se conformer à leurs usages, et avoir une connaissance toute particulière des lois par rapport aux servitudes qui sont comme inséparables de diverses sortes d'édifices, pour ne pas donner lieu à des procès et être lui-même en état d'éviter toutes sortes de différends et de difficultés dont la connaissance lui appartient et pour le jugement desquelles on le choisit ordinairement pour arbitre et même pour juge.

Enfin, il doit avoir grand nombre de connaissances par le moyen desquelles il soit apte à juger de tous les ouvrages et de tous les autres arts qui dépendent de l'architecture.

Il doit commercer avec les plus habiles ouvriers qui les possèdent pour se les rendre familiers.

Il doit connaître avec soin les ordres d'achitecture, tant suivant les ouvrages antiques des Grecs et des Romains que suivant les auteurs modernes qui les ont imités; ce sont là nos modèles, et l'architecte en doit posséder les proportions et les modulations d'autant plus qu'il peut les appliquer à toutes sortes d'ouvrages; il doit s'attacher à la belle ordonnance, partie de l'architecture qui renferme la distribution, la proportion, la symétrie, le goût, la bienséance des édifices, la décoration, surtout la bonne construction, partie très nécessaire par rapport à la solidité de l'édifice, qui dépend d'une épaisseur convenable pour les murs, voûtes et planchers, du choix et du bon emploi des matériaux.

Il doit faire correctement et avec jugement ses profils et donner tous ses soins pour empêcher les imperfections qu'il est presqu'impossible d'éviter dans les grands bâtiments, ce qui fait que, même dans les bâtiments antiques, on rencontre plusieurs choses qui ne sont pas de la der-

nière exactitude et qu'on ne peut cependant attribuer aux architectes, mais à la négligence des ouvriers.

Il doit avoir étudié avec discernement ce qu'il y a de plus beau dans les bâtiments anciens et modernes, pour se remplir l'esprit et les idées de ce bon goût qui seul peut former les grands hommes dans l'architecture.

Il doit posséder parfaitement la figure pour produire aisément ses idées et bien dessiner toutes sortes d'ornements qui, quand ils sont placés, donnent un grand mérite à la composition.

C'est en quoi Michel-Ange et le Bernin ont excellé, parcequ'ils étoient peintres et sculpteurs ; cela met en état de décider de quelle manière les peintres et les sculpteurs doivent traiter les ouvrages qui servent à la décoration des édifices, tant pour le dehors que pour le dedans, en sorte qu'il n'y en ait que ce qui est nécessaire, que la sculpture n'ait que le relief qui lui convient relativement à l'architecture qu'elle accompagne, et que les peintures soient placées dans l'endroit qui leur convient.

Il doit savoir l'appareil et la coupe des pierres, tracer les courbes et les épures pour les mettre en œuvre, de manière qu'elles se déchargent les unes les autres, qu'elles poussent au dehors le moins qu'il est possible et que les murs sur lesquels elles portent puissent résister à leur poussée, pour produire l'effet qu'il se propose sans nuire à la solidité de l'édifice.

Il doit connaître la qualité des bois de charpente, de menuiserie et leurs assemblages dans lequel la solidité consiste autant et plus que dans leur grosseur ; l'excès charge inutilement les murs ; et doit avoir une parfaite connaissance de tous les arts mécaniques qui ont rapport à la construction d'un édifice, d'autant plus qu'en étant l'ordonnateur il ne peut faire une juste estimation de toutes ces sortes d'ouvrages, s'il n'est certain, à fond, de la manière de les travailler et du prix de chaque espèce de matières qui y peuvent entrer.

Ce que je viens de rapporter est à peu près conforme

aux qualités que Vitruve demande d'un architecte, voici ce qu'il dit livre I, chapitre I :

Architectum ingeniosum esse opportet, ad disciplinam docilem. Litteratus sit, peritus graphidos, conditus géométriâ et opticâ non ignarus, instructus arithmeticâ, historias complures noverit, philosophos diligenter audiverit, musicam sciverit, medicinae non sit ignarus, responsa jurisconsultorum noverit, astrologiam coelique rationes cognitas habeat.

Cependant, comme la vie est trop courte pour qu'un homme puisse posséder chacune de ces sciences au même degré que celui qui ne fait son unique étude que d'une seule, il suffit à l'architecte d'avoir une connaissance assez générale de toutes ces sciences qui ont rapport à la théorie de l'architecture pour pouvoir s'appliquer avec entendement et avec justesse à l'ouvrage dont il est chargé.

Et c'est encore un grand travail d'acquérir, avec cette théorie générale, toutes les autres connaissances que demande la pratique de tous les arts qui entrent dans la construction d'un édifice.

Enfin, la vie de l'architecte doit être une étude continuelle de toutes les productions de l'art et de la nature qui peuvent concourrir à la belle économie de ses opérations.

L'architecte doit être jaloux de sa réputation et de mériter les éloges dus à la perfection de son ouvrage, car c'est pour sa propre gloire qu'il travaille, aussi sa capacité et sa probité doivent lui avoir acquis la confiance entière de celui qui fait bâtir, lequel doit lui abandonner les succès de son entreprise, en écoutant tous avis bons et mauvais pour les communiquer à l'architecte et en avoir sa décision.

Il est à présumer que celui qui, par une longue expérience et une étude continuelle, a mérité la réputation qu'il s'est acquise a plus de pénétration et est plus capable de porter un bon jugement sur des idées que l'on propose et qui souvent ne sont point encore mises à exécution

que ceux qui n'ont pas embrassé le projet général de l'ouvrage et qui ne donnent leur avis que sur le premier coup d'œil, sans examen, et même la plupart du temps sans la capacité nécessaire.

De son côté, l'architecte doit rendre compte avec réserve de son jugement et, par une présomption mal placée, ne doit pas rejeter des avis qui, quelque fois, peuvent être utiles, il doit même faire un mérite de les faire valoir, c'est une preuve de son bon esprit et ils tournent à son honneur.

L'architecte doit être l'âme de l'édifice et, pour en conserver l'harmonie, tout doit partir d'une seule tête qui en embrasse toutes les parties pour les faire répondre les unes aux autres et en composer un tout qui rassemble autant qu'il est possible toutes ces perfections.

La profession d'architecte est, par elle-même, trop noble et trop relevée pour que celui qui l'exerce s'abaisse à solliciter un ouvrage, sa réputation et sa conduite le doivent faire choisir. Il ne doit se mêler d'aucun détail d'argent ni de quoi que ce soit qui ait trait à l'intérêt et qui puisse lui attirer le moindre reproche. Il doit seulement, après que ses desseins ont été convenus et bien arrêtés, en faire le devis et le détail juste du prix de chaque sorte d'ouvrages et, sur les marchés, il doit donner librement son avis et avec franchise, soit qu'un ouvrier, par jalousie, veuille entreprendre l'ouvrage à perte, ce qui le met hors d'état de remplir le devis, soit qu'un autre, par surprise, veuille le faire à trop haut prix. Ce qui est également au désavantage de celui qui bâtit et, si l'ouvrage fait, un entrepreneur, par quelqu'accident imprévu, a souffert quelque dommage, après s'être acquité parfaitement de son devoir, l'architecte doit le représenter au propriétaire et lui procurer une récompense proportionnée, et lorsqu'il n'y a pas de marché, il doit, après le toisé, faire le prix avec équité, connaissant mieux que tout autre la qualité de l'ouvrage.

J'ai retiré ce portrait de Vitruve dont les propres termes

méritent d'être rapportés, livre I, chapitre I, et Préface, livre VI :

Architectus, magno animo, non arrogans sed facilis, aequus, fidelis et sine avaritiâ, non cupidus, neque in muneribus capiendis habens animum occupatum, sed cum gravitate tueatur dignitatem, bonam famam habendo, rogatam non rogans suscipiat curam.

Nous voyons dans l'histoire en quelle considération les architectes étoient chez les Grecs et chez les Romains, ils affranchissoient les esclaves qui cultivoient avec soin l'architecture, ils honoroient même du titre de citoyen romain ceux qui contribuoient le plus à sa perfection et qui s'y distinguoient davantage.

En France, ce n'est pas l'usage de traiter les architectes suivant la noblesse de leur profession; cela vient en partie de la faute de quantité de gens qui la déshonorent par leurs bassesses, leur ignorance et leur infidélité; tout maçon ou autre ouvrier aujourd'hui se dit architecte.

Chez les étrangers, cette science est exercée par les hommes de la première distinction. Le nombre des mauvais ouvrages vient aussi du peu de connaissance que la plupart des hommes ont de l'architecture.

Celui qui, pour son usage, a fait une maison qui peut lui être commode, croit qu'il ne faut que ce qu'il appelle le sens commun et se croit fort habile en architecture, mais cela seul ne fait pas un architecte.

Les ouvriers qui, sans guide, travaillent à ces sortes de maisons, se prêtent sans difficulté à toutes les idées extravagantes que souvent la raison désavoue et que le caprice invente, ce qui tombe dans les ornements gothiques et dans la confusion des ouvrages du XVe siècle, dont on eut tant de peine à séparer et à retirer le beau et le noble de l'architecture, qui ne fait presque plus présentement que l'admiration de peu de gens de l'art et des étrangers.

Il semble que les arts et les sciences se lassent de res-

ter parmi nous, il en est d'elles comme de toutes les autres choses du monde, il n'est que trop vrai qu'elles aiment à voyager et qu'elles ont passé jusques à présent d'un pays dans l'autre.

Il faut donc mettre toute son attention pour retenir l'architecture dans sa pureté, c'est un des premiers objets et des plus essentiels de l'établissement de cette Compagnie. Il a fallu plus d'un siècle et les travaux et le génie de tant de grands hommes pour la tirer de la barbarie où elle était ensevelie, il ne faut qu'un moment de sommeil et d'obscurité pour la perdre; heureusement nous avons été élevés dans ce bon goût qui ont fait produire tant de beaux ouvrages modernes.

L'esprit de ceux qui composent l'Académie est de ne se point écarter de ce bon goût, qui s'est formé sur les précieux restes de l'antiquité, de mépriser toutes ces nouveautés et ornements bizarres, qui feroient un jour notre honte et que l'on puise dans la légèreté et le dérèglement de l'esprit de ceux qui les ont inventées et que Vitruve et les Romains ont regardé comme barbare.

Ainsi ce bon goût subsistera toujours en France par l'attention de cette Académie, qui a pour maxime que ce qui donne le plus d'idée, de grandeur et de magnificence aux édifices est la simplicité et les belles proportions et la grandeur même du tout et de ses parties, qui le rendent et plus beau et plus majestueux.

M. le Surintendant qui, de son côté, dans le temps même de la guerre, donne une attention toute particulière pour protéger et entretenir les arts et faire voir la bonté et la magnificence du Roy en faisant toujours travailler les grands maîtres, voit avec plaisir ces sentiments dans l'Académie, désapprouvant toutes les nouveautés qui peuvent donner atteinte au bon goût dont il se fait honneur d'être le protecteur et dont la conservation est un des plus grands avantages que cette compagnie puisse produire.

IV.

Le marché et la prison de Saint-Germain-en-Laye[1].

Je dois à la grande obligeance et à l'érudition de M. Bonneau, conservateur du Musée et de la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye, les précieux renseignements qui suivent et qui intéresseront certainement les amis de la ville royale.

Autant qu'on peut s'en rendre compte par les documents et par les plans (portrait des châteaux royaux, de 1654; plans de Van Loo, 1702; de de Fer, 1705), la prison et la boucherie se trouvaient à quelque distance à l'ouest de l'église ancienne (l'église d'aujourd'hui occupe à peu près le même emplacement).

Le précis historique de Rollot de Sivry mentionne des lettres patentes du 26 février 1621, par lesquelles le roi permet aux habitants de faire entourer de murs la boucherie au coin de la rue au Pain, qui portait alors le nom de rue des Prêtres. « Le roi, déclare l'ordonnance, permet de clore la place publique où sont les étaux, où se retirent les garnements et mauvais sujets, où ils commettent jour et nuit infinis outrages, brigandages et insolences. » Nous savons, d'autre part, que la geôle ou prison était située dans le marché, près de la boucherie (Abel Goujon, *Histoire de Saint-Germain-en-Laye*, p. 177).

Par un acte de juin 1623, le roi Louis XIII fit don de cette même place à la ville. La clôture du marché doit avoir du rapport avec le don du terrain accordé par le roi pour l'établissement de la prison.

Le marché fut plus tard transporté dans un autre endroit, mais il est probable que l'emplacement de la geôle ne fut pas sensiblement modifié. Les murs, la voûte de la prison dénotent une construction ancienne et

1. Voir p. 23-25.

peuvent remonter à l'époque de Louis XIII. « Tout le pâté de maisons compris entre les rues au Pain, Ducastel, Collignon, des Louviers, est fort ancien, certaines constructions accusent un caractère nettement moyenâgeux. La geôle ne semble pas avoir jamais changé de place. »

En 1792, le Conseil de la Commune sollicita et obtint du Directoire départemental l'autorisation d'agrandir, aux frais de la ville, la prison devenue trop petite.

Enfin, en 1830-1840, au coin de la rue Sansonnet (aujourd'hui rue Ducastel) et sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la librairie Mirvault, un boucher était établi. Un couloir voûté, qui partait du 61 de la rue au Pain, devait former de ce côté la limite de la vieille boucherie.

M. Bonneau n'a pu trouver aucun document sur le cas Gassoin; du moins les renseignements résumés ici permettent de situer à peu près le terrain qui faisait l'objet du litige et de comprendre les termes de la question soumise à l'Académie.

V.

Nous avons indiqué dans l'Introduction quelques-unes des inventions techniques auxquelles s'intéressa l'Académie. Nous les rassemblons ici avec plus de précision. On y pourrait trouver les éléments d'une étude en partie nouvelle sur l'histoire de l'industrie au XVIIIe siècle.

1745, 6 décembre. Examen d'un chapelet pour élever les eaux.

1747, 13 et 20 mars. Examen de l'invention de Picault pour le rentoilage des tableaux. Rapport des commissaires.

3 juillet. Communication d'un procédé de construction des planchers par voûtes de briques posées à plat. — 1754, 19 et 26 août. Examen; 16 décembre, 8, 14, 21, 28 avril 1755.

1751, 3 mai. Mastic nouveau (spalme). Rapport de Man-

sart, Aubry, Loriot, Godot. — Observations, 7 janvier 1754.

1752, 29 mai. Examen de verres blancs fabriqués à Sarrebourg. — 3 juillet, des verres blancs fabriqués par un s[r] Rollanveaux.

1753, 17 décembre. Observations de Vigny et de Camus sur la pouzzolane.

1755, 26 avril. Présentation d'une machine pour élever de lourds fardeaux, sans risquer d'accidents. 14 juin. Tanevot, Beausire aîné, Aubry, Blondel neveu, commissaires. — 5 juillet. Proposition d'une épreuve à faire à l'occasion des travaux du Louvre. 19. Rapport de Lefranc, Brébion, Contant, Chevotet. — Nouvelle proposition, 19 juillet 1756.

14 juin. Présentation d'un procédé de soudure pour le plomb. 21. Tanevot, Contant, Franque, Lecarpentier nommés commissaires, et seconde commission composée de Lécuyer, Loriot, Potain.

5 juillet. Rapports des deux commissions.

29 novembre. Observations sur la peinture sur porcelaine et la peinture sur verre. — 6 décembre. Mémoire de de Vigny sur la question.

13 décembre. Peinture d'impression en détrempe. Contant, Blondel, commissaires.

1757, 28 mars. Chipolins à la cire. Contant, Blondel, commissaires.

1758, 23 janvier. Nouveau procédé pour la dorure sur bois. Contant, Blondel, commissaires. — 13 février. Rapport.

22 mai. Présentation d'un modèle de jalousie. Beausire et Lefranc, commissaires.

23 mai. Méthode d'encaissement pour les fondations dans l'eau (examinée déjà par l'Académie des sciences).

11 juillet. Procédé de vernis sans odeur. Contant et Blondel, commissaires.

18 juillet. Présentation d'une nouvelle persienne jalou-

sie en fer. Chevotet, Aubry, commissaires. 28 novembre. Rapport approuvé par l'Académie.

VI.

[En attendant les renseignements plus complets qui nous sont promis, nous reproduisons la préface et la liste des planches du grand ouvrage de Jardin. C'est un fort beau volume somptueusement illustré. Les indications qu'on y trouve suffisent pour donner à peu près l'idée de ce que devait être cet édifice confié à un architecte français.]

Plans, coupes et élévations de l'Église royale de Frédéric V, monument de la piété de ce monarque. Dédié au Roi. Par N. H. Jardin, premier architecte du Roi, intendant des Bâtiments de Sa Majesté[1]. 1769 (1 vol. gr. in-fol.).

Préface.

La ville de Copenhague... s'étant accrue considérablement sous le règne de Christian V, ses succeseurs, Frédéric IV et Christian VI, avoient eu l'intention de faire construire une église, pour servir de paroisse à un nouveau quartier de la ville du côté de la porte d'Est.

(Le roi Frédéric V, qui monta sur le trône en 1746, réalisa ce projet.)

La première pierre de ce temple fut posée par le Roi, avec tout l'appareil d'une auguste cérémonie, le 29 octobre 1749. — Au milieu de ce nouveau quartier, on construisit une place royale de la forme d'un octogone régulier, décorée de quatre grands hôtels, au centre de laquelle fut érigée la statue équestre de Frédéric V..., il fut établi un hôpital royal... ainsi qu'un jardin de botanique..., quartier qui devint par la beauté de l'alignement des rues et par l'importance des bâtiments l'un des plus beaux de Copenhague.

Nombre de projets avaient été présentés pour la nou-

1. Voir p. 250-256. — Cabinet des Estampes, Hd 59, fol.

velle église... Mais le Roi... résolut d'étendre ce projet (d'abord accepté) et de reconstruire l'édifice entier avec les marbres tirés de son royaume de Norvège, dont les carrières nouvellement découvertes s'exploitent avec succès. En conséquence, S. M. demanda d'autres projets capables de remplir de nouvelles vues[1].

Vers la fin de 1754, il fut convenu avec M. Jardin, auteur des dessins de cette église..., qu'il se rendroit de Paris à Copenhague pour y reconnaître son emplacement ainsi que les fondements déjà jetés et pour y composer un plan conforme aux intentions de S. M., en s'assujettissant toutefois, autant qu'il se pourroit, à ce qui avoit été fondé précédemment.

Cet architecte fit, en l'espace de 18 mois, 4 projets entre lesquels celui qu'on voit en cet ouvrage fut agréé par S. M., qui nomma incontinent quatre ministres d'État pour présider à l'exécution... qui se continue[2] avec une dépense vraiment royale sous le règne de Christian VII, actuellement régnant.

Les motifs qui ont déterminé l'architecte pour le choix de la coupole furent l'usage et l'objet des cérémonies, qui consistent principalement dans la prédication, et qu'il lui fut prescrit de faire un édifice capable de contenir environ 3,000 personnes...

PLANCHES.

1. Plan de la place royale.
2. — des pilotis et fondations.
3. — des souterrains.
4. — du rez-de-chaussée.
5-7. — des parties supérieures à différents étages.
8. Coupes de l'église.

1. Les rois dont il est question ici régnèrent : Christian V, de 1670-1699; Frédéric IV, de 1699-1730; Christian VI, de 1730-1746; Frédéric V, de 1746-1766, Christian VII, de 1766-1808. — Le quartier de l'Est s'était développé surtout depuis le commencement du XVII[e] siècle.

2. Mais fut suspendue peu après. Reprise en 1878, mais dans des proportions beaucoup moindres.

9. Coupe (sous le grand dôme, double coupole, la première ouverte ornée de caissons, la seconde de peinture. Le tambour est soutenu sur des colonnes).

10. Autre coupe suivant la largeur.

11. Élévation de la façade principale.

12. Vue perspective de l'église royale de Frédéric V, qui s'exécute à Copenhague, 1763 (avenue, grande place, église, etc.).

Puis 4 planches à part :

1. Jardin *inv.* Catafalque des obsèques de Frédéric V dans la chapelle du château.
2. Salle pour le mariage de Christian VII.
3. Projet d'un pont triomphal. Jardin, 1748.
4. Chapelle sépulcrale. Jardin, à Rome.

La composition d'ensemble comprend une place octogone, au milieu de laquelle s'élève la statue équestre de Frédéric V et d'où se détachent à angle droit quatre rues ou avenues. L'une de ces avenues mène à une grande place rectangulaire, sur laquelle s'élève l'église. Elle offre à l'élévation de la façade un portique avec fronton, un tambour cerclé de colonnes, une coupole avec lanternes; des deux côtés se dressent deux édicules portant des pyramides. A l'intérieur, l'église consiste presque tout entière en une vaste salle circulaire, bordée de tribunes sous la coupole.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

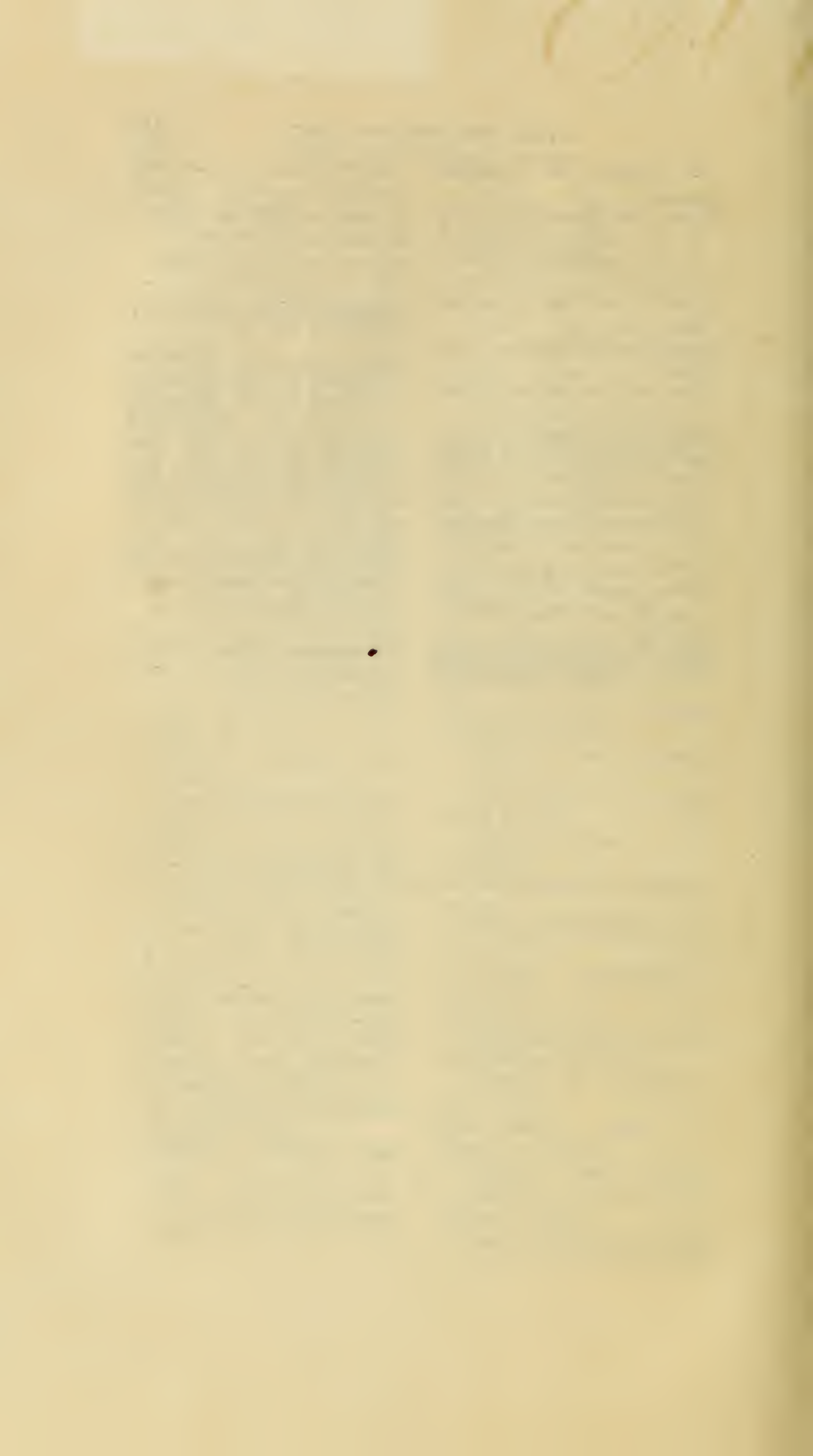
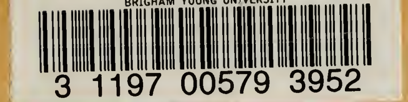


TABLE DES MATIÈRES

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 00579 3952

